



Fleury Michon

Maison Familiale & Vendéenne depuis 1905



Rapport Annuel

2023



SOMMAIRE

Rapport intégré 2023	3		
1	PRÉSENTATION DU GROUPE	35	
1.1	Chiffres-clés	36	
1.2	Historique	40	
1.3	Organisation et positionnement marches	44	
1.4	Facteurs de risques	51	
1.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	57	
2	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE, RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE	61	
	Avis au lecteur	62	
	Périmètre et méthodologie de reporting	63	
2.1	Fleury Michon intègre la RSE au cœur de sa gouvernance et de son développement des affaires	64	
2.2	La définition de la mission d'entreprise : vous aider à manger mieux chaque jour	70	
2.3	Rapport du vérificateur indépendant et tableau de correspondance	109	
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	117	
3.1	Organisation et principes de gouvernance	118	
3.2	Présentation des mandataires sociaux	127	
3.3	Informations sur les rémunérations	133	
3.4	Autres éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise	136	
4	RAPPORT DE GESTION – COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2023	141	
4.1	Environnement économique et faits marquants du Groupe	142	
4.2	Analyse de l'activité et des résultats consolidés	143	
4.3	Situation financière et trésorerie du Groupe	146	
4.4	Événements récents et perspectives 2024	147	
4.5	Résultats de la société mère (Fleury Michon SA)	147	
4.6	Évolution prévisible et perspectives (Fleury Michon SA)	148	
4.7	Affectation du résultat et dividendes (Fleury Michon SA)	148	
4.8	Délais de paiement et autres informations (Fleury Michon SA)	149	
4.9	Investissements, gestion des participations et activités des filiales (Fleury Michon SA)	149	
4.10	Activité de recherche et de développement	150	
4.11	Événements postérieurs à la clôture	151	
4.12	Éléments du rapport de gestion présentés dans d'autres parties du rapport annuel	151	
5	COMPTES CONSOLIDÉS	153	
5.1	Bilan	154	
5.2	État du résultat global	155	
5.3	Tableau des flux de trésorerie	157	
5.4	Tableau de variation des capitaux propres	158	
5.5	Notes annexes	159	
5.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	187	
6	COMPTES SOCIAUX	191	
6.1	Bilan	192	
6.2	Compte de résultat	194	
6.3	Tableau des flux de trésorerie	195	
6.4	Tableau de variation des capitaux propres	196	
6.5	Notes annexes	197	
6.6	Tableau des filiales et participations	210	
6.7	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	212	
6.8	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	213	
6.9	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	216	
7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	221	
7.1	Renseignements sur la Société	222	
7.2	Renseignements sur le capital	226	
7.3	Actionnariat	227	
7.4	Informations boursières	232	
8	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	235	
8.1	Projet de résolutions	236	
9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	241	
9.1	Personne responsable	242	
9.2	Documents accessibles au public	242	
9.3	Calendrier de la communication financière	242	
9.4	Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	243	
9.5	Organisme tiers indépendant de la déclaration de performance extra-financière	243	
9.6	Table de concordance du rapport de gestion	244	
9.7	Lexique	246	

Fleury Michon

Maison Familiale & Vendéenne depuis 1905

RAPPORT ANNUEL 2023

Fondée en 1905, **notre entreprise de taille intermédiaire** est présente en France et à l'international.

Nous préparons des produits frais, cuisinés pour le quotidien. Ces produits répondent aux attentes de ceux qui veulent une alimentation saine, pratique et accessible, sans transiger sur le plaisir.

Notre mission « Vous aider à manger mieux chaque jour » exprime notre raison d'être et notre mission d'entreprise. Cette démarche officialise ce que nous réalisons depuis des décennies.

Une démarche de coopération et d'écoute, celle d'une marque entreprise ouverte et proche, qui valorise les femmes et les hommes de son écosystème et qui privilégie la collaboration avec ses parties prenantes.

Une démarche avec des résultats concrets, qui va dans le bon sens.



Fleury Michon
Maison Familiale & Vendéenne depuis 1905

Rapport intégré 2023



Avril 2024



SOMMAIRE



BIENVENUE DANS NOTRE RAPPORT INTÉGRÉ

- 8 Message du Président et du Directeur Général
- 9 Les dates clés
- 10 Une gouvernance familiale



CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : UN CERCLE VERTUEUX

- 12 Notre modèle de création de valeur
- 15 Nos réalisations en 2023
- 16 Une organisation par activité



VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR, UNE MISSION D'ENTREPRISE AUTOUR DE 5 PILIERS

- 18 Notre ambition RSE pour aller « dans le bon sens »
- 20 Nos consommateurs et nos clients
- 22 Nos filières
- 24 Notre environnement
- 26 Nos équipes
- 28 Nos territoires



DÉVELOPPER NOTRE DURABILITÉ POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR EN ANALYSANT NOTRE IMPACT

- 31 La méthode de notre ambition RSE « dans le bon sens »
- 32 La poursuite de notre trajectoire climat avec un focus sur nos émissions de gaz à effet de serre



NOTRE RAISON D'ÊTRE ET NOTRE MISSION D'ENTREPRISE

Depuis 2015, cette démarche officialise
ce que nous réalisons depuis des décennies
et se déploie dans notre ambition
#danslebonsens.

Les données de ce présent rapport peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances, aux évolutions législatives ainsi qu'à la variabilité des bases de données nationales et internationales.

LA RSE EST PRÉSENTE CHEZ FLEURY MICHON DEPUIS L'ORIGINE DE L'ENTREPRISE

1.

FLEURY MICHON EST UNE ENTREPRISE FAMILIALE & INDÉPENDANTE

qui pratique la RSE **depuis bien avant que la notion devienne populaire ou légale**. Nous n'avons pas attendu qu'une loi ou des tendances apparaissent pour nous engager.

2.

LA RSE, C'EST AVANT TOUT L'ENVIE DE BIEN FAIRE.

Cette envie se retranscrit dans des engagements forts comme **le local, le « mieux manger »**, le maintien de l'employabilité, l'engagement sur son territoire, la préservation des ressources, la sobriété énergétique, **et bien d'autres initiatives.**

3.

UNE OUVERTURE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

permet de nous améliorer. Tout n'est pas parfait, mais nous nous employons au quotidien à améliorer ce qui peut l'être. **#Danslebonsens.**



CETTE MISSION SE RETRANSCRIT DANS UNE TRIPLE RESPONSABILITÉ POUR PROGRESSER EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACCOMPAGNER

la transition
alimentaire



**GRANDIR ET
FAIRE GRANDIR**

les hommes et les
femmes qui font
Fleury Michon



DIMINUER

notre empreinte
environnementale



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**NOUS CROYONS À LA
FORCE DE NOTRE MODÈLE
D'ENTREPRISE FAMILIALE
CAPABLE DE CONCILIER
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
ET PROGRÈS SOCIÉTAL**

GRÉGOIRE GONNORD,
Président du Conseil
d'administration



**DANS UN ENVIRONNEMENT QUI RESTERA
INCERTAIN ET COMPLEXE, NOTRE MISSION
D'ENTREPRISE VOUS AIDER
À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR
RESTE NOTRE BOUSSOLE**

BILLY SALHA,
Directeur général



2023 a été une année particulière pour Fleury Michon. Dans un contexte de très forte volatilité (flambée des cours des matières premières et des énergies, crise agricole, loi Egalim, contexte géopolitique), nous avons montré la résilience de notre modèle.

Nous avons poursuivi la transformation de nos gammes de produits afin d'accompagner la transition alimentaire attendue par nos consommateurs et clients. L'offre que nous proposons aujourd'hui est le reflet de la marque Fleury Michon : une marque au cœur du quotidien des Français, qui répond à leurs attentes multiples : l'accessibilité, le goût, le plaisir et la naturalité.

Cette performance est le résultat d'une mobilisation sans faille de toutes les équipes, et nous tenons à les remercier ici de leur très bel engagement. Nous croyons à la force de notre modèle d'entreprise familiale capable de concilier performance économique et progrès sociétal.

Dans un environnement qui restera incertain et complexe, notre mission, « Vous aider à manger mieux chaque jour », reste notre boussole. Elle nous donne, depuis plusieurs années, une direction claire pour affronter tous ensemble les défis multiples avec bon sens et pragmatisme.

Cette mission d'entreprise se décline en 5 axes RSE. Proposer des produits sains, savoureux et accessibles à nos consommateurs et nos clients ; contribuer avec nos partenaires à des filières agricoles durables ; réduire notre empreinte environnementale ; promouvoir les conditions et la qualité de vie au travail de nos salariés et contribuer au développement de nos territoires. En 2023, un grand nombre d'initiatives ont été menées pour aller #Danslebonsens selon chacun de ces 5 axes. Vous en découvrirez quelques-unes, dont nous sommes particulièrement fiers, dans ce rapport. Nous veillons à combiner goût, équilibre alimentaire et environnement.

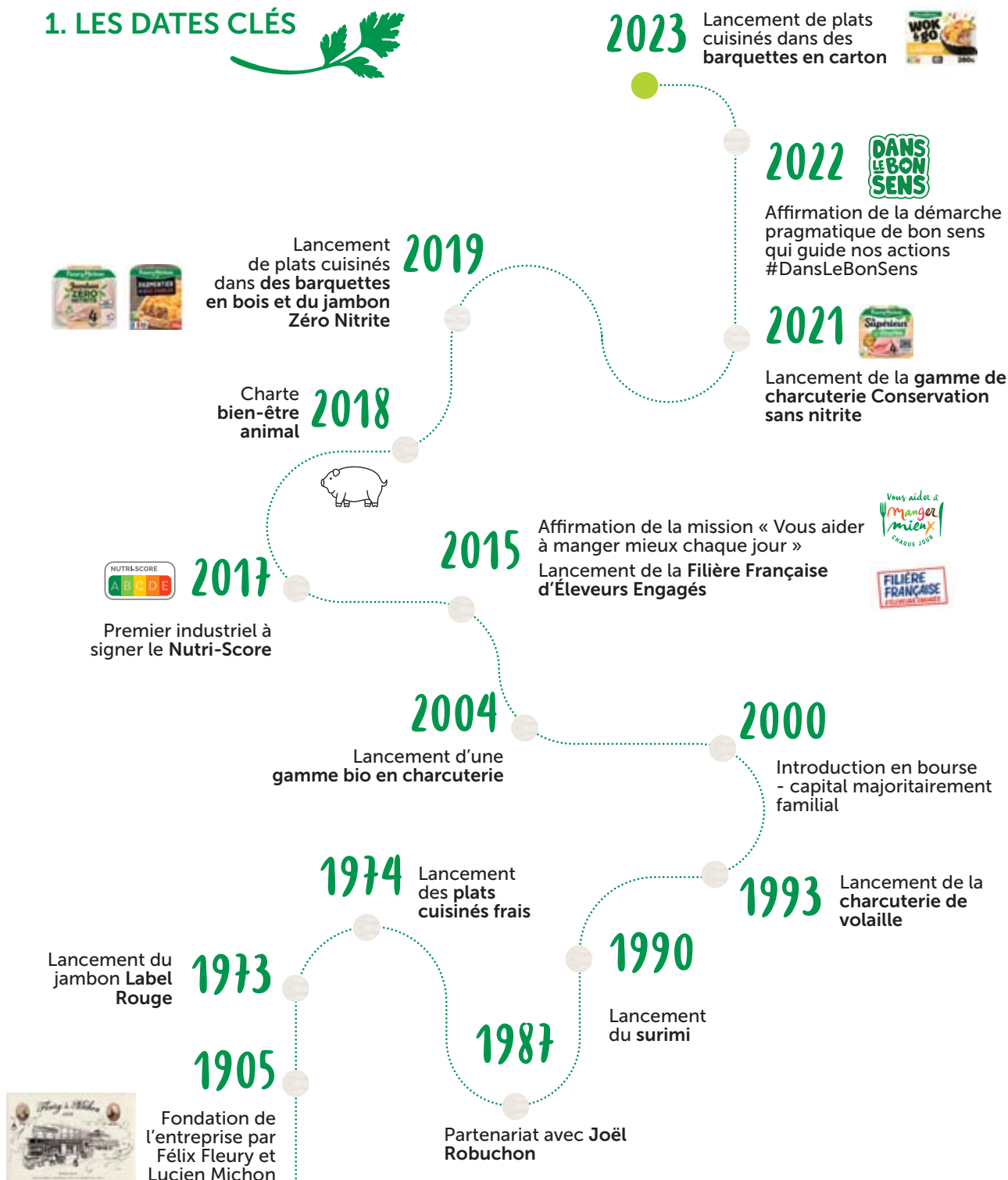
À tous nos salariés et toutes nos parties prenantes, nous souhaitons réaffirmer notre reconnaissance de les voir participer chaque jour à la concrétisation de notre projet commun de « Vous aider à manger mieux chaque jour ».

LE MANGER MIEUX, UNE AFFAIRE DE FAMILLE



Pionnier du manger mieux depuis **5 GÉNÉRATIONS**,
Fleury Michon s'engage depuis 1905 à proposer des produits bons,
sûrs et sains, à des prix accessibles au plus grand nombre.

1. LES DATES CLÉS



UNE GOUVERNANCE FAMILIALE



« Fleury Michon a toujours été porteur du double projet économique et sociétal. Le but de cette démarche est d'aller plus loin en intégrant mieux les préoccupations sociales et environnementales pour l'entreprise responsable. La démarche ne sera jamais finie : c'est une démarche d'amélioration permanente car suivre un idéal, ce n'est pas l'espoir d'être parfait mais la volonté d'être meilleur. »

Grégoire Gonnord – Président du Conseil d'Administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



La volonté de bien faire se traduit dans les modalités et l'éthique de notre gouvernance. Aux côtés des administrateurs familiaux, quatre personnalités indépendantes apportent leur expertise et la stabilité nécessaire à la vision stratégique à long terme de l'entreprise. L'importance accordée au dialogue social se concrétise par la présence de deux administrateurs représentants des salariés.

ADMINISTRATEURS FAMILIAUX



GRÉGOIRE GONNORD
Président



HERVÉ GONNORD



CLAIRE GONNORD

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



NADINE DESWASIÈRE
Marketing international,
Responsabilité sociétale



PIERRE JOURDAIN
Finances, Risques, fusions-
acquisitions



OLIVIER FUZEAU



CHRISTINE MONDOLLOT
Grande distribution, Stratégie,
Marketing, International



NICOLAS LE CHATELIER
Joint-ventures, Marketing,
Ventes, International



VINCENT ROQUEBERT

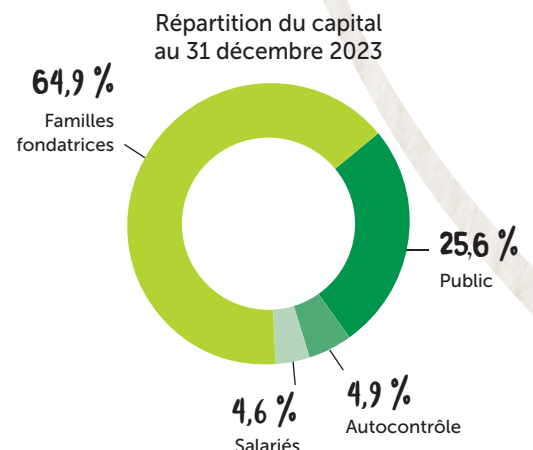
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ET SALARIÉS ACTIONNAIRES

1/3
DE FEMMES
ADMINISTRATRICES

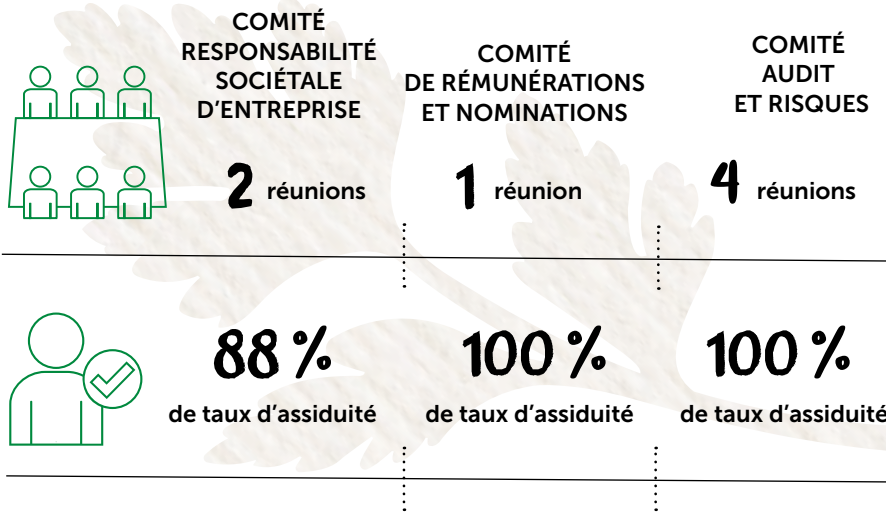
8
RÉUNIONS EN 2023

93 %
TAUX D'ASSIDUITÉ

**UN ACTIONNARIAT SOLIDE,
MAJORITAIREMENT FAMILIALE,
QUI GARANTIT INDÉPENDANCE
ET VISION LONG-TERME**



LES COMITÉS SPÉCIALISÉS



LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif Fleury Michon construit et adapte la stratégie de l'entreprise et s'assure de son exécution. Il pilote l'activité et permet de renforcer la cohésion des équipes et le partage d'une vision commune. Il s'appuie sur un comex élargi d'une soixantaine de personnes, en charge du déploiement opérationnel de la stratégie à tous les niveaux de l'entreprise.



Dirigé par Billy SALHA,
il est constitué de 10 personnes
représentant les principales fonctions
et Directions de l'entreprise.

10 PERSONNES



DIRECTEUR GÉNÉRAL



DIRECTEUR GÉNÉRAL GMS FRANCE



DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS



DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER



DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES



DIRECTRICE PMO ET RSE



DIRECTEUR JURIDIQUE



DIRECTRICE COMMUNICATION CORPORATE ET AFFAIRES PUBLIQUES



DIRECTEUR SYSTÈME D'INFORMATION



DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE B TO B

Un modèle de création de valeur qui concilie

NOS RESSOURCES

Un actionnariat stable et familial depuis **1905**.
Centre de décision de proximité



12

ateliers de production
dont 10 en France
et 8 en Vendée



1

centre Recherche
et Développement
en Vendée



3 310*

collaborateurs
engagés



150

métiers



45

collaborateurs R&D,
qui travaillent au
service de l'innovation



1

équipe PMO et RSE
qui accompagne la
transformation de
l'entreprise

- Un savoir faire charcutier-traiteur depuis **1905**.
- Politique Nutrition depuis **1999**.
- Des filières de qualité depuis **1973**.

*Effectif Groupe en équivalent temps plein (ETP)

NOS ACTIVITÉS

Des offres adaptées à nos marchés et aux attentes de chacun de nos archipels de consommateurs pour assurer la pérennité et l'indépendance financière de l'entreprise.

GMS FRANCE
RAYON LIBRE-SERVICE



GMS FRANCE
FRAIS EMBALLÉ



LIVRAISON DE PLATEAUX
REPAS ET BUFFETS EN
ENTREPRISES (B TO B)



CATERING AÉRIEN
INTERNATIONAL



AUTRE
INTERNATIONAL



NOS PARTIES

- Collaborateurs, futurs collaborateurs, partenaires sociaux, conseil d'administration
- Fournisseurs • Clients distributeurs

NOS PRINCIPES DE

- Respecter et promouvoir la loyauté des affaires
- Protéger et promouvoir l'entreprise

performance économique et responsabilité sociétale

NOTRE MISSION



Vous aider à manger mieux chaque jour :
Une mission d'entreprise écrite en 2015, ancrée dans une démarche de dialogue et de responsabilité, structurée autour de 5 piliers.



NOS CONSOMMATEURS ET NOS CLIENTS

Proposer des produits toujours plus savoureux et sains, pratiques, à des prix accessibles à tous



NOS FILIÈRES

Contribuer à des pratiques agricoles, d'élevage et de pêche plus durables et respectueuses



NOTRE ENVIRONNEMENT

Réduire notre empreinte environnementale



NOS ÉQUIPES

Promouvoir la qualité de vie et les conditions de travail



NOS TERRITOIRES

Contribuer à la vie de nos territoires

PRENANTES



- Consommateurs
- Institutions/société civile
- Apporteurs de capitaux financiers

CONDUITE ÉTHIQUE

- Respecter les hommes et les femmes

NOS RÉSULTATS 2023



836,2 M€

Chiffre d'affaires



> 98%

Taux de service
logistique clients



11 391

Emplois soutenus
en France⁽¹⁾



22%

d'emballages recyclables*

86% des composants
recyclables**



92%

Nutri-Score A + B + C

LA MARQUE FLEURY MICHON

Dans le

TOP 5

des marques nationales
(3^{ème} en 2023)

Consommée par 77 %
des foyers français

337 M

de produits
vendus par an

Source : Interne - Circuits GMS France
marque Fleury Michon 2023

N°2

en charcuterie

N°2

en plats cuisinés individuels
(hors box)

N°1

en surimi

Source : CIRCANA, classement
en valeur tous circuits 2023

100%

Des salariés sensibilisés
à la démarche
« Ensemble vers
le zéro accident »

DES ODD CLÉS POUR NOS PLANS D' ACTIONS À 3 ANS



(1) Source : Cabinet Utopies sous la marque Local Footprint©, 2020.
Périmètre de l'étude : entités FMLS et FMSA, Société d'Innovation Culinaire (Cambrai) et Charcuteries Cuisinées de Plélan (Plélan).

**En considérant les filières de recyclage en développement et si les consommateurs appliquent les bons gestes au quotidien dans le tri des emballages

*Loi Agec fin 2022

A man with short dark hair and a mustache, wearing a blue zip-up jacket, is leaning over a field of green leafy plants. The background is a blurred green field under a clear blue sky. Two overlapping circles are superimposed on the right side of the image, containing text.

LE CHAMP DU POSSIBLE

NOTRE TERRITOIRE

10 exploitations agricoles
forment cette structure
et sont implantées à moins de 50 km
de nos ateliers.

OBJECTIF POUR FLEURY MICHON

accompagner une filière de proximité
et expérimenter les circuits-courts
sur la production de légumes
100 % bio.

Jean-Philippe COUTANT
Agriculteur
à la SAS Le Champ du Possible

QUELQUES RÉALISATIONS EN 2023



bilan carbone
réalisé

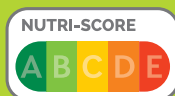


Engagement
volontaire
avec Fret 21
sur 3 ans



92%

Nutri-Score A + B + C



Plus de
10%

de salariés en
situation
de handicap



Des experts de
la santé / sécurité

1 médecin, 5 infirmiers,
1 assistante médicale,
1 ergonome,
des animateurs sécurité

Finalisation du plan
de déploiement
d'ombrières
pour produire

6% ⚡

de notre électricité



300 €

Versement d'une
prime exceptionnelle
de pouvoir d'achat



-29%

de GES* Scope 1 & 2
depuis 2015

-13% de GES*
Scope 3 vs 2022

*Gaz à effet de serre

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : UN CERCLE VERTUEUX



UNE ORGANISATION PAR ACTIVITÉ

Pour nous assurer de rendre le bon vraiment accessible à tous, nous proposons nos produits sur 5 canaux de distribution :



UNE PRODUCTION PRINCIPALEMENT BASÉE EN VENDÉE, UN RAYONNEMENT NATIONAL ET À L'INTERNATIONAL



3 310*

Salariés



11 391**

Emplois directs et indirects



751 M€**

de PIB généré

⁽¹⁾ L'activité CCP a été arrêtée en avril 2023

*Effectif Groupe en équivalent temps plein (ETP).
**Source : cabinet Utopies sous la marque Local Footprint©, 2020.



EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES (GMS) AU RAYON LIBRE-SERVICE

3 marchés sur lesquels Fleury Michon occupe une place incontournable :

Charcuterie

(jambon de porc, jambon de volaille, charcuterie cuisinée)



Plats cuisinés individuels



Surimi



Une marque au cœur du quotidien des français



337 M

de produits vendus par an



Dans le

Top 5

des marques les plus achetées dans les paniers français

Source : Brand FoodPrint Kantar 2023



EN GMS, AU RAYON FRAIS EMBALLÉ

Des solutions repas complémentaires adressées aux consommateurs

- Produits apéritifs et festifs.
- Plats cuisinés frais.

Une offre qui profite de l'agilité de notre structure commerciale Paso et de la puissance industrielle de la marque Fleury Michon.



EN B TO B



Un service de livraison de plateaux repas / petit-déjeuner et cocktails en entreprise

- Proposer une offre de repas variée (petit-déjeuner, plateaux- repas, buffets, cocktail, cuisine asiatique, italienne, libanaise, offre végétarienne...).
- Piloter un développement responsable au travers de plats sains, bons et responsables, grâce notamment à des emballages écologiques.
- Accompagner les nouveaux enjeux des entreprises en adoptant une offre digitalisée.

Une offre adaptée aux établissements de santé

- Avec plus de 110 recettes respectant les contraintes alimentaires diversifiées.
- 120 établissements partenaires et près de 3,7 millions de plats cuisinés livrés en 2023.



EN CATERING AÉRIEN À L'INTERNATIONAL



Distribution de plateaux repas dans les avions au départ de l'Amérique du nord et de l'Europe

- Marfo, une base de catering localisée au Pays-Bas.
- Fleury Michon Amérique, une base de catering localisée au Canada.
- Une adaptation continue de nos offres pour les marchés porteurs (santé, administrations publiques...).



EN ESPAGNE



Partenariat avec la société espagnole Platos Tradicionales depuis 2006

- Joint venture.
- Développer le marché des plats cuisinés en Europe en s'associant à des spécialistes locaux.
- Être le fournisseur de la chaîne de distribution Mercadona de plats préparés (poulets rôtis, barquettes bois, gratins, etc.).

Fleury Michon

Maison Familiale & Vendéenne depuis 1905

UNE MISSION D'ENTREPRISE AUTOUR DE 5 PILIERS





NOTRE AMBITION RSE POUR ALLER « DANS LE BON SENS »

Depuis toujours, petits pas par petits pas, innovation après innovation, nous nous améliorons en continu pour aller dans le bon sens autour de nos 3 responsabilités :

ACCOMPAGNER

la transition
alimentaire

GRANDIR ET FAIRE GRANDIR

les hommes et les femmes
qui font Fleury Michon

DIMINUER

notre empreinte
environnementale



**Des engagements
choisis et pérennes
auprès de nos
parties prenantes**

Consommateurs



& nos clients

Proposer des produits
toujours plus savoureux
et sains, pratiques,
à des prix accessibles
à tous

Nos territoires



Contribuer à la vie
de nos territoires

Notre environnement



Réduire notre
empreinte
environnementale

Nos filières



d'approvisionnement

Contribuer à des pratiques
agricoles, d'élevage
et de pêche plus durables
et respectueuses



Nos équipes

Promouvoir la qualité de
vie et les conditions de
travail



1

NOS CONSOMMATEURS ET NOS CLIENTS

PROPOSER DES PRODUITS PLUS SAVOUREUX ET SAINS, PRATIQUES, À DES PRIX ACCESSIBLES À TOUS

RÉDUCTION / RECYCLABILITÉ DU PLASTIQUE SUR TOUTES NOS GAMMES

FAIRE PLAISIR, NOURRIR SAINEMENT ET ÊTRE TRANSPARENT

ÊTRE PROACTIF DANS LES ASSOCIATIONS, GROUPES DE TRAVAIL

5 BÉNÉFICES AU COEUR DE NOS DÉVELOPPEMENTS PRODUITS

Goût

Équilibre alimentaire

Accessibilité

Responsabilité

Transparence

Et concrètement ?

PLUS DE 40 ANS D' ACTIONS
AU SERVICE DU MANGER MIEUX



1^{ER}
industriel à s'engager
sur l'étiquetage volontaire
du Nutri-Score en 2017

92 %

Nutri-Score A + B + C



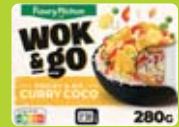
22 %
de nos emballages
sont recyclables
Selon loi AGECE 2022

86 % de composants recyclables*



98 %
de nos plats cuisinés
sont sans conservateurs

Le saviez-vous
En 2023



Lancement de plats
cuisinés dans des
barquettes en carton

76 %
de plastique en moins



Xavier LABELLE
Directeur des Clients
et du Développement
Commercial
chez Fleury Michon

« Nous avons distributeurs
et fournisseurs une responsabilité
commune »

La RSE Fleury Michon est bien dans l'esprit de nos clients distributeurs à travers notre mission « **Vous aider à manger mieux chaque jour** ». Nos clients ont tous pris des engagements forts en RSE. Chaque acteur a conscience de sa responsabilité ainsi que de son rôle à jouer. Notre enjeu collectif est de mieux partager nos objectifs et nos actions, en faisant coopérer les différents experts métiers au sein de nos structures respectives et en mutualisant nos efforts. Nous avons ainsi élaboré avec certains de nos clients partenaires des stratégies communes (plan climat, projets collaboratifs, ...). C'est bien en faisant converger nos efforts et ensemble que nous réussissons !

*En considérant les filières de recyclage en développement et si les consommateurs appliquent les bons gestes au quotidien dans le tri des emballages.



2

NOS FILIÈRES

CONTRIBUER À DES PRATIQUES AGRICOLES, D'ÉLEVAGE ET DE PÊCHE PLUS DURABLES ET RESPECTUEUSES

PRENDRE SOIN DU VIVANT

CRÉER DES FILIÈRES QUALITATIVES

RÉMUNÉRER LES ÉLEVEURS À LEUR JUSTE VALEUR

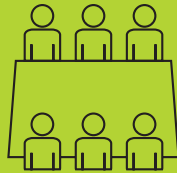


Et concrètement ?

50 ANS D'ENGAGEMENT
DANS DES FILIÈRES DE QUALITÉ



Pôle filières dédié
Entretien et développer
nos relations avec l'amont
et les parties prenantes



110
rencontres réalisées
avec les parties prenantes
de nos filières



3
acheteurs filières
animales
et végétales

**Le saviez-vous
En 2023**



**Lancement d'une filière
d'approvisionnement
locale**



Philippe RIAUDEL
Responsable commercial
Sanders Ouest

« **Travailler nos filières
avec un cahier des charges
commun** »

Dès 2015, nous avons travaillé avec Fleury Michon pour la création de la Filière Française d'Éleveurs Engagés. Des plans de progrès concernant les économies d'énergies, le bien-être animal ou encore l'arrêt d'utilisation des antibiotiques ont été mis en place. Ces pratiques novatrices se développent aujourd'hui dans d'autres élevages. **L'objectif de ces synergies** : conforter nos relations avec nos clients éleveurs, être proactifs et pousser les réflexions pour anticiper les évolutions de la demande sociétale.



Jean Marie ROY
Agriculteur
à la SAS Le Champ du Possible

3

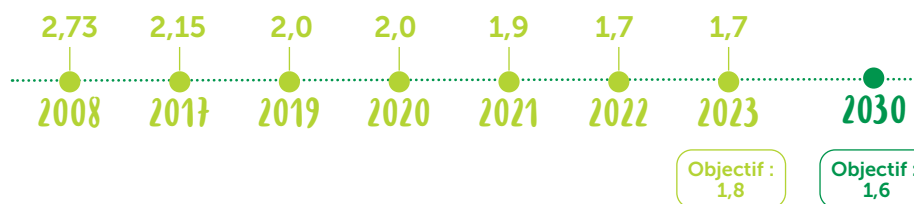
NOTRE ENVIRONNEMENT

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



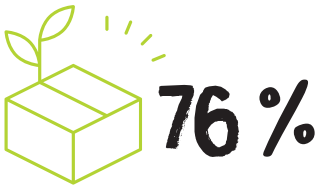
INDICE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Périmètre France (kWh achetés / kg produit), hors électricité auto-produite



Et concrètement ?

RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE
DE NOS EMBALLAGES ET DE NOS ACTIVITÉS



76 %
de nos déchets
revalorisés



80 %
De l'eau consommée
réintègre le milieu naturel
après traitement

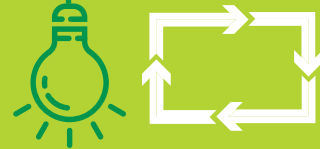


6 %
De la consommation d'électricité
de nos sites vendéens
produite par nos ombrières
photovoltaïques



Team For The Planet
Adhésion fin 2023
à la grande coalition des
entreprises pour le climat

Le saviez-vous
En 2023



**CERTIFICATION
RETRAY**

de 3 de nos ateliers
de fabrication :
boucle d'économie circulaire
pour fabriquer nos films
d'emballages



Pierre FAURE
Responsable commercial
travaux chez CertiNergy
& Solutions

« Des engagements de performance
contribuant à la politique
environnementale de l'entreprise »

Je suis en relation avec les équipes énergies de Fleury Michon depuis les premiers échanges. Nous accompagnons l'entreprise dans la réduction de leurs consommations d'énergies, d'eau, et dans la baisse de leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous portons à date **13 engagements de performance** en lien avec la récupération de chaleur sur 5 sites industriels. Ces travaux communs permettent à l'entreprise d'économiser plus de 1500 tonnes de CO₂ chaque année.



4

NOS ÉQUIPES

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Venez
GRANDIR
ET FAIRE GRANDIR
FleuryMichon

Ensemble vers le Zéro accident

POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ÉQUIPES

DONNER DE LA VISIBILITÉ SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION EN ANIMANT DES CYCLES DE DÉVELOPPEMENT ÉQUIPES

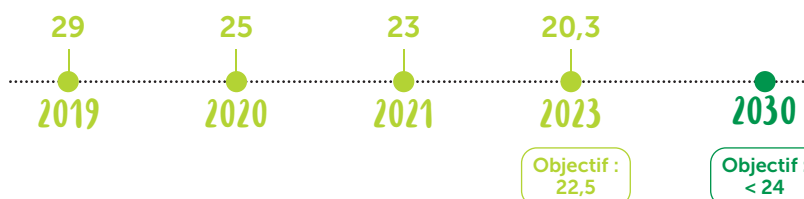
FAVORISER LA PROGRESSION INTERNE ET CONTINUER D'INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA FORMATION

COMMISSION SPORT

ANIMÉE PAR DES SALARIÉS

SÉCURITÉ DE NOS ÉQUIPES :

Taux de fréquence (nbre d'AT avec arrêt \geq 1 j x 1 000 000/heures)



Avec notre démarche « Ensemble vers le zéro accident », notre objectif moyen terme est de rester inférieur à la moyenne du secteur.

Et concrètement ?

DES PARCOURS MÉTIERS MOTIVANTS, INDIVIDUALISÉS,
FAVORISANT L'EMPLOYABILITÉ AUTOUR
DE NOS 150 MÉTIERS



de la masse salariale
consacrée à la formation
de nos équipes



jours de télétravail
par semaine



hub avec des bureaux
partagés à Nantes



de la Rémunération
Variable Individuelle des cadres
indexée sur 5 critères RSE*

*Taux de fréquence des accidents du travail, part de nos emballages recyclables, consommation énergétique, nombre d'arômes artificiels, part des produits en Nutri-Score.

Le saviez-vous
En 2023



>37000 km

économisés par
les équipes

Adhésion au dispositif
de co-voiturage

**KAROS**



Vincent DURIEUX
Responsable de service
et Fresqueur
chez Fleury Michon

« Partager mes compétences
en matière de RSE au profit
du collectif »

Au travers d'une mission développement en lien avec la Direction RSE, j'ai animé des Fresques du Climat chez Fleury Michon en 2023. Cette démarche permet d'aborder les causes et conséquences du réchauffement climatique via des groupes multi-métiers, et d'évaluer ensemble les leviers que nous avons en tant qu'acteur de l'agroalimentaire. Nous prévoyons de déployer ce dispositif à plus large échelle et **d'alimenter la feuille de route RSE de l'entreprise** en conséquence. C'est pour moi une vraie opportunité d'allier mon travail et mes engagements personnels !



5

NOS TERRITOIRES

CONTRIBUER À LA VIE DE NOS TERRITOIRES D'IMPLANTATION



1

Politique de soutien aux associations locales



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES



751 M€
de PIB généré en France

39 %
de PIB généré en Vendée

 1^{er} département en termes d'achats

Source : cabinet Utopies sous la marque local Footprint(c), 2020.

Et concrètement ?

PARTICIPER À LA DYNAMISATION DE NOS TERRITOIRES



Mécénat de compétences
En diffusant des outils pédagogiques sur l'équilibre alimentaire



Membre du collectif RSE du Pays de Pouzauges
Mutualiser les moyens en faveur d'actions collectives au service du territoire



Association soutenue œuvrant pour la biodiversité
en travaillant avec les agriculteurs locaux

Engagements pour une Économie Sociale et Solidaire
Mécénat avec le Jardin des Puy
Contrats avec des associations (d'insertion, sportives, caritatives...)
Fond de dotations RH

Le saviez-vous En 2023



L'équivalent de

2,3 M€

soit **451 tonnes** de produits redistribués aux associations pour aider les plus démunis



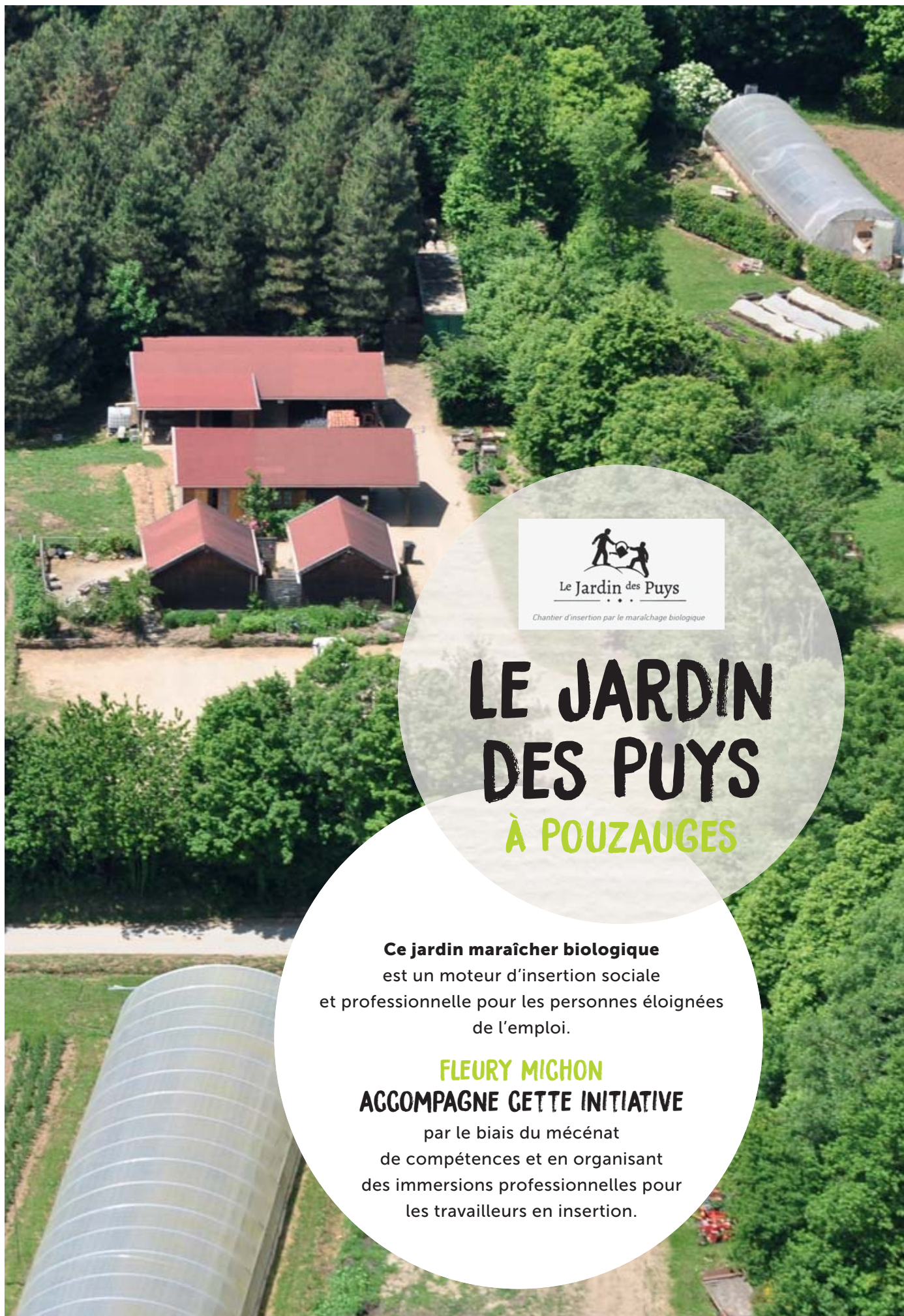
Morgane GABARD

Chargée de mission écologie industrielle et territoriale
Communauté de Communes de Pouzauges

« Anticiper les contraintes pour en faire une opportunité »

Le collectif RSE s'est créé en 2021 avec une quinzaine d'acteurs économiques aux profils variés : centre de formation, structure de l'économie sociale et solidaire, entreprises. L'objet PREMIER du collectif, c'est l'échange de pratiques sur les sujets de RSE et partager nos difficultés. Nous avons engagé par la suite des actions collectives sur les thématiques biodiversité, mobilité, déchets, sociétale. L'intérêt est de travailler les synergies et de montrer **la force du collectif sur les enjeux environnementaux.**

Le collectif RSE est un facilitateur sur ces sujets et j'en suis l'animatrice. J'aime les dynamiques qui émanent d'un collectif avec des acteurs sur des profils différents... il naît toujours des projets auxquels nous n'aurions jamais pensé !



LE JARDIN DES PUYs À POUZAUGES

Ce jardin maraîcher biologique
est un moteur d'insertion sociale
et professionnelle pour les personnes éloignées
de l'emploi.

FLEURY MICHON
ACCOMPAGNE CETTE INITIATIVE

par le biais du mécénat
de compétences et en organisant
des immersions professionnelles pour
les travailleurs en insertion.

LA MÉTHODE DE NOTRE AMBITION RSE

« DANS LE BON SENS »



Accompagnement de la démarche en interne par **10 référents métiers RSE**

Un pilotage à moyen terme avec des engagements à 2030 et 2050 pour tenir notre cap



5 indicateurs RSE

indexés sur nos emprunts bancaires et faisant partie de la rémunération variable de l'encadrement sont challengés chaque année

TRANSPARENCE CONSOMMATEURS

part des produits avec un Nutri-Score A,B ou C, sur les produits à marque Fleury Michon

Objectif : 90 %
> Réalisé : 92 %

ABSENCE D'ARÔMES ARTIFICIELS

pour les produits à marque Fleury Michon

Objectif : 0
> Réalisé : 0

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

en kWh/kg produit

Objectif : 1,8
> Réalisé : 1,7

PART DE NOS EMBALLAGES RECYCLABLES

Objectif : 21 %
> Réalisé : 22 %

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS

de travail avec arrêt

Objectif : 22,5
> Réalisé : 20,3

Afin de partager et de mutualiser nos actions, nous sommes également membres de plusieurs comités d'institutions partenaires (Institut du Commerce, ILEC, ANIA, FICT).

LA POURSUITE DE NOTRE TRAJECTOIRE CLIMAT AVEC UN FOCUS SUR NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

**Contribuer
au plan national
bas carbone France
de l'industrie**

Objectifs

- 35 % en 2030
- 81 % en 2050

*Score complet des GES
sur la base de la loi 2015*

**TRAJECTOIRE
- 1,5 DEGRÉS**

**RÉSULTATS
FLEURY MICHON
- 29 % de GES
sur les scopes
1 et 2*
depuis 2015**

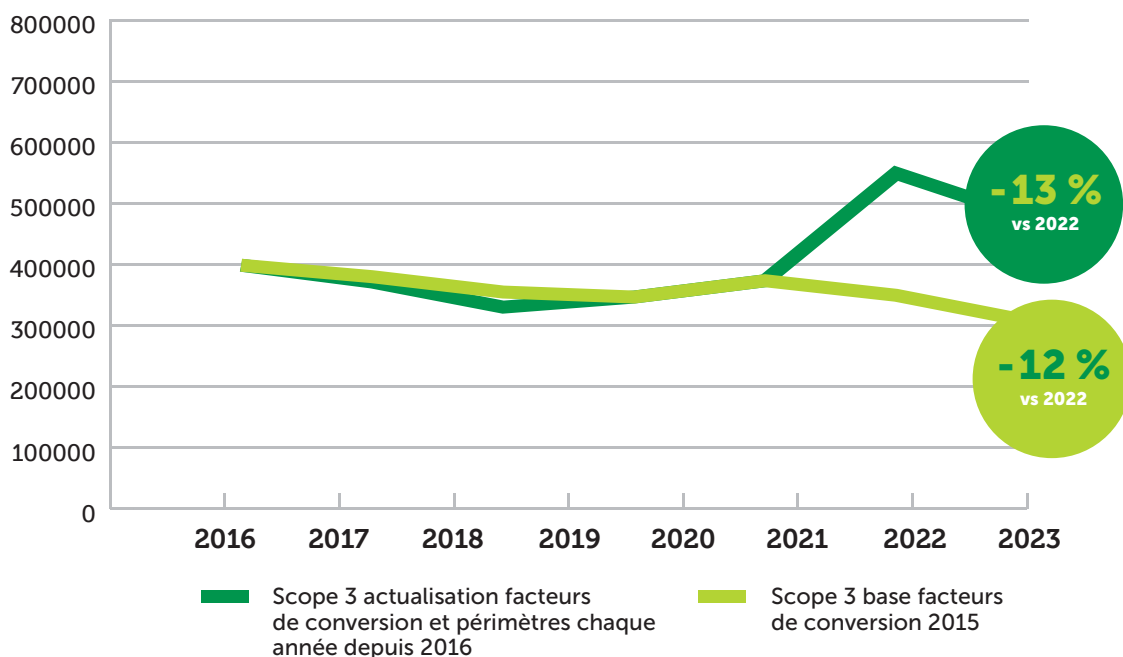


* Scope 1 : émissions directes de GES. Scope 2 : émissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergies. Source : ADEME

RÉSULTATS ÉMISSIONS SCOPE 3*

Dans un souci de comparaison, les données 2022 ont été retraitées des facteurs de conversion de l'ADEME applicables pour l'année 2023, ainsi que de la prise en compte de nouvelles matières premières dans le calcul des émissions Scope 3.

en
Téq.CO₂



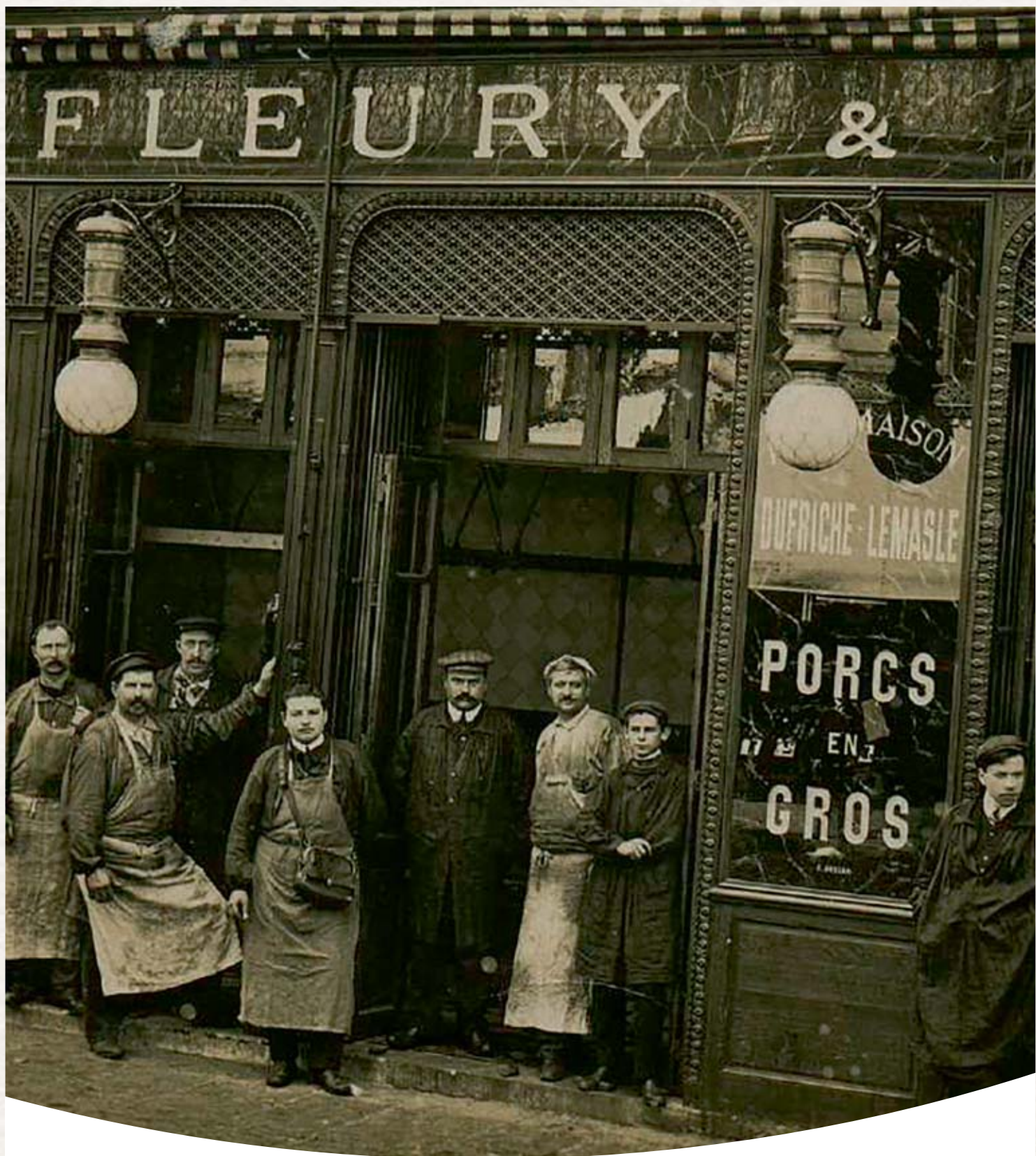
Constat :
les trajectoires suivent des tendances similaires à la baisse

Priorité pour Fleury Michon :
pouvoir suivre son impact et sa trajectoire de manière cohérente

L'évolution du ratio
Téq CO₂ / tonnes
de produits conditionnés



* Scope 3 : émissions induites par les acteurs et activité du territoire. Source : ADEME



1905

CRÉATION D'ENTREPRISE

3310

COLLABORATEURS EN ETP

836,2M€

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023



Présentation du Groupe

1.1	CHIFFRES-CLÉS	36	1.4	FACTEURS DE RISQUES	51
1.1.1	Informations financières sélectionnées	36	1.4.1	Risques inhérents à l'activité de fabrication de produits alimentaires	51
1.1.2	Informations financières par secteur d'activité	37	1.4.2	Risques stratégiques et opérationnels (dont risque sur les matières premières)	52
1.1.3	Les faits marquants relatifs à l'année 2023	38	1.4.3	Risques juridiques, risque marque employeur, systèmes d'information ou risques liés aux restructurations	53
1.2	HISTORIQUE	40	1.4.4	Risques liés à l'environnement industriel	54
1.3	ORGANISATION ET POSITIONNEMENT MARCHES	44	1.4.5	Risques financiers	55
1.3.1	Organigramme juridique	44	1.5	PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	57
1.3.2	Organigramme par activité	45	1.5.1	Acteurs et objectifs du contrôle interne	57
1.3.3	Pôle GMS France	46	1.5.2	Gestion des risques	58
1.3.4	Pôle International	48	1.5.3	Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne	58
1.3.5	Pôle Ventes avec Services et divers (inclus dans autres secteurs)	49	1.5.4	Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	59
1.3.6	Sites de production et équipements	49	1.5.5	Appréciation des procédures de contrôle interne	59



1.1 CHIFFRES-CLÉS

Les comptes consolidés et leurs annexes, préparés conformément aux normes IFRS, sont présentés au chapitre 5 – Comptes consolidés.

1.1.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires net	705,6	794,8	836,2
% évolution CA	- 4,1 %	+ 12,6 %	+ 5,2 %
Résultat opérationnel	10,1	8,9	15,4
Marge opérationnelle	1,4 %	1,1 %	1,8 %
Résultat net	4,0	2,4	10,3
Marge nette	0,6 %	0,3 %	1,2 %
Endettement net	73,3	104,1	74,9

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	2023
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	64,7	12,2	77,7
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 20,5	- 22,7	- 28,4
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 40,8	- 35,6	7,2
Variation de la trésorerie nette	3,3	- 46,1	56,6
Trésorerie de clôture	153,8	107,7	164,2

1.1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

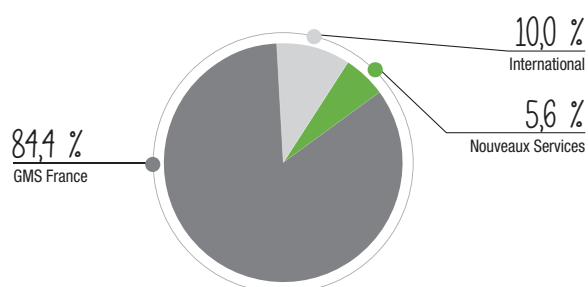
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE

<i>En millions d'euros</i>	2021	2022	2023
Pôle GSM France	632,9	679,6	705,7
Pôle International	46,0	77,1	83,9
Autres secteurs France	26,7	38,1	46,6
TOTAL	705,6	794,8	836,2

Les secteurs retenus par le Groupe se présentent ainsi :

- Le pôle GSM France : produits frais emballés en libre-service (LS) aux rayons traiteur, traiteur ultra frais et charcuterie – sous marque Fleury Michon, marque Paso ou Marque de Distributeurs (MDD) – réglementation de production et de distribution France.
- Le pôle International (hors joint-venture mis en équivalence) : produits surgelés (catering aérien) et produits frais emballés en libre-service – réglementation de production et de distribution hors France.
- Le pôle Autres Secteurs : secteur ventes avec services non présenté de manière distincte (restauration hors domicile et de voyage) et activité de support et d'assistance aux filiales (prestations de services notamment logistiques, ressources humaines, systèmes d'information et finance).

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÔLE



HISTORIQUE CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)



<i>Résultat opérationnel (en millions d'euros)</i>	2021	2022	2023
Pôle GSM France	19,6	17,0	23,8
Pôle International	- 5,2	- 4,0	4,5
Autres secteurs France	- 4,3	- 4,0	- 12,9
TOTAL	10,1	8,9	15,4

1.1.3 LES FAITS MARQUANTS RELATIFS À L'ANNÉE 2023

Fleury Michon affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 5,2 % soutenue par :

- le maintien d'une position forte sur ses marchés historiques GMS ;
- le passage d'ajustements de prix contraints par l'inflation qui perdure depuis mars 2022 ; et
- le retour des activités internationales (catering aérien) à un niveau de chiffre d'affaires qui se rapproche de la situation avant Covid.

Dans ce contexte adverse, Fleury Michon confirme sa stratégie autour du projet d'entreprise « vous aider à manger mieux chaque jour » en proposant des produits sains et de qualité pour accompagner les tendances de consommation. Le Groupe a concentré ses efforts en 2023 en vue de restaurer la marge opérationnelle courante en privilégiant les gammes pertinentes face à la réalité inflationniste et les nouvelles habitudes de consommation. Certaines décisions difficiles ont été prises, avec la fermeture du site industriel de Plélan-le-Grand affecté par les baisses de volume de fabrication sur son activité Charcuterie. Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en place pour accompagner les salariés et favoriser le retour à l'emploi. Il est rappelé que l'impact opérationnel des activités abandonnées est exclu du résultat opérationnel et est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Le taux de marge opérationnelle se renforce légèrement par rapport à 2022 en atteignant 1,8 %. Le résultat opérationnel s'établit donc à 15,4 millions d'euros après comptabilisation d'une charge non récurrente de 7,6 millions d'euros. En ce sens et malgré une dynamique positive concernant l'activité de livraison de plateaux-repas et événementiels (pôle ventes avec services plateaux-repas livrés en entreprise), le goodwill de cette activité a été déprécié intégralement, soit un montant de 8,2 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, Fleury Michon a structuré sa dette en émettant des obligations Relance (OR) et en souscrivant un PGE résilience à hauteur respectivement de 30 millions d'euros et de 28,9 millions d'euros. Ces dispositifs garantis par l'état ont pour objectif de renforcer la situation financière de l'entreprise et de permettre également d'investir dans l'expansion de l'activité comme la transition alimentaire et l'atténuation des impacts du changement climatique.

La dette financière nette du Groupe s'établit ainsi à 74,9 millions d'euros *versus* 104,1 millions d'euros. Le gearing du Groupe (ratio d'endettement net/capitaux propres) de l'exercice 2023 ressort ainsi à 47,0 % *versus* 67,2 %.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à 10,3 millions d'euros *versus* un résultat de 2,4 millions d'euros en 2022. Les capitaux propres du Groupe s'améliorent de 4 millions d'euros et représentent 159 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2023.



1.2 HISTORIQUE



De 1885 aux années 50

DES CHARCUTIERS VENDÉENS AUX HALLES DE PARIS

1885 Un charcutier-traiteur, Félix Fleury, ouvre une boutique à La Roche-sur-Yon en Vendée. « Il faut faire les choses comme il faut » disait-il déjà.

1905 Félix Fleury s'associe à Lucien Michon, son beau-frère, et déposent ensemble les premiers statuts des Établissements Fleury & Michon.

À partir des années 20 Pierre Fleury construit les véritables bases de l'entreprise, en développant une activité intégrée d'abattage, découpe de viande et charcuterie-salaisonnerie.

1934 Installation à Pouzauges. Les produits Fleury Michon sont alors vendus chez les grossistes, charcutiers détaillants et au rayon coupe des grandes surfaces naissantes.

Années 50 Fleury Michon invente la cuisson lente du jambon sous vide.



Années 60 et 70

CAP SUR LE LIBRE-SERVICE

1964 Fleury Michon est l'un des premiers charcutiers à décliner son offre en frais préemballé.

1974 S'inspirant de son savoir-faire en cuisson du jambon, mais aussi des nouvelles pratiques des grands chefs étoilés (Troisgros, Bocuse, Guérard), Fleury Michon crée les plats cuisinés frais, cuits lentement sous vide à basse température.



Années 80 et 90

CAP SUR LA NOTORIÉTÉ ET LES NOUVEAUX MÉTIERS

1982 Le sponsoring voile avec Philippe Poupon fait connaître Fleury Michon au grand public.

1987 Rencontre avec un jeune Chef étoilé, Joël Robuchon, et début d'un partenariat proche et exigeant, qui va stimuler la R&D et la quête d'excellence.

1990 Introduction du surimi, snack sain à base de chair de poisson, issu de la cuisine japonaise.

1992 Fleury Michon devient leader en jambon supérieur, grâce au lancement d'une filière Label Rouge au libre-service, à l'amélioration des procédés de fabrication et au rachat du concurrent Olida.

1997 Fleury Michon est élue Marque du Siècle, catégorie Charcuterie, par un sondage BVA (Brulé Ville et Associé) réalisé auprès de 11 500 consommateurs (marque la plus connue, marque la plus constante en qualité et marque qui donne le plus confiance en l'avenir).

Années 2000 à 2016

CAP SUR LA CROISSANCE À MARQUE ET SUR L'INTERNATIONAL

2000 Introduction en Bourse, tout en restant majoritairement familial. Reformulation de tous les produits pour supprimer les additifs et limiter le sel et le gras.

2002 Fleury Michon crée, en partenariat avec Beretta, une filiale italienne : Piatti Freschi Italia.

2004 Introduction en restauration hors-domicile : catering et plateaux-repas Room Saveurs. En parallèle, investissements industriels historiques en France.

2006 Acquisition de la société Delta Dailyfood Canada (DDFC).

2008 Prise de participation dans Proconi, spécialiste slovène des plats cuisinés frais pour la GMS et la RHD.

2010 Signature de la charte PNNS (Programme national nutrition santé) avec trois ministères de tutelle : Santé, Alimentation et Économie. Formalisation de la démarche responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Évolution de la communication publicitaire : nouveau slogan « L'obsession du bon ».

2011 Acquisition de Fres.co par notre joint-venture PFI.

2012 1^{res} productions de jambons supérieurs en novembre dans la nouvelle unité de production de Cambrai.

2013 Attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe France – à horizon 4 ans 100 % des salariés actionnaires.

2015 Lancement du projet « Vous aider à manger mieux chaque jour ».

2016 Lancement des produits à base de protéines végétales, gamme « côté végétal », pour ceux qui souhaitent réduire leur consommation de viande.



2017 à aujourd'hui



2017 Manger Mieux « tous acteurs tous gagnants » : évènement grand public à Chantonnay (85) rassemblant tous les acteurs et parties prenantes du Manger Mieux.



2018 Décès de Joël Robuchon, partenaire du groupe à travers 40 années de collaboration. Il aura marqué Fleury Michon par son exigence et son souci constant de l'excellence culinaire accessible à tous. L'ensemble des équipes lui rend hommage avec reconnaissance et salue sa mémoire.

Nutri-Score : déploiement progressif sur les produits à marque Fleury Michon avec des objectifs ambitieux (65% des produits score A ou B en 2022)

Avril 2018 : acquisition de 100 % des titres de la société PASO (traiteur spécialisé dans l'apéritif dinatoire)

Décembre 2018 : Lauréat du trophée Défis RSE ETI entreprise familiale.



2019 Fleury Michon lance une gamme de jambon « Zéro Nitrite ».

La peste porcine ravage les cheptels de porcs en chine. La hausse continue des prix tout au long de l'année impacte significativement les résultats des activités Libre-Service.

Juin 2019 : prise de participation à hauteur de 50 % dans la société Frais Émincés spécialisée dans la découpe de légumes et de fruits.

Juillet 2019 : Fleury Michon se renforce dans le catering aérien par l'acquisition du Groupe Marfo (Pays-Bas), 3^{ème} acteur européen.

Novembre 2019 : Billy Salha rejoint Fleury Michon en tant que Directeur général.

2020 La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 affecte brutalement l'hexagone et les pays dans lesquels Fleury Michon opère. L'ensemble des activités du Groupe est affecté de manière inégale selon les secteurs, avec une forte résilience de la GMS (cœur de métier), une chute brutale du secteur aérien et d'importantes difficultés en restauration (plateaux repas en entreprise).

Mai 2020 : Changement de marché de cotation avec transfert des titres Fleury Michon du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth.

Septembre 2020 : Fleury Michon cède sa participation de 50 % dans la société Piatti Freschi Italia au Groupe Fratelli Beretta.

2021 Repositionnement de l'offre jambon de porc autour de 3 pôles : les jambons « classiques », les jambons « charcutiers », les jambons « engagés », et le lancement de la gamme conservation sans nitrite (CSN).

Décembre 2021 : Fleury Michon cède 100 % des titres de la société Proconi située en Slovénie.

2022 Fleury Michon fait preuve de résilience (+ 12.6 %) tout en affirmant la RSE au cœur de sa stratégie. Fleury Michon déploie la gamme jambon en conservation sans nitrite qui représente désormais 50 %* de ses jambons de porc, accélère sur son offre traiteur en barquette bois, et accentue les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques par l'investissement dans un parc d'ombrières photovoltaïques représentant + de 5% de la consommation électrique.

2023 C'est par l'innovation que le Groupe souhaite réaffirmer sa position de leader face à la crise inflationniste qui pousse à la déconsommation et la descente en gamme.



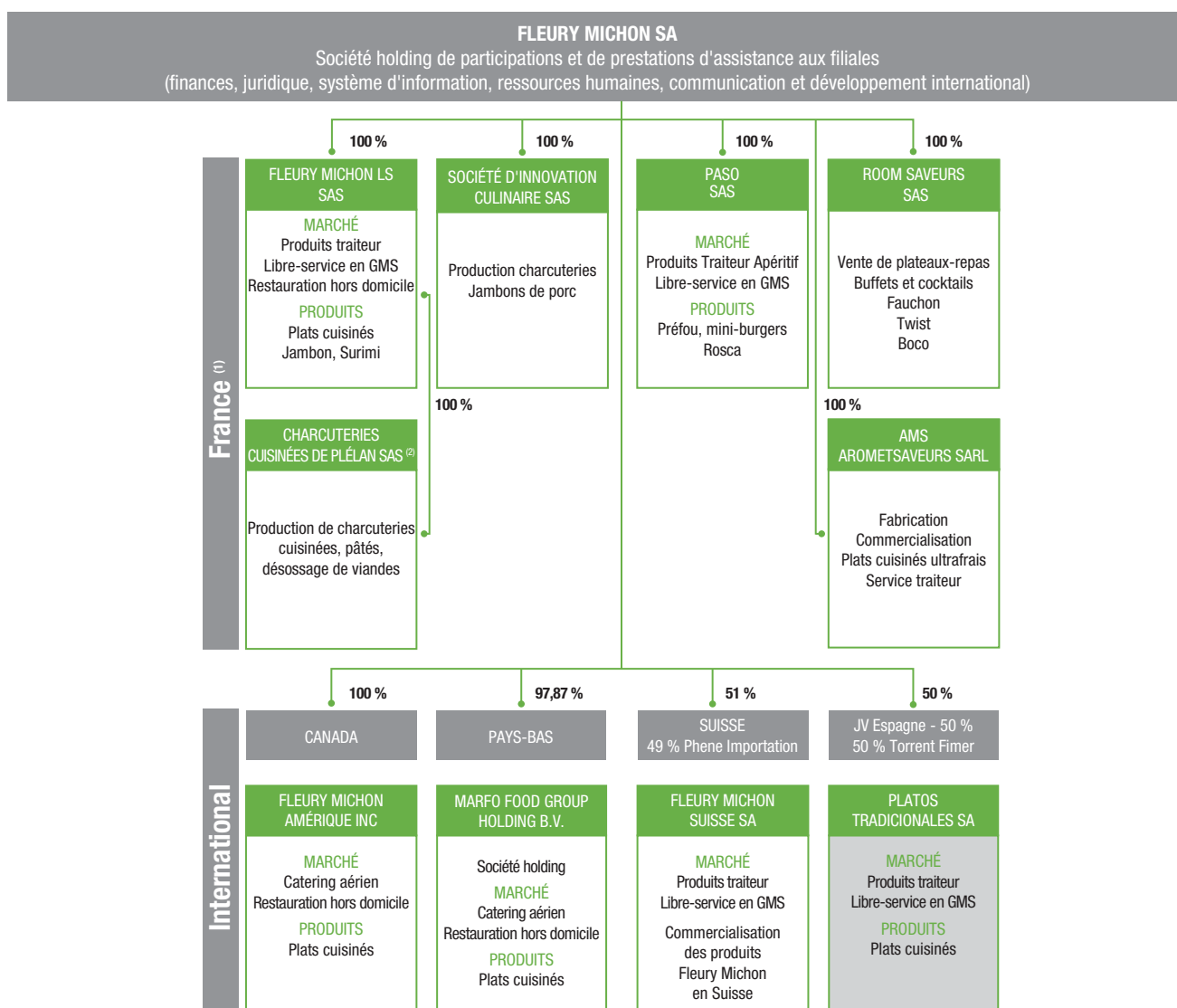
*Pdm valeur

1.3 ORGANISATION ET POSITIONNEMENT MARCHES

1.3.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Fleury Michon

ORGANIGRAMME JURIDIQUE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES



Légende

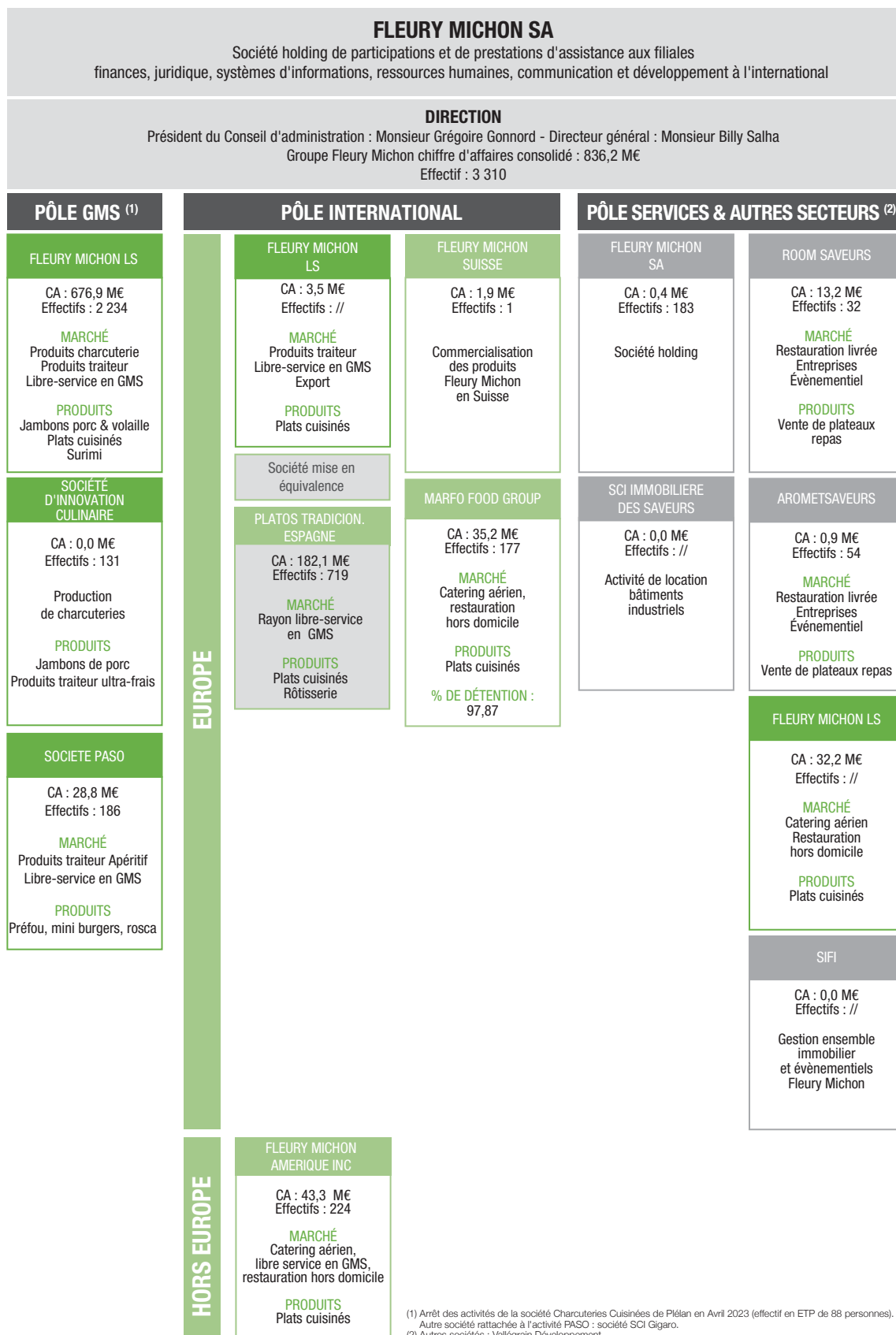
Société intégrée globalement

Société mise en équivalence (JV : Joint Venture)

(1) Autres sociétés : Vallégrain Développement SAS (50 %), SCI Gigaro (100 %), SCI Immobilières des saveurs (100 %), Société Immobilière et financière d'investissement SAS (100 %).
(2) Arrêt des activités de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan en avril 2023.

1.3.2 ORGANIGRAMME PAR ACTIVITÉ

1



(1) Arrêt des activités de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan en Avril 2023 (effectif en ETP de 88 personnes).
Autre société rattachée à l'activité PASO : société SCI Gigaro.
(2) Autres sociétés : Vallegrain Développement.

1.3.3 PÔLE GMS FRANCE

Secteur GMS France : produits frais emballés en libre-service (LS) aux rayons traiteur, traiteur ultra frais et charcuterie – sous marque Fleury Michon, marque Paso ou marque de distributeurs (MDD) – réglementation de production et de distribution France.

À la fin de l'année 2023, le Pôle GMS Libre-Service France, représentant 84,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, comptabilise 705,7 millions d'euros de chiffre d'affaires ; soit une croissance de 3,8 % portée par un effet prix (ajustement tarifaire) et mix produits.

Le Pôle GMS France regroupe principalement les ventes des 3 familles de produits : la charcuterie, les plats préparés individuels et les produits de la mer (dont surimi).

Sur un marché en décroissance en 2023 (source Circana - 2,4 % en volume) et fortement impacté par l'inflation, Fleury Michon conserve ses parts de marché avec notamment le succès de la gamme *Simply Bon* et l'élargissement des gammes de charcuteries en Conservation Sans Nitrite (CSN). Les volumes de ventes de charcuterie sont en baisse de 5,4 % et tiennent compte de l'arrêt d'activité de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan. Au global la gamme charcuterie enregistre une progression en valeur de 4,0 %.

Les ventes de plats préparés individuels continuent de progresser, sur un marché en croissance valeur de 7.5% (source Circana) mais en retrait volume de - 2,5 %. La dynamique de croissance autour des plats en barquettes bois Fleury Michon permet au Groupe de maintenir ses parts de marché. L'activité de la société Paso, spécialisée dans les produits apéritifs (préfous, mini-burgers, etc.) est en recul de - 4,7 % sur l'exercice sur un marché très affecté par la baisse du pouvoir d'achat.

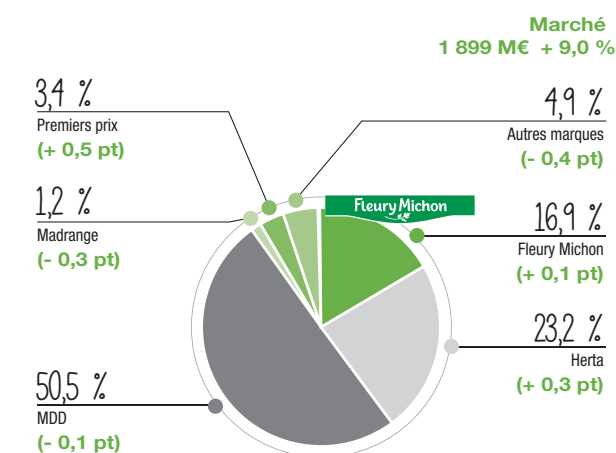
Le marché du surimi affiche une décroissance de volume sur l'année 2023 qui s'explique notamment par une saison printemps-été mitigée en termes de météo. Les volumes du Groupe sont aussi en nette diminution à - 14,8 %, la poursuite de l'inflation sur 2023 ayant profité aux marques distributeurs et premiers prix. Fleury Michon reste cependant leader sur ce marché.

Fleury Michon est présent en tant que leader ou co-leader sur les différents segments que sont les jambons de porc, les jambons de volaille, les charcuteries élaborées, le surimi, les plats cuisinés individuels. L'offre est déclinée sous des labels de qualité (Bio, Filière Française d'Éleveurs engagés, Label Rouge, pêche Responsable) de bénéfice santé (CSN, teneur réduite en sel, sans OGM, sans arômes artificiels).

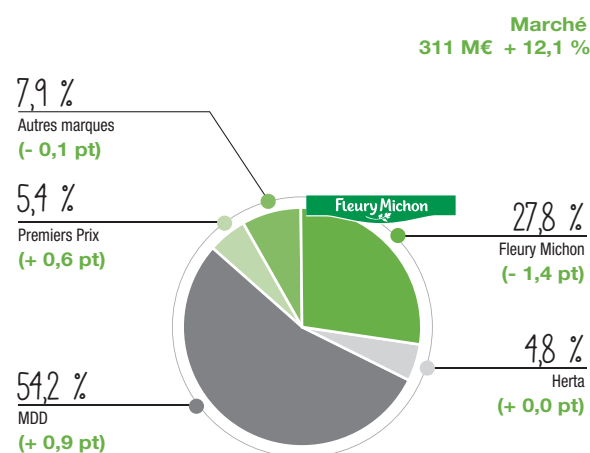
Les principaux concurrents présents sur les segments de marché (renvoi des tableaux des parts de marché) :

- principaux groupes MDD et premiers prix : Auchan, Carrefour, E. Leclerc, Casino, Système U, Intermarché, Lidl, Leader Price ;
- Marie Groupe LDC ;
- Herta Groupe Nestlé et Casa Tarradellas ;
- Isla Délice : groupe Ambre délice ;
- Isla Mondial : groupe Cévital ;
- Coraya : groupe Savencia.

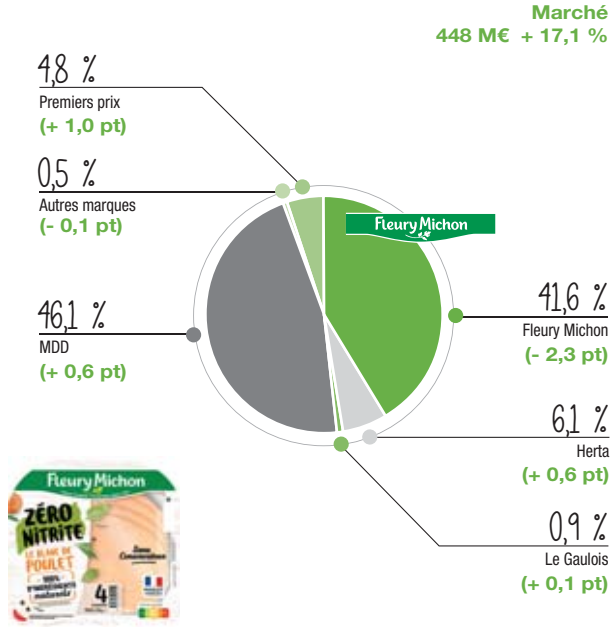
LES JAMBONS DE PORC



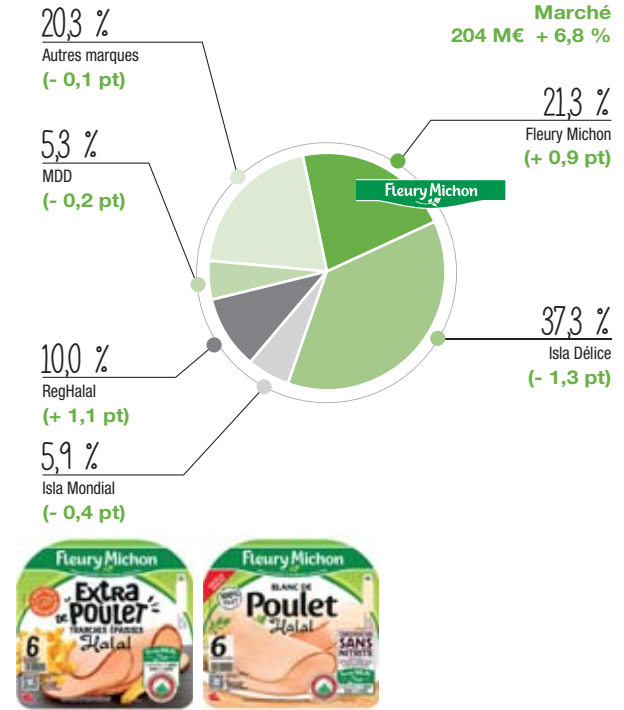
LES AIDES CULINAIRES



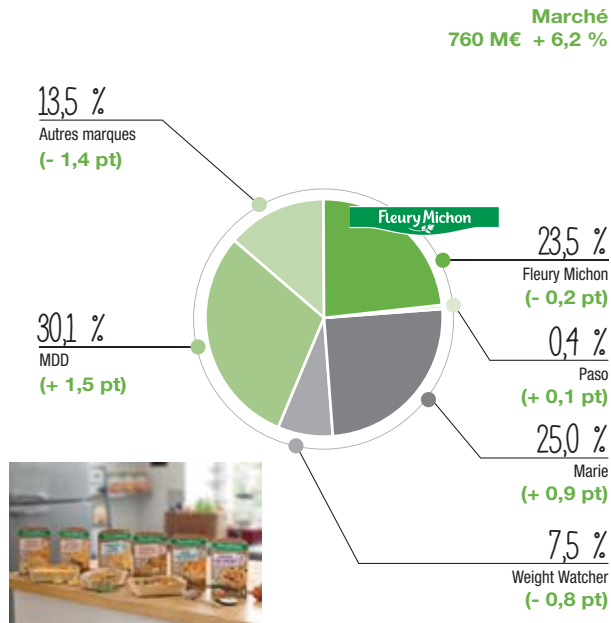
LES JAMBONS DE VOLAILLE



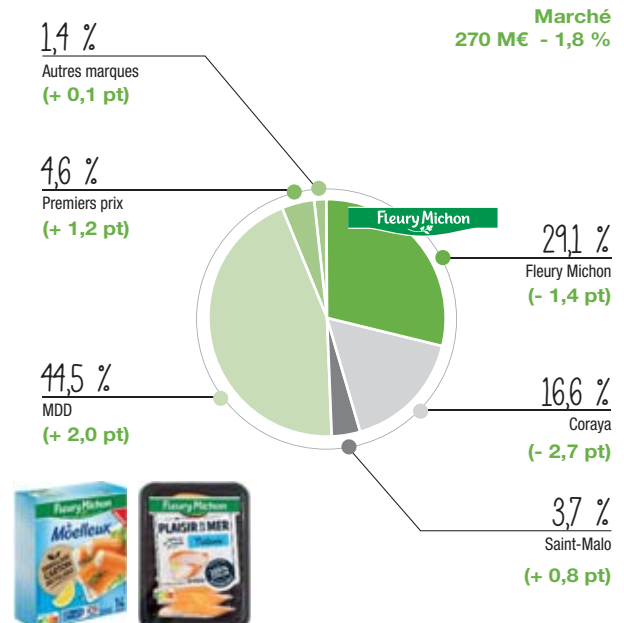
LES CHARCUTERIES HALAL



LES PLATS CUISINÉS INDIVIDUELS (HORS BOX)



LE SURIMI

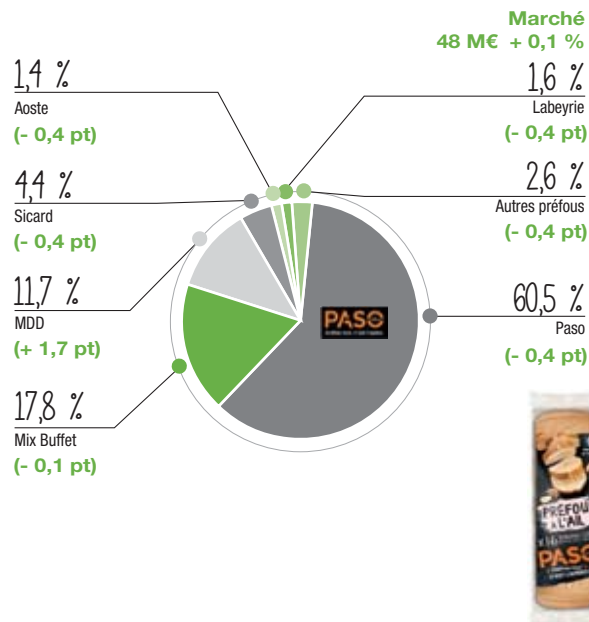


1

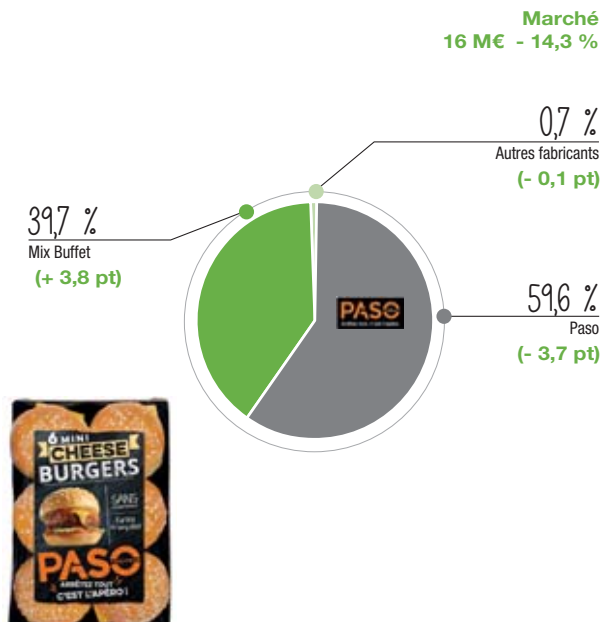
PRÉSENTATION DU GROUPE

ORGANISATION ET POSITIONNEMENT MARCHES

TARTINE (PRÉFOUS)



MINI BURGERS



1.3.4 PÔLE INTERNATIONAL

Secteur International : produits surgelés (catering aérien) et frais emballés en libre-service – réglementation de production et de distribution hors France.

Fleury Michon a souhaité diversifier ses activités à travers notamment des marchés complémentaires tels que celui du catering aérien et du frais libre-service à l'international. Pour cela, Fleury Michon a mis en œuvre différentes stratégies :

- acquisition de sociétés ;
- la signature de joint-ventures ;
- l'internationalisation de la marque Fleury Michon.

Le Pôle International présente une hausse de + 8,8 % de ses ventes en comparaison avec l'exercice 2022 (+ 12,4 % à périmètre et taux de change constants). L'activité catering aérien qui contribue très majoritairement à ce pôle se rapproche de la situation avant Covid et bénéficie du retour du trafic aérien.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale canadienne progresse de 19,2 % à taux de change constant. Tandis qu'au départ de l'Europe, la reprise reste moins prononcée à + 5,7 % avec la fin des restrictions des déplacements en Chine au cours de l'exercice 2023.

Le Pôle International représente désormais 10,0 % de l'activité du Groupe.

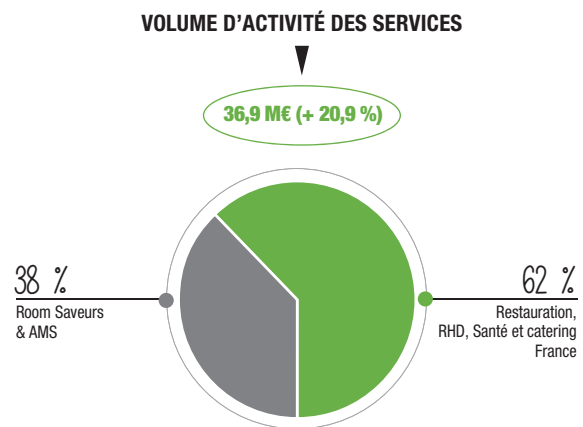
À l'international, la société Platos Tradicionales continue de progresser et enregistre une nouvelle hausse de + 13,3 % de son activité versus 2022 qui avait déjà connu une progression de + 17,6%. Platos Tradicionales, acteur majeur des plats cuisinés auprès de Mercadona, accompagne ainsi la remarquable croissance de + 15 % du distributeur en Espagne. Le chiffre d'affaires en valeur ressort à 182,1 millions d'euros versus 160,6 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de cette activité (société consolidée par mise en équivalence) n'est pas intégré dans les données consolidées ci-dessus.

1.3.5 PÔLE VENTES AVEC SERVICES ET DIVERS (INCLUS DANS AUTRES SECTEURS)

Autres secteurs : secteur ventes avec services non présenté de manière distincte (restauration hors domicile et de voyage) et de l'activité de support et d'assistance aux filiales (prestations de services notamment de ressources humaines, système d'information, finance et de location de bâtiments).

Le pôle « Ventes avec Services et divers » représente 5,6 % de l'activité globale du Groupe. Le pôle affiche une croissance de son chiffre d'affaires de + 22,3 % sur l'exercice *versus* + 43,1 % en 2022. Le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 46,6 millions d'euros *versus* 38,1 millions d'euros en 2022.

Au sein de ce pôle, les « ventes avec services » réalisent un chiffre d'affaires de 36,9 millions d'euros *versus* 30,5 millions d'euros en progression de +20,9 % par rapport 2022. L'activité de catering aérien France suit la tendance du pôle international et atteint 12,1 millions d'euros *versus* 9,4 millions d'euros en 2022. La restauration hors domicile & Santé contribue également à cette bonne performance du pôle avec des ventes en hausse de + 32,5 %. L'activité de livraison de plateaux-repas continue de progresser en transformant son offre vers les moments conviviaux en entreprise (buffets, cocktails) et enregistre +8,4 %. La dynamique est encourageante, mais se révèle inférieure à l'attendu.



1.3.6 SITES DE PRODUCTION ET ÉQUIPEMENTS

La politique du Groupe (sociétés intégrées globalement) est de posséder ses propres sites industriels et de les financer par emprunts bancaires à moyen et long terme sur une durée minimum de sept ans, à l'exception du site de Cambrai (ouverture novembre 2012) qui est financé par l'intermédiaire d'un contrat de crédit-bail sur une durée de 12 ans.

À fin 2023, le Groupe dispose ainsi de :

12 SITES INDUSTRIELS DONT 10 EN FRANCE ET 8 EN VENDÉE (SIÈGE HISTORIQUE DE L'ACTIVITÉ FLEURY MICHON)

France

- 2 sites – localité de Chantonnay (85) : un site de charcuterie (jambons de volaille) et un site de traiteur de la mer (surimi).
- 1 site – localité de Mouilleron Saint-Germain (85) : site de traiteur (plats cuisinés).
- 2 sites – localité de Pouzauges (85) : un site de charcuterie (jambon de porc) et un atelier traiteur (plats cuisinés).
- 1 site – localité de la Meilleraie-Tillay – gare de Pouzauges (85) : comprenant une usine de préparation de produits de charcuterie

(aides culinaires) à laquelle s'ajoutent la plateforme logistique (centralisation du traitement et de la préparation des commandes pour l'activité GMS France) ainsi que le siège social et les services administratifs.

- 1 site – localité de la Chapelle-Achard (85) : site de fabrication du préfo (pain apéritif) – construction 2017.
- 1 site – localité Olonne-sur-Mer (85) : siège social et site historique de fabrication (bail de location).
- 1 site en Nord-Pas-de-Calais (59) – localité Cambrai : site de charcuterie (jambons de porc).
- 1 site en région parisienne (95) – localité Frépillon : site de traiteur (plateaux-repas).

Hors France

- 1 site au Canada – localité de Rigaud (Province Québec) : site de traiteur (plats cuisinés).
- 1 site aux Pays-Bas – localité Lelystad (située à proximité d'Amsterdam) : site de traiteur (plats cuisinés dont activité catering).

1 SITE INDUSTRIEL EN PARTENARIAT (JOINT-VENTURE)

- 1 site en Espagne en joint-venture – localité de Buñol (Valence) : site de traiteur (plats cuisinés, poulets rôtis, lasagne).

Les investissements industriels font l'objet d'un plan pluriannuel et répondent à la stratégie de développement du Groupe. Ils intègrent, de ce fait et au vu des perspectives, les équipements nécessaires :

- au développement des volumes ;

- à l'innovation produits ;
- à l'amélioration de la productivité ;
- à l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire ;
- à la transition énergétique.

Ce plan d'investissement 2021-2025 pour la mise en œuvre du programme « vous aider à manger mieux chaque jour » est estimé à 120 millions d'euros.

Les investissements réalisés dans les différentes sociétés, tant en France qu'à l'étranger, au titre des trois derniers exercices sont résumés dans le tableau ci-après en millions d'euros :

Sociétés	Lieu géographique	2021	2022	2023
Fleury Michon SA ^{(1) (2)}	France	5,3	4,7	2,3
Charcuteries Cuisinées de Plélan	France	0,8	0,4	0,0
Société d'Innovation Culinaire	France	1,8	0,5	3,6
Fleury Michon LS ⁽²⁾	France	21,6	16,2	25,1
Société Paso	France	1,2	1,6	1,5
Autres sociétés	France	0,3	0,6	0,1
SOUS-TOTAL FRANCE		31,0	24,0	32,6
Fleury Michon Amérique	Canada	0,4	0,3	0,8
Marfo Group	Pays-Bas	0,5	1,0	2,6
SOUS-TOTAL INTERNATIONAL		0,9	1,3	3,4
TOTAL		31,9	25,3	36,0

(1) La société Fleury Michon supporte les investissements immobiliers des filiales de production situées en France ainsi que les investissements informatiques.

(2) La Société a engagé des travaux et investissements entraînant des économies d'énergie et éligibles au dispositif des certificats d'énergie (CEE) en 2023 et en 2021 pour un montant respectivement de 3,6M€ et de 9,3 M€.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe considère que les principaux risques ayant potentiellement des effets significatifs sont ceux présentés ci-dessous. Toutefois, en raison de l'environnement extrêmement mouvant dans lequel l'entreprise évolue, d'autres risques non identifiés ou non matériels peuvent survenir et venir modifier l'appréciation des risques ou leurs impacts sur les activités à la date de réalisation du présent document.

Les risques les plus significatifs identifiés font l'objet d'une revue régulière par la direction du Groupe, le Comité d'audit et risques et par la Direction qualité sécurité environnement (QSE).

Le Groupe conduit une politique active d'analyse spécifique de ses risques afin d'en optimiser la gestion ; et ce afin de protéger au mieux l'environnement et l'intérêt de toutes les parties prenantes (consommateurs, actionnaires, salariés, clients et fournisseurs) du Groupe et de garantir le bon développement de ses actifs. Cette stratégie de défense ne garantit toutefois pas l'absence totale de risques.

Afin de mieux appréhender l'exposition du Groupe face aux principaux risques identifiés, les risques sont classés par ordre de priorité et complétés dans les différentes catégories par une évaluation d'importance (impact et probabilité d'occurrence). Ce classement tient compte des activités du Groupe, de leurs caractéristiques opérationnelles et de la stratégie globale du Groupe et de ses actionnaires, et présente les risques significatifs après mesures mises en place pour leur gestion (risques nets).

	RISQUES IDENTIFIÉS	ÉVALUATION DU RISQUE	INDICATEURS FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS
1.4.1	Risques inhérents à l'activité de fabrication de produits alimentaires	Fort	Santé, nutrition, éthique
1.4.2	Risques stratégiques et opérationnels (dont risque sur les matières premières)	Fort	Business, continuité d'exploitation, pérennité financière, capacité d'approvisionnement, de fabrication et de livraison
1.4.2.1	<i>Risques liés aux évolutions soudaines de la demande</i>		
1.4.2.2	<i>Risques liés aux approvisionnements et aux évolutions des prix de matières premières</i>		
1.4.2.3	<i>Risques liés aux éléments incorporels du Groupe (marque, notoriété, réputation, etc.)</i>		
1.4.2.4	<i>Risques liés aux actifs industriels, de production</i>	Modéré	
1.4.3	Risques juridiques, risque marque employeur, systèmes d'informations ou risques liées aux restructurations	Fort	Business, innovation, réglementation, collaborateurs
1.4.3.1	<i>Risques liés à la réglementation</i>		
1.4.3.2	<i>Risques liés à la disponibilité des talents et aux mouvements de personnel</i>		
1.4.3.3	<i>Risques liés à la préservation des systèmes d'information</i>		
1.4.3.4	<i>Risques liés au redimensionnement des effectifs relatifs aux activités impactées par la baisse de production</i>	Modéré	
1.4.4	Risques liés à l'environnement industriel	Modéré	Collaborateurs, environnement
1.4.4.1	<i>Risques liés aux effets du changement climatique</i>		
1.4.4.2	<i>Risques liés à la santé et la sécurité des personnes</i>	Faible	
1.4.5	Risques financiers	Fort	Pérennité financière, indépendance financière, éthique, gouvernance
1.4.5.1	<i>Risque lié à la concentration de la distribution et risque de crédit</i>		
1.4.5.2	<i>Risque de liquidité</i>		
1.4.5.3	<i>Risque de change</i>		
1.4.5.4	<i>Risque de taux</i>		
1.4.5.5	<i>Risque sur titres</i>	Modéré	

1.4.1 RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Soucieux de mettre sur le marché des produits sûrs et de qualité, le Groupe a adopté une démarche de management de la qualité globale dans l'ensemble de ses processus pour ses différentes activités et sites industriels. La démarche qualité privilégie l'écoute des clients et du consommateur final, la performance et l'amélioration continue dans nos process et procédures. À cet égard, l'organisation mise en

place rappelle toute l'importance accordée à la sécurité des aliments dans l'articulation générale desdites procédures de contrôle interne. La sécurité des aliments est ainsi une priorité absolue dans notre organisation. Les risques produits identifiés sont classés par catégories du type risques microbiologiques, chimiques, physiques, allergènes et éthiques. Les actions réalisées par les dirigeants et les

équipes du Groupe visent à maîtriser ces risques tout au long de la chaîne de fabrication, de l'approvisionnement à la distribution finale du produit. Le Groupe s'engage ainsi par cette politique et par la certification de ses outils de production (FSSC 22000 ou IFS et ISO 9001) à proposer les meilleurs produits ; et à adopter à ce titre une charte nutritionnelle Fleury Michon. Le Groupe met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques (application de la méthode HACCP) et assurer la traçabilité des produits et des allergènes. En outre, une organisation interne de prévention (cellule

de prévention et de gestion de crise) est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété de la marque. Dans un contexte de crise, le Groupe a la capacité de déployer des moyens lui permettant d'assurer sa production, tout en conservant son exigence en termes de sécurité des aliments et de veiller à la santé de ses collaborateurs. Également, il bénéficie du statut reconnu d'activité stratégique afin de préserver au maximum l'accessibilité aux approvisionnements, transporteurs et distributeurs.

1.4.2 RISQUES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS (DONT RISQUE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES)

1.4.2.1 RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS SOUDAINES DE LA DEMANDE

Les années 2021 et 2020 avaient révélé que dans un contexte de pandémie mondiale, les fondamentaux des marchés et secteurs d'activité peuvent être rapidement perturbés par des changements de modes de vie, de consommations et des restrictions de déplacement. Ce constat s'est confirmé en 2023 avec une crise inflationniste qui accélère les tendances et modifie les habitudes et préférences de consommation. Les consommateurs souhaitent des produits de consommation bons pour la santé, au prix le plus juste et réalisés par des marques respectueuses des enjeux sociaux et environnementaux actuels.

L'industrie agroalimentaire doit avoir la capacité de répondre aux différentes attentes des consommateurs en matière de qualité nutritionnelle des produits proposés (le manger sain), tout en y intégrant la préoccupation environnementale et sociale (comme l'emballage et la provenance des produits utilisés). Fleury Michon, conscient de ces enjeux très importants, agit au quotidien pour répondre à ces défis :

- avec l'évolution de la gamme jambons en 3 segments dont le « simplement bon » axé sur un produit de qualité à un prix accessible, une stratégie qui se révèle pertinente dans le contexte inflationniste ;
- avec plus de 90 % des volumes de la gamme jambon de porc en Nutri-Score B et 46 % en référence produits conservation sans Nitrite sur l'exercice 2023 ;
- en développant des emballages vertueux avec un objectif de rendre 100 % des emballages plastiques mis en marché recyclables ou réutilisables d'ici 2025 ;
- en développant des gammes à base de protéine végétale (céréales et légumineuses).

Fleury Michon s'appuie sur une équipe R&D pour proposer chaque année des innovations produits ayant pour objectif la qualité organoleptique des produits et l'intégration de nouveaux procédés ou de nouvelles technologies permettant de répondre aux enjeux écologiques, économiques et réglementaires (ex : barquette bois).

Dans une complexité et incertitude permanente, la Société a su démontrer une résilience et une grande agilité dans son organisation. Fleury Michon, une nouvelle fois en 2023, conserve un taux de service client maximal (> 98 %) et un taux d'invendus très faible (< 0,5 %).

1.4.2.2 RISQUES LIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS ET AUX ÉVOLUTIONS DES PRIX DE MATIÈRES PREMIÈRES

Afin de répondre aux modes et habitudes de consommation, le Groupe propose une large gamme de produits traiteurs et de produits de charcuterie élaborés à partir de différentes catégories de matières premières (porc, volaille, poisson, bœuf) issues principalement des marchés français et européens de proximité et dans une moindre mesure des marchés internationaux. Le Groupe a ainsi une moins grande sensibilité aux éventuelles crises pouvant affecter une matière première particulière et bénéficie de l'effet de report de la consommation globale sur d'autres matières. Néanmoins, un ralentissement durable de la consommation (*i.e.*, tendance de consommation de viande), la guerre des prix entre enseignes et la poursuite du mouvement de concentration de la distribution seraient susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe. L'inflation et la forte volatilité des matières premières et autres intrants industriels (transports, énergie, emballages) impactent l'ensemble des coûts de production et peuvent ponctuellement dégrader la marge de la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché à terme organisé de matières premières permettant de mettre en place une politique globale de couverture. Le Groupe est ainsi exposé à la hausse de matières premières et notamment sur les principales matières comme le porc (indice de référence : cotation du jambon sans mouille de Rungis) et le Surimi base (marché mondial à dominante japonaise, dont l'approvisionnement est dépendant des quotas de pêche notamment en colin d'Alaska).

Le Groupe s'approvisionne auprès de fournisseurs nationaux et internationaux sélectionnés de manière rigoureuse (cahier des charges, analyse de risques, audit) et privilégie un partenariat sur le long terme (action filières). Les sources d'approvisionnement et le nombre d'intervenants sur le marché sont suffisamment variés pour réduire le risque de défaillance d'un fournisseur qui pénaliserait les activités du Groupe. La provenance des matières premières utilisées par le Groupe ne représente pas de risque spécifique néanmoins dans un contexte de pandémie mondiale et/ou de restrictions de transport de marchandises, la Société pourrait subir un ralentissement ou arrêt de production.

1.4.2.3 RISQUES LIÉS AUX ÉLÉMENTS INCORPORELS DU GROUPE (MARQUE, NOTORIÉTÉ, RÉPUTATION, ETC.)

Le Groupe est particulièrement attentif aux événements, quels qu'ils soient de sa « supply chain » (fournisseurs, clients, collaborateurs, environnement...) qui pourraient affecter de manière significative la réputation et l'image de la marque Fleury Michon. Une organisation de gestion de crise est déployée au niveau du Groupe ayant pour mission de prévenir, gérer et limiter les conséquences de tels événements. Néanmoins, la survenance d'événements réputationnels, fondés ou non fondés, notamment en cas de couverture médiatique forte serait susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats et perspectives ainsi que sa situation financière.

Les marchés sur lesquels le Groupe intervient sont des marchés très concurrentiels où de nombreux acteurs sont présents. Le Groupe vend ses produits principalement en grande distribution (GMS), secteur fortement concentré en France. Des efforts sont ainsi réalisés continuellement afin de renforcer la notoriété de la marque sur nos marchés stratégiques, d'accroître la différenciation des produits et d'assurer ainsi la pérennité des activités du Groupe.

1.4.2.4 RISQUES LIÉS AUX ACTIFS INDUSTRIELS, DE PRODUCTION

Le Groupe dispose de 10 sites industriels en France auxquels s'ajoutent un site au Canada et un site aux Pays-Bas. Ces sites

industriels bénéficient d'investissements réguliers et conséquents qui permettent de garantir la performance des outils industriels. En outre, le Groupe a toujours traditionnellement pratiqué une politique prudente en matière de protection de ses actifs, de couverture de risques majeurs du type dommages aux biens, de pertes d'exploitation, de responsabilité civile, de responsabilité des mandataires sociaux, et d'atteinte à l'image de marque.

L'activité commerciale du Groupe s'appuie principalement sur une production locale *via* ses sites en propre, permettant de limiter les risques d'approvisionnement. Également, au sein de son entité UES Vendée, regroupant 2 417 salariés en 2023 et représentant près de 85 % de l'activité, Fleury Michon s'appuie sur :

- une forte mobilité inter sites des équipes permettant de compenser les variations de demandes importantes (production de jambon, logistique, etc.) et rendue possible notamment par la proximité des sites de production sur le territoire vendéen ;
- une capacité à intégrer (*via* un accord d'entreprise signé en décembre 2021) de manière durable l'organisation du télétravail, mis en place durant la pandémie. Cela permet de concilier continuité des services administratifs de première nécessité (gestion de trésorerie, facturation clients, paie, système informatique, etc.) et nouvelles habitudes de travail ;
- la possibilité d'activer à tout moment une cellule de crise réunissant le Comité exécutif et le médecin du travail permettant d'instaurer un dialogue permanent avec les représentants du personnel afin d'assurer au mieux la santé des collaborateurs et contenir une éventuelle propagation d'une pandémie.

1.4.3 RISQUES JURIDIQUES, RISQUE MARQUE EMPLOYEUR, SYSTÈMES D'INFORMATION OU RISQUES LIÉS AUX RESTRUCTURATIONS

1.4.3.1 RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Les risques juridiques qui découlent de l'activité de fabricant de denrées alimentaires, décrits au paragraphe précédent 1.4.1, sont particulièrement larges et se situent à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Les risques majeurs liés à la réglementation (tous organismes) peuvent se résumer ainsi :

- approvisionnement : traçabilité des matières premières, lutte contre la corruption ;
- fabrication : hygiène et sécurité des personnes, contrôle qualité et traçabilité des produits, normes environnementales, brevets et marques ;
- distribution : emballages et étiquetages, concurrence et contrefaçon.

Le Groupe veille à la bonne application des dispositions légales et réglementaires dans le cadre de ses activités, tant au niveau national qu'international. Le Groupe a procédé à la revue des risques principaux sur les procédures judiciaires, administratives et transactionnelles, auxquelles il est confronté dans le cadre normal de ses activités. Les charges probables sur les événements en cours ou passés sont comptabilisées sous forme de provision dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable. Les principales

procédures faisant l'objet de provision sont décrites dans la note 3.10 de l'annexe figurant au chapitre 5.

Le Groupe avait indiqué avoir reçu de la part de l'Autorité de la Concurrence, une notification de grief relatant une possible entente dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires au contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou ses substituts. Le 29 décembre 2023, l'Autorité de la Concurrence a sanctionné les organismes professionnels et certaines entreprises en qualité de membres de ces organismes pour un montant de près de 20 millions d'euros. La société Fleury Michon a été mise hors de cause et à ce titre aucune sanction n'a été formulée à son encontre. Cette décision est sans impact sur les comptes consolidés puisqu'aucune provision n'avait été comptabilisée au titre de cette notification.

Le 7 mars 2024, la Cour d'Appel de Paris a également rendu sa décision concernant l'entente dans le secteur des achats et ventes de pièces de porc et de produits Charcuterie. La sanction pécuniaire initiale est réduite pour être portée à 12,9 millions d'euros. Une reprise de provision de 1,8 million d'euros est comptabilisée en résultat à la clôture de l'exercice 2023 pour tenir compte de l'ajustement de cette sanction.

Il n'existe pas à la date du présent rapport d'autre procédure, judiciaire, administrative ou transactionnelle (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, que celles décrites dans la note 3.10 de l'annexe figurant au chapitre 5.

1.4.3.2 RISQUES LIÉS À LA DISPONIBILITÉ DES TALENTS ET AUX MOUVEMENTS DE PERSONNEL

La pandémie et les deux années qui ont suivi ont profondément marqué et bousculé les habitudes de consommation mais aussi les habitudes de travail. Pour faire face à ce défi, Fleury Michon s'assure de développer des outils managériaux et des possibilités offertes à ses employés afin de continuer à accroître l'attractivité de la marque employeur Fleury Michon, notamment grâce à :

- l'ouverture d'un HUB Fleury Michon à Nantes permettant de capter des talents issus du bassin nantais et une opportunité de flexibilité pour les employés dans leurs déplacements quotidiens ;
- un accord de télétravail signé avec les instances du personnel à la fin de l'année 2021 ;
- des partenariats renforcés avec les écoles et notamment au travers du recrutement de nos alternants.

1.4.3.3 RISQUES LIÉS À LA PRÉSERVATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Fleury Michon intègre une politique de sécurité globale qui est revue régulièrement afin notamment de sécuriser les systèmes d'information (plan de continuité, plan de sécurité). Le Groupe investit continuellement dans les actifs et l'organisation de son système d'information. Afin de prévenir au maximum ces risques, le Groupe a encore renforcé ses moyens et accélère la transformation des systèmes informatiques, à travers :

- la réalisation d'audits externes sur l'organisation et ses outils ;
- la mise en place d'un SOC (Security Operation Center) ;
- la mise en place d'un EDR (Endpoint Detection and Response) ;
- le renforcement des contrôles des accès au système informatique (gestion des droits, politique de mots de passe) ;

1.4.4 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

1.4.4.1 RISQUES LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'activité du Groupe est sujette aux risques environnementaux liés au changement climatique du fait de son activité de fabrication de produits alimentaires tout comme l'ensemble de la filière agroalimentaire. Les événements climatiques, phénomènes croissants et imprévisibles, influent sur les rendements agricoles et la localisation des productions (animales ou végétales) et par conséquent entraînent une volatilité des prix. Afin de limiter le risque, le Groupe répartit ses approvisionnements de matières premières et

- le renforcement des actions de sensibilisation et de formation des salariés avec la réalisation de campagne d'intrusion ou test phishing.

1.4.3.4 RISQUES LIÉS AU REDIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS IMPACTÉES PAR LA BAISSÉ DE PRODUCTION

Compte tenu de son activité le Groupe est exposé au risque de pandémie, aux changements des modes de consommation et autres risques exogènes (économique, géopolitique) qui peuvent réduire ponctuellement ou de manière plus durable l'activité des sites de production. Ces perturbations comme la crise de la Covid-19 en 2020 et 2021 peuvent affecter durement les activités. Concernant l'activité du catering aérien ou l'activité de restauration (plateaux repas livrés en entreprise), la Société a enregistré une baisse de 80 % de son activité au plus fort de la pandémie. Face à ce type de situation exceptionnelle, Fleury Michon, en étroite collaboration avec l'ensemble des directions, a dû adapter les structures de coûts afin d'assurer la pérennité des activités concernées. Les risques financiers et juridiques liés à des licenciements ont été appréhendés par les équipes des départements Ressources Humaines et Administration et Finance.

L'évolution des comportements des consommateurs, comme la tendance de fond du flexitarisme avec pour conséquence la réduction de la consommation de viandes pourrait avoir un impact négatif sur une partie des activités historiques du Groupe. Afin de répondre à ces évolutions, le Groupe propose chaque année des innovations produits pour s'adapter aux demandes du consommateur et affirme ainsi son programme « vous aider à manger mieux chaque jour ».

Dans un contexte de forte diminution des volumes concernant le site Charcuteries Cuisinées de Plélan, Fleury Michon a initié un projet de cession de cette société. Les fortes hausses des coûts de production, sans perspectives de nouveaux volumes pour redresser la situation économique et l'absence de repreneur ont contraint le Groupe à proposer un plan de sauvegarde de l'emploi en février 2023. Le Groupe a pris les mesures les plus adaptées pour accompagner les collaborateurs vers un retour à l'emploi en interne ou en externe le plus rapidement possible. À fin mars 2024, 80 % des salariés ont retrouvé un emploi ou sont en cours de création de leur entreprise et 7 % sont en cours de formation.

ingrédients, prioritairement sur les marchés français et européen de proximité et dans une moindre mesure sur les marchés mondiaux. Néanmoins, les effets du changement climatique seraient susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la rentabilité du Groupe en termes de renchérissement brutal des coûts d'achats, avec un accroissement majeur du coût des matières premières/ingrédients de la filière agricole et également un renchérissement du coût des énergies. Par ailleurs, l'accès à l'eau sur un territoire, qui peut connaître des températures élevées et représente une zone fortement touristique, peut être diminué en période estivale. À ce titre, Fleury Michon se doit d'être en mesure de présenter un plan de réduction de

consommation, mais conserve un accès minimum compte tenu de la nature de son activité.

Pour contribuer à réduire les conséquences liées au changement climatique, le Groupe procède sur ses opérations à différentes actions pilotées dans une démarche complète de Management Environnemental. Fleury Michon est depuis 2008 investi dans un vaste plan de réduction de ses consommations de biens et énergies et d'émissions de CO₂ afin d'améliorer son impact environnemental. La description précise du système de management, des actions et des résultats obtenus sont disponibles dans le Chapitre 2 ainsi que la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES Chapitre 2.2.4 de ce document).

1.4.4.2 RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Le Groupe représente au 31 décembre 2023 un peu plus de 3 300 collaborateurs (effectif en équivalent temps plein). Compte tenu de son activité industrielle, le Groupe est très vigilant aux risques pouvant altérer la santé et la sécurité des personnes. Depuis l'année 2016, les actions pour l'amélioration de la culture sécurité sont portées par le projet dénommé « Ensemble vers le zéro accident » qui est au cœur des préoccupations de chaque direction (siège social et sites de production).

Afin d'assurer le pilotage et l'animation du projet à l'échelle des entités de l'UES Vendée, de la Société d'Innovation Culinaire, une équipe animatrice Groupe a été nommée, constituée de :

- une Direction QSE, 1 responsable sécurité, 1 ergonomiste, 1 pilote de la démarche ;
- une équipe Santé au travail : 1 médecin, 5 infirmiers, 1 assistante administrative.

Ponctuellement comme pendant la période de la Covid-19, Fleury Michon peut engager des actions afin de vivre en bonne santé et contribuer à l'accès aux soins. La Société est devenue centre de vaccination pour ses collaborateurs, leurs familles et leurs proches. Au total, plus de 6 000 injections ont été réalisées dont la moitié pour des personnes externes à l'entreprise. Par ailleurs et comme chaque année, la campagne de vaccination contre la grippe est proposée aux salariés de l'entreprise.

Parmi les 43 indicateurs suivis dans le cadre de sa politique RSE, le taux d'accident du travail est un des indicateurs prioritaires. Les lignes de financements majeurs de la Société bénéficient d'un mécanisme de corrélation avec cinq indicateurs de performance extra-financiers dont la réduction du taux de fréquence des accidents du travail. Cet index en lien avec la sécurité des collaborateurs Fleury Michon est également intégré aux objectifs de la rémunération variable des cadres et dirigeants.

1.4.5 RISQUES FINANCIERS

Fleury Michon a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée la majeure partie des risques financiers de marché, de liquidité et de crédit liés à ses activités. La Direction financière et le département de trésorerie interviennent en étroite collaboration sur les marchés financiers afin :

- de proposer le financement dans les meilleures conditions et garantir le développement des activités opérationnelles ;
- d'identifier, évaluer et couvrir les risques financiers.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

1.4.5.1 RISQUE LIÉ À LA CONCENTRATION DE LA DISTRIBUTION ET RISQUE DE CRÉDIT

Bien que les clients finaux des produits du Groupe soient les consommateurs individuels, le Groupe vend ses produits principalement à des chaînes de distribution. Le secteur de la distribution est de plus en plus concentré avec en 2023 une accélération par le rachat des supermarchés Match et Hypermarchés Cora par Carrefour, et les accords entre le groupe Casino, Auchan et Intermarché. Certains clients, pris individuellement, représentent ainsi plus de 20 % du CA consolidé (en lien avec les parts de marché des distributeurs).

Fleury Michon s'assure de la qualité financière de ses clients et suit régulièrement les soldes des créances. Compte tenu de la qualité des principales contreparties, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

Néanmoins, cette concentration de la distribution, qui se traduit par un nombre plus restreint de clients, pourrait affecter la marge

opérationnelle du Groupe à moyen terme ou représenter un risque de contrepartie en cas de défaut de paiement d'un client majeur.

Le risque crédit est limité par la souscription d'un contrat de titrisation (cession des créances du périmètre GMS France) incluant le transfert du risque de non-paiement des créances cédées.

1.4.5.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Fleury Michon pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'être à même d'honorer ses engagements. Le programme de titrisation de créances est qualifié de déconsolidant avec transfert de la quasi-totalité des risques au FCT (Fonds Commun de Titrisation) ; ce programme permet de diversifier et sécuriser les capacités de financement à court terme du Groupe.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette ressort à 164,2 millions d'euros (166,6 millions d'euros de trésorerie et équivalents - 2,4 millions d'euros de découvert bancaire) *versus* 107,7 millions d'euros en 2022, le montant de financement obtenu dans le cadre du programme de titrisation étant respectivement de 50,7 millions d'euros et de 53,7 millions d'euros à la clôture des comptes. L'endettement net financier atteint 74,9 millions d'euros contre 104,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les financements bancaires du Groupe réalisés en France ne contiennent pas de clauses imposant le respect de ratios financiers, dites clauses de « covenants » bancaires, à l'exception d'un contrat de prêt syndiqué contenant une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect du ratio suivant :

- ratio de dette financière nette consolidée/EBITDA maximum de 3,25.

Au 31 décembre 2023, la société Fleury Michon respecte ce ratio bancaire. Le montant restant dû de l'emprunt considéré est de 25,7 millions d'euros à la date de clôture des comptes.

Au 31 décembre 2023, la société canadienne (Fleury Michon Amérique) respectait l'ensemble des covenants décrits ci-après :

- ratio de fonds de roulement minimum 1,3 (Actif court terme/Passif court terme) ;
- ratio d'atteinte d'un BAIIA minimum sur une base trimestrielle cumulée.

Les passifs sont présentés en dettes financières à long terme comme l'exercice précédent pour lequel la Société avait obtenu, des institutions bancaires, une lettre de tolérance.

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir (figurant en note annexe 3.11 chapitre 5.5) sur les 12 prochains mois à partir de l'enregistrement du présent document. Compte tenu des très nombreuses incertitudes liées au contexte international et à l'environnement économique (inflation), le Groupe reste vigilant et pourra solliciter les établissements bancaires et partenaires financiers afin

de mettre en place de nouvelles mesures financières spécifiques (*i.e.*, moratoire, ligne de crédit confirmée, programme de financement des investissements) pour garantir le niveau de liquidités élevé face aux imprévus et poursuivre le développement des activités.

1.4.5.3 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe publie ses comptes consolidés en euro et réalise plus de 90 % de son activité en euro. La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimée en autres devises n'est donc pas significative au regard des comptes consolidés. Néanmoins, la stratégie de croissance à l'international expose le Groupe à différentes devises, comme le dollar canadien et le dollar US et ce principalement par l'intermédiaire de la filiale Fleury Michon Amérique.

Le Groupe a recours à des produits de couverture du risque de change, contrats de change à terme et options de change sur devise afin de réduire la volatilité des flux de trésorerie futurs uniquement en dollar (USD). Au 31 décembre 2023, les contrats à terme ou options venant à échéance entre janvier et décembre 2024 sont présentés ci-après :

	2023		2022	
	USD/EUR	USD/CAD	USD/EUR	USD/CAD
Ventes/Achats de devises ⁽¹⁾				
Contrats de change à terme achats	5 830	-	7 220	-
Change à terme asymétrique ou terme activant ⁽²⁾	6 100	-	10 900	-
Contrat de change à terme ventes	-	-	-	-
TOTAL	11 930	-	18 120	-

(1) Valeur nominale en milliers.

(2) Terme participatif 30 % ou 50 %.

Le traitement comptable de ces instruments est décrit dans le chapitre 5 note 1 § 1.2.15. La part efficace est directement comptabilisée en capitaux propres, la part inefficace est inscrite en résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés de change non éligibles à la comptabilité de couverture est enregistrée en résultat. Au titre de l'exercice 2023, la part efficace comptabilisée en capitaux propres est de - 218 milliers d'euros, la part inefficace ou non éligible à la comptabilité de couverture est négligeable.

1.4.5.4 RISQUE DE TAUX

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt en dehors des OPCVM monétaires et placements liquides sans restriction comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts bancaires à long terme nets de ces placements financiers.

Les emprunts sont émis à taux variable ou à taux fixe. Le Groupe s'expose donc au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition nette, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des instruments de gré à gré.

Au 31 décembre 2023, le montant couvert est de 17 142 milliers d'euros *versus* 31 855 milliers d'euros en 2022. Le taux de couverture de la dette globale (fixe + variable) est néanmoins supérieur avec un taux de 83,8 % à la clôture de l'exercice (contre 75,0 % en 2022) dans une logique de contractualisation principalement à taux fixe pour les nouveaux emprunts de l'exercice. Le traitement comptable de ces instruments est décrit dans la note 1 § 1.2.15. La part efficace directement comptabilisée en capitaux

propres est de +665 milliers d'euros, aucune part inefficace n'a été comptabilisée en résultat sur cet exercice.

S'agissant de l'exposition au taux d'intérêt, le périmètre retenu pour l'analyse de la sensibilité comprend les dettes bancaires euro, le crédit-bail et les instruments dérivés de couverture. La sensibilité de la dette euro à une variation de taux de plus ou moins 25 points de base (selon situation des taux à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2023) est de plus ou moins 77 milliers d'euros pour l'exercice 2023 *versus* 150 milliers d'euros en 2022.

1.4.5.5 RISQUE SUR TITRES

Les titres de participation non consolidés et les autres titres immobilisés sont composés de titres de sociétés non cotées. En l'absence de marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Lorsqu'une estimation fiable de la juste valeur ne peut être retenue, les actifs financiers sont évalués au coût historique amorti, déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité 216 099 actions propres pour une valeur totale de 5 227 milliers d'euros. Comme indiqué dans la note annexe des comptes consolidés paragraphe 1.2.8, les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés. Sur la base du cours de clôture de 19,90 euros au 31 décembre 2023, la valeur de marché des actions propres détenues à cette date s'élevait à 4 300 milliers d'euros.

1.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

1

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe s'appuient sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicable aux VaMPs (valeurs moyennes et petites des marchés financiers). Le périmètre de gestion des risques et de contrôle interne décrit ci-après porte sur les filiales consolidées par intégration globale. Les sociétés hors France

(Fleury Michon Amérique, Marfo Group et Fleury Michon Suisse) disposent de leur propre système de contrôle interne. Ces systèmes de contrôle interne sont revus progressivement dans le cadre des audits annuels diligentés par la cellule audit interne en fonction de l'appréciation des risques de chaque organisation.

1.5.1 ACTEURS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable, mais non une garantie absolue, quant à la réalisation des objectifs suivants :

- s'assurer que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité ;
- créer, optimiser et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques notamment alimentaires, économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la Société et ses filiales ;
- s'assurer de la conformité aux lois et aux réglementations ;
- s'assurer de la protection des actifs.

La fonction audit interne est rattachée à la Direction financière et rapporte au Comité exécutif groupe ainsi qu'au Comité d'audit et risques. Fondé sur une démarche d'identification et d'évaluation des risques, l'audit interne a pour objectifs d'animer le contrôle interne en appréciant sa pertinence et son efficacité, de diffuser les meilleures pratiques en encourageant l'amélioration continue, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs du contrôle interne définis ci-dessus. L'audit interne s'assure également de l'harmonisation des procédures comptables et de leur cohérence globale afin de garantir une information financière pertinente.

Les missions d'audit interne réalisées au cours de l'exercice 2023 ont principalement porté sur :

- la digitalisation de la matrice des engagements et signataires avec sa mise en exécution au travers du nouvel ERP du Groupe ;
- une revue complète de la séparation des tâches dans le nouvel ERP pour tous les services de l'entreprise ayant déjà effectué leur migration ;
- l'audit des notes frais permettant de s'assurer du respect de la politique de voyages (déplacements professionnels et note de frais) mise en place en 2022 ;

- l'audit interne de toutes les filiales France et hors France et des sociétés faisant l'objet d'une joint-venture sur l'année civile 2023 ;
- débiter en fin d'année l'actualisation de la cartographie des risques du Groupe qui sera finalisée en 2024 ;
- l'examen et le suivi des recommandations des cycles de contrôle interne.

Fleury Michon a également renforcé ses principes de conduite éthique en mettant en place son propre Code de conduite anti-corruption. Il s'inscrit dans le prolongement de la charte éthique et le dispositif d'alerte. L'ensemble constitue un référentiel de bonnes pratiques à adopter et guide ainsi chaque collaborateur du Groupe dans les relations d'affaires en permettant l'identification d'une situation à risque. Tout nouveau collaborateur est sensibilisé dès sa prise de fonction par la remise du code. Un module de formation e-learning est également déployé et permet d'effectuer un parcours de formation dédiée à l'anticorruption. Pour les collaborateurs identifiés comme potentiellement les plus exposés, il est mis en place un dispositif spécifique de formation obligatoire dont le contenu s'appuie sur la cartographie des risques et les dangers inhérents aux métiers du Groupe. Le dispositif est piloté par le référent éthique (Directeur juridique) qui a été désigné par l'instance dirigeante de Fleury Michon. Toutes les interrogations des collaborateurs et le traitement des alertes se font de manière collégiale par le Comité éthique. Ce comité est composé du référent éthique, du juriste confirmé sur ce thème, du Directeur des Ressources humaines, du Directeur administratif et financier, du Directeur général des Opérations.

Les principes et le Code anticorruption sont disponibles sur le site internet fleurymichon.fr rubrique « Nos engagements – éthique & conformité ».

1.5.2 GESTION DES RISQUES

Les objectifs principaux liés aux dispositifs de gestion des risques sont :

- de créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- de mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et de favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe.

En ce sens, la politique de sécurité mise en place se décline autour de quatre axes que sont la protection de la chaîne alimentaire, la sécurité des personnes, la sécurité des actifs, la sécurité des systèmes et prévention de l'environnement.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits au chapitre 1 paragraphe 1.4 facteurs de risques du rapport annuel. Les étapes de gestion des risques se déclinent ainsi :

- recensement et description des macros-processus métiers (supply chain), des macros-processus de pilotage et supports ;
- identification et évaluation des risques bruts, rattachement à la typologie de risques définie par le Groupe ;
- identification et évaluation des éléments de maîtrise existants (contrôle, indicateurs, documentation...);
- réalisation de la cartographie des risques résiduels, identification des risques prioritaires et non prioritaires ;

- traitement des risques par la mise en place de plans d'actions ;
- plan de contrôle et de surveillance.

Sur la base des remontées des analyses des risques métiers, des risques des activités et des risques stratégiques du Groupe, il a été élaboré un référentiel avec la consolidation de ces risques majeurs au niveau de la gouvernance. Ces documents font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

Chaque année le Comité d'assurances procède à la revue des risques transférés sur le programme d'assurances afin :

- d'apprécier le niveau de couverture ;
- de revoir si nécessaire les limites de garantie ;
- de proposer des améliorations sur la rédaction des clauses ;
- d'étendre les garanties pour couvrir de nouveaux risques ou de transférer des risques existants à l'assurance.

Ainsi, le Groupe dispose de contrats d'assurance, auprès d'assureurs notoirement solvables, pour les garanties de responsabilité civile générale et de contamination des produits, de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de responsabilité civile des atteintes à l'environnement, de responsabilité des mandataires sociaux et des dirigeants, de flotte automobile et matériels roulants.

1.5.3 PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe a établi la structure décisionnelle autour des axes stratégiques selon 3 secteurs opérationnels : GMS France, International et nouveaux services alimentaires (inclus dans les autres secteurs). Les procédures de contrôle interne du Groupe sont ainsi organisées autour des principes suivants :

- une Direction financière du Groupe qui est un acteur majeur dans la gestion des risques et le contrôle interne. Cela se traduit par des fonctions centrales qui lui sont directement rattachées (contrôle de gestion, financement et trésorerie, audit & risques, assurances, comptabilité Groupe, fiscalité et paie) ;
- un contrôle budgétaire qui se déroule en trois étapes :
 - l'établissement d'un plan de développement pluriannuel à 3 ans, décliné par activité stratégique et selon une périodicité annuelle,
 - l'élaboration du budget annuel prévisionnel et la révision en cours d'exercice de l'estimation initiale,
 - le suivi des performances, dans le cadre d'un reporting mensuel à la direction, permettant de suivre l'évolution des

performances de chacune des activités et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ;

- un système de management de la qualité déployé en interne sur les processus majeurs (achats matières, investissements, fabrication, qualité, marketing, commercial et logistique) et contrôlé annuellement dans le cadre de certifications ISO 9001 version 2000 et IFS (International Food Standard), ainsi que lors d'audits internes. Les procédures et instructions associées fixent les modes opératoires, les responsabilités de chacun et les contrôles à réaliser ;
- un système de traitement de l'information commun aux principales filiales opérationnelles en matière de gestion comptable et financière, gestion commerciale, gestion de production et gestion des ressources humaines. Une charte d'utilisation des Systèmes d'Information régit l'utilisation de l'environnement informatique et un responsable sécurité des systèmes d'information anime et pilote la démarche sécurité DSI du Groupe.

1.5.4 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La fonction comptable et financière est assurée par une équipe centralisée au niveau du siège social du Groupe qui met en place les procédures comptables et la révision des principales sociétés du Groupe. La fonction financière regroupe les fonctions de comptabilité (générale, fournisseurs, clients), gestion de la paie, fiscalité, les services de contrôle de gestion et du prix de revient, l'administration des ventes des sociétés, l'audit, la consolidation et le service assurances. Dans les sociétés non centralisées et hors France, le Groupe s'appuie sur le service administratif et financier de la filiale ainsi que sur la fonction d'audit interne qui réalise des travaux complémentaires de conformité notamment dans l'application des normes IFRS.

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'évolution significative dans l'organisation de ces fonctions.

Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'articulent autour des principes généraux suivants :

- la séparation des tâches ;
- un contrôle de gestion centralisé, organisé en 3 domaines : commercial/marketing, industriel/prix de revient, central/reporting ;
- un reporting financier homogène et régulier de l'activité et des résultats ;

- une analyse mensuelle en Comité des performances du Groupe ;
- une gestion centralisée de la trésorerie de la société Fleury Michon et des filiales françaises.

Le Groupe élabore également des comptes consolidés semestriels et annuels en date respectivement du 30 juin et du 31 décembre de chaque année. Un calendrier est communiqué aux sociétés afin de réaliser dans les délais raisonnables les informations relatives aux chiffres d'affaires et aux clôtures semestrielles et annuelles.

L'intégration des données comptables et financières est réalisée par le service consolidation rattaché à la Direction financière garante de la cohérence et de l'homogénéité des données consolidées. La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses de consolidation Groupe en complément des balances comptables et états financiers d'origine. Le processus de consolidation défini dans le manuel de consolidation assure le respect des normes en vigueur, la comparabilité des comptes et l'information nécessaire lors d'opérations complexes.

Ce dispositif est complété par la réalisation de missions d'audit interne par l'équipe Audit Interne et Contrôle Interne ainsi que des visites du Directeur dans les filiales non centralisées et par l'intervention des auditeurs légaux dans le cadre de la certification des comptes annuels.

1.5.5 APPRÉCIATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne, basée sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les filiales contrôlées par le Groupe ainsi que sur une maîtrise des flux financiers, permet de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières communiquées aux organismes sociaux et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Chaque année, le service de contrôle interne réalise des tests de procédures et fait évoluer les procédures sur la base de ses propres recommandations et celles des auditeurs externes.

Cependant, le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue contre les dysfonctionnements techniques, les risques d'erreurs humaines et les incertitudes du fait des jugements et appréciations.



2023

12E REPORTING RSE

100%

TAUX DE COUVERTURE
DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

43

CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

2

Déclaration de performance extra-financière,

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

AVIS AU LECTEUR	62	2.2 LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR	70
PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE DE REPORTING	63	2.2.1 Les 5 piliers de notre politique RSE	70
Le choix des informations, indicateurs publiés et périmètre de reporting RSE	63	2.2.2 Nos consommateurs et nos clients : proposer des produits toujours plus savoureux et sains, pratiques, à des prix accessibles à tous	72
Conformité aux lois et règlements	63	2.2.3 Nos filières d'approvisionnement : contribuer à des pratiques agricoles, d'élevage et de pêche plus durables et respectueuses	79
2.1 FLEURY MICHON INTÈGRE LA RSE AU CŒUR DE SA GOUVERNANCE ET DE SON DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES	64	2.2.4 Notre environnement : réduire notre empreinte environnementale	84
2.1.1 Une gouvernance qui permet d'assurer le suivi des enjeux RSE et de dynamiser la démarche	64	2.2.5 Nos équipes : promouvoir la qualité de vie et les conditions de travail	94
2.1.2 Un enjeu déterminant au sein de sa stratégie et au cœur de ses préoccupations depuis 1905	65	2.2.6 Nos territoires : contribuer à la vie de nos territoires	106
2.1.3 Une gouvernance responsable et un dispositif d'éthique & conformité	66	2.3 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE	109
2.1.4 Modèle d'affaires	69	2.3.1 Rapport de l'organisme de vérification	109
		ANNEXE 1	111
		2.3.2 Le tableau de correspondance	112



AVIS AU LECTEUR

Le chapitre 2 du rapport annuel est consacré à la Déclaration de Performance Extra-Financière et à l'exercice de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de Fleury Michon. Il a été construit pour rendre compte des actions mises en place par l'entreprise et pour refléter au mieux sa démarche RSE déployée depuis 2010.

Conçu en deux parties principales, il présente dans la première (2.1) la vision de Fleury Michon pour le développement durable et la place de la RSE dans la stratégie de l'entreprise.

La seconde partie (2.2) expose les politiques et les réalisations de Fleury Michon dans chacun de ses domaines à enjeu, selon une structure par axe RSE qui constitue sa stratégie : les consommateurs et clients, les filières d'approvisionnement, l'environnement, les salariés Fleury Michon et les territoires.

Enfin la partie (2.3) intègre le rapport du vérificateur indépendant et la correspondance avec les principaux référentiels. Ils permettront au lecteur de retrouver rapidement les indicateurs stratégiques de Fleury Michon et leur correspondance avec les différents référentiels.

Depuis sa publication, le rapport RSE a évolué, conformément aux textes, vers une Déclaration de Performance Extra-Financière intégrant notamment un modèle d'affaires (présent dans le rapport intégré et dans le chapitre 2) et l'étude des risques (chapitre 1 du rapport annuel).

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

LE CHOIX DES INFORMATIONS, INDICATEURS PUBLIÉS ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING RSE

Le reporting de Fleury Michon s'appuie sur un protocole de reporting pour les données quantitatives. Celui-ci permet de normer les formules de calcul, ainsi que les définitions, les méthodologies de collecte des données et leur consolidation.

Ce protocole définit également de manière nominative le rôle des contributeurs, des validateurs, des consolidateurs et des vérificateurs de données.

Les indicateurs publiés par Fleury Michon sont le résultat d'une démarche de progrès continu : année après année, de nouveaux indicateurs sont disponibles, d'autres sont fiabilisés ou couvrent un périmètre élargi. Certains sont construits au fur et à mesure de la définition de la démarche, afin de rendre compte de l'atteinte des objectifs fixés pour chaque axe.

Le périmètre de reporting France 2023 intègre autant que possible l'entité Paso, acquise en avril 2018. La société AroMetSaveurS, acquise en septembre 2020, n'est pas intégrée à ce périmètre.

Le périmètre International 2023 intègre la société du groupe Marfo, acquise en juillet 2019, autant que possible.

Les informations qualitatives publiées sont choisies pour refléter au mieux les performances de l'entreprise sur les enjeux-clés et évaluer ainsi les progrès de la démarche. Elles font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (voir rubrique 2.3 du présent rapport).

Le chapitre « Déclaration de Performance Extra-Financière » du présent rapport annuel couvre les activités France de l'entreprise – hors AroMetSaveurS acquise en 2020 – (soit environ 94 % du chiffre d'affaires consolidé et 86 % des effectifs CDI et CDD), ainsi que les activités internationales intégrées à 100 %.

Les données publiées sont celles des activités France et International de Fleury Michon. Ce périmètre comprend :

- l'unité économique et sociale Vendée (UES Vendée). L'UES Vendée, à elle seule, représente plus de 85 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en 2023 ;

- la société Paso, basée à Olonne-sur-Mer et aux Achards (Vendée) ;
- la Société d'Innovation Culinaire (SIC) basée à Tilloy-lez-Cambrai dans le Nord ;
- les Charcuteries Cuisinées de Plélan (CCP) installées à Plélan-le-Grand en Ille-et-Vilaine (activité arrêtée en avril 2023) ;
- la société Room Saveurs à Paris ;
- la société Fleury Michon Amérique, ex DDFC, au Canada, Province de Québec ;
- la société du groupe Marfo, basée à Lelystad, aux Pays-Bas ;
- la société Fleury Michon Suisse.

Cet ensemble recouvre au 31.12.2023 quatorze sites en propre :

- 9 sites industriels en France (dont 8 en Vendée) Montifaut Jambons, Montifaut Traiteur, Chantonay Charcuterie, Chantonay Traiteur de la Mer, Mouilleron Plats Cuisinés, Pouzauges Aides Culinaires, Cambrai, Plélan-le-Grand (cédé en avril 2023), les 2 sites Paso (Les Achards et Olonne-sur-Mer) ;
- une plateforme logistique située à Pouzauges Gare ;
- un site de prestation de services à Paris, assurée par la société Room Saveurs ;
- le siège social de Fleury Michon à Pouzauges Gare ;
- 2 sites industriels situés à l'étranger : Fleury Michon Amérique au Canada et Marfo aux Pays-Bas.

Lorsque certains indicateurs sociaux et environnementaux ne sont pas mesurés pour des raisons techniques ou légales, les précisions sont mentionnées au fur et à mesure de ce reporting.

Fleury Michon n'inclut pas dans son périmètre de reporting les entités dont il n'a pas le contrôle opérationnel :

- Platos Tradicionales en Espagne ;
- Frais Émincés en France, cédée fin 2023.

Ce reporting 2023 n'intègre pas l'entité AroMetSaveurS, acquise en septembre 2020 par Fleury Michon.

CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Fleury Michon met tout en œuvre pour se conformer aux lois et aux règlements en vigueur dans tous les domaines : social, environnemental, sécurité...

Le Comité audit et risques dresse la cartographie des risques et examine le plan d'audit interne et les systèmes de contrôle interne de l'entreprise comme mentionné au chapitre 1 & 3 du rapport annuel.

Fleury Michon respecte et protège la confidentialité des données personnelles des membres de son personnel, des consommateurs, clients et toute autre partie prenante, de façon équitable et selon les lois en vigueur dans les territoires où la Société est présente. Les procédures informatiques protègent les droits, les libertés fondamentales et la dignité des personnes concernées.

2.1 FLEURY MICHON INTÈGRE LA RSE AU CŒUR DE SA GOUVERNANCE ET DE SON DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES



« Depuis 1905, Fleury Michon s'est toujours développé avec un grand respect envers ses parties prenantes. Nous avons su concilier performance économique et responsabilité sociétale afin de devenir un acteur majeur de l'industrie alimentaire française, tout en conservant notre indépendance. Aujourd'hui, Fleury Michon est riche de plus de cent années d'expérience au plus proche de nos consommateurs et nos

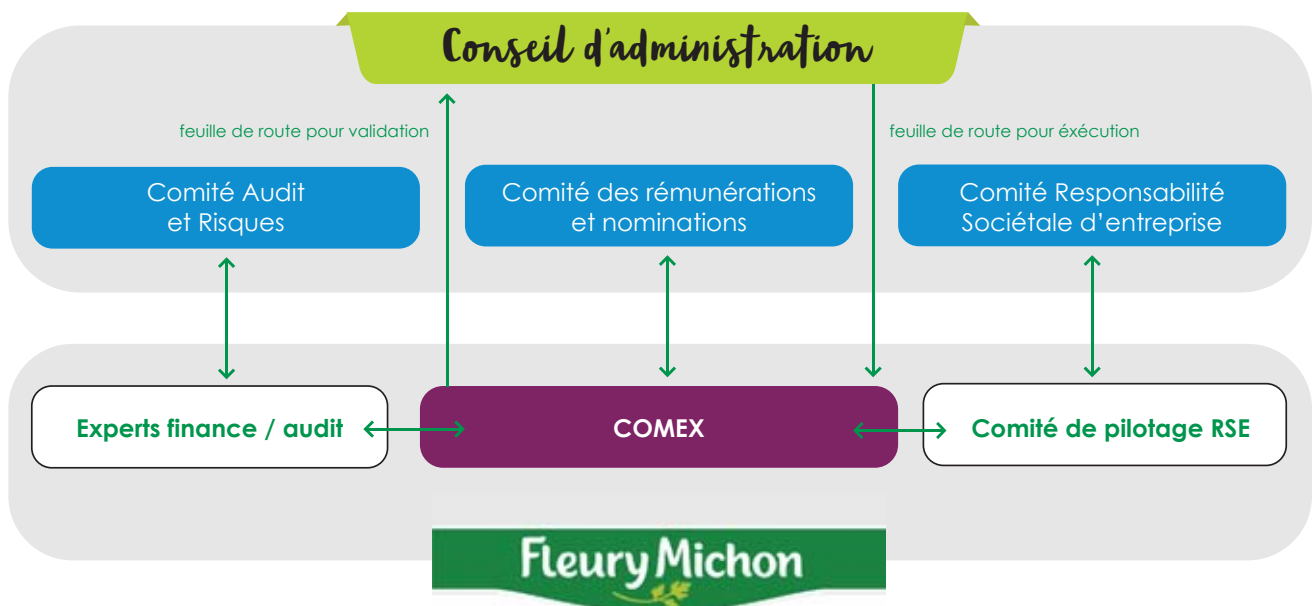
clients, de nos filières, de nos équipes et de notre territoire. Ceci nous permet, depuis plus de 100 ans, de proposer des produits alliant qualité, goût et préoccupation de l'environnement.

Notre démarche RSE est au cœur de notre stratégie. Nous continuerons à la faire vivre et, le cas échéant, à la faire évoluer. En tant que Directeur général, je suis fier d'avoir rejoint une entreprise qui place depuis sa création en 1905 les notions de RSE au cœur de sa stratégie, bien avant qu'elles aient été définies juridiquement. »

Billy Salha, Directeur général

2.1.1 UNE GOUVERNANCE QUI PERMET D'ASSURER LE SUIVI DES ENJEUX RSE ET DE DYNAMISER LA DÉMARCHÉ

UNE INTERACTION FORTE AU SEIN DES ORGANES DE GOUVERNANCE



UNE DÉMARCHÉ ÉCRITE ET PORTÉE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Dans notre feuille de route, nous nous engageons à : « concilier performance économique et Responsabilité Sociétale d'Entreprise ». Fleury Michon a toujours été une entreprise très soucieuse d'éthique et a su opérer et se développer en répondant à sa responsabilité envers toutes ses parties prenantes.

Dès 2011, Fleury Michon structure ses actions sur la base de certaines normes ISO et de leurs domaines d'impacts.

Aujourd'hui, Fleury Michon reporte déjà 43 indicateurs RSE imposés par la réglementation (loi Grenelle), qui sont audités dont :

- le Nutri-Score ;
- le taux de fréquence et de gravité des accidents de travail ;
- la gestion des énergies et des emballages.

Fleury Michon, avec la volonté de la Direction générale, continue à être une entreprise à forte responsabilité sociétale et durable depuis sa création en 1905, bien avant que les notions de RSE soient définies juridiquement. La démarche RSE sert la vision, la stratégie, la mission d'entreprise ainsi que la valorisation de nos produits.

Notre organisation intègre :

- 1 Comité de pilotage RSE, émanation du Comex ;
- 5 axes qui permettent de structurer la démarche RSE ;
- 10 référents métiers RSE faisant partie du Comex ou étant directement rattachés au Comex, en charge de définir la politique et d'assurer l'avancée des projets.

AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, UN COMITÉ RSE CHARGÉ DE CONSEILLER LA DIRECTION DANS LA DÉFINITION DE LA DÉMARCHÉ RSE

Le Conseil d'administration, constitué de 9 Administrateurs, a intégré au sein de son organisation le Comité responsabilité sociétale d'entreprise (Comité RSE). rapport annuel, ce comité a pour mission de participer à la définition de la politique RSE de l'entreprise, de ses objectifs associés et d'assurer le suivi de l'application de cette politique.

Le Comité de pilotage de la RSE et la Direction générale communiquent de manière régulière avec le Conseil d'administration. Ils se réunissent 2 fois par an pour faire part de l'avancée du plan d'actions et statuer sur les principales décisions. Le Comité RSE est composé de 4 administrateurs : Nadine Deswasières (Présidente), Claire Gonnord (membre du Conseil d'administration), Vincent Roquebert et Olivier Fuzeau (salariés de l'entreprise et membres du Conseil d'administration).

UN COMITÉ INTÉGRÉ AU COMEX POUR PILOTER OPÉRATIONNELLEMENT LES 5 AXES RSE

La Direction générale de Fleury Michon s'appuie sur son Comité exécutif pour piloter la RSE. Il y définit les enjeux à court, moyen et long terme, les actions associées et leurs objectifs. Ce comité, intégré au Comex, se réunit 2 fois par an et assure un suivi sur tous les sujets RSE.

2.1.2 UN ENJEU DÉTERMINANT AU SEIN DE SA STRATÉGIE ET AU CŒUR DE SES PRÉOCCUPATIONS DEPUIS 1905

Depuis sa création en 1905 et bien avant que la RSE ne soit définie juridiquement, Fleury Michon se développe de manière responsable. L'entreprise reste fidèle à ses valeurs : celles d'une ETI (Entreprise de taille intermédiaire) traditionnelle, familiale et vendéenne, portée par la conviction que nous pouvons allier « développement économique et responsabilité sociétale » (Grégoire Gonnord – Président du Conseil d'administration).

Le Conseil d'administration, qui a collaboré à la définition de la mission d'entreprise « **vous aider à manger mieux chaque jour** » est plus que jamais attentif et concerné par la réalisation des actions de l'entreprise. Cette mission est pleinement portée depuis 2015, grâce aux 5 piliers de notre stratégie :

- proposer des produits toujours plus savoureux et sains, pratiques, accessibles à tous ;
- contribuer à des pratiques agricoles, d'élevage et de pêche plus durables et respectueuses ;
- réduire notre empreinte environnementale ;
- promouvoir la qualité de vie et les conditions de travail ;
- contribuer à la vie de nos territoires.

Ces fondamentaux transparaissent dans le développement de l'entreprise de manière responsable, mais également dans la volonté

de travailler davantage ensemble pour plus d'efficacité, de performance et d'innovation, tout en conservant notre indépendance.

L'indépendance de Fleury Michon est au cœur de son modèle depuis sa création en 1905. Elle nous permet d'être un acteur majeur sur ses 3 secteurs d'activité : charcuterie, traiteur de la mer et plats cuisinés. Cette indépendance nous permet également de mettre en œuvre notre mission d'entreprise « **vous aider à manger mieux chaque jour** ».

Au cours des 20 dernières années, Fleury Michon a investi de manière importante dans les domaines de la santé, de la nutrition, ou encore de la recherche et développement. Ces investissements nous amènent à des résultats très concrets, tels que la diminution des additifs, et notamment des conservateurs, la commercialisation de charcuteries sans sel nitrité ou encore la réduction du sel dans nos produits. Nous poursuivons nos actions, notamment sur le volet de l'économie circulaire, en limitant le gaspillage des ressources, mais également notre impact sur l'environnement.

Dans le contexte actuel de permacrise, une marque populaire à l'image de Fleury Michon se doit de rester accessible. À travers notre offre GMS, nous souhaitons proposer une offre de produits accessible au plus grand nombre, avec une qualité gustative supérieure, tout en apportant la garantie qualitative et sanitaire d'une marque nationale et en intégrant les attentes sociétales.

2.1.3 UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET UN DISPOSITIF D'ÉTHIQUE & CONFORMITÉ

LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DU MODÈLE FLEURY MICHON

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de Fleury Michon. Des informations complémentaires, concernant le Conseil d'administration et ses comités spécialisés et le Comité de direction, sont présentées dans le chapitre 3 du rapport annuel.

Règles de gouvernance de Fleury Michon

Le Conseil d'administration	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général	Oui		
	Nombre d'Administrateurs indépendants (n'entretenant aucune relation avec le Groupe ou leur liberté de jugement) ⁽¹⁾	4 sur 9		
	Nombre d'Administrateurs présents au Comité exécutif (séparation des pouvoirs)	0 sur 9		
	Nombre d'Administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires	2 sur 9		Pour une obligation légale de 1
	Nombre de femmes au Conseil d'administration	3 sur 9		
	Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice ⁽¹⁾	5		
	Taux moyen de présence	93 %		
	Rémunération des Administrateurs	Oui		
	Durée du mandat des Administrateurs	3 ans renouvelables		
	Cumul des mandats ⁽¹⁾	Tous les Administrateurs respectent la règle de non-cumul des mandats		
	Rémunération des Administrateurs	Rubrique 3.3 du chapitre 3 du rapport annuel		
Et ses comités spécialisés	Existence de comités spécialisés	Comité d'audit et risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité RSE
	Nombre de réunions au cours de l'exercice	4	2	2
	Taux moyen de présence	100 %	100 %	88 %
Actionnaires	Quorum aux Assemblées générales	Assemblée générale du 27 juin 2023 : 82,47 % des actions et 88,86 % des voix étaient représentées		

(1) Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

UN DISPOSITIF D'ÉTHIQUE & CONFORMITÉ POUR ENCADRER L'ACTIVITÉ DE CHACUN

Depuis sa création, Fleury Michon place l'éthique au cœur de ses préoccupations. Cet engagement se matérialise par l'établissement de principes de conduite éthique.

En complément de ces principes, nous avons également élaboré notre Code de conduite anticorruption. Parce que l'éthique et la lutte anticorruption nous concerne tous, ce code a été conçu comme un véritable guide pratique permettant d'accompagner chaque salarié au quotidien. Il se veut adapté aux besoins de Fleury Michon, c'est-à-dire à son secteur d'activité, ses pratiques et donc finalement à ses propres risques de corruption.

Ce code est complété par une Politique Cadeaux et invitations ainsi qu'une Politique Conflits d'intérêts.

Ces documents de référence marquent la volonté de Fleury Michon de donner à chacun les moyens d'agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise, de sa réputation et de conduire ses activités en toute légalité.

Dans le cadre d'une volonté constante de renforcer ses engagements éthiques et de permettre aisément à tous de signaler une situation non conforme à ses principes ou aux lois et réglementations applicables, Fleury Michon a également mis en œuvre son propre dispositif d'alerte.



Notre volonté est de renforcer la confiance et la réputation dont bénéficie Fleury Michon, d'agir dans le meilleur intérêt du Groupe et de conduire nos activités en toute légalité. Nous nous engageons à respecter et attendons de nos équipes qu'elles respectent les lois, réglementations, conventions ou traités en vigueur dans toutes nos actions et nos échanges avec nos parties prenantes. Au-delà de la Loi, nos principes de conduite éthique couvrent trois grands domaines : **les affaires, l'Entreprise et les Hommes.**

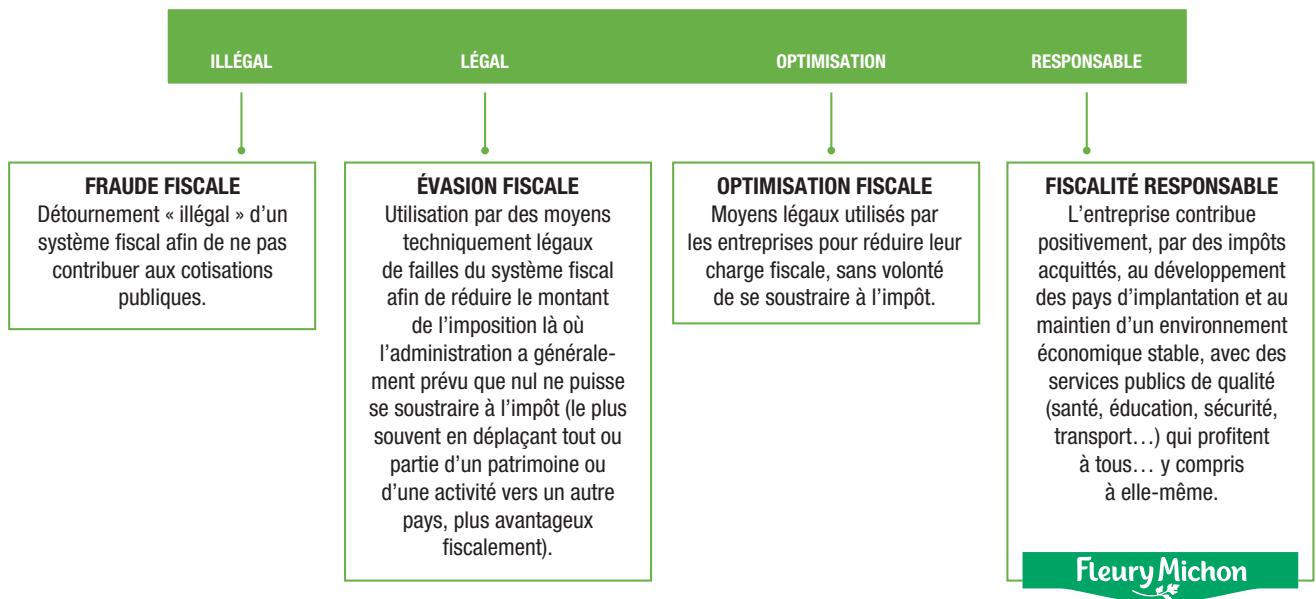


Les principes, le code ainsi que toute autre politique liée à la Conformité sont disponibles sur le site internet Fleury Michon dans la rubrique : Nos engagements – Éthique & Conformité.

LE CHOIX D'UNE FISCALITÉ RESPONSABLE ET D'UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE SÛRE

Fleury Michon est transparente concernant sa fiscalité et souhaite que sa politique fiscale s'inscrive pleinement dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. L'entreprise adopte donc un comportement citoyen consistant, non seulement à respecter la législation, mais surtout à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels elle exerce son activité. Ainsi, Fleury Michon s'acquitte des impôts dus dans les pays où il est implanté. Il contribue ainsi à

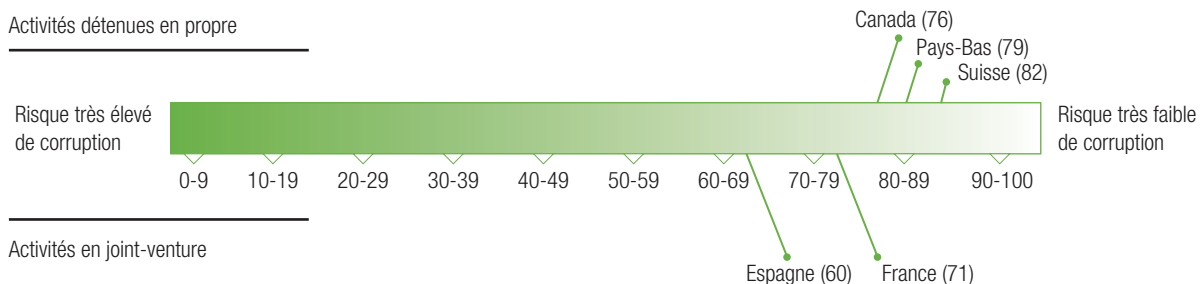
leur développement et à y maintenir un environnement économique stable, avec des services publics de qualité (santé, éducation, sécurité, transport...) qui profitent à tous, y compris à l'entreprise elle-même. Dans la même logique, Fleury Michon entretient une stratégie financière sûre, basée sur des principes de gestion « en bon père de famille ». Les financements mis en place pour couvrir les investissements sont réalisés avec des partenaires bancaires avec lesquels Fleury Michon entretient une relation régulière, bilatérale et de long terme. Enfin, l'entreprise reste attentive afin de maintenir un niveau de trésorerie significatif lui assurant sécurité et agilité.



FAIRE PREUVE DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE CORRUPTION

D'après l'indice annuel de perception de la corruption de l'organisation Transparency International, les activités de Fleury Michon s'exercent essentiellement, en 2023, dans des pays à risque moyen voire faible de corruption.

Fleury Michon considère que le risque de corruption reste à ce jour peu significatif pour l'entreprise sur ses zones géographiques d'implantation mais demeure néanmoins vigilante. Les principes de conduite éthique, qui encadrent de longue date les activités de chacun et formalisés en 2014, participent à cette vigilance. Pour la renforcer, l'entreprise a créé en 2018 une procédure de lancement d'alerte, diffusée aux salariés, ainsi qu'un Comité éthique chargé de répondre aux éventuelles alertes reçues.



2.1.4 MODÈLE D'AFFAIRES

2



Consultez le Modèle d'affaires aux pages 12 et 13.

2.2 LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

La mission « **Vous aider à manger mieux chaque jour** », nous l'avons porté à travers plusieurs initiatives :



- des offres pour rendre accessible au plus grand nombre le Manger Mieux ;
- des engagements en matière de réduction de sel et d'additifs ;
- la volonté de s'impliquer au-delà de nos offres produits pour la transparence ;
- une implication historique avec nos partenaires éleveurs et agriculteurs pour des filières durables et rémunératrices pour tous ;
- la promotion de la qualité de vie et des conditions de travail ;
- notre contribution au développement économique et notre participation à la vie associative de nos territoires d'implantation ;
- notre contribution pour répondre aux enjeux environnementaux en proposant, par exemple, des alternatives aux plastiques.

Ces projets nous permettent aujourd'hui de classer notre politique RSE en 5 axes prioritaires.

2.2.1 LES 5 PILIERS DE NOTRE POLITIQUE RSE

Depuis toujours, petits pas par petits pas, innovation après innovation, nous nous améliorons en continu pour aller dans le bon sens autour de nos trois responsabilités clés :

- ACCOMPAGNER la transition alimentaire ;
- GRANDIR ET FAIRE GRANDIR les hommes et les femmes qui font Fleury Michon ;
- DIMINUER notre empreinte environnementale.

Notre démarche RSE est basée sur une démarche de progrès durable et continue avec l'ensemble de nos parties prenantes. Nos relations sont construites sur le dialogue et l'identification de leurs besoins, de manière responsable, équilibrée et durable.



Proposer des produits **toujours plus savoureux et sains, pratiques, à des prix accessibles à tous**



Contribuer à la **vie de nos territoires**



Réduire notre **empreinte environnementale**



Contribuer à des **pratiques agricoles, d'élevage et de pêche plus durables et respectueuses**



Promouvoir la **qualité de vie et les conditions de travail**

VALORISER NOTRE DÉMARCHE DE PROGRÈS



« Vous Aider à Manger Mieux Chaque Jour », c'est une recherche de progrès continu pour nos consommateurs et nos clients, nos équipes, nos territoires, nos partenaires, notre environnement.

C'est une démarche graduelle s'opposant ainsi à des transformations en rupture et radicales. Petits pas par petits pas, innovation après innovation, nous nous adaptons et nous transformons pour aller dans le bon sens.

Pour incarner la posture pragmatique qui guide les actions de l'entreprise sur ses 5 piliers, l'ambition « Dans le bon sens » développée début 2021 met en avant, *via* des actions concrètes de réalisation, la démarche RSE de l'entreprise : un bon sens partagé au quotidien chez Fleury Michon et qui permet à chacun de mettre du sens dans sa mission.

Ces actions sont à retrouver notamment *via* la page LinkedIn de l'entreprise : (<https://www.linkedin.com/company/fleury-michon/>).

DES PROJETS INNOVATION OU RSE SOUTENUS PAR LE PROGRAMME FRANCE 2030



2

En 2023, Fleury Michon est Lauréate du programme France 2030 au titre de l'appel à projets « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires » financé par l'État et opéré par BPI France et la région Hauts-de-France. Ce soutien contribue à la réalisation du programme d'investissements de Fleury Michon sur le site industriel de Cambrai. Ainsi, le projet soutenu vise à :

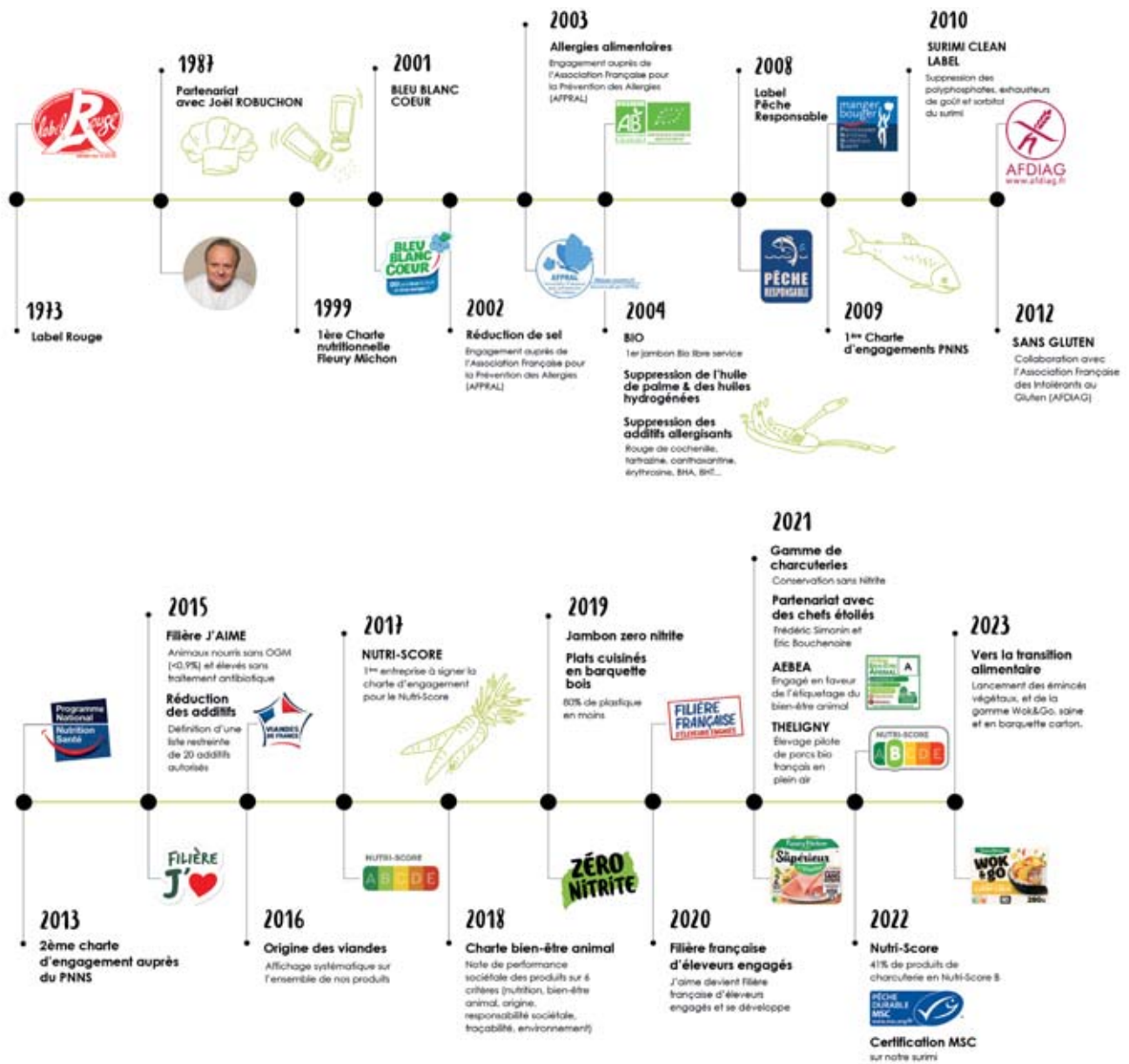
- moderniser et améliorer la productivité de l'outil industrie du site ;
- améliorer les conditions de travail de nos équipes et contribuer aux développements des compétences ;
- suivre et piloter les consommations d'énergies afin de réduire l'empreinte énergétique du site.

Ces projets répondent à notre triple responsabilité RSE : accompagner la transition alimentaire, faire grandir les équipes Fleury Michon & réduire notre empreinte environnementale.

2.2.2 NOS CONSOMMATEURS ET NOS CLIENTS : PROPOSER DES PRODUITS TOUJOURS PLUS SAVOUREUX ET SAINS, PRATIQUES, À DES PRIX ACCESSIBLES À TOUS

En tant que marque du quotidien, Fleury Michon s'engage depuis 1905 à proposer des produits bons, sûrs et sains, à des prix abordables pour tous.

2.2.2.1 PLUS DE 40 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DU MANGER MIEUX



Les contrats de base Fleury Michon

Les contrats de base encadrent les exigences appliquées à nos produits, de la sélection des matières premières à l'emballage :



Depuis 2021, le pilotage des contrats de base Fleury Michon est formalisé afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de ces outils stratégiques dans l'entreprise. Le processus de suivi des contrats de base, avec une réunion annuelle de bilan entre Direction générale, Direction PMO et équipe R&D, est intégré au processus de développement et d'optimisation produits. Les outils associés sont désormais en place. Ils soutiennent la démarche de progrès de Fleury Michon pour ses consommateurs et ses clients.

LES CONTRATS DE BASE SONT CONSTRUITS AUTOUR DE 5 BÉNÉFICES

Ces 5 bénéfices constituent le socle des contrats de base s'appliquant à l'ensemble des produits Fleury Michon. Il peut y avoir des critères complémentaires selon les gammes (labels et signes de qualité, taux de sel réduit...).

Bénéfice 1 : le bon

Proposer des produits toujours plus gourmands

Depuis 1905, Fleury Michon cultive « l'Obsession du Bon » de génération en génération avec comme objectif majeur de satisfaire ses consommateurs et ses clients :

- notre cuisine d'essai, conçue selon les conseils de grands chefs, est dotée de moyens performants et innovants pour l'élaboration des nouvelles recettes ;
- nous collaborons avec des chefs étoilés comme Frédéric Simonin. Détenteur d'une étoile Michelin depuis dix ans, sacré Meilleur Ouvrier de France en 2019 et disciple de Joël Robuchon, Frédéric Simonin, **travaille main dans la main avec les équipes R&D de Fleury Michon pour proposer de nouvelles recettes ;**
- dans le respect de la naturalité, nous mettons en œuvre des ingrédients rigoureusement sélectionnés et des savoir-faire uniques (bouillons, procédés de cuisson...) pour assurer le goût de nos produits ;
- afin d'assurer sa supériorité organoleptique, Fleury Michon met en place un ensemble de **méthodologies d'évaluation** sensorielle (épreuves discriminatives, descriptives et hédoniques) dans le but de suivre la qualité organoleptique des produits. Il se fixe pour objectif d'atteindre un **niveau de satisfaction irréprochable** sur le plan sensoriel pour l'ensemble de ses produits.

Nos équipes travaillent au quotidien pour garantir toujours plus de goût et de plaisir avec une variété de recettes. Nous innovons en élaborant de nouvelles recettes et de nouveaux ingrédients, mais

également de nouveaux process, nouvelles technologies et nouveaux savoir-faire.

Bénéfice 2 : l'équilibre alimentaire

Garantir des produits sains, avec de bons ingrédients

Nous sommes engagés depuis 1999 dans **une démarche nutritionnelle volontaire et transparente** pour proposer aux consommateurs et à nos clients une alimentation variée et équilibrée au quotidien.

NOS ACTIONS VERS PLUS DE NATURALITÉ

- Formuler nos recettes sans l'emploi d'additifs : tel est notre objectif. Pour des raisons de sécurité sanitaire, ou pour certains besoins technologiques, nous pouvons être amenés à en utiliser, mais nous nous imposons **la limite de 3 additifs maximum par produit.**
- Nous travaillons avec une liste restreinte d'additifs autorisés, que nous sélectionnons et révisons rigoureusement, en prenant en compte trois critères : l'évaluation réglementaire, l'évaluation scientifique et l'évaluation du risque médiatique.
- Nous priorisons les additifs d'origine naturelle : lorsqu'ils sont indispensables, les colorants et les arômes sont naturels/d'origine naturelle. Les additifs issus d'OGM ou avec des nanoparticules sont exclus.

Au total, seule une vingtaine d'additifs différents sont autorisés dans nos produits sur la base d'une liste d'additifs autorisés définie dans chaque contrat de base (sur plus de 330 additifs autorisés au sein de l'Union Européenne).

NOUS CONTINUONS DE PROGRESSER SUR L'ABSENCE D'ADDITIFS

Depuis 2017, nous avons doublé le nombre de références sans aucun additif ajouté et supprimé plusieurs additifs controversés de nos produits. **Plus de 83 % de nos plats cuisinés sont notamment formulés sans ajout d'additif.**

Au-delà des additifs, nous travaillons également dans une démarche de progrès visant à réduire l'utilisation des ingrédients ultra-transformés afin de proposer des produits avec les listes d'ingrédients les plus simples possible.

Au-delà des additifs, nous travaillons également dans une démarche de progrès visant à privilégier l'utilisation d'ingrédients simples, pas ou peu transformés, afin de proposer des produits avec des listes d'ingrédients les plus vertueuses possibles.

Concernant les arômes, nous n'utilisons aucun arôme artificiel dans nos produits.

UNE COMPOSITION NUTRITIONNELLE POUR S'INTÉGRER DANS UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE

Chaque produit Fleury Michon fait l'objet d'une expertise nutritionnelle rigoureuse afin d'assurer qu'il s'intègre dans une alimentation équilibrée et variée au quotidien :

- Fleury Michon s'engage depuis 2017 dans la démarche du Nutri-Score, **avec un renouvellement de cet engagement en 2023. Notre objectif : proposer au moins 90 % de notre offre en Nutri-Score A, B ou C** et moins de 10 % en Nutri-Score D ou E. Depuis 2017, nos références notées A ou B au Nutri-Score sont passées de 29 % à **63 %** et nous avons **92 %** de références notées A, B ou C ;
- réduction des teneurs en sel de nos produits à l'aide de substituts naturels (bouillons, épices) : Fleury Michon propose une vingtaine de références de charcuteries à teneur en sel réduite et nous nous fixons des seuils maximums en sel pour l'ensemble de nos produits ;
- Nous veillons à la qualité des matières grasses utilisées dans nos recettes, en privilégiant l'utilisation d'huiles telles que l'huile de colza ou l'huile d'olive. Les matières grasses hydrogénées sont totalement proscrites dans la création de nos recettes, de même que l'huile de palme dès que possible.

Bénéfice 3 : l'accessibilité

Garantir des produits accessibles à tous

Dans le contexte inflationniste de 2023, le prix reste le premier critère d'achat des produits alimentaires (INRAE, 2017), Fleury Michon œuvre depuis toujours à rendre le « Manger Mieux » accessible à tous. Nos contrats de base par marché nous permettent d'assurer un niveau de qualité allant au-delà de la réglementation en vigueur et garantissent à l'ensemble de nos consommateurs des produits d'une qualité *a minima* équivalente ou supérieure au marché avec un bon rapport qualité prix.

Pour répondre aux attentes spécifiques de nos différents profils de consommateurs, nous proposons des produits adaptés par segment de marché afin de couvrir toutes leurs attentes.

Fleury Michon s'engage à poursuivre l'amélioration continue de la qualité de ses produits tout en garantissant leur accessibilité au plus grand nombre.



Bénéfice 4 : la responsabilité

Répondre aux attentes des consommateurs grâce à une démarche encore plus engagée

PAS DE BONS PRODUITS SANS DE BONNES MATIÈRES PREMIÈRES

Nos fournisseurs sont sélectionnés sur la base de critères stricts et précis détaillés dans des cahiers des charges spécifiques à Fleury Michon, pour assurer à nos consommateurs des produits au niveau requis de qualité.

UNE CHARTE POUR FAVORISER DES ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES

Elle donne la priorité aux approvisionnements français à chaque fois que possible tout en assurant la qualité sanitaire et technique, la disponibilité et la sécurité de nos approvisionnements. Elle vise également l'accessibilité prix pour le consommateur tout en favorisant des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs. Nous appliquons les mêmes exigences de cahier des charges et de traçabilité à l'ensemble de nos approvisionnements, sans distinction d'origine.

UNE POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL MISE EN PLACE EN 2018

Elle se traduit par des applications concrètes sur nos produits :

- tous les œufs et ovoproduits mis en œuvre directement dans nos recettes sont exclusivement issus d'élevages hors cage ;
- la chair de poisson de notre surimi est certifiée MSC ;
- nous développons des filières de charcuterie de qualité.

Bénéfice 5 : la transparence

Assurer la transparence et l'accessibilité à l'information pour nos consommateurs et nos parties prenantes

Fleury Michon est pleinement engagé pour instaurer la confiance et aider les consommateurs à prendre en main leur alimentation. Notre rôle est aussi de les aider à faire les bons choix grâce à des informations transparentes et accessibles.

En complément des informations d'étiquetage obligatoires, Fleury Michon apporte des informations supplémentaires volontaires et accessibles pour les consommateurs :

- étiquetage systématique de l'origine des viandes depuis 2016, avant la réglementation ;
- 1^{er} industriel à s'engager pour l'étiquetage volontaire du Nutri-Score en 2017 ;
- conseils sur la portion et la fréquence de consommation recommandées, propositions d'intégration de chaque produit dans un repas équilibré (disponible sur le site internet Fleury Michon) ;
- mise en place depuis 2018 de solutions de partage automatique de nos données produits auprès des applications de scan alimentaire (Yuka, Openfoodfacts, Scan Up, Allergobox...) qui en font la demande, afin de garantir la fiabilité et la traçabilité des données communiquées aux consommateurs. La maîtrise des données produits nous permet de garantir aux consommateurs une information fiable et complète, pour amener chacun à faire des choix éclairés, selon ses critères de sélection.

Plus loin demain : notre démarche de transparence, pour nos consommateurs

Les « contrats de base » Fleury Michon nous permettent de piloter avec agilité nos plans de progrès, qui sont définis dans la démarche d'amélioration continue. Dans le cadre de notre démarche RSE, cela se traduit par un travail sur la composition de nos produits articulé autour de 3 priorités :

#1 VALORISER LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DE NOS PRODUITS À TRAVERS LE NUTRI-SCORE, MAIS PAS SEULEMENT

Nous poursuivons nos efforts pour améliorer la qualité nutritionnelle (moins de sel, gras, sucres, et plus de fibres, de protéines...). Cela a pour effet visible d'optimiser le Nutri-Score de nos produits, mais aussi l'ensemble des informations présentes sur les fiches produit, comme la liste des ingrédients ou le score Yuka, accessibles *via* un flashcode, renforçant notre démarche de transparence.

#2 RESTREINDRE LES ADDITIFS DANS LA COMPOSITION DES PRODUITS

Notre démarche de formulation de nos recettes sans l'emploi d'additifs est plus que jamais au cœur de nos développements (sauf contrainte sanitaire ou technologique).

#3 PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DES INGRÉDIENTS « ULTRA-TRANSFORMÉS »

Nos équipes Recherche et Développement mettent en place de nouveaux projets pour aller vers la suppression des marqueurs d'ultra-transformation : texturants, sucres transformés... afin d'assurer des produits avec des listes d'ingrédients les plus simples possibles.

2.2.2.2 « MANGER MIEUX » DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOIN : L'OFFRE SANTÉ DE FLEURY MICHON ADAPTÉE AUX BESOINS NUTRITIONNELS DES PATIENTS

Développée il y a 15 ans, l'offre **Fleury Michon Santé** appuie notre engagement de vous aider à manger mieux chaque jour en proposant des plats cuisinés aux divers établissements de santé (hôpitaux publics, cliniques privées, portage à domicile, EHPAD...).

Des plats adaptés aux alimentations standards et thérapeutiques

Fleury Michon a développé cette offre en proposant des produits qui répondent aux exigences liées aux soins et en y intégrant : de la qualité, du goût, de la sécurité alimentaire et de la variété pour satisfaire la majorité des pathologies. La collaboration avec les professionnels de santé est assurée par notre diététicienne-nutritionniste dédiée et permet de voir mûrir de nombreux projets en partenariat.



Fleury Michon accompagne ainsi les patients/résidents en leur offrant ainsi son savoir-faire culinaire et nutritionnel à travers une offre de près de 140 recettes incontournables et réconfortantes, couvrant l'alimentation standard et la majorité des alimentations thérapeutiques rencontrées à l'hôpital, notamment :

- pauvre en sel ;
- sans gluten ;
- pauvre en fibres ;
- pauvre en graisse ;
- diabétique ;
- textures modifiées (IDDSI 5 et 4).

Fleury Michon propose également des recettes gourmandes signée par le chef étoilé Frédéric Simonin.



Des plats adaptés aux besoins des établissements de santé

Notre objectif est de faciliter le travail de la restauration hospitalière en proposant une offre complète de plats cuisinés surgelés. Notre offre convient à des établissements déléguant totalement leurs solutions repas, mais également à des établissements recherchant une solution pour du court terme (manque d'effectifs, travaux, période estivale, jour férié...), des plats d'appoint ou une complémentarité afin de ne pas multiplier les différents menus.

En 2023, nous avons ainsi livré près de 3,7 millions de plats cuisinés auprès de plus de 120 établissements de santé.

Fleury Michon au service de la santé

En s'appuyant sur notre savoir-faire culinaire, nous avons ainsi développé **une offre complète** avec la plus grande des exigences. Nous respectons la charte nutritionnelle Fleury Michon en limitant le nombre d'additifs autorisés. Nous n'utilisons que 10 additifs en moyenne sur nos recettes santé (sur les 300 autorisés à l'échelle européenne). Nous assurons également l'absence d'huiles hydrogénées, d'huile de palme, d'OGM et de colorants artificiels.

Nous avons choisi le process de surgélation qui permet de proposer des produits avec une durée de vie longue, tout en limitant les pertes nutritionnelles et en conservant les propriétés organoleptiques des aliments.

Nous assurons une régularité de nos produits grâce à des contrôles qualité et une dégustation systématique de chaque production pour vérifier la conformité du profil organoleptique par rapport au standard défini avec nos clients.

Enfin, nous offrons une entière transparence auprès de nos clients et de nos consommateurs grâce à nos fiches techniques détaillées et à notre marquage complet sur le produit fini.

Nos réponses à la loi Egalim, dispositif de transparence pour la filière amont

Fleury Michon adapte ses approvisionnements pour répondre aux orientations de la loi Egalim 2. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi Egalim instaure de nouvelles directives aux sociétés de restauration collective et aux établissements publics : 50 % du chiffre d'affaires achat doit être réalisé sur des produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Par exemple, pour les établissements de Santé, Fleury Michon propose désormais des recettes certifiées MSC (pêche durable) ainsi que des recettes BIO. Nous poursuivons en parallèle le travail pour proposer un maximum d'approvisionnements français.

Notre nouvelle barquette santé

Soucieux des enjeux environnementaux, Fleury Michon mène depuis plusieurs années une politique de réduction du plastique dans ses emballages. Avec l'appui d'une équipe d'experts, le travail a été mené afin de proposer deux nouvelles barquettes aux établissements de santé. En effet, les deux barquettes utilisées jusqu'en 2023 pour les plats santé étaient fabriquées à partir de 70 % de PET recyclés. Le projet de changement de matériau s'est opéré depuis plusieurs années avec l'appui de nos clients. Notre choix s'est porté sur deux nouvelles barquettes en carton embouti en fibre vierge avec un liner noir pour maintenir un operculage sécurisé jusqu'au patient. Nous avons opté pour des dimensions et caractéristiques proches de nos

anciennes barquettes afin de maintenir la même capacité d'empilement, la même praticité de réchauffage, la facilité de manipulation et l'ergonomie.

Nous conditionnons depuis octobre 2023 tous nos plats petites barquettes en barquette carton. Nous conditionnerons tous nos plats grandes barquettes en barquette carton en milieu d'année 2024.

Ce projet est la première étape pour avancer dans le bon sens vers la suppression totale du plastique dans nos emballages Santé.

81% de plastique en moins.



2.2.2.3 NE JAMAIS TRANSIGER AVEC LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Une politique qualité exigeante pour la satisfaction élémentaire des consommateurs

À travers sa politique, Fleury Michon s'engage à répondre aux exigences réglementaires et à assurer :

- la sécurité des aliments : maîtrise des dangers bactériologiques, physiques, chimiques, allergènes et éthiques, par la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), les bonnes pratiques d'hygiène ainsi que la traçabilité à chaque étape ;
- la qualité organoleptique : maîtrise et régularité des produits finis ;
- la qualité du service : service « produits » en veillant à la praticité et à la facilité d'utilisation et service « clients » en veillant à toujours maintenir un taux de service optimal ;
- la qualité nutritionnelle par la prise en compte de la santé des consommateurs, par la mise à disposition du Nutri-Score sur les recettes commercialisées au rayon Libre-Service, via un affichage ou un QR code ;
- la prise en compte des enjeux d'un développement durable.

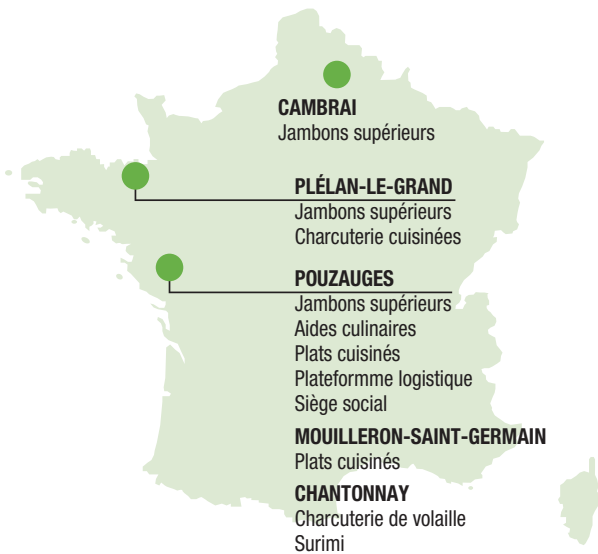
La Politique de l'entreprise Fleury Michon s'ancre dans la mise en œuvre de Systèmes de Management de la Qualité et de la Sécurité des Denrées Alimentaires, reconnus par l'obtention de certifications IFS ou FSSC 22000.

Le Directeur QSE est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et de la coordination du Système de Management de la Qualité, épaulé par le Directeur qualité et sécurité des Aliments sur les domaines et expertises spécifiques à la conformité, qualité et salubrité des produits élaborés sur les sites.

Lors des revues de direction, il est effectué une évaluation du Système de Management de la Qualité ainsi qu'une revue régulière des objectifs. Ces revues sont faites chaque semestre sur chaque site.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR



Pour les sites de production en France :

- Aides culinaires : FSSC 22000 (à l'exclusion de l'atelier Saveurs de base non couvert par l'audit de certification) ;
- Montifaut (jambon) : FSSC 22000 ;
- Chantonnay (charcuterie) : FSSC 22000 ;
- Cambrai : FSSC 22000 ;
- Plélan-le-Grand : FSSC 22000 (échu le 2 avril 2023)* ;
- Mouilleron-Saint-Germain : IFS ;
- Montifaut (traiteur) : sous Système de management de la sécurité des aliments FSSC 22000 sans certification externe du processus ;
- Traiteur de la Mer (Chantonnay) : IFS.

Pour la logistique :

- plateforme logistique : FSSC 22000.

Pour le siège social :

- Fleury Michon SA : FSSC 22000 + IFS.

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

L'organisation de la prévention et de la gestion de crise

Fleury Michon s'engage à mettre à disposition tous les moyens pour prévenir, agir et minimiser les effets d'une crise sur l'entreprise et son environnement (consommateurs, clients, salariés, collectivités). Fleury Michon identifie six grandes catégories de risques :

- les risques alimentaires : microbiologique, chimique, corps étrangers, allergènes, éthiques, filières d'approvisionnement, liés à l'environnement agroalimentaire ;
- les risques industriels : incendie, pollution, catastrophe naturelle, etc. ;
- les risques sociaux : grève, accident, rumeur, etc. ;
- les risques organisationnels : disparition d'un dirigeant, risques réglementaires, etc. ;
- les risques informatiques : cyber attaque, ransomware, etc. ;
- les risques réputation/médias.

Fleury Michon a mis en place une cartographie des risques. Les risques les plus significatifs font l'objet d'une revue régulière par la

direction de l'entreprise, le Comité d'audit et risques et par le Comité de prévention de crise.

Une rubrique spécifique est disponible en 1.4 du rapport annuel.

Le processus de prévention et de gestion s'organise autour de six domaines :

1. l'analyse des risques potentiels inhérents à l'activité de l'entreprise, qu'il s'agisse de risques produits, industriels, sociaux, organisationnels, informatiques et réputation/médias ;
2. la mise en place de moyens de maîtrise et de contrôle grâce aux dossiers de prévention, aux veilles sanitaires, aux veilles médiatiques et scientifiques et à la méthode HACCP ;
3. les actions de formation et de sensibilisation avec des actions de formation à la gestion de crise, des stages de mediatraining et des exercices de simulation de crises ;
4. la détermination des procédures à suivre en cas d'alerte ou de crise avérée ;
5. les actions de vérification avec des simulations de retrait de produits, de gestion des appels ;
6. les actions correctives pour empêcher la reproduction d'un nouvel incident lié aux mêmes causes.

L'ensemble de ce processus est suivi par la cellule de crise, composée de trois personnes : le Président de la cellule, le Coordinateur et l'Assistant coordinateur.

Les missions de cette cellule en cas de crise :

- prendre des décisions et piloter leur mise en œuvre ;
- préparer et coordonner la communication ;
- préserver la santé et la sécurité des consommateurs ainsi que la pérennité et réputation de l'entreprise.

La cellule de crise peut avoir recours à des intervenants externes (agence de communication de crise, cabinets juridiques, fédérations professionnelles et Pouvoirs Publics).

Pour la réussite de cette cellule, Fleury Michon a mis en place plusieurs moyens :

- la politique de sécurité des aliments ;
- une culture qualité diffusée à tous les niveaux de l'entreprise (Food Safety Culture) ;
- la méthode HACCP et les procédures ;
- les certifications Qualité et Sécurité des Aliments ;
- l'identification des risques ;
- les veilles d'alertes sanitaires ;
- les veilles médiatiques et scientifiques.

En plus de ces moyens, des actions de formation et d'information sont mises en place :

- sessions de formation :
 - mediatraining,
 - gestion des appels à risque,
 - formation des équipes à la gestion de crise ;
- modules de formation en ligne ouverts à l'ensemble des collaborateurs ;
- information et sensibilisation des salariés :
 - sécurité des aliments,
 - manuel de crise ;

- actions de vérification :
 - la simulation de retrait produit,
 - la simulation de gestion des appels,
 - les numéros d'urgence,
 - la revue de prévention et de gestion de crise,
 - les audits de sites et des organisations.

Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs à la prévention et à la gestion de crise à travers des exercices de simulation de crise, sur la sécurité des aliments, des formations aux outils de gestion de crise et du mediatraining.

2.2.2.4 L'ÉCOUTE DE NOS CONSOMMATEURS EST AU CŒUR DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE

Chez Fleury Michon, la communication se veut relationnelle et ciblée, parce que les consommateurs sont également des citoyens, parce que la maturité générale sur les sujets de société s'est fortement accrue et parce qu'ils sont très informés et connectés.

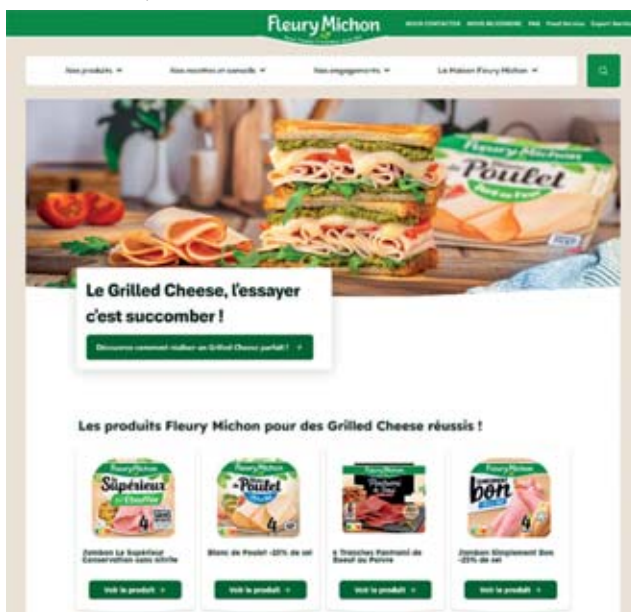
Le digital et les réseaux sociaux, un moyen de communication direct avec nos consommateurs

Désirant des échanges personnalisés avec tous ses consommateurs, Fleury Michon utilise l'ensemble des canaux de communication digitaux afin de présenter ses produits, son histoire et de partager ses actions.

La ligne éditoriale et le plan media adoptés sur ces deux réseaux sociaux ont pour objectifs :

- d'être un fil rouge permettant **une présence en continu** auprès du consommateur ;
- d'installer le positionnement de la marque en tant que Maison familiale et vendéenne depuis 1905 ;
- d'engager nos communautés de consommateurs autour de la marque et de ses valeurs.

En 2023, Fleury Michon a lancé une nouvelle version du site internet www.fleurymichon.fr. Son objectif : offrir aux visiteurs l'expérience la plus moderne et immersive possible afin de découvrir les produits et la Maison Fleury Michon.



La démarche de transparence est au cours de notre démarche. Le site internet a un moteur de recherche permettant aux consommateurs de trouver toutes les informations sur les produits.

Le service consommateurs

Toutes les demandes de nos consommateurs sont au centre de l'attention du service consommateurs.

Que ce soit *via* les réseaux sociaux, les e-mails, le téléphone ou bien par courrier, le service consommateurs met un point d'honneur à **répondre aux consommateurs dans la demi-journée** aux problématiques rencontrées ou bien aux questions posées.



L'objectif est bien entendu de maintenir le consommateur au cœur des actions de l'entreprise :

- instaurer un contact privilégié avec lui ;
- innover en créant un lieu de collecte et de partage d'informations ;
- améliorer nos produits, nos process et notre communication.

Cette relation consommateur doit nourrir l'entreprise, la faire grandir et la faire évoluer.

Notre ambition : 100 % des consommateurs satisfaits

Pour cela, 4 actions sont d'ores et déjà mises en place :

- répondre à réception de la demande en une demi-journée ;
- personnaliser l'échange avec le consommateur ;
- échanger régulièrement avec nos consommateurs ;
- impliquer tous nos services : informer, échanger, sensibiliser !

Le temps de réponse et la satisfaction des consommateurs sont les 2 indicateurs qui pilotent les actions de notre service consommateurs. En 2023 :

- le temps de premier contact moyen sur l'année est de 2 h (objectif : une demi-journée) ;
- un questionnaire de satisfaction est adressé à chaque consommateur après le traitement de sa demande. La note de satisfaction pour l'année 2023 se maintient à 4,5/5, comme en 2022 (objectif : 4,2/5).

Fleury Michon a reçu 4 fois le prix Qualiweb de la MEILLEURE RELATION CLIENT ONLINE – dans la catégorie Grande Consommation, décerné par Cocal Conseil. Ce prix est décerné à partir du Score Qualiweb qui mesure la qualité des réponses adressées à nos consommateurs. Une récompense qui montre que, chez Fleury Michon, la satisfaction consommateurs est notre priorité.

2.2.3 NOS FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT : CONTRIBUER À DES PRATIQUES AGRICOLES, D'ÉLEVAGE ET DE PÊCHE PLUS DURABLES ET RESPECTUEUSES

2.2.3.1 LA CHARTE ACHATS FLEURY MICHON

La charte achats s'appuie sur les valeurs de l'entreprise qui place l'excellence du service client et des consommateurs au centre de ses préoccupations. Les pratiques d'achat et la qualité des approvisionnements sont intimement liées comme en témoignent les quatre engagements de la charte Achats, qui sont une déclinaison directe de la stratégie de l'entreprise.

1. Garantir les approvisionnements en maîtrisant la sécurité des aliments dans les filières

- Sélectionner les meilleures filières d'approvisionnement grâce à un processus de référencement permettant d'évaluer les risques associés à chaque produit.
- Développer les moyens et les plans d'actions adéquats pour maîtriser les risques à tous les stades de la filière, basés sur une analyse de risques.
- Établir un programme d'audit des fournisseurs et des différents acteurs des filières qui tient compte de l'évaluation des risques.
- À chaque fois que nécessaire, diversifier les fournisseurs pour réduire les risques de rupture.
- Connaître les schémas de fonctionnement des filières (origine des matières premières, usines de transformation, prestataires intermédiaires) afin de se prémunir contre les risques de fraudes et de tromperies.
- S'impliquer dans les filières de production des matières premières les plus impactantes pour les activités de l'entreprise et mettre en place une veille active qui intègre l'analyse des signaux forts et faibles.

2. Assurer le niveau de qualité en établissant des standards Fleury Michon

- Établir des cahiers des charges et/ou fiches de spécifications en collaboration avec les fournisseurs.
- Mesurer la conformité aux spécifications par des contrôles à réception ou à expédition et des plans de surveillance basés sur l'analyse des risques.
- Évaluer la performance des fournisseurs et si besoin, mettre en place avec eux des plans d'amélioration continue par le dialogue.

3. Assurer la compétitivité et la création de valeur en favorisant des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs

- Obtenir le meilleur prix d'achat et de performance globale dans le respect de la qualité attendue du produit et/ou du service tout au long de son utilisation.
- Privilégier les filières avec le moins d'intermédiaires possible où la valeur apportée par chacun est réelle.

- Réévaluer à chaque fois que nécessaire les sources d'approvisionnement et/ou les produits : appels d'offres, diversification, analyse de la valeur.
- Encourager la co-innovation avec les fournisseurs pour la création de nouvelles solutions en vue de trouver des avantages concurrentiels compétitifs et à valeur ajoutée. Par exemple, des emballages nouvelle génération réalisés avec des matériaux plus recyclables ou encore des matières premières sans conservateur ni additif.

4. Favoriser les achats durables et responsables en diffusant les bonnes pratiques Fleury Michon dans les affaires

- Agir en ambassadeur de l'entreprise et de ses valeurs.
- Privilégier la logique de partenariats sur la durée avec les fournisseurs.
- Veiller à établir et maintenir des relations commerciales équilibrées basées sur l'échange et le dialogue dans la recherche de l'intérêt réciproque.
- Rester vigilant à la dépendance économique réciproque de Fleury Michon avec ses fournisseurs.
- Prévoir le cas échéant un plan d'arrêt progressif de sortie de contrat.
- Participer à la lutte contre la corruption.
- Contribuer dans la sphère d'influence de Fleury Michon, à évoluer vers des pratiques équitables, respectueuses des droits sociaux, humains et environnementaux.
- Ne pas pratiquer d'achats opportunistes, dit « achats spot » qui mettraient en péril notre démarche drastique en matière de qualité et de traçabilité.

Dans le cadre de notre démarche de progrès, la charte achats est amenée à évoluer afin de continuer à intégrer des critères sociaux et environnementaux en complément des critères actuels centrés sur la qualité, la traçabilité et les aspects techniques des matières premières et des services achetés.

UNE ORGANISATION DÉCISIONNELLE ET OPÉRATIONNELLE QUI GARANTIT DES ACHATS RESPONSABLES DEPUIS 2000

La charte achats Fleury Michon, ainsi que la stratégie achats sont validées par la Direction générale de l'entreprise. La mise en œuvre de la charte achats, le pilotage opérationnel et les plans d'actions des achats Fleury Michon sont sous la responsabilité du Directeur général des Opérations.

Les responsables de pôle achats, le responsable du pôle filière, le Directeur QSE et les responsables qualité achats mettent en œuvre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité et la qualité des matières premières, ingrédients et emballages en cohérence avec les exigences réglementaires, les exigences des clients, des unités de production et de la qualité des produits finis.

Les acheteurs assurent également le rôle de contrôleur qualité et garantissent ainsi le respect des normes d'approvisionnement rédigées à travers la charte achats, lors des commandes. Leur

indépendance vis-à-vis des organisations R&D, commerce ou finance est primordiale et contribue à la qualité de nos matières premières.

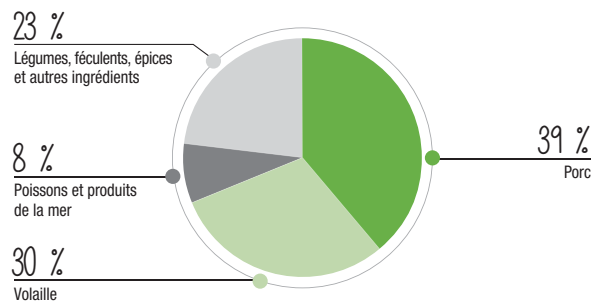
ÉVOLUTION DES ACHATS EN 2023 TOUTES PROVENANCES (FRANCE + INTERNATIONAL – HORS PAYS-BAS)

L'évolution des volumes achetés est liée à la diminution des volumes produits en 2023 par rapport à 2022 *

En tonnes	2022	2023	Variations
Porc	34 219	28 235	- 17,48 %
Volaille	24 784	22 223	- 10,33 %
Poissons et produits de la mer	11 786	5 927	- 49,70 %
Légumes, féculents, épices et autres ingrédients	21 194	17 061	- 21,81 %
TOTAL CONSOLIDÉ	91 983	73 446	- 20,15 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

RÉPARTITION DE LA NATURE DES ACHATS EN 2023 (EN % DES VOLUMES)



2.2.3.2 NOTRE VISION DES FILIÈRES

Depuis 1973, Fleury Michon approfondit ses relations et tisse des liens étroits avec ses **fournisseurs à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement**. Cette démarche permet d'impulser une dynamique de qualité, d'hygiène, de sécurité et de responsabilité qui reflète son propre engagement. Cette exigence se traduit par des audits qualité, des plans de progrès, des actions d'accompagnement des fournisseurs, la mise en place de partenariats long terme. Cette stratégie est la clé de voûte d'une chaîne de valeurs capable de répondre aux attentes multiples des consommateurs tout en se reposant sur cette création de filière. C'est donc à travers son projet d'entreprise « vous aider à manger mieux chaque jour » que Fleury Michon propose à ses consommateurs des produits de qualité, bons, au prix juste.

50 ans de relation et de confiance auprès des fournisseurs qui participent à la qualité de nos produits

Fleury Michon a mis en place des filières d'approvisionnement pour ses principales matières premières : le porc, la volaille, le poisson. Par « filière », Fleury Michon désigne **un nombre restreint de fournisseurs auprès desquels l'entreprise s'approvisionne** selon des cahiers des charges très précis en termes de qualités sanitaire et

technique, de traçabilité et de modes de production. Les exigences des cahiers des charges établis par Fleury Michon concernent chaque étape : la conception, la production, la fabrication, la transformation. Le niveau d'exigence élevé que l'entreprise réussit à obtenir au sein de ses filières est possible que grâce à la relation de proximité qu'elle entretient sur le long terme avec ses fournisseurs.

Des partenariats pour une amélioration continue et une valorisation de nos filières

NOS INVESTISSEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS AU SEIN DE FILIÈRES INDÉPENDANTES

Fleury Michon contribue, à travers ses investissements financiers, son expérience, son expertise et son positionnement au sein de la chaîne de valeur, au développement des filières de qualités indépendantes, Fleury Michon investit de manière directe ou indirecte.

Nos investissements directs capitalistiques

Fleury Michon contribue à la création de filières qu'elles soient végétales ou porcines :

- « le champ du possible » : pour renforcer ses filières d'approvisionnement Fleury Michon a créé la SAS Le Champ du Possible en 2016 avec des agriculteurs locaux, structurée à partir de 2 collèges : producteurs/transformateurs, distributeurs. Ensemble nous partageons la volonté d'un **projet local de développement durable** à travers la production de légumes 100 % Bio, avec la rédaction d'une charte commune ;
- « élevage Bio Plein Air Vallégrain Développement » : en janvier 2018, Fleury Michon fonde avec Vallégrain, fournisseur de longue date en porc Label Rouge une société commune (50/50) : Vallégrain Développement. C'est un **élevage pilote de porcs bio français** en plein air. Il couvre 23 hectares, un élevage de 300 truies, 6 parcs maternité plein air. L'alimentation est bio sans OGM. Cette structure a pour objectif de développer un modèle viable socialement et économiquement, tout en répondant aux attentes des consommateurs sur les conditions d'élevage (le bien-être animal et origine France).

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

Nos investissements indirects à travers des contrats cadres

Fleury Michon formalise ses relations à travers des contrats cadres avec ses principales filières, notamment porcine et avicole. Ces contrats ont notamment pour objectifs de **garantir une rémunération des éleveurs** en adéquation avec leurs contraintes d'élevage/de culture et **des plans de progrès** qui leur sont adressés. Par exemple, Fleury Michon s'engage auprès des éleveurs de la gamme Filière Française d'Éleveurs Engagés à leur juste rémunération.

Nos filières de poissons, surimi et des produits de la mer sont certifiées par les organismes indépendants pour protéger l'environnement, maintenir la diversité de l'écosystème et pour ne pas diminuer les populations d'espèces sauvages.

La filière végétale est soutenue par des accords avec des groupements locaux. Pour ses approvisionnements de lentilles et de petits pois par exemple, Fleury Michon travaille avec des acteurs locaux qui réalisent la mise en culture, la récolte et le conditionnement dans l'Ouest de la France de nos lentilles et petits pois. Nos approvisionnements en choux-fleurs sont également 100 % origine Bretagne.

2.2.3.3 DES ENJEUX IDENTIFIÉS ET TRANSFORMÉS EN ACTIONS CONCRÈTES

Le bien-être animal

Le bien-être animal est au cœur de notre projet d'entreprise : « vous aider à manger mieux chaque jour ». Nous sommes convaincus qu'il est possible de faire évoluer collectivement notre modèle agroalimentaire. En tant que transformateur, Fleury Michon favorise les filières de qualités. Nous travaillons avec les parties prenantes concernées pour améliorer les conditions de bien-être animal. Par notre action et à notre niveau, nous contribuerons à faire progresser les filières d'élevage.

DES INVESTISSEMENTS QUI REPRÉSENTENT UN ENJEU ÉCONOMIQUE IMPORTANT POUR FLEURY MICHON

Prenons l'exemple de la Filière Française d'Éleveurs Engagés. Fleury Michon s'engage sur des volumes fermes de porcs répondant à un cahier des charges spécifique comprenant par exemple l'alimentation en céréales et colza français, l'absence de traitement antibiotique dès la naissance. La base de rémunération reflète les engagements pris par les éleveurs.

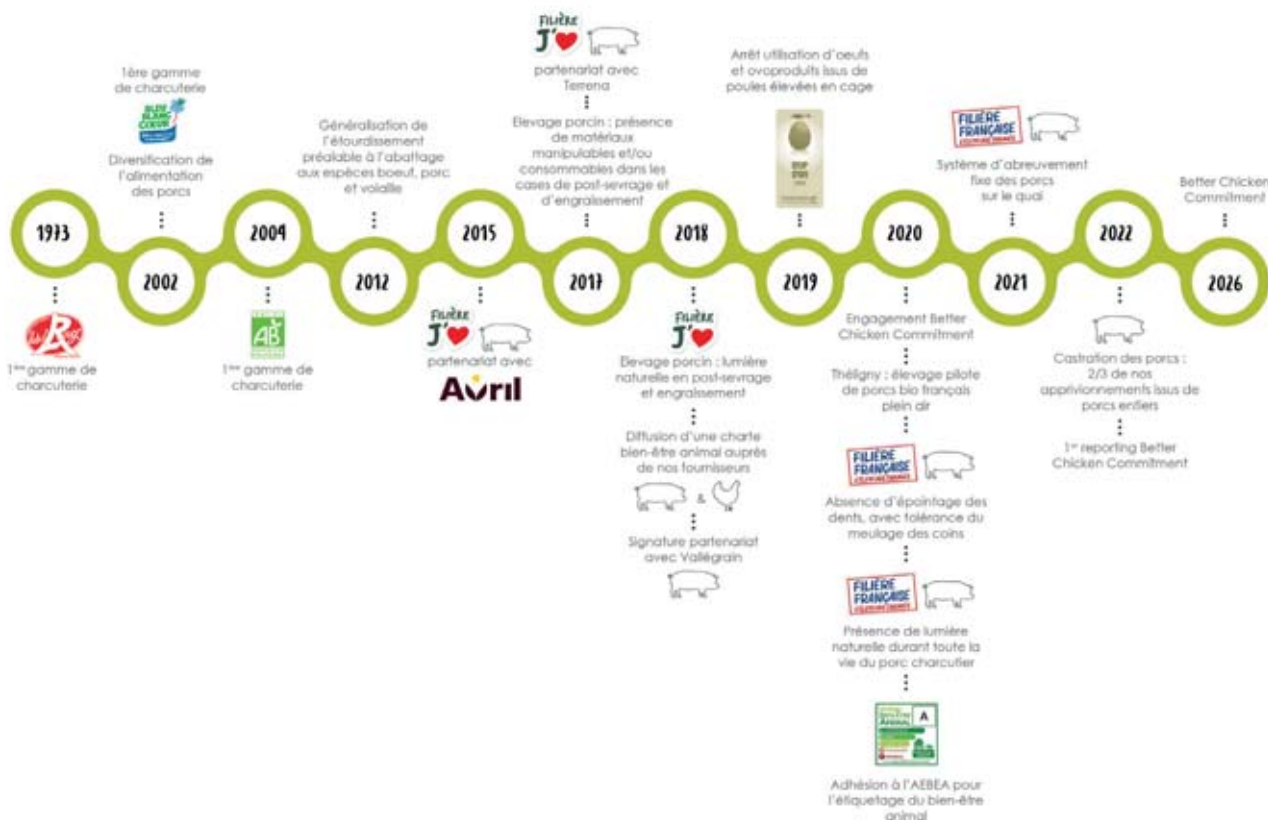
À travers sa marque et la qualité de ses produits, Fleury Michon s'engage à :

- **valoriser le travail de production** de nos filières ;
- **la juste rémunération** de chacun des intervenants de la filière.

En tant que transformateur, Fleury Michon se doit de sensibiliser ses clients (grande distribution) et ses consommateurs sur la qualité des filières. Cette sensibilisation permettra à Fleury Michon de garantir aux éleveurs une rémunération juste et des volumes sur le long terme.



NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL DEPUIS 1913



UNE CHARTE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Nos convictions nous ont conduits à rédiger dès 2018 notre politique du bien-être animal. Pour Fleury Michon, il est essentiel que les animaux entrant dans l'élaboration de nos produits soient bien traités à toutes les étapes de leur vie en respectant les 5 libertés fondamentales définies par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

1. **Ne pas souffrir de faim et de soif** – Grâce au libre accès à de l'eau fraîche et à un régime alimentaire apte à entretenir pleine santé et vigueur.
2. **Ne pas souffrir de contrainte physique** – Grâce à un environnement approprié, comportant des abris et des zones de repos confortables.
3. **Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies** – Grâce à la prévention ou au diagnostic et au traitement rapide.
4. **Avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux** – Grâce à un espace et à des équipements adéquats, et au contact avec des animaux de la même espèce.
5. **Être protégé de la peur et de la détresse** – Grâce à des conditions d'élevage et à un traitement évitant la souffrance mentale.

Fleury Michon favorise l'utilisation de mâles entiers sans transgresser à la qualité et au goût de ses produits

Depuis, le 1^{er} janvier 2022, la castration à vif est interdite. Bien avant la réglementation, dès 2019, Fleury Michon travaille sur ce sujet pour trouver des alternatives à la castration à vif tout en préservant le goût de ses produits.

Rappelons que la castration des porcelets était pratiquée, entre autres, pour éviter l'odeur ou le goût désagréable que certains mâles non-castrés peuvent apporter à la viande. Pour détecter ces mâles dits « odorants », Fleury Michon a testé pendant 2 ans une méthode qui a fait ses preuves : la méthode du tri en abattoir par « nez humains ».

Aujourd'hui, Fleury Michon privilégie pour ses achats en filières conventionnelles, les matières premières issues de porcs entiers. Elles représentent 2/3 de nos approvisionnements. Fleury Michon a mis en place cette alternative aux côtés des abatteurs capables d'appliquer cette méthode de tri.

Signataire du Better Chicken Commitment

Nous sommes signataires du Better Chicken Commitment. Cet engagement consiste à s'approvisionner, d'ici 2026, à 100 %, en viande de poulet issue d'élevages et d'abattoirs respectant l'ensemble des critères du Better Chicken Commitment, pour toutes ses activités européennes. De manière additionnelle, en France, 20 % au moins de ces volumes proviendront d'élevages garantissant aux animaux, en outre, un accès au plein air ou à un jardin d'hiver. Nous continuons à coopérer activement avec CIWF (<https://www.ciwf.fr/>) pour la mise en œuvre de cet engagement.

En 2023, nous avons continué les échanges démarrés en 2021, avec l'ensemble de nos fournisseurs afin de connaître leurs pratiques d'élevage et de suivre leurs évolutions. Ce bilan est publié sur notre site internet.

Les œufs ponte au sol (pas d'œufs issus de poules élevés en cage)



Depuis 2019, Fleury Michon est engagé dans l'arrêt de l'utilisation d'œufs et ovoproduits issus de poules élevées en cage. Dans le cadre de cet engagement, la marque Fleury Michon a reçu en juin 2019 le trophée Œuf d'Or par CIWF, l'ONG internationale dédiée au bien-être des animaux d'élevage.

Depuis fin 2020, 100 % des œufs que nous utilisons sont issues de poules élevées hors cages.

Participation à L'Association Étiquette Bien-Être Animal (AEBEA)



En adhérant à l'Association Étiquette Bien-Être Animal avec d'autres acteurs de la filière porcine, nous travaillons sur un étiquetage qui permet de progresser collectivement sur le bien-être animal du porc pendant toutes les étapes de sa vie, de la naissance à l'abattage. Cet étiquetage permettra de communiquer une **information claire et fiable au consommateur sur le niveau de bien-être animal** correspondant aux produits commercialisés.

LA RÉDUCTION D'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES CHEZ LES ANIMAUX

Avec la filière J'Aime, devenue Filière Française des Éleveurs Engagés, Fleury Michon s'engage, dès 2015, à soutenir l'agriculture française. Elle est basée sur des élevages partenaires dont les porcs sont nourris avec des céréales françaises. Les porcs sont élevés sans antibiotiques dès la naissance (2021). Depuis 2017, la filière avicole assure aussi l'absence d'antibiotiques dès la naissance des poulets. Aujourd'hui, la filière porcine intègre les mêmes exigences pour les porcs.

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLEVEURS

La Filière Française des Éleveurs Engagés

Soucieux de contribuer à une plus juste rémunération des éleveurs de ses filières porcines et avicoles, Fleury Michon a développé dès 2015 la filière J'Aime, devenue en 2020, la Filière Française des Éleveurs Engagés. Cette filière garantit une meilleure rémunération des éleveurs à travers le **versement d'une prime par porc**. Celle-ci est éligible à la filière en contrepartie du respect d'une réglementation, assujettie à un audit (minimum un par an) et basée sur 58 points de contrôle spécifique en élevage. Cette réglementation intègre notamment des critères tels que :

- des porcs soignés sans traitements antibiotiques ;
- des animaux nourris avec des céréales et colza français.

La prime reversée aux éleveurs a notamment vocation à financer les coûts directs du cahier des charges ainsi que les différents plans de progrès (Bien-Être Animal, environnement, alimentation des animaux, santé, etc.).

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

PÊCHE DURABLE ET RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ SOUS-MARINE



MSC : Fleury Michon s'engage dans la pêche durable pour la durabilité des ressources naturelles, le respect des habitats marins et la protection de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes certifiés MSC sur notre surimi depuis avril 2022. Les 3 principes de MSC sont :

- stocks de poisson durables :** l'effort de pêche doit se situer à un niveau qui permet d'assurer la pérennité des populations de poissons ;
- impact environnemental minimisé :** les activités de pêche doivent être gérées de façon à maintenir la structure, la productivité et la diversité de l'écosystème ;
- gestion efficace des pêcheries :** la pêcherie doit respecter les lois en vigueur et doit avoir un système de gestion lui permettant de s'adapter aux différents changements.

En passant MSC sur notre gamme de surimi, nous assurons que nos approvisionnements de poissons sauvages sont durablement certifiés avec une traçabilité assurée et contrôlés par un programme d'audit robuste.

NOTRE FILIÈRE DE SAUMONS D'ÉLEVAGE

Nous sélectionnons nos fournisseurs et nos éleveurs de saumon sauvage en fonction d'un cahier des charges strict. Nos partenaires sélectionnés doivent répondre aux critères suivants :

- liste restrictive de fermes d'élevage sélectionnées et validées par nos équipes de qualité interne ;
- les fermes d'élevages doivent être auditées et certifiées par des organismes indépendants ;
- la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement doit être assurée.

Afin d'assurer la qualité de notre saumon, nous favorisons le saumon frais de Norvège, issu de fermes d'élevage connues et auditées. Avant d'être utilisé dans nos recettes, notre saumon est contrôlé par nos équipes internes de qualité. Ceci nous permet de nous assurer que nos exigences inscrites dans nos cahiers des charges sont bien respectées.

Mise en place de démarches durables et vertueuses

DES PORCS LABEL ROUGE

Le Label Rouge a permis la création de produits de qualité supérieure à travers des cahiers des charges auprès de nos fournisseurs. Ce label, à travers la filière « Porc Label Rouge engraisé sur Paille », permet notamment de s'approvisionner auprès de notre fournisseur Vallégrain en porcs élevés sur paille, ce qui contribue notamment au bien-être animal.

FILIÈRE FRANÇAISE DES ÉLEVEURS ENGAGÉS



En partenariat avec le groupe Avril (filière porcine) et le groupe Terrena (filière avicole), la Filière Française des Éleveurs Engagés contribue à la rédaction et au respect d'un cahier des charges permettant de garantir des conditions d'élevage et une qualité de la viande, valorisés par Fleury Michon à travers ses produits de la gamme engagée FFEE.

DES PORCS LOCAUX



Acteur majeur du paysage vendéen, Fleury Michon a développé en 2023, en partenariat avec la coopérative COOPERL, une filière d'approvisionnement locale avec des producteurs vendéens. Celle-ci nous permet de nous approvisionner en porcs nés et élevés en Vendée. 100 % des porcs mâles de cette filière ne sont pas castrés, afin de favoriser le bien-être animal.

VALLÉGRAIN DÉVELOPPEMENT : UN ÉLEVAGE DE PORC BIO EN PLEIN AIR



Au sein de la société Vallégrain Développement qu'il détient à hauteur de 50 %, Fleury Michon souhaite contribuer au développement de nouvelles pratiques d'élevage. La société Vallégrain Développement aspire à répondre aux attentes des consommateurs et à valoriser la filière porcine française. C'est dans ce cadre qu'est née la volonté de créer une filière porcine biologique française socialement et économiquement viable, à partir de la création de la structure Vallégrain Bio et aux côtés d'éleveurs engagés.

L'objectif est d'assurer à Fleury Michon et Vallégrain Distribution un approvisionnement de qualité issu d'une filière 100 % française tout en développant des valeurs spécifiques (maternité plein air, liberté de mouvement des animaux, etc.). Cette exploitation maîtrise tous les stades de production : du naissance à l'engraissement en passant par l'alimentation. Cette exploitation a pour objectif d'ouvrir ses portes à d'autres éleveurs afin qu'ils aient accès aux éléments techniques et financiers. Ce modèle (respectant l'éleveur et la filière) pourra alors être développé pour répondre si nécessaire aux besoins du marché bio.

LE CHAMP DU POSSIBLE : DES LÉGUMES BIO 100 % BIO ET LOCAUX

C'est une société voisine à Fleury Michon qui compte aujourd'hui 10 producteurs basés à moins de 50 km de nos usines. En 2023, la SAS Le Champ du Possible a produit un peu plus de 750 tonnes de légumes sur 10 exploitations : 60 t de poireaux, 600 t de pommes de terre, 70 t d'oignons et 40 t de carottes, 12 t de courges et 4 t de salade, produits destinés à Fleury Michon mais également à d'autres transformateurs et distributeurs. L'enjeu est de mettre sur pied une filière de proximité, d'expérimenter ce type de circuit court et d'acquiescer le savoir-faire sur le fonctionnement des réseaux bio.

2

2.2.4 NOTRE ENVIRONNEMENT : RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Plusieurs actions sont menées en matière de climat et Fleury Michon s'inscrit dans la trajectoire 1,5 °C au travers de plusieurs mesures : la décarbonation, l'efficacité énergétique, l'anti-gaspillage et la préservation des ressources.

Cette politique Climat est celle d'une ETI qui s'inscrit dans la transition écologique et environnementale. Nous menons ces actions à l'échelle de nos territoires et nous nous inscrivons dans des actions plus larges quand nos moyens nous le permettent.

La mesure clé de cette stratégie climat est la diminution des gaz à effets de serre :

- nous réalisons nos bilans carbone ;
- nous mesurons nos GES sur les scopes 1, 2 et 3 ;
- nous nous sommes fixés des objectifs de réduction depuis 2015.

Enfin, nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase : engager notre chaîne de valeur dans cette réduction de GES et mener des actions communes pour contribuer aux plans climats France ou ceux de nos clients.

La stratégie climat est définie dans notre politique RSE et se décline à toutes les entités Fleury Michon. Des objectifs à 2050 puis 2030 ont été réaffirmés en décembre dernier. Ils se déploieront progressivement dans les équipes et dans la nouvelle conformité Européenne (CSRD). Nous avançons pas à pas en réalisant les meilleurs choix dans un environnement mouvant (évolutions législatives, évolution des barèmes environnementaux, décrets...). Cette stratégie s'adapte continuellement aux enjeux légaux européens ou français. Chaque département décline ensuite cette stratégie et ces objectifs long terme dans son plan directeur métier.

2.2.4.1 NOTRE DÉMARCHE DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Responsabilités et moyens mis en œuvre

La Politique générale de l'entreprise est validée par le Directeur général et le Comité exécutif et s'inscrit dans notre projet d'entreprise. Ils valident également les plans d'actions et les moyens à mettre en œuvre. Le déploiement et le pilotage opérationnel de ces plans d'actions sont délégués à chaque Directeur de site, responsable de processus ou de fonction, dans le cadre de la mission d'entreprise Fleury Michon.

La cohérence de l'ensemble des actions est assurée par la Direction QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

Ainsi, la Direction QSE accompagne les activités dans la mise en œuvre opérationnelle des mesures de protection de l'environnement. Elle assure le suivi de leurs plans d'amélioration, favorise le partage des bonnes pratiques et suit l'évolution des indicateurs. De plus, la fonction responsable qualité, responsable sécurité et responsable environnement est représentée localement sur chaque site de production.

La Politique générale de l'entreprise est donc déclinée annuellement sur chacune des entités. Une évaluation du système de management et une révision des objectifs sont effectuées régulièrement lors de revues ou en Comités de direction.

La réglementation environnementale française est très stricte notamment pour les industries agroalimentaires (IAA). Ainsi, chaque site de production fait l'objet, avant sa mise en service, d'une autorisation administrative des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), suite à un dépôt de dossier d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Pour les usines implantées à l'étranger, nous nous conformons aux réglementations en vigueur dans les pays concernés.

Systèmes de management

La mise en œuvre de la Politique générale de l'entreprise est portée par des systèmes de management qui s'appuient sur une démarche d'amélioration continue consistant à :

- définir des objectifs intégrant les exigences réglementaires et leurs évolutions ;
- allouer les moyens adaptés à l'atteinte de ces objectifs ;
- mettre en œuvre les plans d'actions ;
- mettre en place les actions correctives nécessaires ;
- mesurer l'efficacité et pérenniser la démarche d'amélioration.

Fleury Michon s'appuie ainsi sur le référentiel ISO 9001 (version 2015) pour manager ses différentes activités.

L'entreprise s'appuie également sur le référentiel ISO 50001 pour le management de l'énergie.

En 2023, toutes les usines françaises (hors PASO) ont été recertifiées ISO 9001 et ISO 50001.

La sensibilisation et les formations en matière de protection de l'environnement

Les salariés de Fleury Michon sont sensibilisés régulièrement à la lutte contre toute forme de gaspillage et aux bonnes pratiques environnementales, qu'il s'agisse de l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, du tri et de la valorisation des déchets. Pour preuve, dans le cadre du plan de formation 2023, **183 personnes ont été formées en France sur des domaines en relation avec l'environnement**. Ces formations abordent entre autres les thèmes des risques incendie, du fonctionnement des installations frigorifiques, le tri des déchets, la recyclabilité des matériaux plastiques, la norme, etc.

D'autre part, les plans de sobriété énergétique démarrés en 2022 sur tous les sites ont été poursuivis en 2023. Ils permettent, au travers des communications et des plans d'action menés, de mieux sensibiliser l'ensemble des salariés aux bonnes pratiques en termes de management énergétique et de limiter les consommations.

2.2.4.2 LA RÉDUCTION DE LA PART DU PLASTIQUE DANS LES EMBALLAGES

L'emballage comme rôle clé alimentaire

Il est important de rappeler que l'emballage a trois fonctions primordiales dans l'activité de Fleury Michon :

- il garantit la protection et la préservation du produit afin d'assurer la santé et la sécurité des consommateurs ;
- il assure des conditions optimales de transport et de stockage pour garantir aux clients et consommateurs un produit de qualité ;
- il informe le consommateur et permet de communiquer sur les données essentielles (informations légales et obligatoires, informations nutritionnelles, tri des emballages, idées recettes...).

La diminution de l'impact environnemental des emballages est au cœur de notre réflexion quotidienne

Fleury Michon s'efforce de limiter l'impact environnemental de ses emballages ou d'achats packaging. Dès 2019, Fleury Michon a mis en place **une cellule Recherche et Développement (R&D) emballages**, dédiée à la diminution de l'impact environnemental des emballages.

En 2023 :

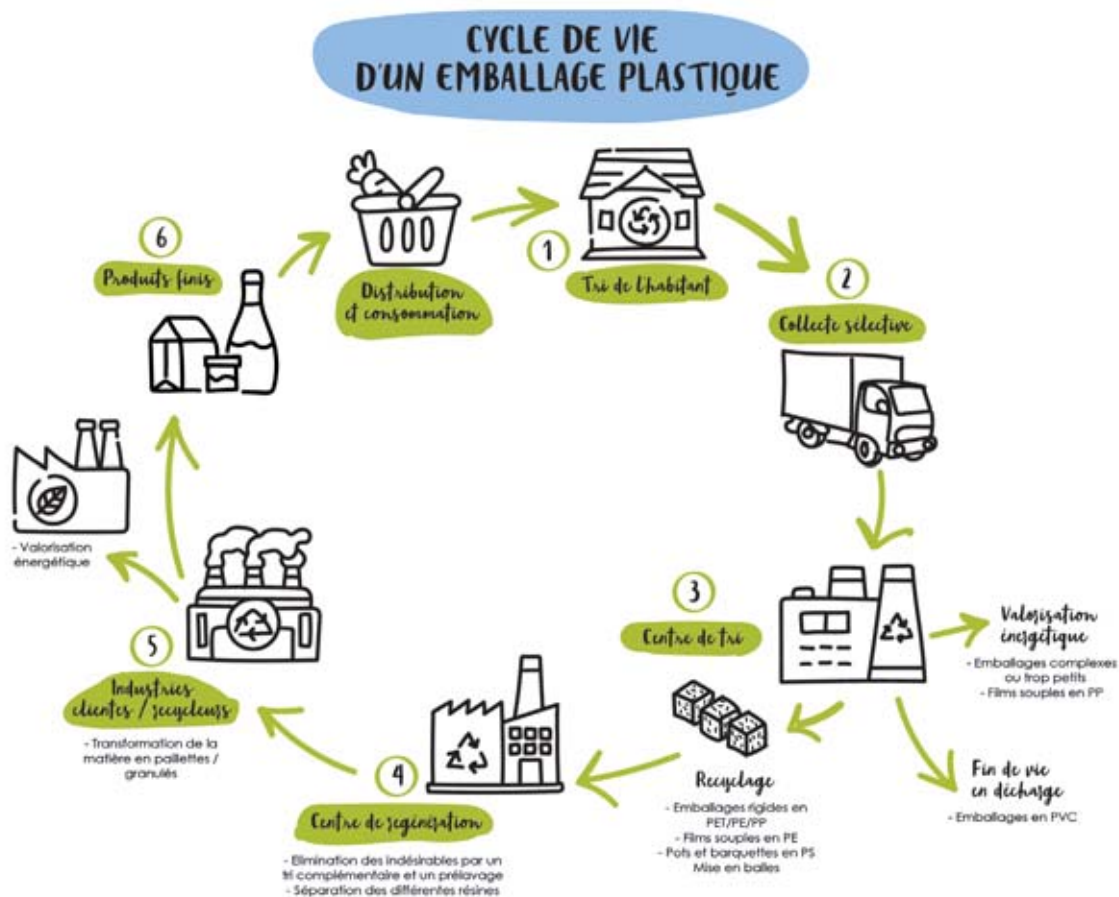
- 22% de nos emballages sont recyclables (avec la prise en compte de la nouvelle loi AGEC 2022).
- 86% de nos composants sont recyclables, en considérant les filières de recyclage en développement et si les consommateurs appliquent les bons gestes au quotidien dans le tri des emballages.

Cette démarche passe par une approche d'éco-conception tout au long du cycle de vie de ses produits afin de trouver le juste équilibre entre les nombreux avantages de la solution repas et une gestion durable de l'emballage.

Réduire le gaspillage alimentaire comme sur les chutes de jambons, travailler l'économie circulaire comme avec la certification RETRAY de certains sites, acheter le juste emballage sont des leviers pour atteindre nos objectifs RSE en matière de climat ou de préservation des ressources.

Bien que nous soyons particulièrement attentifs aux formats, aux grammages, le champ d'application de cette politique s'étend à tous nos emballages & dépend des évolutions législatives.

Nos consommateurs contribuent pleinement à ces actions au travers de leur actes d'achats citoyens en faveur des emballages vertueux.



Une des missions de notre équipe R&D est de réduire l'impact environnemental de nos emballages en concevant le « Juste Emballage ». Le Juste Emballage de Fleury Michon c'est :

- un emballage juste pour nos consommateurs : pour l'informer le protéger et faciliter son usage ;
- un emballage juste pour nos produits : Pour le conserver le plus longtemps possible et donc éviter le gaspillage alimentaire ;
- un emballage avec le juste design : Avec le bon matériau et la bonne quantité de ce matériau ;
- un emballage qui a la juste fin de vie : En favorisant les boucles fermées.

Chez Fleury Michon le Juste emballage, c'est un emballage éco-conçu au service de nos consommatrices et consommateurs.



3 AXES DE TRAVAIL SONT ENGAGÉS POUR PENSER/DÉVELOPPER ET INDUSTRIALISER LE JUSTE EMBALLAGE

1. L'éco-design

Par le biais du design donc de la forme et les dimensions de l'emballage, nous allons concevoir les emballages avec comme objectif principal réduire la quantité de plastique dans ces derniers.

Depuis 2019 nous avons réduit de 7,5 % nos emballages plastiques. Notre objectif est d'atteindre l'ambition réglementaire de - 20 %.

C'est cette démarche que nous avons suivi lors du lancement de notre gamme de plats cuisinés en barquette bois ou lors du lancement de notre gamme de jambon en emballage carton.

Par nos plats cuisinés en barquette bois, nous utilisons le bois pour assurer la fonction de rigidité de l'emballage. Nous avons conservé le plastique pour la fonction de protection du produit afin de garantir la sécurité alimentaire et la date limite de consommation attendue par nos consommateurs. Nous réduisons de 80 % le poids de plastique mis en œuvre par rapport à un emballage classique.

Cette année 2023 reste dans cette même dynamique : nous lançons un plat cuisiné dans une barquette en carton pour sa rigidité, accompagnée d'une fine pellicule de plastique pour atteindre un très bon niveau de conservation de nos produits : la gamme Wok and Go. Cette démarche nous permet de réduire de 76 % la part de plastique, en comparaison aux gammes traiteur en barquette plastique.

Sur nos gammes à destination des établissements de Santé, une Barquette carton a également été mise en place en 2023, permettant de réduire de 81 % le plastique tout en gardant les mêmes exigences vis-à-vis du produit.

EMBALLAGES MIS SUR LE MARCHÉ EN 2023 – FLEURY MICHON (HORS MARFO & HORS AMS)

En tonnes	2023* (avec PASO)	2022 (avec PASO)	Variation
Plastiques	7 626	8 078	- 5,60 %
Cartons	1 352	1 432	- 5,59 %
Aluminium	17	21	- 19,05 %
Autres matériaux (textiles, bois non brut)	227	189	+ 20,19 %
Verre	283	501	- 43,51 %
Ratio Quantité d'emballage par kg de produit (en g/kg)	99	101	- 1,98 %
Quantité totale d'emballages consolidés	9 505	10 221	- 7,00 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

Chiffres issus de la déclaration à nos éco organismes pour nos volumes 2023.

2. La boucle du recyclage

La gestion des déchets ménagers et industriels est clé pour limiter notre empreinte sur l'environnement. C'est pour cela que chez Fleury Michon nous nous efforçons, via le recyclage, à maximiser la valorisation de nos déchets, ainsi que ceux de nos consommateurs. Cette valorisation se traduit par la génération de matière recyclée que nous intégrons, autant que possible, dans nos emballages.

Nous mettons en place un principe de circularité que nous abordons selon 3 axes majeurs :

2.1 Conception d'emballages recyclables.

D'année en année, nous modifions nos emballages pour y intégrer les nouvelles normes de recyclabilité et faire en sorte qu'un maximum de matière soit captée, triée et recyclée dans des filières existantes ou en cours de création. Notre ambition est de répondre aux obligations législatives en vigueur dans les délais pour atteindre 100 % de nos emballages recyclables. Pour atteindre cette ambition, nous collaborons avec nos fournisseurs et notre éco-organisme CITEO ainsi que le COTREP et le CEREC.

Par exemple en 2019, nous avons supprimé le noir de carbone afin de rendre la barquette recyclable. Nous contribuons également activement à la mise en place de nouvelles filières de recyclage en participant à des consortiums avec CITEO. En 2023 CITEO annonçait la création d'une filière PET rigide que nos barquettes charcuterie pourraient intégrer dès 2026.

2.2 Intégration de matière recyclée

Pour participer à la mise en place d'une réelle **économie circulaire**, nous veillons, dès que cela est possible, à intégrer des matières issues du recyclage dans nos emballages.

Nos emballages de jambon intègrent en 2023 et en moyenne 42 % de matériau recyclé soit 10 % de plus qu'en 2022. Toutes nos caquettes de transport sont constituées de carton 100 % recyclé.

2.3 Recyclage de nos emballages industriels

Au sein de nos usines, nous générons des déchets d'emballage liés à nos process (squelettes de découpe et lisières). Depuis de nombreuses années, nous travaillons à la diminution du poids de déchets et pour la part restante, nous avons volontairement mis en place un tri poussé de nos déchets d'emballages et tissé des partenariats pour la reprise et le recyclage de ces matériaux.

En 2021, **une boucle d'économie circulaire** avait été mise en place. Elle concernait le recyclage des déchets et chutes d'emballages en PET multicouche du site de Chantonay Charcuterie, produites lors du conditionnement des produits de charcuterie de volaille.

En 2023, nous avons élargi cette boucle d'économie circulaire aux usines de Montifaut Jambon et des Aides Culinaires de Pouzauges, spécialisées dans la production de nos jambons de porc et de nos spécialités aides culinaires.

Le principe de cette boucle est le suivant : les chutes d'emballage (lisières de films) sont triées et stockées sur site, puis expédiées chez un recycleur agréé.

Celui-ci en extrait et sépare le PET à l'aide d'un procédé physicochimique et le réexpédie aux fabricants de films d'emballage.

Les fabricants de film réutilisent ce PET recyclé pour fabriquer les films pour Fleury Michon et son usine de Chantonay Charcuterie.

Ces 3 usines ainsi que tous les autres intervenants maillons de cette boucle sont audités et certifiés RETRAY par la fondation PLASTIC SENSE. L'usine de Chantonay a été **la première usine agroalimentaire française à obtenir ce certificat. Ce dispositif permet le recyclage annuel de plus de 1 000 tonnes.**

2.2.4.3 RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE NOS ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET LOGISTIQUES

Gérer durablement les ressources

UNE GESTION DES DÉCHETS INTÉGRÉE À NOS SITES DE PRODUCTION

Les activités de Fleury Michon génèrent deux types de déchets :

1. des déchets industriels dangereux (DID) pouvant provoquer des nuisances pour l'homme ou pour l'environnement.

Ils sont peu présents dans les process Fleury Michon. Ils proviennent des activités de maintenance : huiles usagées, solvants, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) dont les consommables pour l'éclairage. Ces déchets sont triés à la source et recyclés par des prestataires spécialisés ;

2. des déchets industriels non dangereux (DIND).

Ils se répartissent en 2 sous-catégories :

- des déchets non-organiques qui correspondent aux emballages des matières premières, aux lisières de films de conditionnement, aux cartons et papiers récupérés, aux métaux et bois et aux équipements de protection individuels usagés,
- des biodéchets, résidus organiques récupérés lors des nettoyages par exemple.

Nos équipes sont sensibilisées en permanence pour réduire à la source les quantités de déchets produits en optimisant l'utilisation des matières et des emballages. Il s'agit d'un facteur de performance environnementale et de performance économique.

Fleury Michon est très à la pointe dans le tri et va au-delà du décret de tri « 5 flux », (qui concerne plus précisément le tri et la collecte séparée des déchets de papier/carton, de métaux, de plastiques, de verre et de bois et des biodéchets).

Certains déchets plastiques font l'objet d'une valorisation par recyclage notamment ceux évoqués dans le paragraphe ci-avant sur « RECYCLAGE DE NOS EMBALLAGES INDUSTRIELS ».

D'autres déchets plastiques sont transformés et valorisés en Combustible Solide de Récupération (CSR) suivant la norme NF-EN-15359.

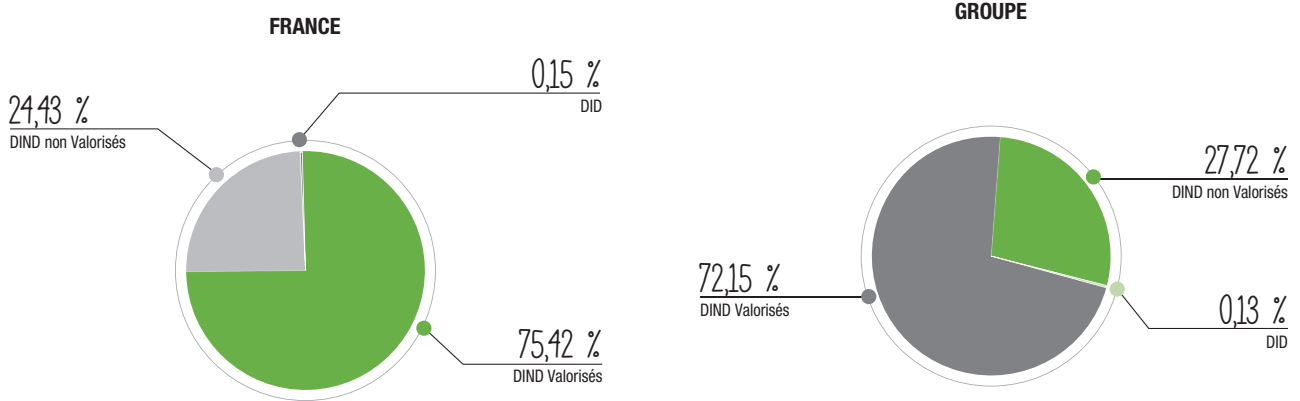


Les palettes Europe endommagées sont intégrées dans une filière de réparation et revalorisation dont une partie est effectuée au profit d'une association pour l'emploi de personnes en situation de handicap.

Tous les biodéchets sont revalorisés dans des filières spécialisées à destination de l'alimentation animale, de la fabrication de biocarburants ou en méthanisation.

Les déchets organiques collectés dans les usines vendéennes sont transformés localement en biogaz en partenariat avec les Centrales de Biométhane de Chantonay (ENGIE BIOZ) et de la Pommeraie-sur-Sèvre (TOTAL ENERGIE). Celle de Chantonay est équipée d'une ligne de déconditionnement qui permet de traiter les matières organiques emballées non consommables. Le biogaz produit est réinjecté dans le réseau gaz GRDF permettant l'alimentation des usines Fleury Michon situées à proximité.

RÉPARTITION DES DÉCHETS PRODUITS PAR NATURE EN 2023 (EN % DU VOLUME) : FRANCE (BASE 10 460 TONNES) ET GROUPE (BASE 12 184 TONNES)

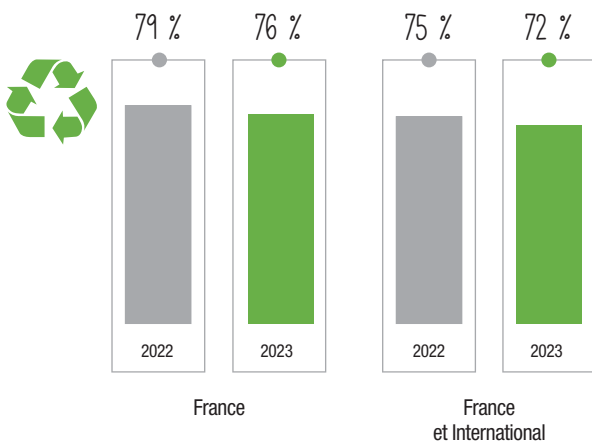


TRAITEMENT DES DÉCHETS

	2023*	2022	Variation
France			
Quantité totale de déchets générés (en tonnes)	10 460	11 426	- 8,45 %
Ratio quantité totale de déchets générés par kg de produit (en g/kg)	115	118	- 2,54 %
Quantité totale de déchets éliminés par filière de valorisation (en tonnes)	7 898	9 031	- 12,55 %
Proportion de déchets traités par filières de valorisation	75,51 %	79,04 %	- 3,53 pts
Canada + Pays-Bas			
Quantité totale de déchets générés (en tonnes)	1 724	1 896	- 9,07 %
Ratio quantité totale de déchets générés par kg de produit (en g/kg)	209	222	- 5,86 %
Quantité totale de déchets éliminés par filière de valorisation (en tonnes)	906	1 015	- 10,74 %
Proportion de déchets traités par filières de valorisation	52,54 %	53,53 %	- 0,99 pt
Consolidé Groupe			
Quantité totale de déchets générés (en tonnes)	12 184	13 322	- 8,54 %
Ratio quantité totale de déchets générés par kg de produit (en g/kg)	123	126	- 2,38 %
Quantité totale de déchets éliminés par filière de valorisation (en tonnes)	8 804	10 046	- 12,36 %
Proportion de déchets traités par filières de valorisation	72,26 %	75,40 %	- 3,14 pts

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

PROPORTION DE DÉCHETS TRAITÉS PAR FILIÈRE DE VALORISATION



Antigaspillage

Concernant les produits invendus consommables restants (date limite de consommation trop courte, suremballages abîmés, écarts de poids...), il existe une boutique de déstockage « Fleury Shop » (dotée d'un site internet) pour les salariés France et les retraités. Elle propose, à des prix attractifs, les produits invendus encore consommables. Nous accompagnons également des associations locales à but caritatif dont l'objectif est d'apporter une aide alimentaire aux plus démunis (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Halte du Cœur...). **Nous leur avons remis en 2023, 451 tonnes de produits.**

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

LA GESTION DE NOS RESSOURCES EN EAU

La maîtrise des rejets dans l'eau, une préoccupation essentielle de l'entreprise

L'entreprise attache une attention toute particulière à la gestion de l'eau et au traitement des eaux usées, afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.

Les sites Fleury Michon basés en Vendée (UES hors PASO) sont raccordés sur leurs propres stations d'épuration. Celles-ci sont dimensionnées pour réduire les flux de pollution organique, azotée et phosphorée, permettant ainsi d'obtenir des concentrations conformes aux prescriptions des arrêtés d'autorisation d'exploiter.

Les effluents sont traités sur trois stations situées à Mouilleron, Chantonnay et Pouzauges Gare. De juin à novembre, en période d'été, les eaux traitées des stations de Mouilleron et de Pouzauges Gare servent à **l'irrigation des terres agricoles**.

Les stations sont soit pilotées en interne par des techniciens Fleury Michon, assistés de sociétés spécialisées en traitement des eaux usées, soit directement par ces mêmes sociétés. Les installations sont toutes équipées de dispositifs de mesure et d'autosurveillance.

Les unités de production de Cambrai, de Plélan-le-Grand et de Paso assurent le prétraitement de leurs effluents qui sont ensuite épurés dans les stations communales.

2

LA DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE (DCO) *

	2023*	2022	Variation
Rejet final de DCO en rivière (en tonnes)	17,51	20,16	- 13,14 %
Rejet final de DCO en irrigation (en tonnes) (Mouilleron et Pouzauges Gare)	6,69	7,83	- 14,56 %
Rejet total DCO au milieu naturel (en tonnes)	24,20	27,99	- 13,54 %
Ratio DCO rejet total au milieu naturel (en mg/kg de produit)	276,40	301,04	- 8,18 %

* Il s'agit de la somme de la DCO relevée sur les stations d'épuration exploitées en propre par Fleury Michon (Mouilleron-en-Pareds, Pouzauges Gare et Chantonnay TLM) et des effluents traités par les stations communales (Cambrai, Plélan dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023). La DCO totale exclut donc les activités des entités Paso (France), Fleury Michon Amérique (Canada) et Marfo (Pays-Bas).

Consommer l'eau efficacement pour minimiser l'impact de nos prélèvements

Les sites de production sont approvisionnés par les réseaux de distribution du service public de l'eau potable. L'eau est majoritairement utilisée dans les process de fabrication, de nettoyage des lignes de production et de la production du froid qui sert à réfrigérer les usines et les produits. Chaque site de production a mis en place **un suivi des consommations d'eau** et détermine chaque année des objectifs et des plans d'actions associés dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources.

Suite aux derniers épisodes de sécheresse estivale, des arrêtés sécheresses ont été mis en vigueur, nous amenant à étudier d'autres sources d'économies et notamment la capacité à diminuer les consommations en période d'alerte.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DEPUIS 2013 – PÉRIMÈTRE FRANCE (SOIT 84 % DU PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ)



	2023*	2022	Variation
France			
Consommation d'eau (en m ³)	782 368	841 102	- 6,98 %
Intensité de la consommation d'eau (en l/kg de produit)	8,58	8,67	- 1,04 %
Consolidé Groupe			
Consommation d'eau (en m ³)	942 456	999 856	- 5,74 %
Intensité de la consommation d'eau (en l/kg de produit)	9,48	9,47	+ 0,10 %

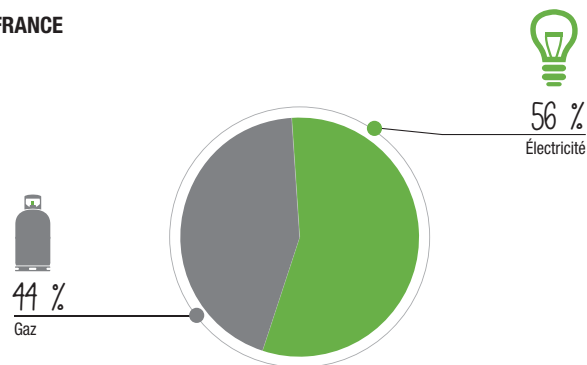
* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE (GAZ, FIOUL, GASOIL, ÉLECTRICITÉ)

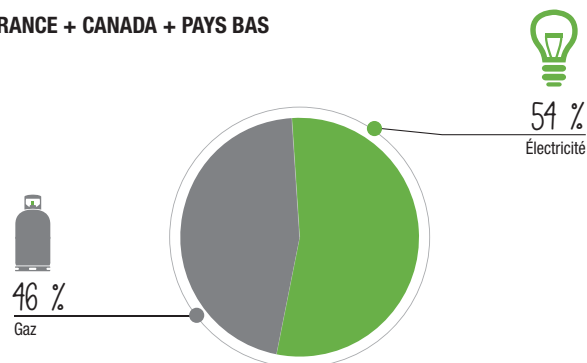
Le gaz naturel est utilisé pour la production de vapeur qui intervient dans les process de cuisson. L'électricité est utilisée pour la production de froid sur les sites de production et la plateforme logistique ainsi que pour le fonctionnement des équipements et matériels. Le carburant est utilisé pour les équipements de transport.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR TYPE (EN % DE MWH) FRANCE + INTERNATIONAL

FRANCE



FRANCE + CANADA + PAYS BAS



POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE NOTRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

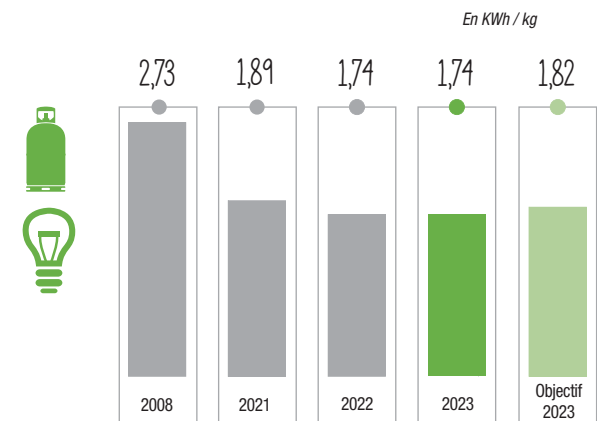
Fleury Michon suit son efficacité énergétique au travers de ratios énergétiques exprimés en kWh consommés et achetés (gaz et élec)/kg produit. Ces ratios énergétiques englobent une part fixe ou « talon de consommation », qui correspond à la consommation nécessaire pour maintenir en condition de production les usines, indépendamment des quantités produites (maintien de la température, pression des réseaux, etc.), et une part variable directement liée aux volumes produits. L'augmentation des volumes produits dans les usines vient diminuer mécaniquement le ratio et inversement. La part variable et la valeur du talon dépendent directement de l'efficacité énergétique.

Dans la poursuite de 2021 et 2022, les projets de récupération de chaleur mis en service en 2023 ont permis **de maintenir l'efficacité énergétique au même niveau qu'en 2022**, et ce, malgré des volumes de production globalement plus faibles, qui viennent surpondérer les talons de consommation.

Les travaux de centrales photovoltaïques commencés fin 2022 se sont achevés fin 2023. Ces installations devraient permettre de produire environ 6 % de notre consommation d'électricité dès 2024.

L'objectif d'amélioration de la performance énergétique a été intégré dans un nouvel objectif de diminution de l'intensité carbone.

INDICE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE HORS ÉLECTRICITÉ AUTO-PRODUITE (PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES)



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

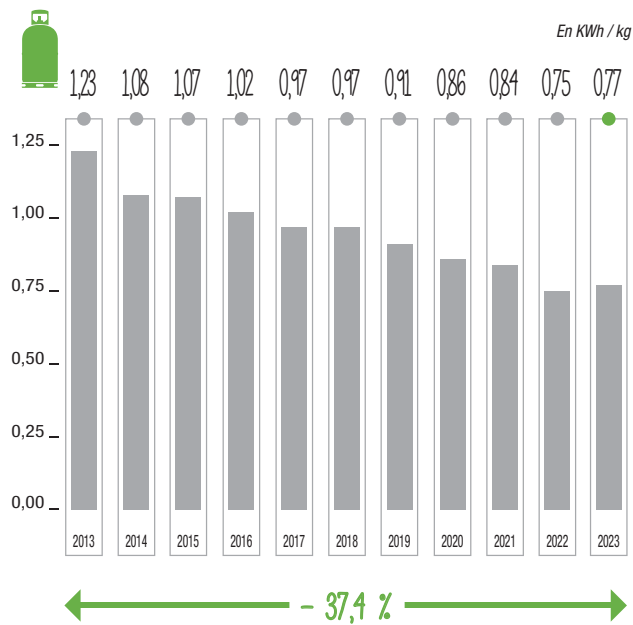
2

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DIRECTE

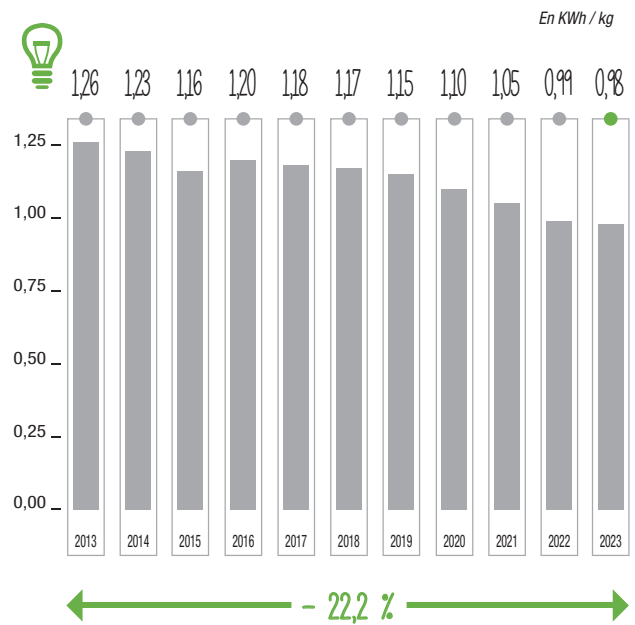
	2023*	2022	Variation
France			
Gaz naturel (en MWh)	69 990	72 378	- 3,3 %
Ratio (en kWh par kg produit)	0,77	0,75	+ 2,67 %
Consolidé			
Gaz naturel (en MWh)	89 734	92 265	- 2,74 %
Ratio (en kWh par kg produit)	0,90	0,87	+ 3,45 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DIRECTE HORS FIOUL ET HORS ÉMISSIONS FUGITIVES DEPUIS 2013 PÉRIMÈTRE FRANCE (SOIT 78 % DU PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ)



ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE INDIRECTE DEPUIS 2013 PÉRIMÈTRE FRANCE (SOIT 86 % DU PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ)



LA CONSOMMATION EN FIOUL (EN L) PÉRIMÈTRE FRANCE & GROUPE

Fleury Michon intègre en 2023 dans sa base de calcul la consommation de fioul du GNR (gazole non-routier) qui alimente les groupes de froid de ses remorques frigorifiques des navettes internes. L'impact est de 13 677, sans prise en compte de la consommation de fioul du GNR et son niveau de consommation est de 20 920. Soit une variation de -6% à par rapport à 2022 à périmètre constant.

	2023 retraité	2023*	2022	Variation (2023 retraité/ 2022)
France				
Consommation en fioul (en litres)	34 597	20 920	22 182	56 %
Ratio fioul (en L/tonnes produits)	0,38	0,23	0,23	65 %
Consolidé				
Consommation en fioul (en litres)	34 597	20 920	22 182	56 %
Ratio fioul (en L/tonnes produits)	0,38	0,23	0,23	65 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

LA CONSOMMATION EN GASOIL PÉRIMÈTRE FRANCE (EN L)

Les consommations de gasoil n'intègrent pas la consommation de la flotte de véhicules commerciaux. La consommation des autres véhicules (navettes assurant la logistique intersites, autres véhicules propres) est prise en compte dans les chiffres ci-dessous.

	2023*	2022	Variation
France			
Consommation gasoil (en litres)	91 300	133 397	+ 13,8 %
Ratio (en L/tonnes kg produit)	1,00	1,42	+ 10,9 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

Le fret entre la plateforme logistique de Pouzauges et la plateforme de Wissous et les entrepôts des clients est externalisé. Les consommations en gasoil de ces prestataires ne sont pas intégrées car elles ne font pas partie du scope 1.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE INDIRECTE

	2023*	2022	Variation
France			
Électricité consommée* (en MWh)	89 352	96 342	- 7,25 %
Ratio (en kWh par kg produit)	0,98	0,99	- 1,01 %
Consolidé			
Électricité (en MWh)	104 328	111 369	- 6,32 %
Ratio (en kWh par kg produit)	1,05	1,05	0 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES SCOPES 1 & 2

Le bilan présenté ci-dessous est séparé en deux parties :

- une première partie qui fait l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, émissions liées aux activités propres de l'entreprise.

L'inventaire de ces émissions a été réalisé selon l'option dite « détenue ». Le périmètre couvre : les activités françaises de l'entreprise, à savoir les sites de l'UES Vendée, le site Charcuterie Cuisinée de Plélan en Ille-et-Vilaine, la Société d'Innovation Culinaire dans le Nord ainsi que le site Paso de La Chapelle (Vendée), les activités canadiennes, ainsi que les activités néerlandaises de Marfo. L'entité Room Saveurs n'est pas intégrée dans ce bilan, les données la concernant sur le périmètre retenu étant non significatives ;

- une deuxième partie qui étend le bilan GES aux postes du scope 3 les plus significatifs, conformément aux dispositions du décret n° 2017-1138 du 19 août 2016.

Nous avons pu déterminer cette significativité en étudiant différents bilans réalisés sur l'entreprise par le passé. Les éléments suivants ont ainsi été retenus pour le bilan 2023, dans la catégorie « achat de biens » du scope 3 :

- les matières premières carnées les plus importantes de notre activité ;
- les emballages.

Le périmètre couvre pour cette extension :

- les activités françaises de l'entreprise, à savoir les sites de l'UES Vendée, le site Charcuterie Cuisinée de Plélan en Ille-et-Vilaine, la Société d'Innovation Culinaire dans le Nord, Paso (site de La Chapelle et site d'Olonne, Vendée) ;
- les activités internationales du Canada. Marfo n'est pas inclus.

Pour chaque partie, le résultat final est exprimé en tonnes équivalent CO₂.

Les facteurs d'émission ayant permis de convertir ces données en tonnes équivalent CO₂ sont ceux de la base carbone, base de données publique développée en coopération avec l'Agence Nationale pour le Développement de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Ces facteurs d'émission ont été mis à jour pour tenir compte des versions les plus récentes publiées sur le site internet www.bilans-ges.ademe.fr.

BILAN GES SCOPE 1 ET 2

	2023	2022 retraité ⁽¹⁾	2022 publié	Variation ⁽²⁾
France				
t éq. CO ₂	20 026	20 957	19 186	- 4,44 %
t éq. CO ₂ /t	0,22	0,22	0,20	0 %
Groupe				
t éq. CO ₂	28 027	29 071	26 226	- 3,59 %
t éq. CO ₂ /t	0,28	0,27	0,25	+ 3,70 %

(1) Dans un souci de comparaison, les données 2022 ont été retraitées des facteurs de conversion de l'ADEME applicables pour l'année 2023 ainsi que de la prise en compte de nouvelles matières premières dans le calcul des émissions Scope 3 (le bœuf, le poisson et le surimi).

(2) Variation sur base de méthode de calcul équivalente.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

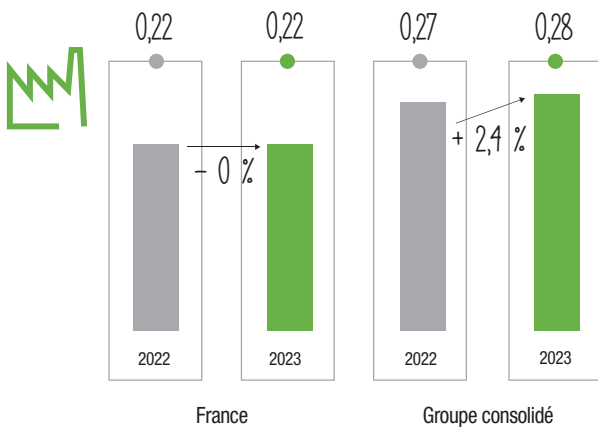
LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES SCOPES 1 & 2

Les émissions de GES de l'entreprise ont baissé en 2023 par comparaison à celles de 2022 sur les scopes 1 & 2. Le ratio (empreinte) t éq. CO₂/t de produit reste stable pour le périmètre France.

Ces gains d'émissions s'expliquent d'une part par la baisse des volumes de production en 2023 et d'autre part par la poursuite de **l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites grâce à différents projets de récupération d'énergie et au plan de sobriété énergétique piloté sur l'ensemble du périmètre France.**

Il faut souligner que le maintien des ratios stables entre 2022 et 2023 traduit ce progrès, la diminution des volumes produits surpondérant le talon de consommation d'énergies et leurs émissions de GES associées.



BILAN GES SCOPE 3 (ÉMISSIONS INDIRECTES) – POSTES SIGNIFICATIFS

Comme les années précédentes, ont été retenus comme postes significatifs, les achats de biens suivants :

- porc ;
- poulet ;
- dinde ;
- poisson ;
- surimi ;
- bœuf ;
- plastiques ;
- cartons.

Les produits carnés sont, parmi les matières premières, ceux dont les impacts sur les GES sont les plus élevés. Nous avons choisi les facteurs d'émission les plus représentatifs de notre activité parmi ceux disponibles sur la base Carbone.

Extension scope 3	2023	2022 retraité (1)	2022 publié	Variation (2)
Somme de t éq. CO ₂	478 082	549 352	349 525	- 13 %
Somme de t éq. CO ₂ /t (3)	5,00	5,43	3,5	- 8 %

(1) Dans un souci de comparaison, les données 2022 ont été retraitées des facteurs de conversion de l'ADEME applicables pour l'année 2023 ainsi que de la prise en compte de nouvelles matières premières dans le calcul des émissions Scope 3 (le bœuf, le poisson et le surimi).

(2) Variation sur base de méthode de calcul équivalente.

(3) L'évolution du ratio t éq. CO₂ / tonnes de produits conditionnés

La baisse du scope 3 est essentiellement due à la baisse d'activité et de volumes 2023 versus 2022.

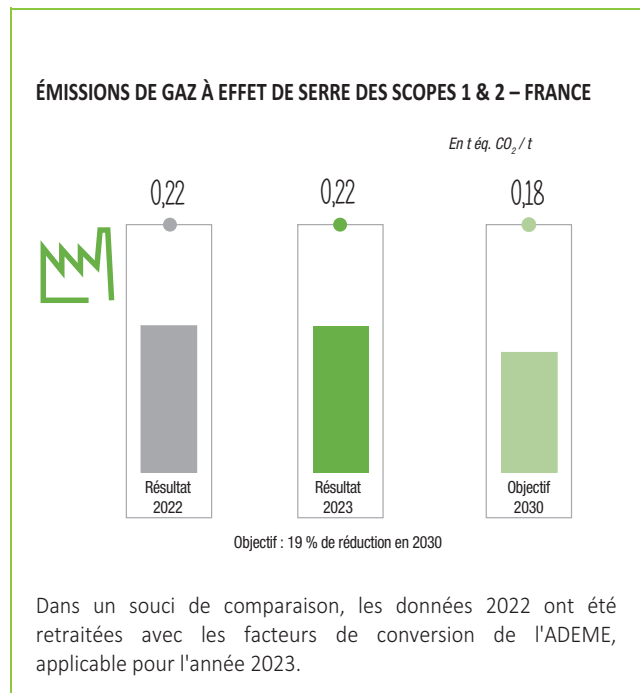
Nous tenons à préciser que les informations relatives aux émissions d'équivalents CO₂ peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Compte tenu des variations possibles et évolutions de barèmes, la priorité de Fleury Michon est de suivre son impact et sa trajectoire de manière cohérente (en conservant les historiques de données et en les comparant). Le suivi en ratio de CO₂/kg produit est un autre indicateur clé de pilotage.

Transport et logistique – France (hors Paso)

Les transports et livraisons de marchandises à nos clients sont assurés par des sociétés de transports externes à l'entreprise. Les émissions de GES générées par celles-ci font partie du scope 3.

Fleury Michon a signé une seconde charte d'engagement Fret21.



Dans un souci de comparaison, les données 2022 ont été retraitées avec les facteurs de conversion de l'ADEME, applicable pour l'année 2023.

2.2.5 NOS ÉQUIPES : PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Fleury Michon cherche à assurer à ses équipes des conditions de travail optimales à travers, notamment, la sécurité au travail et le développement professionnel. La politique de Ressources Humaines de l'entreprise intègre des équipes dédiées à ces deux enjeux, qui assurent un dialogue régulier sur le terrain et la mise en place d'actions concrètes.



2.2.5.1 ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS EN TENDANT VERS LE ZÉRO ACCIDENT

L'origine du projet

Afin de réduire l'accidentologie de ses salariés, Fleury Michon a développé, en 2016, un programme exclusivement dédié à la sécurité des équipes, et dont l'écriture émergerait de ses équipes, qui sont confrontées au quotidien aux risques d'accidents.

L'entreprise a alors déployé de mai 2016 à fin 2016, un travail de construction de la démarche de management de la sécurité, à partir de benchmark, validé par la direction.

En février 2017, la démarche de management de la sécurité « Ensemble vers le zéro accident » a officiellement débuté, en s'appuyant sur le référentiel développé en interne, le COmmun SEcurité Fleury Michon (« COSEFM »).

Toutes les réunions d'informations commencent par les informations sécurité. C'est un rituel clé porté par le COMEX Fleury Michon (live event, vœux, indicateurs...).

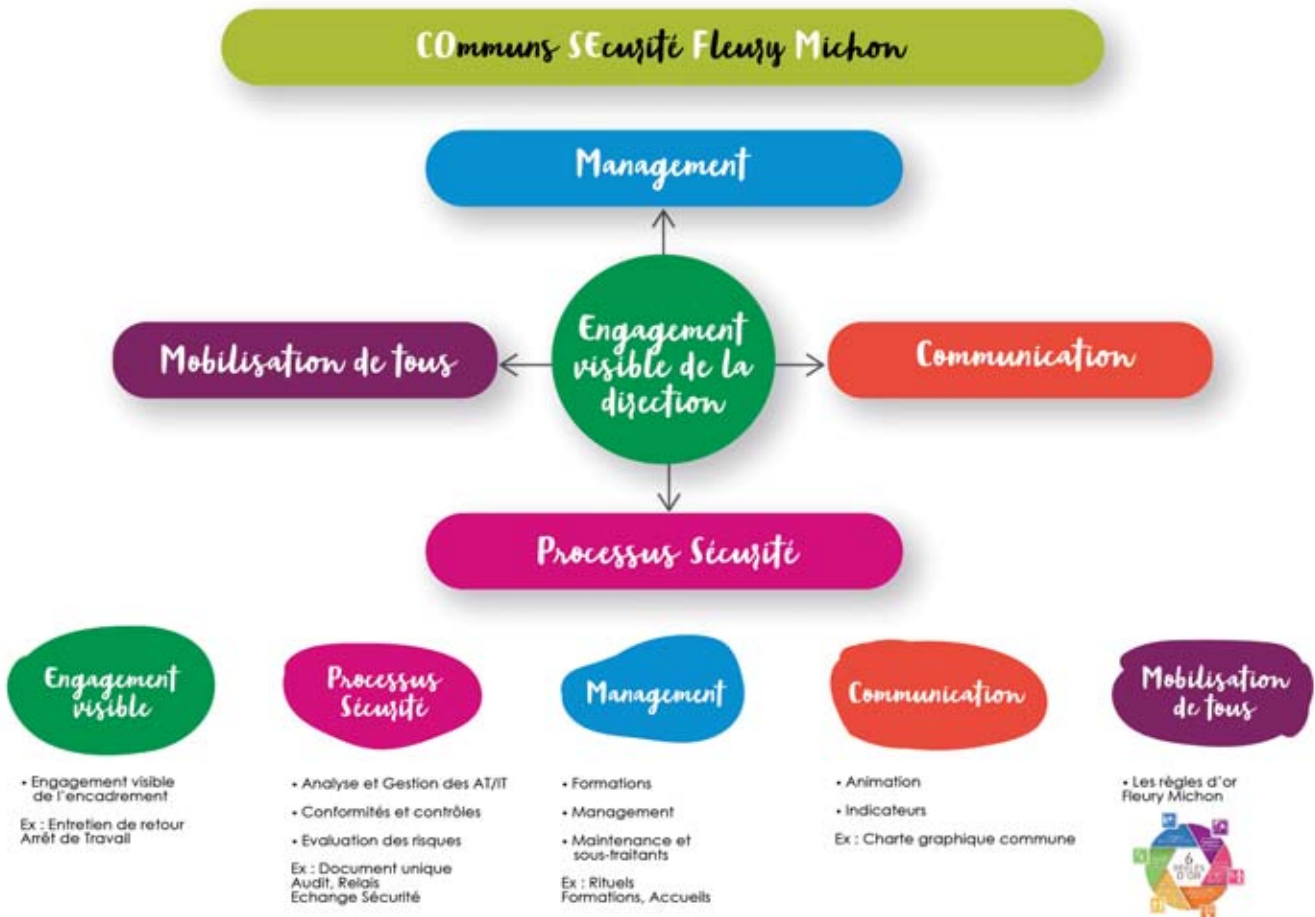
Les objectifs visés

À partir de ce référentiel, l'entreprise a souhaité inscrire les pratiques nécessaires afin d'assurer le maximum de sécurité envers ses équipes et l'ensemble des utilisateurs des installations. Le COmmun SEcurité Fleury Michon (COSEFM) présente les prescriptions organisationnelles en place pour :

- améliorer la Sécurité, la Santé au poste de travail, au travers d'un système de management adapté à nos activités ;
- s'organiser, mieux communiquer, en améliorant les conditions d'intervention des salariés ;
- mettre en place un langage commun afin de progresser ensemble ;
- gérer les risques selon des méthodes communes et cohérentes ;
- contribuer à instaurer une culture de performance globale.

Les principaux axes de la démarche

La démarche « Ensemble vers le zéro accident » s'articule autour de 5 axes principaux pour lesquels des prescriptions ont été décrites :



L'organisation et les moyens affectés

Cette démarche a été, dès son initiation, portée par la Direction générale de l'entreprise et appuyée par la Direction opérationnelle de chacun des sites.

Également, afin d'assurer le pilotage et l'animation du projet à l'échelle des entités de l'Unité Économique Sociale Vendée, et de la SIC, une équipe animatrice est constituée de l'équipe sécurité et des directions de chaque usine.

Cette équipe animatrice définit chaque année les priorités communes qui seront travaillées.

Au titre de la sécurité de ses collaborateurs et des conditions de travail, Fleury Michon a investi plus de 1,08 million d'euros en 2023.

Les priorités identifiées

Le projet « Ensemble vers le zéro accident » vise l'amélioration de l'excellence opérationnelle de nos activités, à travers les objectifs suivants :

- 2022 :
 - former en continu la ligne managériale à la culture sécurité,
 - développer encore plus l'accueil sécurité des nouveaux salariés,
 - proposer des objectifs sécurité factuels à chacun lors des rendez-vous professionnels ;
- 2023 :
 - améliorer l'ergonomie des gestes du quotidien,
 - accompagner la prévention à travers le déploiement d'un outil facilitant le questionnement avant d'agir pour les équipiers maintenance,
 - accompagner les équipes managériales sur leurs pratiques relatives à la sécurité.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, UN INDICATEUR CLÉ

Les accidents du travail (manutentions manuelles, chutes de plain-pied et engins de manutention pour les plus fréquents) ainsi que les maladies professionnelles sont suivis tous les trimestres en Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Ils sont suivis également selon la même fréquence en Comité social et économique. Au Canada, les analyses sont suivies lors des dix Comités de santé et sécurité au travail.

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL 2022 ET 2023 POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ

	2022	2023 ⁽²⁾
France (hors Paso)		
Taux de fréquence des accidents du travail = nb d'AT. avec arrêt x 1 000 000/heures travaillées ⁽¹⁾	24,82	20,28
International (hors Pays-Bas et Suisse)		
Taux de fréquence des accidents du travail = nb d'AT. avec arrêt x 1 000 000/heures travaillées ⁽¹⁾	24,2	35
Consolidé Groupe (hors Paso, hors Pays-Bas et Suisse)		
Taux de fréquence des accidents du travail = nb d'AT. avec arrêt x 1 000 000/heures travaillées ⁽¹⁾	24,79	21,60

(1) Calcul Heures travaillées : pour les salariés pointant, les heures travaillées sont comptabilisées grâce aux horaires pointés (et relevées par les logiciels de gestion du temps Teams RH pour la France, Time Keeper pour le Canada). Pour les salariés non pointant, le calcul des heures travaillées se fait au prorata des jours réels travaillés : sur la base horaire de sept heures par jour pour la France, de 152,66 heures mensuelles pour le Canada.

(2) Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DE TRAVAIL 2022 ET 2023 POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ

	2022	2023 ⁽³⁾
France (hors Paso)		
Taux de gravité des accidents de travail Nb de jours d'arrêt AT. x 1 000/heures travaillées ⁽¹⁾	1,56	1.47
International (hors Pays-Bas et Suisse) ⁽²⁾		
Taux de gravité des accidents de travail Nb de jours d'arrêt AT. x 1 000/heures travaillées ⁽¹⁾	0,60	1.15
Consolidé Groupe (hors Paso, hors Pays-Bas et Suisse) ⁽²⁾		
Taux de gravité des accidents de travail Nb de jours d'arrêt AT. x 1 000/heures travaillées ⁽¹⁾	1,52	1.44

(1) Les heures travaillées sont calculées de la façon suivante :

- pour les salariés pointant, employés, ouvriers, techniciens et la plupart des agents de maîtrise, les heures travaillées sont comptabilisées grâce aux horaires relevés par le logiciel de gestion des temps, Teams RH ;
- pour les salariés non pointant, cadres et quelques agents de maîtrise, le calcul des heures travaillées se fait sur la base horaire de 7 heures par jour au prorata des jours réels travaillés.

(2) Données Fleury Michon Amérique proratisées en jours calendaires.

(3) Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

MALADIES PROFESSIONNELLES RELATIVES AUX CONTRATS EN CDI ET CDD EN 2022 ET 2023 POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ

		2022	2023 ⁽³⁾
France (hors Paso)			
Nombre de maladies professionnelles ⁽¹⁾	Déclarées	34	28
	Reconnues ⁽²⁾	50	36
International (hors Pays-Bas et Suisse)			
Nombre de maladies professionnelles ⁽¹⁾	Déclarées	0	0
	Reconnues ⁽²⁾	0	0
Consolidé Groupe (hors Paso, hors Pays-Bas et Suisse)			
Nombre de maladies professionnelles ⁽¹⁾	Déclarées	34	28
	Reconnues ⁽²⁾	50	36

(1) Les valeurs sont exprimées en année civile.

(2) Les maladies professionnelles sont dites « reconnues » lorsque la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) a officiellement reconnu dans le courant de l'année civile entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, les maladies professionnelles au préalable « déclarées ».

(3) Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

2.2.5.2 FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ DES ÉQUIPES



Depuis 2022, la politique RH de l'entreprise s'articule autour de l'ambition de faire grandir les équipes et que ces dernières puissent également faire grandir l'entreprise au travers de missions responsabilisantes.

La politique de développement des talents qui en découle s'attache en particulier à la qualité de l'intégration, le développement des compétences et l'accompagnement des mobilités internes.

La Politique Ressources humaines vise à :

- développer la performance individuelle et collective ;
- développer la responsabilité managériale alliant bienveillance et exigence ;
- attirer des talents et leur offrir des opportunités de développement :
 - parcours de formation motivants, individualisés et digitaux favorisant leur employabilité,
 - opportunités de carrières internes ;
- animer le dialogue social dans le respect et la proximité ;
- expliquer la vision, renforcer la confiance et la motivation au service de l'excellence de l'exécution ;
- assurer la prévention de la sécurité des salariés.

La politique de Fleury Michon est de trouver le juste équilibre entre développement économique et progrès humain.

L'entreprise travaille pour cela sur la proximité des équipes au quotidien et tente de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée. Cela se concrétise notamment par :

- une présence d'équipes Ressources Humaines de proximité sur tous les sites ;
- l'existence d'un conseil social ouvert à tous les collaborateurs en difficulté sociale ;
- le développement du télétravail sur les postes le permettant ;
- l'ouverture de bureaux partagés à Nantes ;
- la possibilité offerte chaque année à tous les collaborateurs au forfait jour de choisir leur temps de travail entre 218 ou 210 jours ;
- une politique d'acceptation des temps partiels choisis lorsque l'organisation le permet (congés parentaux, aménagements seniors, aménagements personnels, etc.).

De manière générale, la politique Ressources Humaines est orientée vers bien vivre ensemble au service d'une performance économique durable.

Fleury Michon se distingue par l'obtention de résultats concrets en 2022-2023 :

- label Happy Trainees : 92,7 % de nos stagiaires et alternants recommandent Fleury Michon ;
- reconnu leader en matière de diversité dans le rapport « spécial Diversity Leaders » de Statista et dans le classement du Financial Times (8^e sur 850 entreprises Européennes) ;
- trophée Capital des meilleurs employeurs 2023 en France pour les entreprises agroalimentaires : Fleury Michon classée 19^e sur 46 entreprises analysées.



L'année 2023 a été marquée par les principaux sujets ou projets suivants :

- les Négociations Annuelles Obligatoires ont conduit à la mise en place d'une Augmentation Générale de 5,2 % pour les Ouvriers, Employés, Agents de maîtrise et technicien sur le périmètre de l'UES Vendée, qui représentent la majorité des effectifs du Groupe en France, ainsi qu'à un mix de 4,3 % d'Augmentation Générale et d'un budget de 0,9 % d'Augmentations individuelles pour les cadres ;
- une Prime de Partage de la Valeur de 300 euros a été versée à tous les collaborateurs éligibles au dispositif et présents au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾;
- index égalité professionnelle F/H 2023 :
 - UES Vendée : 89/100 (78 en 2022),
 - Société d'Innovation Culinaire : 94/100 (84 en 2022),
 - société PASO : 94/100 (94 en 2022) ;
- semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées : organisation d'ateliers de sensibilisation ;
- lancement d'un parcours de formation compliance digital permettant de former tous les nouveaux collaborateurs :
 - au RGPD,
 - à la prévention de la corruption (loi SAPIN 2),
 - aux règles de la concurrence,
 - à la cybersécurité,
 - à l'éthique de la vie des affaires ;
- un travail collaboratif a été mené sur la mise à jour des valeurs de l'entreprise et les comportements associés : Responsabilité/Esprit d'équipe/Exigence/Bienveillance ;
- les élections professionnelles ont été organisées sur le périmètre de l'UES Vendée en décembre 2023 et la société Room Saveurs en décembre 2023 et janvier 2024.

Digitalisation de la formation

4,7 % DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉS À LA FORMATION

Les sociétés françaises du Groupe ont consacré 4,7 % de la masse salariale à la formation des salariés, avec le **double objectif d'employabilité et d'adaptation aux enjeux technologiques et humains**. Les quatre grandes catégories de formation se retrouvent autour :

- de la qualification au poste de travail et du développement de compétences métier ;
- du management ;
- de la sécurité ;
- de la compliance.

La gestion des talents

En 2023, Fleury Michon poursuit sa démarche de structuration de gestion des talents et des carrières, en accélérant la digitalisation de nombreux processus de développement des Ressources Humaines. Ainsi, plusieurs axes de travail ont été déployés ou renforcés :

1. INTÉGRATION DES NOUVEAUX COLLABORATEURS

- L'organisation d'un **parcours d'intégration** Groupe systématique pour tous les nouveaux embauchés en CDI sur l'ensemble des métiers, tous statuts confondus. En 2023, 122 personnes en ont bénéficié.
- L'utilisation de **livrets d'intégration** digitalisés pour tous les nouveaux collaborateurs et managers afin de faciliter leur on-boarding.
- **La mise en place d'un parrainage** de tous les nouveaux arrivants.
- La création de parcours de carrière. Depuis toujours l'évolution et la mobilité internes font partie de l'ADN de l'entreprise. En 2022, le projet « **parcours de carrière** » a été initié pour permettre à chaque collaborateur et manager d'avoir une visibilité sur les évolutions possibles pour un poste donné. Ces parcours de carrière serviront à termes de base d'échange aux revues annuelles.
- Les revues annuelles RH pour l'ensemble des collaborateurs, afin de favoriser et anticiper les promotions internes et la mobilité professionnelle.
- Le déploiement d'une offre de formations en ligne depuis juin 2020, proposant 345 formations dont 65 formations en digital (42 modules e-learning en accès libre).

2. COMMUNICATION

Un effort particulier a été fait sur le partage d'information et les échanges informels avec l'ensemble des collaborateurs grâce aux mécaniques suivantes :

1. organisation de 3 « 13 h de l'Info » pour informer les collaborateurs sur des thématiques d'actualité ;
2. 8 réunions d'échanges informelles entre la Direction générale et les collaborateurs des sites industriels ont eu lieu en 2023 touchant 112 salariés ;
3. 4 « Live Event » organisés en 2023, animés par la Direction générale avec pour objectif de **partager des messages relatifs à l'activité et à l'avancement des projets de l'entreprise** ;
4. organisation sur tous les sites industriels de « réunions de libre-échange », au cours desquelles chacun peut exprimer en direct ses questionnements sur des sujets variés touchant au quotidien avec la direction du site. Des temps de proximité (réunions hebdomadaires ou à la quinzaine, connaissance de l'entreprise, etc.) complètent ces communications tout au long de l'année.

(1) Avec condition de durée de présence dans l'entreprise.

3. PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Chaque année, un plan de développement des compétences est défini pour mettre en œuvre les actions de formation permettant d'accompagner le changement. Ces plans de développement des compétences s'articulent autour des axes suivants :

- **dynamiser la mobilité professionnelle** : enrichir les compétences et les talents au travers de parcours collectifs ou individualisés ;
- **développer les parcours métiers** professionnalisants, certifiants et diplômants : favoriser ainsi l'employabilité des salariés ;
- **soutenir le développement des comportements responsables** : poursuivre les actions en matière de sécurité, et de compliance.

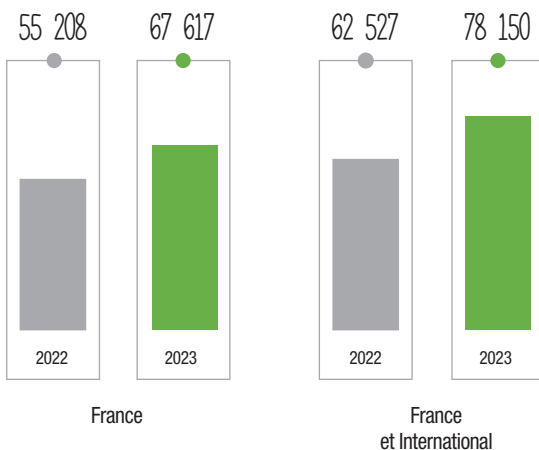
Le tutorat, qui est intégré au plan de développement des compétences stratégiques, est un axe majeur de la politique RH chez Fleury Michon. Il vise à professionnaliser les formateurs internes et à assurer une meilleure intégration des nouveaux embauchés. Il permet d'accompagner le développement des compétences des salariés dans l'entreprise. Une session de formation tuteurs a été lancée en 2023. 10 nouveaux tuteurs ont été certifiés ou sont en cours de certification.

Par ailleurs, dans le cadre des engagements concernant l'emploi des jeunes et des relations écoles, Fleury Michon s'engage chaque année à accueillir des stagiaires, des apprentis et des contrats de professionnalisation.

En 2023, 50 stagiaires et 42 apprentis ont intégré l'entreprise en France.

Enfin, Fleury Michon participe régulièrement à des événements écoles pour présenter le monde de l'entreprise et permettre ainsi aux scolaires et/ou étudiants de se projeter dans le parcours qui les conduira vers la vie active.

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION ENGAGÉES – FRANCE & INTERNATIONAL (HORS PAYS-BAS)



MASSE SALARIALE CONSACRÉE À LA FORMATION – FRANCE



2.2.5.3 FAVORISER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

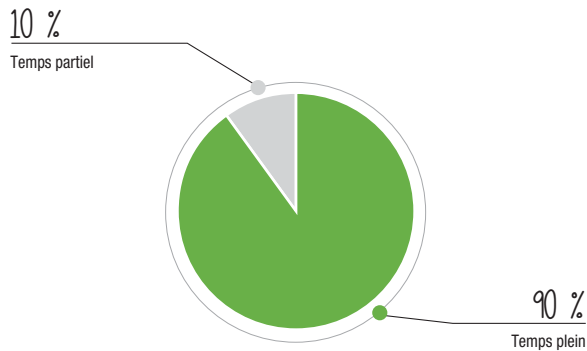
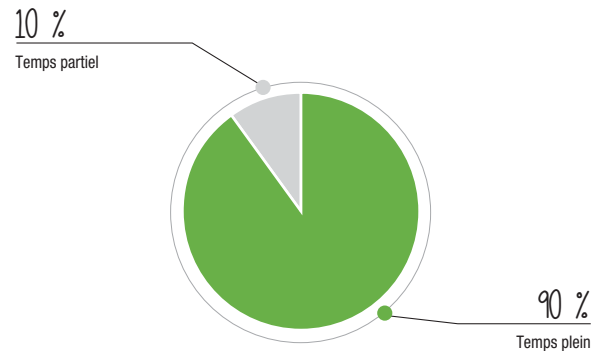
Le temps de travail : un temps choisi pour équilibrer au mieux vie professionnelle et vie privée

L'horaire collectif est aujourd'hui de 35 heures hebdomadaire pour les sociétés rattachées à la convention collective des industries de charcuterie et traiteur FICT (UES Vendée, CCP, SIC) et Paso (société rattachée à la convention collective de la boulangerie pâtisserie). Il est de 39 heures hebdomadaire pour Room Saveurs (société rattachée à la convention collective des hôtels, cafés, restaurants) et de 40 heures pour Fleury Michon Amérique.

La politique de Fleury Michon est de trouver le juste équilibre entre développement économique et progrès humain. Forte de ces éléments, l'entreprise travaille sur la proximité au quotidien et tente de concilier au mieux, et dans la limite de ses responsabilités, vie professionnelle et vie privée. Cela se concrétise par une politique d'acceptation des temps partiels choisis lorsque l'organisation le permet (congés parentaux, aménagements seniors, aménagements personnels, etc.).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2023 POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ – FRANCE & INTERNATIONAL

Sur l'année 2023, pour le périmètre France, nous conservons globalement la même répartition de salariés à temps plein et à temps partiel choisie que les années précédentes.

FRANCE**FRANCE + INTERNATIONAL****Favoriser la pratique d'une activité physique**

Fleury Michon a mis en place **une Commission Sport** depuis 2016 composée d'au moins un référent par site. Elle propose des temps forts et des événements autour de l'activité physique pour encourager la pratique d'une activité sportive : des tournois internes, des participations aux manifestations externes, ou encore la mise à disposition d'infrastructures locales pour les salariés.

Fleury Michon incite ses salariés à participer à des événements sportifs locaux et récompense d'un t-shirt sport chaque salarié participant à sa première manifestation sportive sous les couleurs de l'entreprise : en 2023, 242 salariés ont participé aux différents temps forts de l'entreprise.

**2.2.5.4 ENTREtenir UN CLIMAT SOCIAL PERMETTANT L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN**

Sur les différentes sociétés de l'entreprise, Fleury Michon maintient un dialogue social de proximité avec les organisations syndicales, en s'appuyant sur les Instances Représentatives du Personnel.

Le bilan des accords collectifs

Fleury Michon assure des discussions très régulières avec les organisations syndicales dans chacune de ses sociétés selon sa structure de représentation sociale : des réunions CSE, des réunions CSSCT, des réunions de Représentants de Proximité (dans certaines sociétés), des négociations et commissions (GPEC formation, télétravail, égalité professionnelle, économique, classification, insertion des travailleurs en situation de handicap, suivi des accords, information et aide au logement, restaurant). Soucieux de travailler dans un climat social serein, propice à la performance de l'entreprise et à l'épanouissement des salariés, Fleury Michon a signé différents accords en 2023 :

UES VENDÉE

- Accord Négociations Annuelles Obligatoires.
- Accord sur la prorogation des mandats des membres du Comité social économique.
- Avenant n° 7 à l'accord instituant des garanties collectives de prévoyance au bénéfice de l'ensemble du personnel non cadre.
- Avenant n° 1 à l'accord en faveur du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap et la sensibilisation de l'entreprise.
- Avenant n° 1 à l'accord fonctionnement des commissions de classification.
- Avenant n° 1 à l'accord à l'accord GEPPMM-GPEC.
- Avenant n° 1 à l'accord sur le télétravail.
- Avenant n° 1 à l'accord sur la Structure de la Représentation Sociale.
- Décision unilatérale de l'employeur relative aux garanties complémentaires « incapacité, invalidité et décès » cadre.
- Décision unilatérale de l'employeur relative à l'attribution de la prime partage de la valeur.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

CCP

- Accord Plan de Sauvegarde de l'Emploi.
- Accord relatif à la prévention de l'exposition aux risques professionnels.

SIC

- Accord Négociations Annuelles Obligatoires.
- Décision unilatérale relative à la définition des heures de nuit exceptionnelles.
- Décision unilatérale de l'employeur relative aux garanties complémentaires « incapacité, invalidité et décès ».
- Décision unilatérale de l'employeur relative à l'attribution de la prime partage de la valeur.

PASO

- Accord Négociations Annuelles Obligatoires.
- Décision unilatérale de l'employeur relative aux garanties complémentaires « incapacité, invalidité et décès ».
- Décision unilatérale de l'employeur relative aux remboursements frais de santé.
- Décision unilatérale de l'employeur relative à l'attribution de la prime partage de la valeur.

ROOM SAVEURS

- Décision unilatérale de l'employeur relative à l'augmentation des salaires.
- Décision unilatérale de l'employeur relative aux garanties complémentaires « incapacité, invalidité et décès ».
- Décision unilatérale de l'employeur relative à l'attribution de la prime partage de la valeur.

2.2.5.5 PROPOSER UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADAPTÉE

L'entreprise met en œuvre depuis de nombreuses années une politique de rémunération intégrant différents dispositifs

Le profil des effectifs

UNE ENTREPRISE PRINCIPALEMENT IMPLANTÉE EN FRANCE

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (CDI ET CDD)

	2022	2023	% total
France	3 047	2 861	87 %
Europe hors de France (Suisse & Pays-Bas)	195	189	6 %
Hors Europe (Canada)	207	224	7 %
TOTAL	3 449	3 274	100 %

Dans un contexte économique difficile et instable, l'emploi est géré avec prudence. Les prévisions de départs en retraite sur les années à venir et l'évolution des marchés permettent une gestion pilotée et anticipée des effectifs nécessaires à l'activité.

(rémunération de base, prime de fin d'année, primes de contrainte, mutuelle, etc.) pour l'ensemble des collègues (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres). Cette politique est le fruit de négociations, permettant ainsi de maintenir un équilibre entre développement économique et progrès humain.

L'actionnariat des salariés existe depuis l'introduction en Bourse par l'intermédiaire du FCPE actionnariat Fleury Michon et l'attribution d'actions gratuites. Il représente 4,6 % du capital au 31 décembre 2023.

Afin d'associer l'ensemble des salariés au développement de l'entreprise et de renforcer l'esprit d'unité et de rassemblement, l'actionnariat familial et la Direction générale ont mis en place en 2013, un dispositif de distribution de 30 actions gratuites pour tous les salariés en CDI (sous réserve de conditions d'ancienneté et de présence à date). Cette première opération d'attribution d'actions permet d'associer directement au capital de l'entreprise 100 % des salariés travaillant au sein de la société mère Fleury Michon SA et des filiales Fleury Michon LS, Société d'Innovation Culinaire, Charcuteries Cuisinées de Plélan et Room Saveurs, présents en 2013 et sous conditions d'ancienneté.

L'attribution effective des 30 actions a eu lieu en 2017, avec 91 650 actions distribuées soit 2,01 % du capital social.

Ce dispositif a été reconduit chaque année depuis, pour les nouveaux arrivants. À ce titre, 40 salariés ont bénéficié chacun de 30 actions gratuites Fleury Michon en 2023 soit 1 200 actions complémentaires distribuées.

2.2.5.6 LE REPORTING SOCIAL DE FLEURY MICHON

Le périmètre

Par défaut, le périmètre du reporting social correspond au périmètre consolidé. Toutefois, certains indicateurs sociaux ne sont pas suivis au sein des sociétés PASO (France), AMS (France), Fleury Michon Amérique (Canada) ou MARFO (Pays-Bas). Dans ce cas-là, la précision est apportée au niveau de chaque indicateur. Lorsque c'est le périmètre France qui est retenu, celui-ci représente 87 % des effectifs consolidés.

Une politique d'emploi durable est mise en œuvre :

- en priorisant l'emploi de tous les salariés CDI ;
- en mettant l'accent sur la mobilité interne ;
- en maintenant l'employabilité grâce à une politique ambitieuse de formation.

UN PROFIL D'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

EFFECTIFS PHYSIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2023 ^{(1) (2) (3)} – HORS CANADA

		Cadres	Agents de Maîtrise	Techniciens	Employés	Ouvriers	Total
CDI	Hommes	226	157	332	44	813	1 572
	Femmes	184	54	182	37	613	1 070
CDD	Hommes	1	0	27	8	85	121
	Femmes	3	3	23	6	63	98
Total CDI + CDD	Hommes	227	157	359	52	898	1 693
	Femmes	187	57	205	43	676	1 168
TOTAL FRANCE		414	214	564	95	1 574	2 861
Intérimaires France							
CDI	Hommes	5	18	10	10	48	91
	Femmes	2	6	4	10	38	60
CDD	Hommes	0	1	2	4	11	18
	Femmes	0	3	1	6	10	20
Total CDI + CDD	Hommes	5	19	12	14	59	109
	Femmes	1	9	5	16	48	79
TOTAL INTERNATIONAL (HORS CANADA)		6	28	17	30	107	188

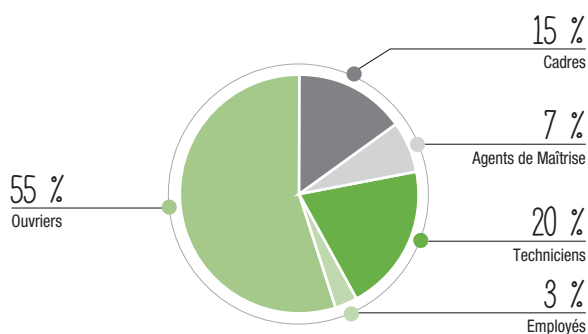
		Effectif
CDI	Hommes	1 663
	Femmes	1 131
CDD	Hommes	139
	Femmes	118
Total CDI + CDD	Hommes	1 802
	Femmes	1 249
TOTAL CONSOLIDÉ GROUPE (HORS CANADA)		3 051

(1) Nombre de salariés inscrits à l'effectif au 31 décembre. Salariés titulaires d'un CDI ou CDD.

(2) Les effectifs de Fleury Michon Amérique (Canada) ne sont pas inclus dans ce tableau, car les statuts Cadres, Techniciens, Agent maîtrise ne sont pas applicables.

(3) Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023 * (EN POURCENTAGE DES CDI) – FRANCE



* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

Concernant l'International, les effectifs CDI sont stables.

Les effectifs physiques (CDI et CDD) sont en baisse sur le périmètre Groupe France entre 2022 et 2023. Cette baisse est à mettre en relation avec la baisse des volumes Libre Service en France sur l'année 2023.

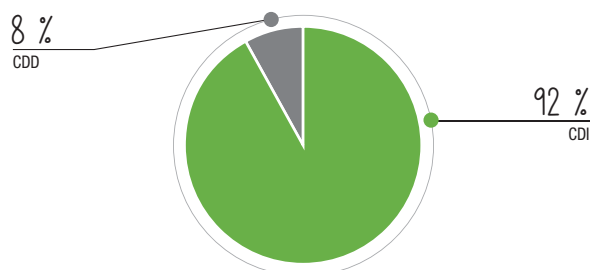
L'objectif de l'entreprise reste sa pérennité économique et le maintien des emplois CDI en place. Fleury Michon s'appuie sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), mise en œuvre depuis 2007 par voie d'accord avec les organisations syndicales et reconduite tous les 3 ans. Elle permet de piloter la gestion de l'emploi dans l'entreprise en cohérence avec les besoins en compétences et l'évolution des métiers.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

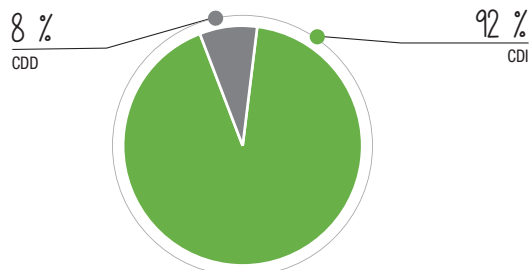
LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PHYSIQUES CDI ET CDD AU 31 DÉCEMBRE 2023 POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ

FRANCE



GROUPE CONSOLIDÉ



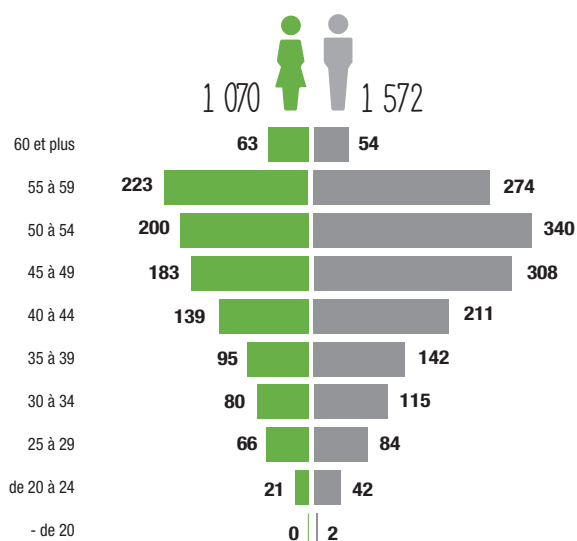
En cohérence avec sa politique de progrès humain, l'entreprise pilote le taux de précarité société par société. L'accord d'entreprise UES Vendée sur le temps de travail définit un taux de précarité prévisionnel. Cette projection du taux de précarité permet le pilotage des besoins en CDI et CDD au plus juste. Le taux de précarité reste nettement inférieur à l'objectif maximum de 15 % fixé par l'accord d'entreprise, et également inférieur au taux moyen du secteur industriel.

La qualité de la planification des effectifs est analysée annuellement. Elle permet de travailler dans une démarche de progrès, et de prévoir au mieux les dimensionnements prévisionnels d'effectifs.

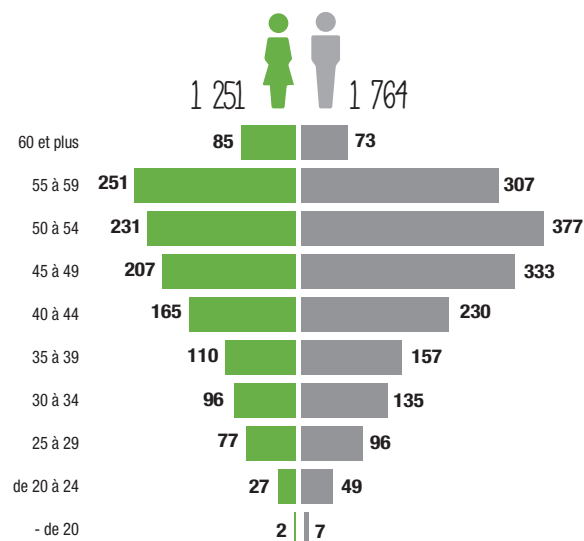
Cette gestion, au travers du taux de précarité, de la modulation annuelle du temps de travail (*via* le suivi des compteurs d'écarts d'heures), permet de donner une vision et de prévenir les modifications de volumes en atténuant ses impacts sur l'emploi. Des mobilités sont régulièrement réalisées sur l'UES Vendée, au sein des sites de production (distants d'environ 20 à 25 km pour les sites vendéens) notamment entre les sites qui ont des activités saisonnières complémentaires comme les sites des plats cuisinés et du surimi. Cette souplesse permet de gérer les fluctuations conjoncturelles d'activités (saisonnalité de certaines gammes, arrêts et lancements de références...).

LA RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DE LA PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN CDI

FRANCE (hors AMS) + INTERNATIONAL



FRANCE (hors AMS)



LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS

Les mouvements d'effectifs en 2023 sont liés à 2 motifs principaux : d'un côté une diminution du nombre d'embauches liée à la baisse de l'activité et une hausse des départs liée à la fermeture du site de la société CCP en juillet 2023.

RÉPARTITION DES EMBAUCHES EN 2022 ET 2023 * SUR LES CONTRATS EN CDI POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ

Embauches		2022	2023*
CDI	Hommes	125	78
	Femmes	94	70
TOTAL FRANCE		219	148
CDI	Hommes	82	64
	Femmes	69	42
TOTAL INTERNATIONAL (HORS SUISSE)		151	106
CDI	Hommes	207	142
	Femmes	163	112
TOTAL CONSOLIDÉ GROUPE (HORS SUISSE)		370	254

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

RÉPARTITION DES DÉPARTS EN 2022 ET 2023 ET SUR LES CONTRATS EN CDI POUR LE GROUPE CONSOLIDÉ

	2022	2023*
Départs volontaires	175	164
Démissions	87	87
Départs en retraite	85	75
Départ UES vers autre société Fleury Michon (transfert autre société Fleury Michon hors UES)	3	2
Départs involontaires	37	140
Licenciements (économiques, faute, inaptitude, etc.)	31	128
Fin de période d'essai	5	7
Décès	1	5
Ruptures conventionnelles	53	46
TOTAL FRANCE	265	350
Départs volontaires	113	87
Démissions	109	84
Départs en retraite	4	3
Départ vers autres sociétés Fleury Michon	0	0
Départs involontaires	33	13
Licenciements (économiques, faute, inaptitude, etc.)	7	3
Fin de période d'essai	25	6
Décès	1	0
Ruptures conventionnelles	6	4
TOTAL INTERNATIONAL (HORS SUISSE)	152	104
Départs volontaires	288	251
Démissions	196	171
Départs en retraite	89	78
Départs vers autres sociétés Fleury Michon	3	2
Départs involontaires	70	153
Licenciements (économiques, faute, inaptitude, etc.)	38	131
Fin de période d'essai	30	13
Décès	2	9
Ruptures conventionnelles	59	50
TOTAL CONSOLIDÉ GROUPE (HORS SUISSE)	417	454

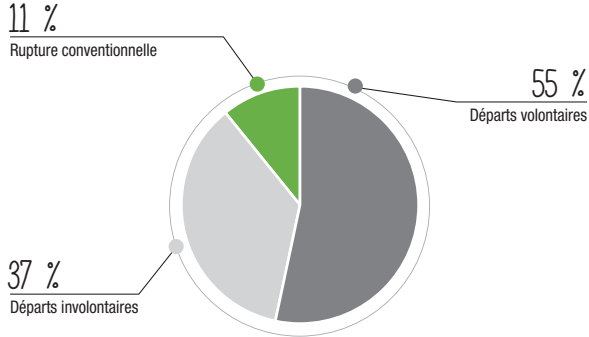
* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

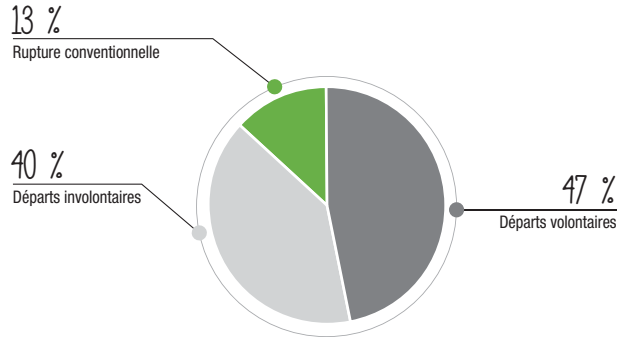
LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR

2

FRANCE + INTERNATIONAL



FRANCE



TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES POUR LE GROUPE

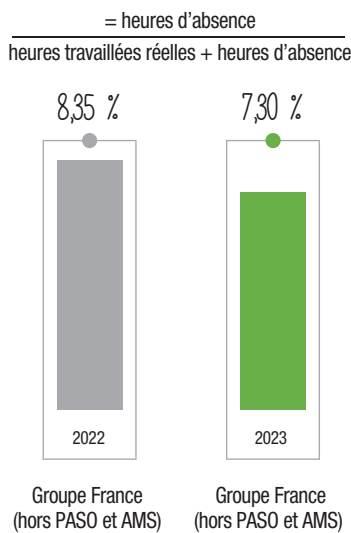
	2022	2023*
France		
Taux de départs volontaires	66 %	47 %
International (hors Suisse)		
Taux de départs volontaires	74 %	84 %
Consolidé Groupe (hors Suisse)		
Taux de départs volontaires	69 %	55 %

* Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

Le turnover au niveau France est en légère baisse en 2023 (8,17 %) par rapport à son niveau de 2022 (8,47 %).

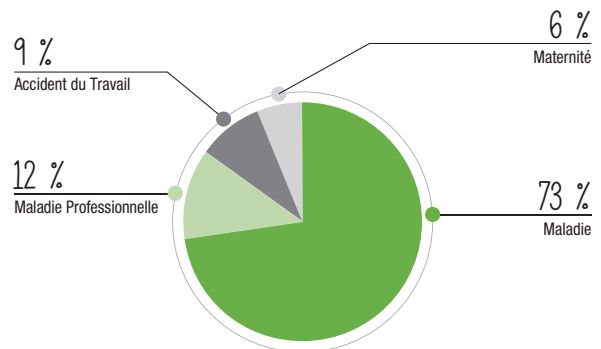
LES ABSENCES

Taux d'absentéisme 2023 (en %)



Répartition des absences par motif 2023

FRANCE (hors Paso et AMS)



Le calcul de l'absentéisme chez Fleury Michon répertorie les absences pour causes de maladies, de maladies professionnelles, d'accidents de travail, d'accidents de trajet ainsi que de congés maternité/paternité.

Concernant les chiffres d'absentéisme, on constate une baisse du taux entre 2022 (8,35 %) et 2023 (7,30 %) liée notamment à l'amélioration de l'accidentologie dans l'entreprise, les entretiens de ré-accueil et plus généralement l'ensemble des mesures d'accompagnement des salariés.

Une analyse plus précise est menée pour chaque site avec les différents acteurs de l'entreprise. La prévention est une pratique courante dans l'entreprise. Nous poursuivons le travail d'analyse au plus près des équipes et des ateliers en complément de la démarche « Ensemble vers le zéro accident ».

Afin de faciliter le retour ou le maintien à l'emploi des personnes en longue maladie ou en invalidité 1^{re} catégorie, des démarches et un accompagnement sont réalisés par l'encadrement, le service prévention santé au travail, le service Ressources Humaines, etc. Ainsi, des aménagements de postes ou d'horaires peuvent être mis en place pour répondre aux contraintes médicales du salarié.

En parallèle, le service prévention santé au travail poursuit sa politique de prévention en matière de santé au sens large. Sa mission pédagogique est de veiller à ce que chacun puisse, dans sa vie de tous les jours, adopter les bons réflexes. Il s'agit donc de campagnes de vaccination (grippe, Covid...), d'hygiène alimentaire, d'incitation à la pratique du sport ou encore de dépistage du cholestérol ou du diabète.

2.2.6 NOS TERRITOIRES : CONTRIBUER À LA VIE DE NOS TERRITOIRES

Fortement ancrée sur son territoire, Fleury Michon prend en compte les préoccupations sociales, sociétales, environnementales et économiques. L'entreprise Fleury Michon interagit avec ses parties prenantes pour contribuer à la vitalité, au développement du territoire et au-delà au développement responsable de la société tout entière. L'implication de l'entreprise auprès de la société civile, de ses partenaires économiques, des associations et autres organisations est le reflet de cette démarche de progrès continu.

2.2.6.1 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES

L'empreinte socio-économique menée par Fleury Michon et ses conseils en 2020 a permis de quantifier les impacts territoriaux de Fleury Michon.

En tant qu'acteur économique majeur de l'agroalimentaire, Fleury Michon, par l'activité de ses entités Fleury Michon LS (FMLS), Société d'Innovation Culinaire (Cambrai) et Charcuterie Cuisinées de Plélan (Plélan, activité arrêtée en avril 2023), **génère un coefficient multiplicateur d'emplois de 3,7**. Autrement dit, **un emploi direct chez Fleury Michon génère 2,7 emplois supplémentaires en France (cabinet utopies sous la marque local footprint, 2020)**. Ces emplois sont directement liés à l'activité de fonctionnement de Fleury Michon représentée par ses dépenses (achats, salaires, taxes) durant l'année 2020.

Le PIB généré (ou richesse produite) par ce même périmètre d'activité (FMLS, SIC, CCP), c'est-à-dire, la contribution à la valeur ajoutée totale des biens et services produits sur le territoire national, s'élève à 751 millions d'euros en 2020. Il permet de soutenir 11 391 emplois en France, dont :

- 49 % en Pays de la Loire ;
- 37 % en Vendée ;
- 9 % en Bretagne.

En 2020, l'activité de Fleury Michon permet d'impacter socialement de nombreux secteurs, de par le soutien à l'emploi :

- agroalimentaire pour 34 % ;
- santé, éducation et social pour 16 % ;
- commerce et négoce pour 7 % ;
- transports et logistique pour 6 %.



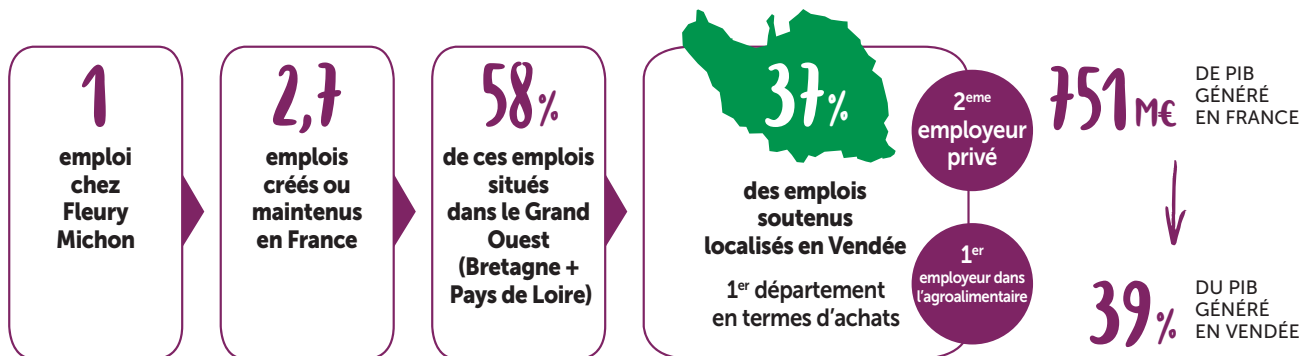
Crédit photo : (c) Alexandre Lamoureux

NB : Dont l'activité CCP arrêtée en avril 2023.

Cette étude d'impact socio-économique fait l'objet d'un projet d'actualisation afin de pouvoir disposer de chiffres de suivi de notre contribution territoriale.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

LA DÉFINITION DE LA MISSION D'ENTREPRISE : VOUS AIDER À MANGER MIEUX CHAQUE JOUR



Source : cabinet Utopies sous la marque Local Footprint®, 2020.

2.2.6.2 TRAVAILLER AVEC DES COLLECTIFS SUR DES SUJETS DE FOND POUR MUTUALISER NOS ACTIONS

Fleury Michon est membre du groupe de travail « Collectif RSE » de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. Avec les entreprises et autres structures du territoire adhérentes, nous travaillons sur des thématiques et problématiques partagées autour de l'énergie, de la mobilité ou encore du tri.

La participation à des groupes de travail intermédiaires est assurée par les référents métiers au sein de l'entreprise : métiers RH, QSE par exemple. La supervision est assurée par la Direction PMO et RSE.



En 2023, des réflexions autour des énergies renouvelables, de la mobilité (participation au Défi Mobilité Pays de la Loire 2023) ou encore du covoiturage ont été menées, avec en point phare la mise en place d'un dispositif de covoiturage pour nos salariés (via l'application KAROS). Ce dispositif a permis à nos équipes d'économiser sur la fin d'année plus de 37 000 km et 4,6 téq.CO₂. Cette démarche est reconduite pour 2024.

À l'échelle régionale, les membres de l'équipe RSE de l'entreprise ont participé à plusieurs ateliers de partage et d'échanges pour définir la Stratégie Régionale Biodiversité 2024-2030.

2.2.6.3 ORIENTER LES SOUTIENS DE L'ENTREPRISE VERS LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES ET SUR DES PROJETS LOCAUX

Parce que l'entreprise reste fondamentalement attachée à son territoire, c'est aussi via le mécénat de compétences qu'elle accompagne des initiatives vertueuses, comme :

- le Jardin des Puys** : jardin biologique à vocation sociale et sociétale. Au-delà de son activité première, il accompagne la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. Le Jardin des Puys leur propose des missions de maraîchage biologique, vente de produits ou encore préparation des commandes. Fleury Michon accompagne cette structure avec de la mise à disposition de matériels, partage de compétences en matière de ressources humaines, secrétariat et organisation générale de l'association, ou encore en réalisant des propositions d'immersions professionnelles ;
 
- le Cercle Vendée Mauges**, initiative de Managers & territoires : un collectif interentreprises pour l'action solidaire et l'engagement sociétal. Ce cercle a pour objectif d'accompagner et de contribuer au développement de quatre associations à impact positif. Ce soutien se matérialise par un accompagnement financier à l'échelle globale du cercle, ainsi que des actions de mécénat de compétences des salariés des différentes entreprises adhérentes. Les associations sélectionnées sont : SOLAAL, Article 1, L'Atelier des recycleurs fous, et l'association Faire et Co ;
 
- Bocage d'Avenir** : association de biodiversité du Pays de Pouzauges, permettant à des agriculteurs locaux de mettre en place des plans de gestion durables des haies sur le territoire. 18 exploitations agricoles locales sont à l'heure actuelle engagées dans la démarche.
 
- Pour les femmes et les hommes des armées**, nous nous sommes engagés aux côtés du MEDEF Vendée et de 14 autres entreprises vendéennes. En signant le manifeste ProMilès, nous nous engageons sur une durée de 5 ans renouvelable à :
 - développer des actions mutuelles avec les unités des armées
 - faciliter le recrutement et l'intégration de militaires en fin de contrat ou blessés ainsi que de conjoint de militaires.

Une initiative sur le territoire qui s'inscrit également dans la volonté d'enrichir la diversité des profils au sein de l'entreprise.

2.2.6.4 ÉDUCATION ALIMENTAIRE SUR NOTRE TERRITOIRE

Pour soutenir sa volonté forte de participer au développement local, les actions de Fleury Michon s'orientent vers **des partenariats et mécénats avec du sens**, en cohérence avec son identité et ses valeurs. Fort de son expertise en nutrition acquise auprès des sportifs de haut niveau depuis plus de 30 ans dans des sports comme la voile ou le cyclisme, Fleury Michon met aujourd'hui son savoir à disposition des associations locales.

Une nutrition satisfaisante, matérialisée par un équilibre alimentaire quotidien, ainsi qu'un niveau suffisant d'activité physique sont deux facteurs de protection de la santé. En tant qu'acteur de l'alimentation des français, l'entreprise a conscience de son rôle à jouer pour contribuer, à son niveau, à la réalisation des objectifs nutritionnels de santé publique. Le rôle de l'éducation alimentaire dans l'adoption des bons comportements et réflexes alimentaires est primordial et l'apprentissage s'effectue dès le plus jeune âge : c'est pourquoi Fleury Michon a travaillé dès 2016 à la conception **d'outils destinés à la sensibilisation et l'éducation à l'équilibre alimentaire et l'hydratation** via la pratique de l'activité physique.

Un outil pédagogique est ainsi diffusé sous un format ludique associant pratique sportive et apprentissages des fondamentaux de la nutrition. Des objectifs pédagogiques sont ciblés et élaborés en fonction de sous catégories d'âge (6-8 ans, 9-11 ans, 12-15 ans, 16-18 ans). Fleury Michon duplique ces apprentissages et animations auprès du grand public lors d'événements locaux, comme sur le départ du Tour de Vendée Cycliste 2023 à Mouilleron-Saint-Germain.



2.3 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE

2.3.1 RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

2

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société FLEURY MICHON SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-2013 rév.1 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-2013 rév.1, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce..

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans le paragraphe « Bilan GES scope 3 (émissions indirectes) – postes significatifs », les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 1^{er} décembre 2023 et le 24 avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 13 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{eme} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les

résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques tel que la lutte contre la corruption, etc., nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1,
- nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽¹⁾ et couvrent entre 29 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 25 avril 2024

FINEXFI
Isabelle Lhoste
 Associée

(1) Données sociétales : Périmètre Groupe

Données environnementales : périmètre Pouzauges Gare, Montifaut Jambon et Société d'Innovation Culinaire sauf exception pour les indicateurs suivants : Rejets finaux de DCO (périmètre Pouzauges Gare et Société d'Innovation Culinaire), Consommation de gasoil en France (périmètre Pouzauges Gare), Bilan GES scope 3 (périmètre Groupe)

Données sociales : Périmètre UES Vendée

ANNEXE 1

INFORMATIONS QUANTITATIVES VÉRIFIÉES :

Thématique sociétale :

- Part des produits notés "A", "B", "C" sur l'échelle de notation Nutri-Score, produits à marque FM
- Absence d'arômes artificiels, produits à marque FM

Thématique environnementale :

- Quantité totale de déchets générés (en tonnes), France & consolidé Groupe – Vérification du processus
- Quantité totale de déchets éliminés par filière de valorisation (en tonnes), France & consolidé Groupe – Vérification du processus
- Proportion de déchets traités par filières de valorisation, France & consolidé Groupe – Vérification du processus
- Pourcentage d'emballages recyclables (en kg) pré et post-loi AGIEC, UES Vendée, CCP & SIC
- Rejet final de DCO en rivière (en tonnes)
- Rejet final de DCO en irrigation (en tonnes) (Moulleron et Pouzauges Gare)
- Rejet total DCO au milieu naturel (en tonnes)
- Consommation d'eau (en m³), consolidé Groupe
- Gaz naturel (en MWh), consolidé Groupe
- Consommation en fioul (en litres), France & consolidé Groupe
- Consommation gasoil (en litres), France
- Électricité (en MWh), consolidé Groupe
- Indice de performance énergétique (unité = kWh achetés/kg produits), entité FMLS
- Bilan GES scope 1, 2, 3 (t éq. CO₂), France & consolidé Groupe

Thématique sociale :

- Taux de fréquence des accidents du travail, France hors Paso & consolidé Groupe hors Paso, Pays-Bas et Suisse.
- Taux de gravité des accidents du travail, France hors Paso & consolidé Groupe hors Paso, Pays-Bas et Suisse.
- Nombre de maladies professionnelles déclarées, France hors Paso & consolidé Groupe hors Paso, Pays-Bas et Suisse.
- Nombre de maladies professionnelles reconnues, France hors Paso & consolidé Groupe hors Paso, Pays-Bas et Suisse.
- Effectifs physiques totaux (CDI et CDD), France & consolidé Groupe
- Effectifs physiques par sexe (CDI/CDD), France & consolidé Groupe hors Canada
- Nombre d'embauches CDI, par sexe, France & consolidé Groupe hors Suisse
- Répartition des départs sur les contrats CDI, par motif, France & consolidé Groupe hors Suisse – Vérification du processus
- Taux de départs volontaires, involontaires et de ruptures conventionnelles, France
- Turnover, France



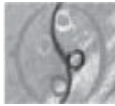


INFORMATIONS QUALITATIVES VÉRIFIÉES :

- Accord Négociation Annuel Obligatoire : périmètre UES VENDÉE
- Accord portant sur le déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation : périmètre UES VENDÉE
- Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : périmètre UES VENDÉE
- Accord relatif au congé parental et au dispositif de présence familiale : périmètre UES VENDÉE
- Avenant n° 14 à l'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail : périmètre UES VENDÉE
- Certification ISO 50001

2.3.2 LE TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Dans ce Chapitre est présentée la correspondance entre les indicateurs de l'article 225 du Grenelle II, les thèmes issus des référentiels GRI 4, ISO 26000 et Objectifs de développement durable du Global Compact et les différents sous-chapitres concernés de ce

rapport annuel. L'ensemble des indicateurs issus du Grenelle II constitue le socle des indicateurs stratégiques RSE de Fleury Michon, ainsi que la trame de l'audit annuel réalisé.

 Grenelle II - article 225	 GRI 4	 ISO 26000	 Pacte Mondial	 Rapport annuel
Organisation du travail				
Organisation du temps de travail	-	6.4.4		2.2.5.3
Absentéisme	LA 6	6.4.4		2.2.5.6
Relations sociales				
Organisation du dialogue social	LA 4	6.4.3/6.4.5	1 & 3	2.2.5.4
Bilan des accords collectifs	-	6.4.3/6.4.5	1 & 3	2.2.5.4
Santé et sécurité				
Conditions de santé et sécurité au travail	LA 5	6.4.6	3	2.3.5.1
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé & sécurité au travail	LA 8	6.4.6	3	2.2.5.4
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et gravité.	LA 6/LA 7	6.4.6/6.8.8	3	2.2.5.1
Maladies professionnelles	LA 6/LA 7	6.4.6 & 6.8.8	3	2.2.5.1
Formation				
Politiques mises en œuvre en matière de formation	LA 10/LA 11	6.4.7/6.8.5	4	2.2.5.2
Nombre total d'heures de formation	LA 9/HR 2	6.3.5/6.4.7	4	2.2.5.2
Égalité de traitement				
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	LA 3/LA 12/LA 13	6.3.7/6.3.10/ 6.4.3/6.4.4	5	2.2.5.5
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	LA 12	6.3.7/6.3.10/ 6.4.3	10	2.2.5.4
Politique de lutte contre les discriminations	LA 12/HR 3	6.3.6/6.3.7/ 6.3.10/6.4.3	10	2.2.5
Promotion et respect des stipulations des conventions OIT				
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	HR 4	6.3.3/6.3.4/ 6.3.10/6.4.5/ 6.6.6	8 & 10 & 16	Adhésion au Pacte Mondial depuis 2003 Fleury Michon s'engage à respecter scrupuleusement les conventions internationales en vigueur sur ces points fondamentaux.
Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	HR 3	6.3.6/6.3.7/ 6.3.10/6.4.3	1 & 10	
Élimination du travail forcé ou obligatoire	HR 6	6.3.3/6.3.4/ 6.3.5/6.3.10/ 6.6.6	1 & 10	
Abolition effective du travail des enfants	HR 5	6.3.3/6.3.4/ 6.3.5/6.3.7/ 6.3.10/6.6.6/ 6.8.4	1 & 10 & 16	

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

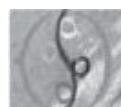
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE



Grenelle II - article 225



GRI 4



ISO 26000



Pacte Mondial



Rapport annuel

Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales. Le cas échéant démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

G4-1

6.2/6.5

13 & 6 & 7
& 14 & 15

2.2.4

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

G4-43

6.6.7/6.5

13 & 4 & 11

2.2.4.1

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

EN 30/EN 31

6.5

13 & 6 & 7
& 14 & 1

2.2.4.1

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)

EC 2

6.5.5/6.8.7

7 & 8 & 9

Fleury Michon n'enregistre pas de provision pour risques relatifs à l'environnement.

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

EN 10/EN 20/
EN 21/EN 22/
EN 24/EN 26/
EN 31

6.5.3/6.5.4/
6.5.5

6 & 14 & 15

Compte tenu de son activité, Fleury Michon considère que ses rejets dans l'air et les sols ne sont pas susceptibles d'affecter l'air et les sols.

Mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

EN 23/EN 24/
EN 25/EN 27/
EN 28

6.5.3/6.5.4/
6.5.5

12

2.2.4.3

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

EN 24

6.5.3

14 & 15

2.2.4.3

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

2.2.4.3

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

EN 8/EN 9

6.5.4

13

2.2.4.3

Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

EN 8/EN 9

6.5.4

13

2.2.4.3

Consommation de matières premières

EN 1/EN 2

6.5.4

13

2.2.3.1

Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières

EN 1/EN 2

6.5.4

13

2.2.4.3

Consommation d'énergie

EN 3/EN 4/
EN 6/EN 7

6.5.4/6.5.5

7

2.2.4.3

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

EN 3/EN 4/
EN 6/EN 7

6.5.4/6.5.5

7

2.2.4.3

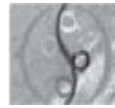
Fleury Michon n'intervient pas directement sur l'utilisation des sols. L'un des axes d'action consiste à travailler en partenariat avec les agriculteurs locaux afin de promouvoir une agriculture durable, par exemple en les conseillant sur les plans de fumure dans le cadre des plans d'épandage des boues de station d'épuration.

Utilisation des sols

EN 11

6.5.4/6.5.6

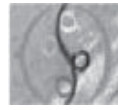
15



Grenelle II - article 225	GRI 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Rapport annuel
Changement climatique				
Les postes significatifs d'émissions de Gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit	EN 15/EN 16/ EN 17/EN 18/ EN 19	6.5.5	13	2.2.4.3 Compte tenu de ses lieux d'implantation géographique, Fleury Michon n'est pas directement impacté à moyen terme. Le Groupe est cependant conscient que cela pourrait néanmoins affecter ses approvisionnements. La problématique étant complexe et ne présentant pas de risque majeur à court terme, cet impact et les adaptations nécessaires n'ont pas encore été quantifiés et identifiés.
Adaptation aux conséquences du changement climatique	EC 2	6.5.5	13	
Protection de la biodiversité				
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	EN 11/EN 12/ EN 13/EN 14/ EN 26	6.5.6	14 & 15	2.2.3 & 2.2.6.3
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du Développement Durable				
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société				
En matière d'emploi et de développement régional	EC 6/EN 7/ EC 8/EC 9/SO 1	6.4.3/6.6.6/ 6.7.8/6.8.5/ 6.8.7/ 6.8.9	1	2.2.6.1
Sur les populations riveraines ou locales	EC 6/EC 7/EC 8/ EC 9/HR 8/ SO 1 & SO 2	6.4.3/6.5.3/ 6.6.6/6.7.8/ 6.8.3/6.8.5/ 6.8.7/6.8.9		2.2.6
Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines (NB : parties prenantes)		5	17	2.2.6
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	G4-26/G4-37			2.2.6
Actions de partenariat ou de mécénat	EC 7	6.3.9/6.8.7/ 6.8.9		2.2.6
Sous-traitance et fournisseurs				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	LA 14/LA 15/ EN 33/ HR 5/ HR 9 /HR11	6.3.3/6.3.4/ 6.3.5/6.3.7/ 6.3.10/6.4.3/ 6.6.6/6.8.4	1 & 2 & 13	2.2.3.1
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur RSE	LA 14/LA 15/ G4-12/EN 32/ EN 33/HR 5/ HR 9/HR 11/ SO 9/SO 10	6.3.3/6.3.4/ 6.3.5/6.3.7/ 6.3.10/6.4.3/ 6.6.6/6.8.4	1 & 2 & 13	2.2.3.1

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT ET TABLEAU DE CORRESPONDANCE



Grenelle II - article 225	GRI 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Rapport annuel
Loyauté des pratiques		6.6		
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	G4-56/G4-58/ SO 3/SO 4/SO 5	6.6.3 / 6.6.6	16	2.1.3
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	EN 27/PR 1/ PR 2/PR 3/PR 4/ PR 6/PR 7/PR 8/ PR 9	6.5.3/6.5.4/ 6.5.5/6.7.3/ 6.7.4/6.7.5/ 6.7.6/6.7.7/ 6.7.9/6.8.8		2.2
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	HR 1/HR 2/ HR 7 à HR 12	6.3.3/6.3.4/ 6.3.5/6.3.6/ 6.3.7/6.3.8/ 6.6.6/6.6.7/ 6.8.3	17	Adhésion au Pacte Mondial depuis 2003





4

ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS

3

COMITÉS
SPÉCIALISÉS



Gouvernement d'entreprise

3.1 ORGANISATION ET PRINCIPES DE GOUVERNANCE	118	3.3 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS	133
3.1.1 Le Conseil d'administration	118	3.3.1 Principe et critères de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux	133
3.1.2 Les comités du Conseil d'administration	120	3.3.2 Rémunération de l'activité d'Administrateur	133
3.1.3 La Direction générale du Groupe	123	3.3.3 Informations sur les avantages et indemnités des mandataires sociaux	134
3.1.4 Dispositions du Code MiddleNext appliquées pour la gouvernance du Groupe	124	3.3.4 Attribution de titres de capital, d'option d'achat ou de souscription d'actions	134
3.2 PRÉSENTATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	127	3.3.5 Opérations sur titres des dirigeants	135
3.2.1 Liste des mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	127	3.4 AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	136
3.2.2 Durée des mandats et informations sur les membres du conseil	130	3.4.1 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales	136
		3.4.2 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	137
		3.4.3 Conflits d'intérêts et conventions réglementées	138
		3.4.4 Tableau récapitulatif des délégations sur le capital	139



Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019.

Il est élaboré par le Conseil d'administration par l'intermédiaire de son Président et après consultation du Directeur général, de la Direction administrative et financière, de la Direction juridique ainsi que des directions fonctionnelles de la société Fleury Michon détenant les informations relatives à son élaboration.

Il a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 9 avril 2024.

Le Groupe précise qu'il se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext pour la gouvernance des entreprises moyennes et petites cotées sur un SMNO, dans sa version de septembre 2021. Le code est consultable sur le site internet www.middlenext.com. Le Conseil d'administration a transposé ces dispositions dans son Règlement intérieur pour se conformer au dit code.

Dans la logique « se conformer ou s'expliquer » (comply or explain), le présent rapport précise les recommandations du Code MiddleNext qui sont appliquées au sein du Groupe, et apporte les explications circonstanciées relatives à l'application ou non de ces recommandations. Nous vous informons en outre que le Conseil d'administration a bien pris connaissance des points de vigilance exprimés dans ce code.

Le présent rapport sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale du 18 juin 2024.

3.1 ORGANISATION ET PRINCIPES DE GOUVERNANCE

3.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Fleury Michon fonctionne sous la forme de société à Conseil d'administration. Afin de concilier bonne gestion, sécurité et pérennité de l'entreprise.

L'évolution de la composition du conseil, les parcours professionnels et mandats exercés sont présentés au point 3.2.

Le conseil comporte trois types d'Administrateurs :

- les représentants de l'actionnaire familial de référence ;
- les Administrateurs indépendants ;
- un Administrateur représentant les salariés actionnaires et un Administrateur représentant les salariés.

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres, sans évolution sur l'exercice 2023, dont le Président, Monsieur Grégoire Gonnord, deux membres représentant l'actionnariat familial, quatre membres indépendants et deux membres représentant les salariés. Les membres indépendants n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Les Administrateurs sont indépendants au sens de la recommandation du Code MiddleNext en raison du cumul des critères suivants :

- absence de lien familial proche avec un Administrateur ou un actionnaire de référence, et ne pas être actionnaire de référence ;
- absence de mandat social dirigeant ou contrat de travail de la Société ou d'une société du Groupe depuis au moins cinq ans ;

- absence de relation financière contractuelle (client, fournisseur, banque, relations d'affaires significatives) au moment de leur élection et au cours des deux ans précédents ;
- absence de lien capitalistique (ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif) ;
- absence de mission d'audit de l'entreprise au cours des six dernières années.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est communiquée dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les représentants des salariés sont au nombre de deux. L'Administrateur représentant les salariés actionnaires est désigné par les salariés actionnaires de la Société au travers de leur FCPE « Fleury Michon actionnariat ». L'Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de groupe. Chaque Administrateur représentant les salariés siège au Conseil d'administration de Fleury Michon et a les mêmes devoirs et pouvoirs que tout Administrateur.

La durée des mandats proposés lors des renouvellements ou nominations est de trois ans pour chaque catégorie d'Administrateurs. Cette durée de trois ans permet l'investissement de chacun des Administrateurs au conseil et aux différents comités. Chaque année, le conseil procède au renouvellement par tiers des mandats.

Les membres du Conseil d'administration sont, au jour de l'établissement de ce rapport :

- M. Grégoire Gonnord – Président ;
- M. Hervé Gonnord ;
- M^{me} Claire Gonnord ;
- M. Nicolas Le Chatelier, membre indépendant ;
- M. Pierre Jourdain, membre indépendant ;
- M^{me} Nadine Deswasière, membre indépendant ;
- M^{me} Christine Mondolot, membre indépendant ;
- M. Vincent Roquebert en qualité de représentant des salariés actionnaires ;
- M. Olivier Fuzeau en qualité de représentant des salariés.

Sont également invités à assister aux conseils, mais sans voix délibérative, certaines personnes président ou membres d'honneur.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2016, Monsieur Yves Gonnord a été nommé Président d'honneur de notre société sans limitation de durée. Les membres d'honneur également nommés par le Conseil d'administration du 7 avril 2020 sont :

- M^{me} Geneviève Gonnord ;
- M. Philippe Magdelénat.

Assistent également au conseil trois représentants du Comité social et économique.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

Conformément au Code de commerce L. 225-18-1 modifié par la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, les sociétés d'au moins 500 salariés permanents et dont le montant net de chiffre d'affaires ou le total de bilan est supérieur à 50 millions d'euros, doivent atteindre une mixité au sein desdits conseils. La société Fleury Michon compte trois femmes Administratrices siégeant au conseil, pour un Conseil d'administration de huit membres (l'Administrateur représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour la détermination de l'équilibre femmes-hommes). Le conseil ainsi composé respecte l'écart entre le nombre des Administrateurs de chaque sexe qui est limité à deux personnes selon les dispositions de l'article L. 225-18-1 dès lors que le nombre de membres du conseil hors Administrateurs représentant les salariés est au plus de 8.

Les missions du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont fixées en conformité avec l'article 225-35 de Code de commerce et prennent en compte les recommandations du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration :

- nomme et révoque le Président, le Directeur général. Fixe le montant de leur rémunération, ainsi que l'étendue et la durée de leurs pouvoirs ;
- nomme les membres des comités spécialisés qui lui sont rattachés ;

- examine et valide les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- plus particulièrement, étudie et valide les plans mis en place face aux principaux risques de l'entreprise, ainsi que les plans de contrôle interne. Suit régulièrement l'activité et la performance de l'entreprise et s'assure de la transparence dans la communication des informations ;
- met en place et contrôle les limitations de pouvoir des dirigeants mandataires sociaux ;
- examine et analyse, après la tenue de l'Assemblée annuelle, le résultat des votes négatifs et s'interroge sur les évolutions qui peuvent apparaître opportunes pour remédier à ces votes ;
- vérifie qu'une politique visant à parvenir à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise en tenant compte du contexte métier ;
- réfléchit par le biais de son Comité RSE au partage de la valeur, et notamment à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque des actionnaires et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise ;
- élabore un plan triennal de formation de ses membres, salariés ou non, portant sur les métiers de l'entreprise et son environnement, ainsi que sur les réglementations applicables à ses métiers.

Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le conseil est convoqué par le Président qui en dirige les débats.

Les membres du conseil sont convoqués par tous moyens, y compris verbalement. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ; les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, y compris par voie de visioconférence ou de téléconférence (à l'exception des séances délibérant sur la vérification et le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés de la Société), la voix du Président étant prépondérante en cas de partage. Les ordres du jour sont établis par le Président à son initiative et/ou sur proposition du Directeur général. Tous les sujets à l'ordre du jour sont documentés par écrit. Les Administrateurs reçoivent les documents par courrier ou mail plusieurs jours avant la date de tenue du conseil. Ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités en séance, et peuvent demander des éléments et obtenir des explications supplémentaires. Le conseil dispose d'un budget de fonctionnement voté chaque année par le conseil, ce budget étant ainsi distinct des sommes allouées au titre de la rémunération des membres du conseil.

Le Conseil d'administration s'est également doté d'un Règlement intérieur du conseil, conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Ce Règlement intérieur a été actualisé en 2022 et 2023, en vue de suivre les recommandations dudit code.

Le Règlement intérieur :

- précise les modalités de fonctionnement du conseil, de la direction, des relations avec les actionnaires et des valeurs fondamentales applicables à l'ensemble du Groupe ;
- décrit les missions générales du conseil et des comités spécialisés ;
- précise également les qualités attendues et devoirs de ses membres ;
- décrit les missions générales des membres de la direction de l'entreprise ;
- précise les relations avec les actionnaires.

Les extraits substantiels du règlement sont inclus dans le présent rapport qui est rendu public chaque année et mis en ligne sur le site internet de la Société.

Conformément au Code MiddleNext, les membres sont invités régulièrement à s'exprimer et à partager leurs opinions lors des différents conseils, sur le fonctionnement du conseil, sur l'ordre du jour et sur la préparation de ses travaux.

Il est également prévu au règlement les dispositions spécifiques pour identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts.

Chaque Administrateur doit informer, sans délai, le Président du Conseil d'administration s'il se trouve dans une situation de conflits d'intérêt potentiels ou avérés. Une fois par an au moins, le Conseil d'administration fait un point sur la révélation et le suivi des conflits d'intérêts, ainsi que sur la situation des Administrateurs au regard de la notion de conflits d'intérêts et rend compte du suivi de cette situation. Si un Administrateur venait à se retrouver dans cette situation, l'Administrateur concerné doit le déclarer au Président du Conseil d'administration préalablement à la tenue de la séance du conseil considérée, et adopter toute mesure susceptible de neutraliser cette situation vis-à-vis de la Société, cela pouvant l'amener, le cas échéant, à quitter la salle pendant le temps nécessaire au débat relatif à – et au vote de – la (les) résolution(s) concernée(s), voire à présenter sa démission de son mandat d'Administrateur.

3.1.2 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a constitué, et ce, depuis plusieurs années ; en son sein des comités spécialisés destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions :

- **le Comité responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)** participe à la définition de la politique RSE, des objectifs et s'assure de sa mise en œuvre. Il est composé de : Nadine Deswasière (Présidente), Claire Gonnord, Vincent Roquebert (membre salarié), Olivier Fuzeau (membre salarié) ;
- **le Comité rémunérations et nominations** examine et propose la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Il s'assure du juste niveau des rémunérations et de l'existence de plans de

successions pour les principaux cadres dirigeants. Il est composé de : Nicolas Le Chatelier (Président) et de Christine Mondolot ;

- **le Comité audit et risques** s'assure de la fiabilité des informations financières, du respect des normes, examine le plan d'audit interne et les systèmes de contrôle interne du Groupe, la cartographie et le pilotage des risques. Il est composé de : Pierre Jourdain (Président) et Hervé Gonnord.

Il existe par ailleurs un Comité stratégique rattaché à la holding animatrice SHCP, dont le rôle est défini dans une convention de prestations et d'animation stratégique conclue entre Fleury Michon et SHCP (voir paragraphe 3.4.3 sur les conventions réglementées).

PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	Statut	Comité RSE	Comité audit & risques	Comité des rémunérations
M. Grégoire Gonnord (Président)	Actionnaire familial	Invité	Invité	Invité
M. Hervé Gonnord	Actionnaire familial	-	Membre	-
M ^{me} Claire Gonnord	Actionnaire familial	Membre	-	-
M. Nicolas le Chatelier	Indépendant	-	-	Président
M. Pierre Jourdain	Indépendant	-	Président	-
M ^{me} Nadine Deswasière	Indépendant	Présidente	-	-
M ^{me} Christine Mondolot	Indépendant	-	-	Membre
M. Vincent Roquebert	Salarié actionnaire	Membre	-	-
M. Olivier Fuzeau	Salarié	Membre	-	-

Comité responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

Le Comité RSE est composé de quatre membres et a pour mission :

- de participer à la définition de la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise et de définir les grands axes et objectifs RSE en lien avec le management ;
- de réfléchir et transmettre au Conseil d'administration les recommandations sur le partage de la valeur (équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, rémunération du risque et investissements pour assurer la pérennité de l'entreprise) ;
- de s'assurer du suivi de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs ;
- de définir avec le management les axes de communication visant à valoriser la démarche RSE ;
- s'il l'estime nécessaire, de commander des études spécifiques ou se faire assister dans son fonctionnement de tout consultant extérieur.

Le comité se réunit régulièrement et au minimum deux fois par an (taux de participation 88 %). Ces 2 réunions ont eu pour objectif de définir un projet prioritaire pour chacun des 5 axes du Groupe, *i.e.*, nos consommateurs, nos filières d'approvisionnement, notre environnement, nos équipes, nos territoires et de suivre l'avancement desdits projets et les actions #DansLeBonSens.

Au cours de l'exercice ; le comité a revu le baromètre général du projet d'entreprise, le plan d'action annuel (dont indicateurs) et la feuille de route à 3 ans. Un focus particulier a été présenté d'une part sur l'axe filières et les actions en matière de bien-être animal et d'autre part sur l'axe Environnement avec un partage des impacts (décarbonation, sobriété énergétique et hydrique, emballages). Le comité acte qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 (publication en 2026) Fleury Michon sera soumis à la publication d'un rapport de durabilité conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) publiée au journal officiel de l'Union européenne le 16 décembre 2022. Le Groupe a présenté son organisation et débuté les travaux d'analyse en 2024 notamment de la double matérialité et des risques et opportunités significatifs en matière de développement durable. La Société constituera une base de données pertinentes pour l'établissement de ce rapport de durabilité.

Les membres du Comité RSE sont :

- M^{me} Nadine Deswasière – Présidente (administratrice indépendante) ;
- M^{me} Claire Gonnord – Membre ;
- M. Vincent Roquebert – Membre ;
- M. Olivier Fuzeau – Membre.

L'information, concernant les enjeux environnementaux et sociétaux et l'engagement de l'entreprise en la matière, est présente dans le chapitre 2 du rapport annuel consacré à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Comité d'audit et risques

Le Comité d'audit et des risques apporte son assistance au conseil dans sa mission relative à l'examen des comptes et le contrôle de l'information comptable et financière ainsi que pour les questions relatives à la gestion des risques et du contrôle interne. Le comité a mis en place une charte d'audit précisant son organisation, son fonctionnement et ses attributions.

Le comité se compose de deux membres, dont au moins un membre indépendant et compétent en matière financière, comptable ou de contrôle légal. Le Président du comité est choisi parmi les Administrateurs indépendants. Pour un bon fonctionnement, deux réunions sont organisées au minimum chaque année pour coïncider avec les dates de communication financière sur les comptes consolidés (semestriels et annuels). Le comité peut décider d'organiser toute réunion complémentaire et peut se réunir en l'absence de membre de la direction s'il le juge nécessaire, notamment pour s'entretenir avec les auditeurs internes ou externes. Le comité a la faculté de procéder, ou de faire procéder, à toute investigation dans le cadre de ses attributions et a ainsi compétence pour demander et obtenir tous conseils ou avis auprès d'experts indépendants de la Société. Le comité rapporte au Conseil d'administration sur ses missions et travaux réalisés à l'occasion des arrêts comptables semestriels et annuels et au minimum une fois par an sur les autres travaux.

Le comité est notamment chargé des missions suivantes :

- du suivi du processus de l'élaboration de l'information financière ;
- du suivi de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- du suivi du contrôle légal réalisé par les Commissaires aux comptes ; il s'assure de leur indépendance, émet une recommandation sur la désignation des candidatures à l'Assemblée générale et approuve les services autres que la certification des comptes.

Le Comité d'audit est composé des personnes suivantes :

- M. Pierre Jourdain – Président (Administrateur indépendant) ;
- M. Hervé Gonnord – Membre.

Les deux membres ont été choisis pour leurs connaissances du secteur agroalimentaire et leurs expériences et compétences complémentaires. La présidence a été confiée à M. Pierre Jourdain en raison de ses compétences plus particulières en finance.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni quatre fois (taux de participation de 100 %) au cours de l'exercice. À l'occasion de ces réunions, le comité a entendu le Directeur financier du Groupe, le Directeur du Contrôle financier, les auditeurs internes. Par ailleurs, lors des séances spécifiques à l'examen des comptes, les Commissaires aux comptes ont fait part au comité de leurs travaux et conclusions sur la réalisation des comptes consolidés et sur le contrôle interne.

Son activité a porté sur :

- l'examen détaillé des comptes annuels 2022, des comptes semestriels 2023, l'analyse des normes IFRS applicables en 2022 et 2023 ou appliquées par anticipation, l'étendue des travaux des auditeurs sur les comptes consolidés et les comptes individuels ainsi que les conclusions et recommandations sur le contrôle interne ;

- la revue du plan triennal d'audit, le suivi du déploiement de la matrice de contrôle interne afin d'uniformiser les process et proposer les points d'amélioration ;
- la revue des audits de filiales, les contrats d'assurances du Groupe, la structuration de la dette avec la sollicitation de deux mécanismes le PGE résilience et les Obligations Relance (OR), les conditions bancaires et l'endettement du Groupe, la revue des hypothèses concernant les tests d'impairment (WACC), le risque fraude et la surveillance des risques et aléas.

Comité rémunérations et nominations

Le Comité rémunérations et nominations est composé de deux membres et a pour mission :

- de formuler à l'attention du conseil des remarques et/ou des propositions concernant la rémunération des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leurs principes et dans leurs modalités ; et s'assurer de la cohérence des rémunérations avec la performance du Groupe ;
- de demander au Directeur général et au Directeur des Ressources humaines toute information sur le niveau et la structure de rémunération des principaux cadres dirigeants du Groupe ; le comité vérifie que ces rémunérations sont justifiées, cohérentes et compétitives. Il s'assure également que le Directeur général repère, fidélise et gère de façon particulière les meilleurs talents de l'entreprise ;
- d'examiner et proposer le profil de nouveaux Administrateurs et membres de la direction ; et s'assurer de l'identification des hauts potentiels par le management ;
- s'il l'estime nécessaire, peut commander des études spécifiques ou se faire assister dans son fonctionnement de tout conseil extérieur.

Les membres du Comité rémunérations et nominations sont :

- M. Nicolas Le Chatelier – Président (Administrateur indépendant) ;
- M^{me} Christine Mondollot – Membre.

Le comité se réunit régulièrement et au minimum deux fois par an. Au cours de l'exercice 2023, il s'est réuni 2 fois avec la participation de l'ensemble de ses membres.

Le comité suit les recommandations du Code MiddleNext relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces rémunérations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Les informations requises sont précisées dans le présent document au chapitre « Rémunérations ».

Cumul des contrats de travail : lors de la nomination du Directeur général M. Billy Salha, le Conseil d'administration a approuvé les termes de son « contrat de mandat social ». Il n'existe pas de contrat de travail pour l'exercice de fonctions techniques séparées.

Définition et transparence de la rémunération des dirigeants : en ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code MiddleNext.

Indemnités de départ : les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités de rupture susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions à l'exception du Directeur général en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat dans les 12 mois du changement du Président du Conseil d'administration ou un changement d'actionnariat majoritaire de l'entreprise.

Régime de retraite supplémentaire : le Groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (art. 83) dont bénéficient les cadres et les dirigeants. Cette pratique est en conformité avec la recommandation citée.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions attribuées gratuitement : dans le cadre de sa politique de motivation et rémunération des salariés et dirigeants, la Société privilégie la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et de plans de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) :

- l'attribution d'actions gratuites (30 actions par bénéficiaire sous conditions d'ancienneté) pour associer tout collaborateur au succès du Groupe et ainsi s'inscrire dans la durée. Le programme d'attribution a débuté en février 2013 et chaque année, par décision du conseil, ce programme d'actions gratuites est renouvelé pour chaque nouveau salarié (30 actions gratuites par personne) sous réserve de respecter les conditions d'ancienneté des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France et faisant partie de la liste suivante : Fleury Michon SA, Fleury Michon LS, Room Saveurs, Société d'Innovation Culinaire ;
- l'attribution d'actions de performance, dans le cadre d'un plan pluriannuel pour quatre dirigeants. La performance est basée sur le critère d'un EBITDA cible en croissance afin d'assurer la pérennité et l'indépendance de l'entreprise. Les titres de la Société ainsi distribués ne seront cessibles que quatre ans après la décision d'allouer les droits d'attribution. En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 II al. 4, le conseil a décidé que 20 % des actions de performance qui seront attribuées au Directeur général, en cas de réalisation des conditions de performance et respect des conditions de présence, devront être conservées par ce dernier au nominatif jusqu'à la cessation effective de ses fonctions ;
- est soumis à l'approbation du prochain Conseil d'administration, lors de sa réunion fixée au 9 avril 2024, une résolution visant à proposer à l'Assemblée générale qui se tiendra le 18 juin 2024, la mise en place d'un plan d'actions de rétention, attribuées à des collaborateurs du Groupe répondant aux critères suivants : (i) être salarié, cadre ou cadre dirigeant, de la société Fleury Michon SA ou d'une société du Groupe ayant son siège en France, (ii) avoir au minimum un an d'ancienneté à la date de la décision par le Conseil d'administration de l'attribution d'actions de rétention et (iii) appartenir à la catégorie de « Cadres clefs » identifiés par le Directeur général de Fleury Michon, après avis du Comité des nominations et rémunérations, qui sont des cadres occupant des postes importants pour le fonctionnement et le développement de l'entreprise et dont le départ prématuré pourrait être jugé préjudiciable.

Les modalités des deux premiers programmes d'attribution sont précisées dans le chapitre 3.3.4.

3.1.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale apporte ses compétences au Conseil d'administration dans l'élaboration et le suivi de la stratégie validée en conseil. Elle met tout en œuvre pour la bonne gestion de l'entreprise et la réalisation du budget validé par le Conseil d'administration.

Limitation des pouvoirs de la direction

En conformité avec les recommandations MiddleNext, Fleury Michon a adopté une direction dissociée avec un Directeur général et un Président non exécutif qui jouent des rôles complémentaires (art 16 des statuts) :

- le Président préside et anime le Conseil d'administration qui a pour responsabilité d'approuver les choix stratégiques proposés par le Directeur général et de contrôler leur exécution ;
- le Directeur général est le porte-parole du Groupe. Il dirige le Groupe et est responsable de sa bonne gestion ; il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Son rôle est également d'élaborer des propositions stratégiques et de les mettre en œuvre ;
- le Directeur général doit préalablement solliciter l'accord du Conseil d'administration pour toute modification substantielle du niveau d'endettement brut du Groupe et tout changement substantiel de périmètre Groupe (acquisition/cession) qui excède l'enveloppe annuelle donnée par le Conseil d'administration.

Il est également précisé dans le Règlement intérieur que toute modification majeure de structure d'organisation et tout changement de personnes au sein des équipes dirigeantes (membres des Comités de direction) nécessite l'approbation préalable du Président et le Directeur général en informe ensuite le conseil.

La SHCP, holding animatrice de l'actionnaire familial de référence, conseille le Directeur général et adopte sur ses propositions les grandes orientations stratégiques transmises au Conseil d'administration qui les valide définitivement et qui choisit les projets ou opérations permettant de les mettre en œuvre.

Le Comité exécutif (COMEX)

Sous l'autorité du Directeur général, le Comité exécutif du Groupe met en œuvre la stratégie générale du Groupe et s'assure de sa bonne exécution. Il est chargé de vérifier et d'accompagner le déploiement des projets stratégiques, d'orienter la gestion du Groupe dans l'ensemble des domaines (commercial-clients, marketing, finance, achats, opérations industrielles, ressources humaines, systèmes d'information, juridique) et d'améliorer la performance opérationnelle.

Ce comité se réunit autant que nécessaire et selon une fréquence moyenne d'une fois par mois sur convocation du Directeur général. Le Directeur général fixe la composition du Comité exécutif qu'il pourra modifier à tout moment en fonction des besoins et des circonstances et peut convier, en fonction des sujets à l'ordre du jour, des compétences internes et/ou externes.

Au 31 décembre 2023, ce comité est composé d'une dizaine d'hommes et de femmes dirigeants représentant les principales fonctions et Business Unit de l'entreprise.

3.1.4 DISPOSITIONS DU CODE MIDDLENEXT APPLIQUÉES POUR LA GOUVERNANCE DU GROUPE

Le Conseil d'administration Fleury Michon a adopté le Code MiddleNext du gouvernement d'entreprise dans sa version de décembre 2009 puis désormais dans sa version de septembre 2021 afin de favoriser et promouvoir une gouvernance d'entreprise adaptée à la taille du Groupe et à son actionnariat.

Au cours des exercices précédents, le Conseil d'administration a ainsi fait évoluer progressivement sa gouvernance afin de respecter les dispositions et recommandations du code. Vous trouverez ci-après sous forme synthétique ces dispositions et commentaires associés :

FLEURY MICHON

RECOMMANDATIONS CODE MIDDLENEXT – Version septembre 2021

Recommandations
du Code MiddleNext Applications pratiques – Fleury Michon

I. POUVOIR DE SURVEILLANCE : LES ADMINISTRATEURS

R1	Déontologie des membres du conseil.
R1 1/4	La recherche de l'exemplarité (cohérence entre paroles et actes), au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre prend connaissance des obligations en résultant, et notamment la règle de cumul des mandats. Une formation spécifique est systématiquement assurée dans le cadre de la nomination d'un Administrateur familial ou d'un Administrateur salarié.
R1 2/4	Les Administrateurs signent le Règlement intérieur (RI). Les Administrateurs vérifient le respect des règles de déontologie et d'indépendance applicables (RI p. 9). Chaque Administrateur doit posséder au minimum une action de la Société sous forme nominative (RI p. 10). Chaque membre respecte les règles légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions ainsi que les périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société.
R1 3/4	Le critère d'indépendance doit être examiné chaque année après la prise de fonctions (RI p. 9). En cas de conflit d'intérêt, l'Administrateur s'abstient de voter. Il doit le signaler sans délai au Président du conseil dans une situation de conflit d'intérêt potentiel ou avéré (RI p. 6 et 10). Une présence assidue est exigée aux séances du conseil et des comités auxquels appartient l'Administrateur (RI p. 8). Chaque Administrateur doit s'assurer qu'il reçoit l'information avec un délai suffisant et en quantité suffisante. Les Administrateurs reçoivent les documents au moins 7 jours avant la séance du conseil (RI p. 5 et 8).
R1 4/4	La confidentialité absolue des débats et des informations communiquées aux Administrateurs dans le cadre des séances du conseil, est exigée (RI p. 10). Une présence assidue des Administrateurs à l'Assemblée générale est demandée (RI p. 10). Si un Administrateur est dirigeant, acceptation de pas plus de 2 autres mandats d'Administrateurs dans des sociétés cotées. À aujourd'hui, il n'y a pas d'Administrateur dirigeant ayant des mandats dans des sociétés cotées.
R2 Conflits d'intérêts	Le conseil met en place les procédures permettant la gestion et la révélation des conflits d'intérêt (RI p. 5). Une fois par an au moins, le conseil procède à une revue des conflits d'intérêt connus, avec mise à jour régulière si la situation l'exige (RI p. 5). Si un Administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêt à l'occasion du vote de résolution(s), il doit le déclarer au Président du conseil préalablement à la tenue de la séance dudit conseil. Pour le simple vote d'une résolution, l'Administrateur concerné est amené à quitter la séance le temps nécessaire au débat et au vote. En cas de pluralité de points dans le cadre desquels l'Administrateur est en situation de conflits d'intérêts, il devra s'abstenir d'assister à la réunion (RI p. 6). Pour les conventions réglementées, le conseil peut recourir à une expertise indépendante (RI p. 4). Le conseil doit faire toutes investigations raisonnables pour évaluer les mesures à prendre si nécessaire (RI p. 5).
R3 Composition du conseil – membres indépendants	Le conseil accueille au moins 3 membres indépendants (RI p. 9).
R3 1/2	Le conseil atteint ainsi le ratio « membres indépendants » d'un tiers au minimum (en excluant les Administrateurs salariés), étant précisé que la Société est contrôlée par un actionnaire de référence (RI p. 9).
R3 2/2	Plus globalement, l'Administrateur doit être en mesure d'exercer pleinement sa liberté et de pouvoir, si nécessaire, s'opposer ou se démettre (RI p. 10). Ce critère s'apprécie lors de l'année de la nomination de l'Administrateur et chaque année suivante au moment de la rédaction du rapport sur le gouvernement d'entreprise (RI p. 8).

Recommandations du Code MiddleNext	Applications pratiques – Fleury Michon
R4 Informations membre du conseil	<p>Les informations doivent être communiquées aux Administrateurs avec un délai suffisant (RI p. 5). Le RI fixe les modalités de la transmission de cette information (RI p. 5). Évaluation régulière du fonctionnement du conseil, autoévaluation par les membres du Conseil d'administration (RI p. 6, 10).</p>
R5 Formation des membres du conseil	<p>Mise en place d'un plan triennal des membres du conseil sur les métiers et l'environnement de l'entreprise ainsi que sur les réglementations. Il est fait un point annuel sur l'avancement de ce plan de formation.</p>
R6 Organisations des réunions du conseil et des comités	<p>Des échanges doivent pouvoir avoir lieu avec les dirigeants hors conseil et les Administrateurs indépendants doivent pouvoir discuter entre eux hors la présence des dirigeants. Au moins 4 réunions de Conseil d'administration par an (RI p. 6). Le rapport du Président indique le nombre de réunions annuelles et le taux de participation des membres. Comité d'audit : réunion au moins 2 fois par an (RI p. 7). Comité des nominations et des rémunérations : réunion au moins 2 fois par an (RI p. 7). Comité RSE : réunion 2 fois par an (RI p. 8). Le Conseil d'administration privilégie la présence physique, la visioconférence devant être une exception. Néanmoins, dans le contexte de la Covid-19 ce mode de réunion a été privilégié.</p>
R7 Mise en place de comités	<p>Le Règlement intérieur adopté par le conseil fixe le nombre de comités, leurs compétences et leur mode de fonctionnement (RI p. 7-8). Le conseil a instauré un Comité d'audit (RI p. 7) dont au moins un des membres possède les compétences nécessaires en matière financière. La présidence des Comités d'audit, des rémunérations & nominations et RSE est confiée à des Administrateurs indépendants.</p>
R8 Comité RSE R8 1/2 R8 2/2	<p>Le conseil s'est doté d'un comité sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises dont la présidence est confiée à un Administrateur indépendant. Ce comité participe à la définition de la politique RSE concernant l'ensemble des aspects de l'entreprise. Le conseil est attentif au partage de la valeur entre les collaborateurs, la rémunération du risque de l'actionnaire et des nécessaires investissements pour assurer la pérennité de l'entreprise.</p>
R9 Mise en place d'un Règlement intérieur	<p>Un Règlement intérieur est mis en place depuis plusieurs années et mis à jour périodiquement. Le Règlement intérieur tel qu'appliqué comporte les 8 rubriques préconisées. Le programme d'assurances du Groupe incorpore un contrat spécifique RCMS pour la protection des dirigeants et Administrateurs. Ce contrat a été porté à la connaissance des Administrateurs et systématiquement lors de nouveaux entrants. Les extraits substantiels du Règlement intérieur sont repris dans ce document et inclus dans le rapport annuel (accès sur le site Internet fleurymichon.fr).</p>
R10 Choix de chaque Administrateur	<p>Liste des mandats des Administrateurs, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur sont mises en ligne sur le site internet avant la tenue de l'Assemblée générale (RI p. 12). Ces informations sont reprises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>
R11 Durée des mandats des Administrateurs	<p>La durée du mandat des Administrateurs est de 3 ans (RI p. 6), durée adaptée à l'entreprise et précisée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le renouvellement des mandats est échelonné par tiers (RI p. 6).</p>
R12 Rémunération de l'Administrateur	<p>Les Administrateurs indépendants bénéficient d'une rémunération plus élevée que les Administrateurs familiaux ou salariés. L'attribution de la rémunération des Administrateurs prend en compte la présence effective des Administrateurs, valorise leur professionnalisme et leur implication, et tient compte de l'exercice de leur mission entre les séances du conseil (RI p. 9).</p>
R13 Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	<p>Une fois par an, les Administrateurs sont appelés à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil, des comités, et sur la préparation des travaux du conseil. Le conseil peut se faire assister d'un tiers. Le rapport du Président rend compte du fait que cette procédure est respectée, en pratique lors du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels.</p>
R14 Relation avec les actionnaires	<p>Le conseil s'assure que les conditions de dialogue entre dirigeants, Administrateurs et actionnaires sont réunies et du fait que l'organisation de l'Assemblée générale la rend accessible à tous (RI p. 13). Le conseil a intégré l'examen des votes des résultats négatifs dans ses missions. En outre, dans les faits, les dirigeants rencontrent régulièrement les actionnaires significatifs.</p>

Recommandations
du Code MiddleNext Applications pratiques – Fleury Michon

II. LE POUVOIR EXÉCUTIF : LES DIRIGEANTS

R15 Politique diversité & équité	Le conseil intègre dans ses missions l'examen de la politique mise en place pour parvenir à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise selon le contexte métier.
R16 Rémunération	Le Conseil d'administration détermine le niveau et les modalités de la rémunération du Directeur général après avis du Comité des nominations et rémunérations et valide l'atteinte des critères de performance (RI p. 7). Le conseil s'assure que l'information est faite conformément aux exigences légales et réglementaires ; la Société n'est pas soumise à la règle « say on pay » et ne souhaite pas communiquer la rémunération individuelle des dirigeants pour en préserver le caractère personnel et confidentiel. Le niveau et les modalités de la rémunération intégrés au Règlement intérieur reprennent les critères édictés par le Code MiddleNext (RI p. 12). La Société n'est pas soumise à l'obligation de publier un ratio d'équité.
R17 Succession	Le Règlement intérieur prévoit que le sujet d'une éventuelle vacance et de la succession du Directeur général doit être évoqué au moins une fois par an au sein du Comité nominations et rémunérations (RI p. 12).
R18 Cumul contrat de travail	Le Règlement intérieur prévoit que le Directeur général, eu égard à la taille de l'entreprise, peut concomitamment être titulaire d'un contrat de travail (RI p. 12).
R19 Indemnité de départ	Dans l'hypothèse où une indemnité de départ a été prévue conformément à la loi, elle ne peut excéder 12 mois de rémunération brute.
R20 Régime de retraite	Il n'existe aucun régime de retraite spécifique pour le dirigeant, ce dernier bénéficiant uniquement du régime collectif de retraite supplémentaire.
R21 Stock-options et actions gratuites	Les attributions d'actions gratuites votées en faveur de quelques dirigeants et cadres dirigeants sont soumises à des conditions de performance reflétant l'intérêt long terme de l'entreprise et sur une durée significative (entre 2 et 6 ans).
R22 Points de vigilance	Le conseil évoque régulièrement le contenu du Code MiddleNext (dont les points de vigilance) et chaque Administrateur dispose d'un exemplaire dudit code.

3.2 PRÉSENTATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Conseil d'administration

■ GRÉGOIRE GONNORD

Représentant de l'actionnaire familial de référence

Mandats au 31 décembre 2023 et exercés au cours des cinq dernières années

Société

Président

SHCP (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

2018 à 2019

Directeur général

SHCP (SAS)

Administrateur

L'ÉCOLE DU DESIGN NANTES

Membre du Comité exécutif

FONDATION THIERRY LATRAN

■ HERVÉ GONNORD

Représentant de l'actionnaire familial de référence

Mandats au 31 décembre 2023 et exercés au cours des cinq dernières années

Société

Président

GONNORD FINANCES & PARTICIPATIONS SAS

Président délégué

FONDATION BERTRAND GONNORD Sous égide de la fondation Apprentis d'Auteuil

Président

FONDS SOLIDAIRE BERTRAND GONNORD Fonds de dotation

Directeur juridique

SHCP (SAS)

■ CLAIRE GONNORD

Représentant de l'actionnaire familial de référence

Mandats au 31 décembre 2023 et exercés au cours des cinq dernières années

Sans aucun mandat dans d'autres sociétés.

■ PIERRE JOURDAIN

Administrateur indépendant

Mandats au 31 décembre 2023	Société
Président du Directoire	AZULIS CAPITAL (SA)
Président	AC'CONSEIL (SAS)
Président du Conseil de surveillance	FINCELLARS (SAS)
Membre du Conseil de surveillance	DOLCE VITA (SAM)
Membre du Comité stratégique	NEXT PACK (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années		Société
2018 à 2022	Président du Conseil de surveillance	ALVINVEST (SAS)
	Président du Conseil de surveillance	MOULINOISE DE PARTICIPATIONS (SAS)
	Membre du Conseil de surveillance	NOVEPAN HOLDING (SAS) représentant ALVINVEST

■ NICOLAS LE CHATELIER

Administrateur Indépendant

Mandats au 31 décembre 2023 et exercés au cours des cinq dernières années	Société
Membre du Comité stratégique	SHCP (SAS)
Sans aucun mandat dans d'autres sociétés.	

■ NADINE DESWASIÈRE

Administrateur indépendant

Mandats au 31 décembre 2023	Société
Gérant	ETHICONSEIL (SARL)
Présidente	E.T.R.E (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années		Société
2019 à 2020	Administrateur	PROSPÉRITÉ FERMIÈRE – INGREDIA (SA)

■ CHRISTINE MONDOLLOT

Administrateur indépendant

Mandats au 31 décembre 2023	Société
Administrateur	VIVESCIA INDUSTRIES (SCA)
Membre du Comité stratégique	SHCP (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années		Société
2019 à 2021	Administrateur	VIVARTE SAS
2019 à 2021	Administrateur	ANTALIS FRANCE (SAS)
2019 à 2020	Administrateur	SOLENDRO (SAS)
2019 à 2020	Administrateur	ARKOPHARMA (SAS)

■ **VINCENT ROQUEBERT**

Administrateur représentant les salariés actionnaires

■ **OLIVIER FUZEAU**

Administrateur représentant les salariés

Direction générale

■ **BILLY SALHA**

Monsieur Billy Salha a été désigné par le Conseil d'administration du 2 octobre 2019 comme Directeur général à effet du 4 novembre 2019 pour une durée de trois ans. Dans sa séance du 13 septembre 2022, le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de Billy Salha à compter du 4 novembre 2022, et ce, pour trois ans, soit jusqu'au 4 novembre 2025.

Diplômé de HEC et titulaire d'un doctorat de sciences de gestion, Billy Salha a débuté sa carrière dans le groupe MARS de 1994 à 2000 (fonctions commerciales, marketing, contrôle de gestion) puis intègre le groupe BIC pour lequel il a assuré en dernier lieu la Direction générale Europe-Asie-Pacifique.

Mandats au 31 décembre 2023

	Société
Président	FLEURY MICHON LS (SAS)
Administrateur	PLATOS TRADICIONALES

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

2020-2022	Président	CHARCUTERIES CUISINÉES DE PLÉLAN (SAS)
2020-2022	Président	SOCIÉTÉ D'INNOVATION CULINAIRE (SAS)
2020-2022	Président	FLEURY MICHON TRAITEUR DE LA MER (SAS)
2019-2022	Membre du Conseil de surveillance	ÉCOLE SAINTE GENEVIÈVE (Versailles)

3.2.2 DURÉE DES MANDATS ET INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration ou de direction, d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2023, âge des Administrateurs, ancienneté dans la fonction et échéance des mandats

Administrateur	Statut	Date de naissance	Âge au 31/12/2023	Première nomination	Échéance du mandat
M. Grégoire Gonnord	Actionnaire familial	18/11/1964	59 ans	AGM 2009	AGO 2024
M. Hervé Gonnord	Actionnaire familial	22/07/1976	47 ans	AGM 2012	AGO 2024
M ^{me} Claire Gonnord	Actionnaire familial	14/06/1967	56 ans	AGM 2016	AGO 2025
M. Nicolas le Chatelier	Administrateur	25/10/1950	73 ans	AGM 2009	AGO 2025
M. Pierre Jourdain	Indépendant	03/09/1961	62 ans	AGM 2009	AGO 2024
M ^{me} Nadine Deswasière	Indépendant	21/02/1960	63 ans	AGM 2009	AGO 2026
M ^{me} Christine Mondollot	Indépendant	30/08/1954	69 ans	AGM 2014	AGO 2026
M. Vincent Roquebert	Salarié actionnaire	30/04/1972	51 ans	AGM 2015	AGO 2024
M. Olivier Fuzeau	Salarié	19/01/1967	56 ans	AGM 2015	AGO 2024

Président

■ GRÉGOIRE GONNORD



Représentant de l'actionnaire familial de référence

Adresse professionnelle :

Fleury Michon SA, BP 1, 85707 Pouzauges

Début 1^{er} mandat : 25 juin 2009

Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tenue en 2024

Membres du Conseil d'administration

■ HERVÉ GONNORD



Représentant de l'actionnaire familial de référence

Membre du Comité audit et risques

Adresse professionnelle :

Fleury Michon SA, BP 1, 85707 Pouzauges

Début 1^{er} mandat : 31 mai 2012

Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tenue en 2024

■ CLAIRE GONNORD



Représentant de l'actionnaire familial de référence

Membre du Comité RSE

Adresse professionnelle :

Fleury Michon SA, BP 1, 85707 Pouzauges

Début 1^{er} mandat : 26 mai 2016

Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et tenue en 2025

■ PIERRE JOURDAIN



Administrateur indépendant

Président du Comité d'audit et risques

Adresse professionnelle :

AZULIS

24, rue Royale, 75008 Paris

Domaines d'expertise :

Secteur de l'agroalimentaire

Stratégie et finances d'entreprise

Capital-investissement et financement

Expériences :

Food and Wines from France (SOPEXA) New York

Ministère de l'Agriculture – Direction générale de l'Alimentation

Banexi puis Azulis Capital depuis 2000 (ancien Banexi Capital Partenaire) – Directeur associé Capital Investissement

Début 1^{er} mandat : 25 juin 2009

Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tenue en 2024

■ NICOLAS LE CHATELIER



Administrateur indépendant

Président du Comité rémunérations et nominations

Adresse professionnelle :

Fleury Michon SA, BP 1, 85707 Pouzauges

Domaines d'expertise :

Fusion-acquisitions

Marketing et vente à l'international

Plans stratégiques, restructurations et gestion des ressources humaines

Expérience :

Procter & Gamble – Chef de marque

Yoplait France – Directeur général

Président du Syndicat professionnel des produits laitiers frais

Sodiaal – Président-Directeur général

Groupe Entremont – Président du Directoire

Président du Syndicat Professionnel des Fromages

Début 1^{er} mandat : 25 juin 2009

Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et tenue en 2025

■ NADINE DESWASIÈRE



Administrateur indépendant
Présidente du Comité responsabilité sociétale d'entreprise
Adresse professionnelle :
Ethiconseil, 21, chemin des Enclos,
14910 Blonville-sur-Mer
Domaines d'expertise :
Marketing & innovation

Responsabilité Sociétale d'Entreprise
Spécialiste du management et de l'international

Expérience :

Nestlé France – Directeur général
Ethiconseil – Gérant
Be-linked – co-fondateur
Intervenante à l'ENA, HEC Executive, Institut catholique de Paris et à l'Institut français des Administrateurs
Début 1^{er} mandat : 25 juin 2009
Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et tenue en 2026

■ CHRISTINE MONDOLLOT



Administrateur indépendant
Membre du Comité rémunérations et nominations
Adresse professionnelle :
40, avenue Bosquet, 75007 Paris
Domaines d'expertise :
Secteur de la grande distribution
Stratégie et marketing d'entreprise

International (pays émergents : Chine, Indonésie, Moyen-Orient...)

Expériences :

Groupe Virgin – présidence du Directoire
Groupe Galeries Lafayette – Direction internationale
BHV – Direction générale
Kodak France – présidence des laboratoires Kodak et Direction générale de la division grand public
Saresco groupe Hachette – adjoint Direction générale
Groupe Pernod Ricard – Direction marketing, Direction commerciale et membre du Comité de direction
Procter & Gamble France – marketing
Début 1^{er} mandat : 28 mai 2014
Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et tenue en 2026

■ VINCENT ROQUEBERT



Administrateur représentant des salariés actionnaires
Membre du Comité RSE
Adresse professionnelle :
Fleury Michon, BP 1, 85707 Pouzauges
Début 1^{er} mandat : 28 mai 2015
Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tenue en 2024

■ OLIVIER FUZEAU



Administrateur représentant des salariés
Membre du Comité RSE
Adresse professionnelle :
Fleury Michon, BP 1, 85707 Pouzauges
Début 1^{er} mandat : 28 mai 2015
Fin du mandat en cours : date de tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tenue en 2024

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2024

Les mandats des Administrateurs suivants prennent fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Monsieur Grégoire Gonnord ;
- Monsieur Hervé Gonnord ;
- Monsieur Pierre Jourdain ;
- Monsieur Olivier Fuzeau ;
- Monsieur Vincent Roquebert.

Il est proposé de renouveler les mandats des trois premières personnes désignées ci-dessus pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en 2027, et de renouveler les Administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ou de nommer ceux qui auront été nouvellement désignés par les organes compétents rappelés au chapitre 3.1.1 ci-dessus (FCPE et Comité de groupe), pour la même durée.

3.3 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 PRINCIPE ET CRITÈRES DE RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'est pas soumise à la réglementation « say on pay ». Elle n'est donc pas tenue de divulguer de manière individuelle la rémunération des mandataires sociaux. Toutefois, dans un souci de transparence, la Société souhaite préciser les éléments suivants :

- la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est soumise à des critères objectifs définis par le Comité des rémunérations et nominations, et bien entendu approuvés chaque année par le Conseil d'administration de Fleury Michon. Les rémunérations du Directeur général et des principaux dirigeants du Groupe sont soumises aux principes suivants :
 - rémunérations composées d'un fixe annuel, d'un variable annuel, et pour certains dirigeants, d'actions de performance sous condition de performance,
 - les actions sont allouées sous condition de présence et d'atteinte des critères de performance au terme d'une période d'attribution de deux ans. Ces actions ne seront cessibles qu'après une période de conservation également fixée à deux ans,
 - les montants de chaque élément de rémunération sont calculés par benchmark de postes similaires dans des entreprises de taille similaire ;
 - les critères d'attribution des montants variables annuels sont objectifs et en ligne avec ceux qui sont calculés pour l'ensemble des collaborateurs cadres bénéficiant de ce type de rémunération. Ce sont ces mêmes critères objectifs qui servent à la détermination de l'attribution finale (ou non) des actions de performance.

3

3.3.2 RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération. Chaque année, l'Assemblée générale fixe le montant global de cette rémunération. La dernière Assemblée générale du 27 juin 2023 a fixé le montant à 181 000 euros.

Rémunération perçue par les mandataires sociaux	2023 ⁽¹⁾ montants dus	2022 ⁽¹⁾ montants dus	2021 ⁽¹⁾ montants dus
M. Grégoire Gonnord	16,6	15,9	15,5
M. Hervé Gonnord	16,6	15,9	15,5
M ^{me} Claire Gonnord	16,6	15,9	15,5
M. Pierre Jourdain	32,1	30,8	30,0
M. Nicolas Le Chatelier	32,1	29,8	30,0
M ^{me} Nadine Deswasière	32,1	30,8	30,0
M ^{me} Christine Mondollot	27,7	25,6	25,8
M. Vincent Roquebert – représentant les salariés actionnaires	3,3	3,2	3,1
M. Olivier Fuzeau – représentant des salariés	3,3	3,2	3,1
SOUS-TOTAL	180,6	171,1	168,5

(1) Rémunération des Administrateurs due au titre de l'exercice.

Le conseil propose à l'Assemblée générale d'attribuer aux membres du Conseil d'administration, à titre de rémunération de l'activité d'Administrateur (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2023, une somme globale de 188 000 euros, ladite somme entrant dans les limites autorisées par la loi.

La rémunération individuelle de chaque Administrateur est déterminée chaque année en tenant compte de trois critères :

- statut de l'Administrateur (rémunération majorée pour les Administrateurs indépendants et minorée pour les Administrateurs salariés de l'entreprise) ;
- niveau de responsabilité (bonus pour les Présidents de comités spécialisés) ;
- assiduité (malus en cas d'absence au conseil).

3.3.3 INFORMATIONS SUR LES AVANTAGES ET INDEMNITÉS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Grégoire Gonnord								
<i>Président</i>		X	X			X		X
Date de début de mandat ⁽²⁾								
Date de fin de mandat								
M. Billy Salha		X	X		X			X
Date de début de mandat ⁽²⁾								
Date de fin de mandat								

(1) Le Groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies pour l'encadrement (contrat article 83). La charge versée par l'employeur et comptabilisée par l'émetteur est de 2,4 % de la rémunération brute, versée au bénéficiaire du dirigeant mandataire social.

(2) En date du 4 novembre 2019, M. Billy Salha a été nommé en tant que Directeur général pour une durée de trois années prenant fin le 3 novembre 2022. Le mandat de Directeur général a été renouvelé par anticipation et converti en mandat à durée indéterminée par décision du Conseil d'administration du 27 juin 2023.

3.3.4 ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, D'OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration confirme le principe d'attribution d'actions de performance et décide de poursuivre le plan pluriannuel au bénéfice de dirigeants de l'entreprise. Dans sa séance du 27 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution d'actions de performance au profit de quatre dirigeants et membres de la direction selon le mécanisme d'attribution résumé ci-après.

1. PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS SOUS CONDITION DE PERFORMANCE DU 2 JUILLET 2020

L'Assemblée générale du 28 mai 2019 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites selon les modalités précisées dans sa trente-et-unième et trente-deuxième résolutions. Le conseil du 2 juillet 2020 décide d'attribuer, dans le

cadre d'un plan pluriannuel, des actions de performance sous condition de réalisation d'un seul critère financier (réalisation de l'EBITDA budget cumulé des années 2020 et 2021). Un maximum de 15 399 actions sera alloué aux personnes désignées de la direction. Le conseil décide que cette attribution ne sera effective qu'au terme d'une période d'attribution de 2 ans qui s'est achevée le 2 juillet 2022.

Le conseil a vérifié l'atteinte du critère de performance (EBITDA) sur la période et constate la présence des bénéficiaires. Les conditions requises sont satisfaites, le conseil a ainsi attribué aux bénéficiaires la totalité des actions de performance. Les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une période de deux années correspondant à la période de conservation débutant le 2 juillet 2022 et s'achevant le 2 juillet 2024. Ces actions ne pourront donc pas être vendues pendant cette période.

**2. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS
SOUS CONDITION DE PERFORMANCE
DU 6 JUILLET 2021**

L'Assemblée générale du 9 juin 2021 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites selon les modalités précisées dans ses dix-huitième et dix-neuvième résolutions. Le conseil du 6 juillet 2021 décide d'attribuer, dans le cadre d'un plan pluriannuel, des actions de performance sous condition de réalisation d'un seul critère financier (réalisation de l'EBITDA budget cumulé sur les deux années 2021 et 2022). Un maximum de 15 751 actions sera alloué aux personnes désignées de la direction.

Le conseil décide que cette attribution ne sera effective qu'au terme d'une période d'attribution de 2 ans qui s'achèvera le 6 juillet 2023, date à laquelle les actions seront effectivement attribuées aux bénéficiaires si tout ou partie de la condition de performance est réalisée. L'attribution des actions de performance est fonction de l'atteinte d'un Index EBITDA.

Le conseil a vérifié l'atteinte du critère de performance (EBITDA) sur la période et constate la présence des bénéficiaires. Les conditions requises sont satisfaites, le conseil a ainsi attribué aux bénéficiaires la totalité des actions de performance. Les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une période de deux années correspondant à la période de conservation débutant le 6 juillet 2023 et s'achevant le 6 juillet 2025. Ces actions ne pourront donc pas être vendues pendant cette période.

Le Conseil d'administration, rappelle en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 II al.4, que 20 % des actions de performance qui sont attribuées au Directeur général devront être conservées par ce dernier au nominatif jusqu'à la cessation effective de ses fonctions.

**3. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS
SOUS CONDITION DE PERFORMANCE
DU 5 JUILLET 2022**

L'Assemblée générale du 28 juin 2022 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites selon

les modalités précisées dans ses onzième et douzième résolutions. Le conseil du 5 juillet 2022 décide d'attribuer, dans le cadre d'un plan pluriannuel, des actions de performance sous condition de réalisation d'un seul critère financier (réalisation de l'EBITDA budget cumulé sur les deux années 2022 et 2023). Un maximum de 16 721 actions sera alloué aux personnes désignées de la direction.

Les conditions d'attribution sont similaires avec l'instauration d'une période d'attribution et une période de conservation, ce qui porte la période d'incessibilité à quatre ans s'achevant le 5 juillet 2026.

Les EBITDA de référence ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité et de non-divulgaration des objectifs du Groupe. Le bénéfice de cette attribution d'actions est également conditionné à la présence du (des) bénéficiaire(s) à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 II al.4, a décidé que 20 % des actions de performance qui seront potentiellement attribuées au Directeur général devront être conservées par ce dernier au nominatif jusqu'à la cessation effective de ses fonctions.

**4. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS
SOUS CONDITION DE PERFORMANCE
DU 27 JUIN 2023**

L'Assemblée générale du 27 juin 2023 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites selon les modalités précisées dans ses douzième et treizième résolutions. Le conseil du 27 juin 2023 décide d'attribuer, dans le cadre d'un plan pluriannuel, des actions de performance sous condition de réalisation d'un seul critère financier (réalisation de l'EBITDA budget cumulé sur les deux années 2023 et 2024). Un maximum de 17 644 actions sera alloué aux personnes désignées de la direction.

Les conditions d'attribution sont similaires avec l'instauration d'une période d'attribution et une période de conservation, ce qui porte la période d'incessibilité à quatre ans s'achevant le 27 juin 2027.

3

3.3.5 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des dispositions du règlement de l'AMF, nous portons à votre connaissance, que selon les déclarations des dirigeants et personnes assimilées, aucune transaction n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023.

Nom du dirigeant et personnes assimilées	Nature de l'opération	Date de réalisation	Nombre de titres	Montant (en euros)
Néant	-	-	-	-

3.4 AUTRES ÉLÉMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.4.1 MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale figurant dans les statuts (articles 17 et 18 des statuts) sont précisées ci-dessous :

- les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation ;
- les Assemblées pourront être tenues exclusivement par visioconférence ou par conférence téléphonique. Le droit reconnu à un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social de s'opposer à ce qu'une Assemblée générale extraordinaire soit tenue exclusivement par visioconférence ou par conférence téléphonique pourra s'exercer après les formalités de convocation ;
- les titulaires d'actions nominatives sont admis sur justification de leur identité, sous réserve que l'inscription en compte de leurs titres soit antérieure de trois jours à la date de l'Assemblée. Les titulaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité par la présentation d'un certificat émis par l'intermédiaire chargé de la tenue de leur compte constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la tenue de l'Assemblée ;
- le vote à distance par voie électronique est expressément autorisé et peut être utilisé à l'occasion de toute Assemblée générale d'actionnaires, quel qu'en soit l'objet ;
- lors de la tenue de toute Assemblée générale, un actionnaire pourra se faire représenter non seulement par un autre actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais également par toute personne physique ou morale de son choix.

Les Assemblées sont tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements.

Les droits attachés aux actions sont décrits à l'article 10 des statuts reproduit ci-après.

« ARTICLE 10 – DROITS ATTRIBUÉS AUX ACTIONS

- I. Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux Assemblées d'actionnaires avec voix délibérative dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires. Le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les Assemblées générales.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles, il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès son émission, aux actions nominatives nouvelles, attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

- II. Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfiques et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En cas de répartition ou de remboursement, chacune des actions donne droit au règlement de la même somme nette. Il sera en conséquence fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations fiscales susceptibles d'être prises en charge par la Société et auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu.

- III. Quand il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actionnaires devront faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires sans pouvoir rien prétendre de la Société. »

Les renseignements sur la Société et extraits des statuts sont repris dans le chapitre 7 – *Informations sur la Société et le capital* – du rapport annuel.

3.4.2 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives à la répartition du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat sont précisées au chapitre 7 – *Informations sur la Société et le capital* – du rapport annuel :

- structure du capital de la Société, la répartition du capital et des droits de vote ;
- renseignements sur la Société (extrait des statuts) ;
- les franchissements de seuils, les accords entre actionnaires (action de concert) ;

- l'actionariat des salariés et l'autocontrôle ;
- les délégations et autorisations en matière de rachat d'actions, de réduction ou d'augmentation de capital.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans la liste des détenteurs de droits spéciaux depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

Répartition du capital et des droits de vote	Au 31 décembre 2023		
	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote
SHCP (Société Holding de Contrôle – Famille Gonnord)	2 136 577	48,69 %	58,15 %
Titres détenus à titre individuel (Famille Chartier – Gonnord)	442 419	10,09 %	12,27 %
SOUS-TOTAL CONCERT	2 578 996	58,78 %	70,42 %
Autres membres groupe familial (Magdelénat)	269 257	6,14 %	7,21 %
Public ⁽¹⁾	1 190 105	27,12 %	18,66 %
FCPE actionariat salarié	133 300	3,04 %	3,71 %
Auto contrôle	216 099	4,93 %	-
TOTAL	4 387 757	100,00 %	100,00 %

(1) Les actions détenues par les salariés et inscrites au registre nominatif pur ou administré représentent 1,51 % des droits en capital et 1,57 % des droits de vote au 31 décembre 2023.

La Société est contrôlée comme décrite dans le tableau ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec :

- la présence d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et des trois comités spécialisés (Comité d'audit & risques, Comité des nominations et rémunérations, Comité RSE) ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Le capital de la Société est détenu à plus de 50 % directement ou indirectement par les familles Gonnord et Chartier, lesquelles détiennent 70,42 % des droits de vote (68,37 % des droits de vote théoriques) au 31 décembre 2023.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières ; à l'exception des droits de vote double attribués (décision de l'Assemblée générale du 13 mai 2002), conformément à l'article 10

paragraphe 1 alinéa 3 des statuts, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire. Ce droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Les statuts ne comportent aucune clause qui restreint l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions, qui sont libres. Par ailleurs, il n'existe aucune convention ou promesse synallagmatique portant sur l'acquisition de titres de la Société représentant au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

En cas de changement de contrôle, les contrats de financement conclus avec les partenaires bancaires prévoient généralement des clauses de remboursement anticipé. Les accords ainsi conclus par la Société pourraient être modifiés.

3.4.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié chez le Directeur général ou les Administrateurs entre les devoirs de la direction et du Conseil d'administration à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par la direction ou un des membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil d'administration du 21 avril 2021 a autorisé la poursuite du contrat de prestations de services relatif à la mission du conseil en stratégie et au développement des activités de la société Fleury Michon (convention de prestations et d'animation stratégique, mentionnée dans les conventions réglementées).

La SHCP est l'actionnaire majoritaire et exerce la fonction de holding animatrice du Groupe.

À ce titre, la SHCP participe d'une part, à la définition de la stratégie générale à moyen et long terme de la société Fleury Michon et de ses filiales et définit les principales orientations du développement de son activité. D'autre part, elle assiste et conseille le Groupe et lui fournit des prestations en matière de gouvernance, développement, stratégie financière, innovation et communication.

Ce contrat de prestations de services avec la société SHCP SAS, dont le principal Administrateur concerné est M. Grégoire Gonnord en qualité de Président de la SHCP depuis le 1^{er} juin 2020 (fonction initialement occupée par M. Yves Gonnord), a donné lieu à la prise en charge de :

Au titre de l'exercice	Montant (en milliers d'euros)	Critère de rémunération
2023	1 033	0,13 % du chiffre d'affaires N-1
2022	917	0,13 % du chiffre d'affaires N-1
2021	956	0,13 % du chiffre d'affaires N-1

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est inséré dans le chapitre 6 – *Comptes sociaux* – du rapport annuel.

3.4.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS SUR LE CAPITAL

Tableau des délégations	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Validité de l'autorisation	Assemblée générale	Résolution	Utilisation de l'autorisation
Achat par la Société de ses propres actions	10 % du capital	18 mois	28 juin 2022	N° 8	Non utilisée
Achat par la Société de ses propres actions	10 % du capital	18 mois	27 juin 2023	N° 12	Utilisée ⁽¹⁾
Autorisation de réduire le capital social	10 % du capital	24 mois	28 juin 2022	N° 13	Non utilisée

(1) Les achats et ventes d'actions propres sont détaillés dans le chapitre 7 Informations sur la Société et le capital § 7.3.5.



45,5 M€ **836,2 M€**
EBITDA CHIFFRE D'AFFAIRES

4

Rapport de gestion – commentaires sur l'exercice 2023

4.1	ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FAITS MARQUANTS DU GROUPE	142	4.7	AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DIVIDENDES (FLEURY MICHON SA)	148
4.2	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	143	4.8	DÉLAIS DE PAIEMENT ET AUTRES INFORMATIONS (FLEURY MICHON SA)	149
4.2.1	Chiffre d'affaires consolidé	143	4.9	INVESTISSEMENTS, GESTION DES PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉS DES FILIALES (FLEURY MICHON SA)	149
4.2.2	Résultats consolidés	144	4.10	ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	150
4.3	SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE DU GROUPE	146	4.11	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	151
4.4	ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES 2024	147	4.12	ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT ANNUEL	151
4.5	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (FLEURY MICHON SA)	147			
4.6	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES (FLEURY MICHON SA)	148			



Les comptes consolidés de Fleury Michon et de ses filiales (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 avril 2024 et selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les principes comptables, les méthodes d'évaluation et modalités de consolidation sont exposés en annexes des comptes consolidés (chapitre 5 note annexe 1).

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 se lisent en complément des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils figurent dans le rapport annuel 2022 et déposé conformément aux règles applicables des marchés Euronext (dépôt sur le site web de la Société et sur le site Euronext).

Les comptes de Fleury Michon SA, société holding, sont établis selon les règles et principes comptables applicables en France.

4.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FAITS MARQUANTS DU GROUPE

Les différents événements successifs ces dernières années ont ramené l'inflation et le pouvoir d'achat sur le devant de la scène depuis 2022. Cette inflation affecte tous les produits de grande consommation dont les produits alimentaires et vient modifier les comportements des consommateurs sur cette année 2023. Plus attentifs aux promotions, les consommateurs réduisent également les actes d'achats et arbitrent en privilégiant les gammes premiers prix et marque des distributeurs.

Dans ce contexte adverse, Fleury Michon confirme sa stratégie autour du projet d'entreprise « vous aider à manger mieux chaque jour » en proposant des produits sains et de qualité pour accompagner les tendances de consommation. Le Groupe a concentré ses efforts en 2023 en vue de restaurer la marge opérationnelle courante en privilégiant les gammes pertinentes face à la réalité inflationniste et les nouvelles habitudes de consommation. Certaines décisions difficiles ont été prises, avec la fermeture du site industriel de Plélan-le-Grand affecté par les baisses de volume de fabrication sur son activité Charcuterie. Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en place pour accompagner les salariés et favoriser le retour à l'emploi.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de 5,2 % et s'établit à 836,2 millions d'euros *versus* 794,8 millions d'euros l'exercice précédent. L'activité est en croissance sur tous les secteurs avec pour le pôle GMS, principale activité du Groupe, un chiffre d'affaires qui s'améliore en valeur de 3,8 % mais des volumes en repli de 6,4 %. Le Catering aérien à l'international enregistre également une belle progression à + 8,8 % (+ 12,4 % à taux de change constant). Le pôle autres secteurs croît de 22,3 % sous l'impulsion de l'activité RHD Santé et catering France ainsi que dans une moindre mesure par celle de l'activité de plateaux-repas + 8,4 %.

La performance opérationnelle courante qui était la priorité du Groupe sur cet exercice, s'est améliorée et ressort à 2,75 % *versus* 1,9 %. Ce taux de marge reste néanmoins modeste et demande d'être toujours très vigilant sur les coûts de production afin de poursuivre le développement du Groupe.

Le résultat opérationnel s'établit donc à 15,4 millions d'euros après comptabilisation d'une charge non récurrente de 7,6 millions d'euros. En ce sens et malgré une dynamique positive concernant l'activité de livraison des plateaux-repas et événementiels (pôle ventes avec services plateaux-repas livrés en entreprise), le goodwill de cette activité a été déprécié intégralement, soit un montant de 8,2 millions d'euros. Il est rappelé que l'impact opérationnel des activités abandonnées est exclu du résultat opérationnel et est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat.

En fin d'année, l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision et mis hors de cause Fleury Michon dans une possible entente dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires au contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou ses substituts. Cette décision favorable attendue par la Société est sans impact sur les comptes consolidés dans la mesure où aucune provision n'avait été comptabilisée au titre de cette notification sur les exercices antérieurs. Le 7 mars 2024, la Cour d'Appel de Paris a également rendu sa décision concernant l'entente dans le secteur des achats et ventes de pièces de porc et de produits Charcuterie. La sanction pécuniaire initiale est réduite pour être portée à 12,9 millions d'euros. Une reprise de provision de 1,8 million d'euros est comptabilisée à la clôture de l'exercice.

En tenant compte des charges financières, de l'impôt des sociétés et du résultat mis en équivalence, le résultat net de l'activité de l'exercice s'élève à 10,3 millions d'euros *versus* un résultat de + 2,4 millions d'euros en 2022.

Au cours de l'exercice, Fleury Michon a structuré sa dette en émettant des obligations Relance (OR) et en souscrivant un PGE résilience à hauteur respectivement de 30 millions d'euros et de 28,9 millions d'euros. Ces dispositifs garantis par l'état ont pour objectif de renforcer la situation financière de l'entreprise et de permettre également d'investir dans l'expansion de l'activité comme la transition alimentaire et l'atténuation des impacts du changement climatique.

Au cours de l'exercice, des actions d'optimisation du BFR ont été menées pour compenser sur 2023 l'intégralité de l'effet négatif de - 28,8 millions d'euros constaté l'année précédente et ainsi rétablir le cycle de conversion en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ceci se traduit par une génération de trésorerie après investissements (free cash-flow) positive de 45,5 millions d'euros sur cet exercice après avoir enregistré - 12,8 millions d'euros en 2022.

La dette financière nette du Groupe à la clôture des comptes 2023 ressort à 74,9 millions d'euros *versus* 104,1 millions d'euros. Le gearing (ratio d'endettement net/capitaux propres) s'améliore ainsi à 47,0 % *versus* 67,2 % et confirme la solidité de la structure financière du Groupe.

La trésorerie nette positive ressort ainsi à 164,2 millions d'euros *versus* 107,7 millions d'euros.

4.2 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

4.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

L'activité est organisée autour de trois axes de développement :

- le pôle GMS France : produits frais emballés en libre-service (LS) en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ;
- le pôle International : produits surgelés (catering aérien) et produits frais emballés en libre-service hors France ;
- le pôle ventes avec services (autres secteurs) : activités hors domicile et de voyage, activités diverses.

Le chiffre d'affaires 2023 s'établit à 836,2 millions d'euros *versus* 794,8 millions d'euros, soit + 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution du chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante sur ces 3 grands pôles d'activité :

- pôle GMS France : + 3,8 % ; représentant 84 % de l'activité ;
- pôle International : + 8,8 % (+ 12,4 % à périmètre et taux de change constant) ;
- pôle services et divers (autres secteurs) : + 22,3 %.

Les 3 secteurs d'activité continuent de progresser sur l'exercice 2023.

Chiffres d'affaires (en millions d'euros)	2022	2023
Pôle GMS France	679,6	705,7
Pôle International	77,1	83,9
Autres secteurs France	38,1	46,6
TOTAL	794,8	836,2

4.2.1.1 PÔLE GMS FRANCE

Le pôle GMS France croît en valeur de 3,8 % en étant porté en 2023 par un effet prix et mix produits avec un effet volume défavorable de - 6,4 %. Le chiffre d'affaires atteint 705,7 millions d'euros *versus* 679,6 millions d'euros en 2022.

Pour chacun des marchés sur lesquels Fleury Michon intervient, les produits ont réalisé les performances suivantes :

- gammes de Charcuterie (67 % du CA) : chiffre d'affaires de 475,9 millions d'euros (+ 4,0 %) ;
- gammes Traiteur (21 % du CA) : chiffre d'affaires de 150,6 millions d'euros (+ 4,6 %) ;
- gammes Traiteur de la mer (12 % du CA) : chiffre d'affaires de 79,2 millions d'euros (+ 1,8 %).

La décroissance en volume affecte plus particulièrement les activités de charcuterie et Traiteur de la mer (Surimi). En charcuterie, la baisse des volumes s'explique d'une part par l'arrêt d'une partie des produits de charcuterie de la société Charcuterie Cuisinées de Plélan, comme les jambonneaux et Fleuron de Canard et d'autre part par la perte de marché MDD en jambons de porc. Sur le segment du Jambon de Porc, le marché est en décroissance sur l'exercice comme l'année précédente (source Circana - 2,4 % en volume). Néanmoins, Fleury Michon conforte ses parts de marché sur les segments de jambon de porc. Le Groupe conserve globalement les volumes à

marque propre en s'appuyant sur les gammes à succès « simplement bon » et CSN (Conservation Sans Nitrite). Concernant la gamme traiteur de la mer, le surimi principal apporteur de volume est en décroissance à la marque et en marque des distributeurs standard avec un marché à - 8,4 % en volume particulièrement touché par la descente en gamme. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires est légèrement positif à + 1,8 % bénéficiant d'un effet tarif sur l'exercice 2023.

Les ventes de plats cuisinés individuels se maintiennent sur un marché en croissance en 2023 à + 7,5 % en valeur et - 2,5 % en volume. L'inflation en s'installant durablement a créé un mouvement de déconsommation et de descente en gamme (downtrading) vers les produits premiers prix. La dynamique de croissance autour des barquettes bois Fleury Michon, gros succès rencontré ces dernières années est certes ralentie sur l'exercice 2023 par rapport aux ambitions, mais en croissance volume de 14,6 %. Fleury Michon continue d'innover au rayon traiteur en proposant désormais une gamme snacking prometteuse Wok&Go inspirée des saveurs asiatiques. Au global, le chiffre d'affaires plats cuisinés évolue de + 7,1 %. Au rayon traiteur frais emballé, l'activité de la société Paso, spécialisée dans les produits apéritifs (préfous, mini-burgers) marque un coup d'arrêt dans sa progression à deux chiffres des deux années précédentes et enregistre ainsi un chiffre d'affaires en baisse de - 4,7 %.

4.2.1.2 PÔLE INTERNATIONAL

Le Pôle International, principalement composé des activités de « catering aérien » portées par les sociétés Marfo (Pays-Bas) et Fleury Michon Amérique (Canada), continue de progresser avec le retour d'un trafic aérien d'avant crise. Selon l'association internationale du transport aérien (IATA), le nombre de passagers attendus en 2024 devrait dépasser le record historique de 2019. Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale canadienne progresse de 19,2 % à taux de change constant. Tandis qu'au départ de l'Europe, la reprise reste moins prononcée à +5,7 % avec la fin des restrictions des déplacements en Chine au cours de l'exercice 2023. Le Pôle International représente désormais 10 % de l'activité du Groupe.

À l'international, la société Platos Tradicionales continue de progresser et enregistre une nouvelle hausse de +13,3 % de son activité *versus* +17,6 % en 2022. Platos Tradicionales, acteur majeur des plats cuisinés auprès de Mercadona, accompagne ainsi la remarquable croissance de +15 % du distributeur en Espagne. Le chiffre d'affaires en valeur ressort à 182,1 millions d'euros *versus* 160,6 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de cette activité (société consolidée par mise en équivalence) n'est pas intégré dans les données consolidées ci-dessus.

4.2.1.3 PÔLE AUTRES SECTEURS

Le pôle « Autres secteurs », qui représente 5,5 % de l'activité globale du Groupe, regroupe les activités « Ventes avec Services » qui comprennent la vente des plateaux-repas, le catering aérien départ de France et la restauration hors domicile ainsi que les activités annexes comme la revente de co-produits de chutes de jambon de porc ou volaille et les revenus d'assistance aux filiales (logistique, ressources humaines, système d'information, finance, juridique).

Au sein de ce pôle, les « Ventes avec Services » réalisent un chiffre d'affaires de 36,9 millions d'euros *versus* 30,5 millions d'euros en progression de +20,9 % par rapport 2022. L'activité de livraison de plateaux-repas continue de progresser en transformant son offre vers les moments conviviaux en entreprise (buffets, cocktails). La dynamique est encourageante, à +8,8 % mais se révèle néanmoins inférieure à l'attendu. La demande de plateau-repas individuel en entreprise est en légère décroissance en lien avec un temps de présence au bureau moindre (télétravail).

L'activité de catering aérien France suit la tendance du pôle international et atteint 12,1 millions d'euros *versus* 9,4 millions d'euros en 2022. La restauration hors domicile & Santé contribue également à cette bonne performance du pôle avec des ventes en hausse de +32,5 %.

Au global, le chiffre d'affaires s'élève à 46,6 millions d'euros *versus* 38,1 millions d'euros en 2022 et progresse sur la période de +22,3 %.

4.2.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En millions d'euros	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires net	705,6	794,8	836,2
% évolution CA	- 4,1 %	+ 12,6 %	+ 5,2 %
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	14,4	15,0	23,0
Marge opérationnelle courante	2,0 %	1,9 %	2,7 %
Résultat opérationnel	10,1	8,9	15,4
Marge opérationnelle	1,4 %	1,1 %	1,8 %
Résultat net des activités cédées ou abandonnées ⁽²⁾	- 3,4	- 3,1	- 4,8
Résultat net	4,0	2,4	10,3
Marge nette	+ 0,6 %	+ 0,3 %	+ 1,2 %
Endettement net	73,3	104,1	74,9

(1) Résultat opérationnel avant prise en compte des éléments inhabituels et significatifs présentés en rubrique autres charges et produits opérationnels.

(2) Résultat net des activités cédées ou abandonnées regroupe les conséquences des sorties de périmètre ou arrêts d'activités significatifs.

L'année 2023 est en amélioration avec un taux de marge opérationnelle de 1,8 % *versus* 1,1 % en 2022 dont les hausses tarifaires nécessaires n'avaient pu être appliquées que sur le second semestre 2022. Le retour à la rentabilité du catering aérien participe nettement à cette amélioration du résultat opérationnel du Groupe.

L'activité GMS, après une année 2023 dans la continuité du second semestre 2022, bénéficie sur le dernier trimestre de coûts des matières plus favorables qui font l'objet d'une révision régulière dans le cadre de la loi Egalim. Après deux années de réduction des coûts fixes, Fleury Michon reprend les investissements publicitaires

indispensables au soutien de la marque sur le long terme. L'activité GMS retrouve une rentabilité opérationnelle qui s'établit à +3,4 % au global sur l'année au même niveau que l'année 2021 qui enregistrait une performance de +3,1 %. La rentabilité de l'activité plateaux-repas en entreprise et événementiel, incluse dans le pôle ventes avec services, est restée négative sur l'exercice comme en 2022. Les hypothèses de marché et plan d'affaires ont été ajustés afin de tenir compte de l'évolution de l'activité. Le goodwill dédié à cette activité a ainsi fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 8,2 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente en synthèse le résultat par pôle d'activités.

Résultat opérationnel par secteurs (en millions d'euros)	2021	2022	2023
Pôle GMS France	19,6	17,0	23,8
Pôle International	- 5,2	- 4,0	4,4
Autres secteurs France	- 4,3	- 4,0	- 12,8
TOTAL	10,1	8,9	15,4

La nature des charges et dépenses de l'exercice 2023 se décomposent ainsi :

- des achats consommés plutôt stabilisés sur l'exercice 2023 à 440,4 millions d'euros après une hausse majeure de 96,2 millions d'euros l'exercice précédent. Les achats consommés en léger retrait traduisent dans un premier temps la baisse des volumes fabriqués ainsi que les efforts de productivité réalisés par les équipes Fleury Michon sur l'exercice 2023. La pression inflationniste a néanmoins continué sur certains intrants industriels comme les emballages ;
- des charges de personnel qui augmentent de 5,0 millions d'euros au global traduisant la revalorisation des salaires lors des négociations annuelles du début de l'année 2023 et l'augmentation de distribution de l'intéressement et de la participation. Le coût de la masse salariale de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan de 8,2 millions d'euros est reclassé dans la rubrique spécifique de bas de compte de résultat (résultat net des activités cédées et abandonnées) ;
- des charges externes et autres charges d'exploitation en hausse de + 35,2 millions d'euros reflétant le doublement des coûts des énergies + 23,1 millions d'euros. Les actions publicitaires et promotionnelles ont augmenté de 10 millions d'euros et sont venues soutenir la marque Fleury Michon et le pouvoir d'achat des consommateurs en cette fin d'année 2023.
- des impôts et taxes inférieurs d'1,0 million d'euros sur l'exercice traduisant la volonté de réduire progressivement les impôts de production comme la réduction de la CVAE ; et
- des dotations aux amortissements nettes des reprises à hauteur 34,5 millions d'euros en 2023 *versus* 36,4 millions d'euros en 2022. La charge d'amortissements se compose des dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels pour un montant de 29,4 millions d'euros auxquels s'ajoutent les dotations aux amortissements de 5,4 millions d'euros des contrats de location (norme IFRS 16). L'effet des dotations et reprises de provisions des actifs circulant est quasiment neutre à - 0,3 million d'euros.

Le coût de l'endettement net ressort à - 4,7 millions d'euros et en dégradation par rapport à l'exercice précédent qui comptabilisait une charge de - 3,2 millions d'euros. Le taux d'intérêt Euribor 3 mois, référence notamment pour les financements bas de bilan, est en moyenne de 3,43 % contre 0,35 % en 2022 avec des pics proches de 4,00 %.

La quote-part des sociétés mises en équivalence de 8,5 millions d'euros intègre principalement les résultats de la société Platos Tradicionales (Espagne) détenue à 50 %. Platos Tradicionales enregistre ainsi une belle performance en accompagnant le développement de son client unique Mercadona leader sur le marché espagnole. La participation dans la société Frais Émincés a été cédée en fin d'année 2023 pour l'euro symbolique dans le cadre d'une conciliation judiciaire. L'impact sur l'exercice est faible à hauteur de -0,1 million d'euros, les titres de participation mise en équivalence ayant été intégralement dépréciés en 2022.

Les résultats des activités destinées à être cédées ou abandonnées sont portés dans une ligne spécifique du compte de résultat pour un montant net d'impôts de - 4,7 millions d'euros. En l'absence de repreneur pour l'activité charcuterie du site de Plélan le Grand, la Société a annoncé en février 2023 un Plan de Sauvegarde de l'Emploi afin d'accompagner les salariés concernés. Une partie de l'activité a été transférée sur d'autres sites et en septembre les actifs industriels adossés à cette activité sont cédés à la société Inariz.

En tenant compte de l'ensemble des événements inhabituels et des dépréciations de survaleurs, le niveau de rentabilité déterminé par le taux de marge nette du Groupe (résultat net consolidé/chiffre d'affaires consolidé) est positif à + 1,2 % *versus* à + 0,3 % en 2022.

Le résultat net du Groupe ressort en valeur à + 10,3 millions d'euros contre + 2,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2022.

4.3 SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE DU GROUPE

Le coût de l'endettement net ressort à -4,7 millions d'euros et se dégrade sur l'exercice de 1,5 million d'euros.

Pour la seconde année consécutive le taux d'intérêt de référence (Euribor 3 mois) est positif avec inévitablement un accroissement du coût de financement des facilités de crédit et du programme de cession de créances. Dans une moindre mesure les emprunts contractés pour le financement des CAPEX renchérissement également le coût de l'endettement sur la part variable ou non couverte de ces emprunts (inférieure à 20%). Afin de profiter des conditions de placements des excédents de trésorerie (équivalents de trésorerie) l'ensemble des contrats ont été renouvelés sur le quatrième trimestre pour bénéficier de nouvelles opportunités en lien avec la hausse des intérêts financiers.

L'endettement financier net (dettes financières long terme et court terme diminuées des disponibilités et placements financiers) s'établit en fin d'exercice à 74,9 millions d'euros *versus* 104,1 millions d'euros en 2022. Sur l'exercice les activités ont généré 47,3 millions euros de trésorerie auxquels s'ajoute le retournement du BFR favorable pour 30,1 millions d'euros qui avait été particulièrement dégradé en 2022. Les décaissements liés aux investissements industriels et informatiques s'établissent à 35,4 millions d'euros. Ils traduisent la volonté du Groupe de transformer les outils de production et d'accentuer les efforts dans la transition écologique, ces investissements s'inscrivant dans un plan ambitieux de 120 millions d'euros sur 5 ans (2021-2026). Les acomptes et immobilisations en cours représentent 22,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2023 contre 19,8 millions d'euros en 2022.

Le free cash-flow de l'exercice (trésorerie disponible après investissements) est ainsi positif à +45,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice Fleury Michon a structuré sa dette financière en souscrivant un PGE résilience de 28,9 millions d'euros et en émettant des obligations relance (OR) pour un montant de 30 millions d'euros. Ces deux opérations concomitantes viennent d'une part soutenir la trésorerie du Groupe affectée par les conséquences indirectes de la guerre en Ukraine et également donner les moyens financiers pour le développement du Groupe. Les fonds mis à disposition seront dédiés aux projets d'innovation et de transformation de l'offre, ainsi qu'à la transition écologique sur les aspects énergétiques et alimentaire. Les obligations Relance sont remboursables *in fine* (8 ans), sont subordonnées et bénéficient de la garantie de l'état.

Le financement obtenu par le programme de titrisation s'est réduit de 2,9 millions d'euros à la clôture des comptes 2023 (50,7 millions d'euros) par rapport à la situation de l'an passé (53,7 millions d'euros). La trésorerie nette de clôture s'affiche ainsi à 164,2 millions d'euros *versus* 107,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

À la clôture de l'exercice, les dettes financières en lien avec la norme IFRS 16 « location » sont comptabilisées pour un montant de 12,6 millions d'euros *versus* 11,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 159,3 millions d'euros *versus* 155,0 millions d'euros en fin d'année précédente, en légère évolution. Le gearing (taux de l'endettement net/capitaux propres) reflétant l'autonomie financière du Groupe s'est amélioré et ressort à 47,0% en fin d'exercice *versus* 67,2% en 2022. Le levier d'endettement (EBITDA courant/Dettes financières nettes hors IFRS 16) est respecté à la clôture de l'exercice et est inférieur à deux années d'EBITDA.

En millions d'euros	2021	2022	2023
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	64,7	12,2	77,7
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 20,5	- 22,7	- 28,4
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 40,8	- 35,6	+ 7,3
Variation de la trésorerie nette	+ 3,3	- 46,2	+ 56,6
Trésorerie de clôture	153,8	107,7	164,2

4.4 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES 2024

Le prochain exercice 2024 devrait être marqué par une conjoncture complexe accentuée par un maintien des postes de charges élevés malgré une inflation plus limitée.

Pour ce faire, Fleury Michon s'appuiera sur son savoir-faire et sa capacité d'innovation pour proposer aux consommateurs des produits sains en lien avec la stratégie du manger mieux. En 2024 Fleury Michon pérenniserait la gamme Wok&Go qui allie une base de céréale (le riz) avec des saveurs asiatiques et un emballage plus respectueux en carton. Dans le même temps, Le Groupe lancera les Tranches Végé en proposant un produit simple et naturel à base de légumineuse. Cette stratégie sera soutenue par des opérations publicitaires et média à la marque Fleury Michon.

Les perspectives concernant le trafic aérien sont redevenues attractives et devraient bénéficier aux activités de catering aérien en France comme à l'international.

Conscient des enjeux sociétaux et préoccupations environnementales, Fleury Michon inscrit son développement autour des valeurs RSE en s'engageant sur des critères précis pour accompagner la transition alimentaire, développer les équipes et diminuer son empreinte environnementale.

Au regard de la conjoncture européenne et internationale dans laquelle il évolue et des changements non prévisibles du contexte sur la consommation alimentaire, le Groupe n'est pas en mesure d'apporter des indications chiffrées concernant ses performances 2024.

4.5 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (FLEURY MICHON SA)

Les comptes annuels de Fleury Michon SA ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et appliquent les règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs selon les dispositions du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Le chiffre d'affaires de la société mère n'est pas représentatif de l'activité du Groupe. Celui-ci est constitué principalement par les prestations d'assistance aux filiales en matière administrative, comptable et financière, juridique, informatique, ressources humaines, communication, ainsi que par la location de l'immobilier industriel.

Le chiffre d'affaires 2023 progresse de 4,8 % par rapport à l'exercice 2022 en lien avec la structure de la société mère tête de Groupe et les besoins des filiales. Les prestations facturées s'élèvent à 40 679 milliers d'euros contre 36 783 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est positif sur l'exercice à + 1 087 milliers d'euros contre - 275 milliers d'euros en 2022.

L'activité financière est caractérisée notamment par la remontée des dividendes des filiales, soit 11 611 milliers d'euros en 2023 *versus* 12 671 milliers d'euros en 2022. Les dividendes sont distribués par les sociétés du secteur GMS (7 611 milliers d'euros) et la société Platos Tradicionales située en Espagne (4 000 milliers d'euros).

La Société a constaté sur l'exercice 2023 :

- une reprise de dépréciation des titres de participation nette des dotations, dans les différentes filiales sur la base de tests de dépréciation ou d'appréciation de la valeur de l'actif net comptable de ces sociétés pour un montant de 6 798 milliers d'euros *versus* 4 699 milliers d'euros :

- société Marfo (Pays-Bas), reprise de dépréciation de 5 300 milliers d'euros,
- société Fleury Michon Amérique (Canada), reprise de dépréciation de 2 500 milliers d'euros,
- société SIC (Société d'Innovation Culinaire), reprise de dépréciation de 2 000 milliers d'euros,
- société Room Saveurs, dotation pour dépréciation de titres de 8 300 milliers d'euros,
- société AMS (ArôMetSaveurs), dotation pour dépréciation de titres de 352 milliers d'euros,
- société Frais Émincés, reprise pour dépréciation de titres de 5 650 milliers d'euros. En contrepartie la Société a constaté la sortie des titres détenus dans cette participation ;
- la dotation pour dépréciation des comptes courants des filiales, pour un montant global de 340 milliers d'euros ;
- la dotation aux provisions pour l'attribution d'actions gratuites pour un montant de 567 milliers d'euros.

Après dotation et reprise des dépréciations de nature financière et prise en compte du coût de l'endettement net de 6 356 milliers d'euros, le résultat financier est positif de + 5 474 milliers d'euros *versus* un résultat de + 14 476 milliers d'euros en 2022.

Le résultat exceptionnel ressort à + 104 milliers d'euros contre + 770 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

L'impôt exigible corrigé des effets de l'intégration fiscale ressort à - 4 452 milliers d'euros contre - 901 milliers d'euros en 2022, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal étant conservées chez la société mère.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net après impôts et participations est positif à 11 117 milliers d'euros *versus* un résultat de + 15 872 milliers d'euros en 2022.

4.6 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES (FLEURY MICHON SA)

La société Fleury Michon SA continuera d'assurer au profit des sociétés du Groupe les prestations d'assistance en matière administrative et comptable, juridique, informatique, ressources humaines, communication et de location de l'immobilier industriel. La Société assurera la gestion de ces participations financières et l'activité de gestion centralisée de trésorerie pour les principales sociétés du Groupe.

À la date d'arrêté des comptes, la Société n'a pas connaissance d'incertitudes qui remettent en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité.

4.7 AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DIVIDENDES (FLEURY MICHON SA)

Le bénéfice de l'exercice 2023 de la société Fleury Michon est de 11 117 270 euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice et une partie des réserves facultatives à la distribution de dividendes aux actionnaires, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2023	+ 11 117 270 €
● augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs	10 865 409 €
Soit un total de :	+ 21 982 679 €
Qui sera réparti de la façon suivante	
● versement d'un dividende de 1,30 € par action x 4 387 757 actions, soit	5 704 084 €
● affectation au compte « réserves facultatives »	0 €
● affectation au compte report à nouveau	16 278 595 €
TOTAL	21 982 679 €

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, Fleury Michon informe que les dividendes mis en distribution pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende brut versé par action
2020	4 387 757	1,00 €
2021	4 387 757	1,20 €
2022	4 387 757	1,20 €

Les revenus distribués au titre des dividendes aux personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France sont soumis soit à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % auquel se rajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une somme totale de 30 % ; soit sur option expresse, annuelle et globale exercée dans la déclaration selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec le bénéfice de l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts.

4.8 DÉLAIS DE PAIEMENT ET AUTRES INFORMATIONS (FLEURY MICHON SA)

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la société Fleury Michon présente dans le tableau ci-dessous, le nombre et le montant des factures émises ou reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	14	18	11	9	6	44
Montant total des factures concernées (TTC) (en milliers d'euros)	40	27	49	307	5	388
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,8 %	0,0 %	1,0 %

Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	6	1	4	1	7	13
Montant total des factures concernées (TTC) (en milliers d'euros)	122	1	76	53	319	450
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,5 %	0,8 %

Conformément à l'article 223 *quater* du CGI, il est précisé qu'il n'existe pas de charges non déductibles fiscalement au titre de l'exercice. Cette information est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2024.

4.9 INVESTISSEMENTS, GESTION DES PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉS DES FILIALES (FLEURY MICHON SA)

Les investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2023 s'élevèrent à un montant de 4 140 milliers d'euros *versus* 4 687 milliers d'euros en 2022 et sont financés globalement par de nouveaux emprunts bancaires. Ces investissements correspondent principalement aux améliorations du système d'information (ERP) et aux divers investissements sur les bâtiments des unités de production (charcuterie, traiteur et traiteur de la mer). Le matériel informatique et la téléphonie sont financés sous forme de crédit-bail ou contrat de location.

Le montant des avances et immobilisations en cours s'élève à 2 880 milliers d'euros à la clôture de l'exercice *versus* 4 462 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a procédé à diverses opérations sur les titres des filiales et créances rattachées à ses participations :

- la recapitalisation de la société Room Saveurs pour un montant de 7 867 milliers d'euros, suivie d'une réduction en capital du même montant afin d'apurer le report à nouveau débiteur ;
- la cession de la participation dans la société Frais Émincés pour un euro symbolique. Les titres avaient été intégralement dépréciés pour un montant de 5 650 milliers d'euros sur l'exercice 2022 ;
- l'acquisition de 0,11 % de droits en capital et droits de vote de la société Marfo Group Holding B.V. par exercice du put minoritaire (option de vente des actionnaires minoritaires) pour une valeur de 65 milliers d'euros ;
- La prise d'une participation minoritaire pour un montant de 235 milliers d'euros représentant 10% du capital de la société Assya Développement, société spécialisée dans l'activité traiteur halal en particulier dans la production de couscous et de tajines.

La Société a également testé la valeur de ses actifs financiers selon les business plans validés par la direction et notamment pour les activités

du catering aérien et des plateaux-repas en entreprise. Dans un contexte de nette reprise de l'activité catering aérien aucune dépréciation complémentaire des titres n'a été comptabilisée sur ce périmètre. L'activité plateaux-repas retrouve une bonne dynamique sur l'exercice 2023, cependant à un niveau moindre que celui attendu. Les hypothèses d'actualisation et du business plan ont ainsi été revues pour déterminer les flux de trésorerie revenant à chaque filiale.

Sur la base de la valeur d'utilité ou de la valeur de l'actif net comptable, les titres de participation ont été revus à la clôture de l'exercice. Il en résulte :

- une reprise de provision pour les titres précédemment dépréciés de 9 800 milliers d'euros, respectivement 5 300 milliers d'euros (société Marfo – Pays-Bas), 2 500 milliers (société Fleury Michon

Amérique – Canada), et 2 000 milliers d'euros (Société d'Innovation Culinaire) ;

- une dotation ou complément de dotation pour dépréciation des titres de 8 652 milliers d'euros, respectivement 8 300 milliers d'euros (société Room Saveurs) et 352 milliers d'euros (société AMS).

Le montant net des dettes et créances en compte courant des filiales est de 192 573 milliers d'euros *versus* 159 441 milliers d'euros pour une trésorerie nette à la clôture de 161 232 milliers d'euros contre 95 140 milliers d'euros l'an passé.

Les faits et données significatifs de l'activité de chacune des principales sociétés du Groupe sont mentionnés au paragraphe 4.2 « Analyse de l'activité et des résultats consolidés » ainsi qu'au paragraphe 6.6 du chapitre 6 « Tableau des filiales et participations » de ce même rapport.

4.10 ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous sommes engagés depuis 1999 dans une démarche nutritionnelle volontaire et transparente pour proposer aux consommateurs une alimentation variée et équilibrée au quotidien, dans le respect de la naturalité. Cet engagement d'entreprise s'inscrit dans le cadre des recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), destiné à améliorer la santé des consommateurs en jouant sur un de ses déterminants majeurs : l'équilibre nutritionnel. C'est dans ce cadre que Fleury Michon a notamment signé à deux reprises, en 2009 puis en 2013, une charte de progrès nutritionnel avec les ministères de la Santé, de l'Alimentation et de l'Économie.

L'atteinte des engagements a été reconnue après vérification et validation par un organisme tiers indépendant :

- baisse des teneurs moyennes en sel dans nos plats cuisinés et charcuteries ;
- absence d'huiles hydrogénées et d'huile de palme et baisse de la teneur moyenne en acides gras saturés dans les plats cuisinés ;
- fin 2023, 95 % de nos produits affichaient le Nutri-Score sur l'emballage ou *via* un QR code ;
- suivi nutritionnel de nos salariés, consultations diététiques financées par la mutuelle de l'entreprise, journées sur l'équilibre alimentaire et petits-déjeuners pédagogiques.

Et depuis 2020, pour chacun de ses produits, Fleury Michon propose un contrat de base qui assure aux consommateurs un niveau de qualité allant au-delà de la réglementation en vigueur. Sur le volet Santé, nous mettons en œuvre une démarche rigoureuse d'expertise nutritionnelle afin d'assurer que chaque produit mis sur le marché s'intègre bien dans une alimentation équilibrée et variée au quotidien, en assurant des produits avec les listes d'ingrédients les plus simples possible.

Fleury Michon est par ailleurs pleinement engagé pour aider les consommateurs à prendre en main leur alimentation et à faire les bons choix grâce à des informations transparentes et accessibles. En plus des informations d'étiquetage obligatoire et du Nutri-Score, nous indiquons des conseils sur la portion et la fréquence de

consommation recommandées, ainsi que des propositions d'intégration de chaque produit dans un repas équilibré (disponibles sur l'emballage et/ou le site internet Fleury Michon).

Consciente des interactions produits-procédés-emballages, c'est toute une communauté de spécialistes, composée de techniciens, d'ingénieurs et de docteurs issus des domaines R&D, Nutrition, Emballage Process, QSE qui œuvrent à la réalisation de travaux de recherche et développement visant la pérennité de Fleury Michon et l'accompagnement de la transition vers le Manger Mieux.

Les efforts de recherche et de développement portent aujourd'hui sur 4 volets en interaction :

- les produits : optimisation nutritionnelle et organoleptique de l'existant. À titre d'exemple, de nombreux projets R&D ont permis d'atteindre le pourcentage de 79 % de nos références en jambon de porc en Nutri-Score B (contre 76 % en 2022), conception de produits sains apportant plaisir et service ;
- les procédés : optimisation et conception des procédés pour un meilleur respect du produit, de l'environnement (énergie, emballage) et des Hommes (sécurité, ergonomie) ;
- les emballages : optimisation de la suppression ou la réduction du plastique (comme notre gamme PCI en barquette bois, notre gamme « Wok&Go » en carton avec liner plastique, ainsi que nos barquettes à destination des établissements de santé en carton avec liner plastique), de la recyclabilité des emballages (identification et tests de nouveaux matériaux). Sans transiger sur la qualité du produit, sa sécurité et du service apporté nous avons comme ambition d'avoir 100 % de nos emballages mis en marché recyclables à 2027 ;
- le développement d'outils et méthodes pour une meilleure compréhension de nos matières et produits et dégager des opportunités d'innovation technologique.

Ces dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charge, aucune dépense n'a été portée à l'actif au cours de l'exercice 2023.

4.11 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 7 mars 2024, la Cour d'Appel de Paris a également rendu sa décision concernant l'entente dans le secteur des achats et ventes de pièces de porc et de produits Charcuterie. La sanction pécuniaire initiale est réduite pour être portée à 12,9 millions d'euros. Une reprise de provision de 1,8 millions d'euros est comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Aucun autre événement important ou ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes consolidés.

Les événements récents et perspectives 2024 sont présentés dans le paragraphe 4.4.

4.12 ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT ANNUEL

Les éléments du rapport de gestion sont repris intégralement au travers de différents chapitres de ce document :

- politique de couverture de risques de taux et de change, instruments financiers – chapitre 1.4 ;
- facteurs de risques et incertitudes – chapitre 1.4 ;
- procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société – chapitre 1.5 ;
- informations relatives au gouvernement d'entreprise et le rapport associé – chapitre 3 ;
- tableau des résultats des 5 derniers exercices – chapitre 6.7 ;
- informations sur le capital, l'actionnariat et les opérations sur les actions propres – chapitre 7 ;
- informations sur les charges non fiscalement déductibles – chapitre 4.8 ;
- la Société est soumise à l'obligation de publier la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière). Les informations contenues dans ce rapport sont vérifiées par un organisme tiers indépendant (OTI). Le reporting ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) ainsi que la matrice de matérialité et le modèle d'affaires, constituant des éléments de la DPEF, sont présentés au chapitre 2 du rapport annuel.



159 M€
CAPITAUX PROPRES

164,2 M€
TRÉSORERIE

47,0%
GEARING



Comptes consolidés

5.1	BILAN	154	5.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	158
5.2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	155	5.5	NOTES ANNEXES	159
5.2.1	Compte de résultat	155	5.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	187
5.2.2	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	156			
5.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	157			



5.1 BILAN

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF NON COURANT		335 599	329 801
Écart d'acquisition	3.2	84 431	92 674
Immobilisations incorporelles	3.3	20 308	19 966
Immobilisations corporelles	3.4	202 046	193 112
Actifs financiers non courants	3.5	4 641	4 968
Titres mis en équivalence	3.6	23 317	18 799
Actifs d'impôt différé	3.12	856	282
ACTIF COURANT		322 533	267 199
Stocks et en-cours	3.7	72 881	82 265
Créances clients	3.8	26 355	19 167
Autres créances	3.8	56 118	56 665
Actifs financiers courants	3.5	549	766
Trésorerie et équivalents	3.9	166 629	108 335
Actifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	3.20	1 419	6 548
TOTAL ACTIF		659 551	603 547

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		159 320	155 012
Capital		13 383	13 383
Primes liées au capital		13 590	13 590
Réserves consolidées		121 940	125 527
Résultat consolidé		10 269	2 412
Intérêts ne donnant pas le contrôle		140	101
PASSIF NON COURANT		207 980	192 311
Provisions non courantes	3.10	32 231	35 842
Dettes financières à long terme	3.11	156 622	139 683
Passif d'impôt différé	3.12	1 330	2 271
Autres passifs non courants	3.13	17 797	14 515
PASSIF COURANT		287 097	248 114
Provisions courantes	3.10	5 532	4 332
Dettes financières à court terme	3.11	85 572	69 918
Dettes fournisseurs	3.14	114 395	99 340
Autres dettes	3.14	81 598	74 623
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	3.20	5 153	8 011
TOTAL PASSIF		659 551	603 547

5.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

5.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3.15	836 221	794 830
Achats consommés		- 440 448	- 444 524
Charges de personnel	3.16	- 177 245	- 172 212
Charges externes et autres charges et produits d'exploitation		- 151 908	- 116 661
Impôts et taxes		- 9 035	- 10 036
Dotations aux amortissements et provisions		- 34 548	- 36 442
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		23 037	14 955
Amortissement relations clients – acquisition Marfo ⁽¹⁾		- 799	- 799
Autres produits et charges opérationnels ⁽²⁾	3.17	- 6 853	- 5 219
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		15 385	8 937
<i>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		4 291	917
<i>Coût de l'endettement brut</i>		- 8 958	- 4 138
Coût de l'endettement net	3.18	- 4 667	- 3 222
Autres charges et produits financiers	3.18	- 723	- 283
Charge d'impôt	3.19	- 3 456	- 1 265
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	3.6	8 518	1 361
Résultat net des activités cédées ou abandonnées ⁽³⁾	3.20	- 4 758	- 3 100
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		10 299	2 429
Résultat net – part du Groupe		10 269	2 412
Résultat net – Intérêts ne donnant pas le contrôle		31	17
Résultat net part du Groupe par action €	3.21	2,34	0,55
Résultat net part du Groupe par action € (hors actions propres)		2,47	0,57

(1) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et du caractère significatif de Marfo, les amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

(2) Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés dans la rubrique annexes 5.5 note 3.17, ils comprennent principalement la dépréciation du goodwill des activités plateaux-repas pour un montant de 8 242 k€.

(3) Le résultat net des activités cédées ou abandonnées intègre l'arrêt de l'activité Charcuteries Cuisinées de Plélan pour une valeur de 4 653 k€ au 31 décembre 2023 versus 3 100 k€ en 2022. Les éléments détaillés sont repris dans les annexes 5.5 note 3.20.

5.2.2 ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		10 299	2 429
+/- Écarts de conversion sur les activités à l'étranger		- 151	85
+/- Réévaluation des instruments de couverture		- 26	- 34
+/- Réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente			
+/- Quote-part des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence			
+/- Impôts		7	28
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		- 170	79
+/- Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		- 1 195	4 791
+/- Quote-part des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence			
+/- Impôts		309	- 1 238
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		- 886	3 554
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 1 057	3 633
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		9 243	6 062
Dont – part du Groupe		9 212	6 045
Dont – intérêts ne donnant pas le contrôle		31	17

5.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 299	2 429
Dotations nettes aux amortissements et provisions		35 732	44 313
Autres produits et charges calculés		- 214	- 94
Plus ou moins-values de cession		- 3 769	254
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		- 8 518	- 1 361
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT NET ET IMPÔT		41 069	45 540
Coût de l'endettement financier net	3.18	4 667	3 222
Charge d'impôt (y compris impôt différé)		1 562	258
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		47 298	49 019
Impôt versé		236	- 8 037
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3.22	30 153	- 28 772
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		77 687	12 211
<i>Dont flux de trésorerie des actifs destinés à la vente et activités abandonnées</i>		- 2 138	1 527
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.22	- 35 394	- 25 975
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 205	949
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 590	- 308
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		416	271
Dividendes perçus de sociétés mise en équivalence		4 000	2 950
Incidences des variations de périmètre ⁽¹⁾		- 65	- 630
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		- 28 427	- 22 742
<i>Dont flux de trésorerie des actifs destinés à la vente et activités abandonnées</i>		3 483	- 680
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Rachats et reventes d'actions propres		267	133
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		- 5 006	- 4 982
Émissions de bons de souscription d'actions/augmentation de capital		0	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		90 291	37 598
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		- 70 714	- 56 713
Intérêts financiers nets versés		- 4 667	- 3 222
Autres flux liés aux opérations de financement		- 2 916	- 8 161
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		7 256	- 35 611
<i>Dont flux de trésorerie des actifs destinés à la vente et activités abandonnées</i>		- 1 422	- 770
+/- Incidences des variations des cours des devises		41	- 5
VARIATION DE TRÉSORERIE		56 556	- 46 148
<i>Dont flux de trésorerie des actifs destinés à la vente et activités abandonnées</i>		- 76	76
Trésorerie d'ouverture		107 657	153 805
Trésorerie de clôture	3.9	164 213	107 657

(1) En 2023, souscription au capital de la société Marfo (Pays-Bas) par exercice du put minoritaires pour un montant de 65 k€ représentant 0,11 % des droits en capital.

5.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
AU 1^{ER} JANVIER 2022	13 383	13 590	- 5 396	132 420	153 997	80	154 077
Résultat net de l'ensemble consolidé				2 412	2 412	17	2 429
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 633	3 633		3 633
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				6 045	6 045	17	6 062
Opérations sur capital							
IFRS 2 paiements fondés sur des actions ⁽¹⁾				- 94	- 94		- 94
Opérations sur titres autodétenus			- 102	- 11	- 113		- 113
Dividendes versés au cours de l'exercice				- 4 982	- 4 982		- 4 982
Autres mouvements				59	59	4	63
AU 31 DÉCEMBRE 2022	13 383	13 590	- 5 498	133 437	154 911	101	155 012
Résultat net de l'ensemble consolidé				10 269	10 269	31	10 299
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 1 057	- 1 057		- 1 057
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				9 212	9 212	31	9 243
Opérations sur capital							
IFRS 2 paiements fondés sur des actions ⁽¹⁾				- 214	- 214		- 214
Opérations sur titres autodétenus			271	- 2	268		268
Dividendes versés au cours de l'exercice				- 5 006	- 5 006		- 5 006
Autres mouvements				9	9	8	17
AU 31 DÉCEMBRE 2023	13 383	13 590	- 5 227	137 436	159 181	140	159 320

(1) Attribution d'actions gratuites et de performance aux salariés et dirigeants du Groupe.

5.5 NOTES ANNEXES

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	160		
	1.1 Principes comptables	160		
	1.2 Règles et méthodes de consolidation	161		
	1.3 Risques financiers	166		
	1.4 Gestion du capital	167		
NOTE 2	FAITS SIGNIFICATIFS ET INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	168		
NOTE 3	NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	169		
	3.1 Secteurs opérationnels	169	3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	175
	3.2 Écarts d'acquisition	170	3.10 Provisions courantes et non courantes	175
	3.3 Immobilisations incorporelles	171	3.11 Dettes financières	177
	3.4 Immobilisations corporelles	172	3.12 Impôt différé	178
	3.5 Actifs financiers courants & non courants	173	3.13 Autres passifs non courants	179
	3.6 Titres mis en équivalence	173	3.14 Dettes	179
	3.7 Stocks	174	3.15 Chiffre d'affaires	179
	3.8 Créances clients et autres créances	175	3.16 Charges de personnel	179
			3.17 Autres produits et charges opérationnels	180
			3.18 Endettement financier net	180
			3.19 Charge d'impôt	181
			3.20 Résultat net des activités cédées ou abandonnées	181
			3.21 Résultat par action	183
			3.22 Notes complémentaires au tableau de flux	183
			3.23 Engagements hors bilan	183
			3.24 Effectifs	184
			3.25 Transactions avec les parties liées	184
			3.27 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	185
			3.28 Liste des sociétés du périmètre de consolidation	186

Note 1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

1.1 PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Fleury Michon et ses filiales (« le Groupe »), publiés au titre de l'exercice 2023, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont présentés conformément aux dispositions de l'IAS 1 et l'IAS 7 et de la recommandation n° 2009-R.03 proposant des formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et variation des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter le modèle de compte de résultat par nature et le tableau de flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

Les comptes consolidés sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire (arrondis au millier d'euros le plus proche). Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 avril 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 18 juin 2024.

1.1.1 Changements de méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-adopted-within-the-european-union.html>

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 se lisent en complément des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels qu'ils figurent dans le rapport annuel 2022 publié le 27 avril 2023.

TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE (APPLICATION OBLIGATOIRE AUX PÉRIODES OUVERTES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023) ET DÉCISIONS DÉFINITIVES DE L'IFRS IC INTERVENUES EN 2023

- Amendements d'IFRS 17 – Contrats d'assurance : première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives.

- Amendements d'IAS 12 – Impôts sur le revenu : impôt différé lié aux actifs et aux passifs résultant d'une transaction unique.
- Amendements d'IAS 1 – Présentation des états financiers et Guide d'application pratique 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables.
- Amendements d'IAS 8 – Méthodes comptables, changements dans les estimations et erreurs.
- Amendements à IAS 12 – réforme fiscale internationale – modèle de règles pilier 2. Ces amendements prévoient une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par pilier 2.

Le Groupe est concerné par l'impôt minimum mondial de 15 % (directive dite « pilier 2 ») et a engagé à ce titre la collecte des données nécessaire pour le calcul du taux effectif d'imposition (TEI) par pays. Le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif sur le montant des impôts payés et appliquera les mesures conservatoires temporaires (régime de protection temporaire assis sur la déclaration pays par pays). Le Groupe applique l'exception de non-reconnaissance d'impôts différés en lien avec « Pilier 2 » (amendements à IAS 12 publiés par l'IASB le 23 mai 2023).

NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2023 OU DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Groupe n'a appliqué aucune norme par anticipation. Les normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore applicables et qui n'ont pas été appliquées de manière anticipée sont en cours d'étude par le Groupe.

En application de la norme IFRS 5 – actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées – le résultat des activités cédées ou abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat sous la rubrique « résultat net des activités cédées ou abandonnées ».

1.1.2 Changement d'estimation comptable

Conformément à l'IAS 16, les durées d'utilité des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue périodique (cf. 1.2.7). L'incidence des modifications des durées d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Sur l'exercice 2023, le Groupe n'a procédé à aucun changement des durées d'utilité.

1.1.3 Estimation et jugements de la direction

La présentation d'états financiers consolidés conforme aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels à la date de clôture des comptes consolidés, ainsi que des revenus et des charges du compte de résultat.

ÉVOLUTION DU RÉGIME DE RETRAITE EN FRANCE

La loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour l'année 2023 a été publiée au Journal Officiel le 15 avril 2023. L'âge légal de départ à la retraite est porté de 62 ans à 64 ans avec une application progressive selon la génération. Cette réforme emporte un changement de régime au sens de la norme IAS 19, l'impact de ce changement est ainsi assimilé à un coût des services passés et à ce titre comptabilisé en résultat. L'impact positif de 452 milliers d'euros a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 439 milliers d'euros (produit non récurrent) et dans la rubrique activité cédée ou abandonnée pour 13 milliers d'euros.

AUTRES PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Chaque année, ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances, sur lesquelles elles étaient fondées, évoluent. Les montants effectifs peuvent, naturellement, diverger de ces estimations. Les estimations et hypothèses principales concernent les impôts différés actifs, les avantages du personnel, les contrats de location, les litiges ainsi que les engagements commerciaux. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles du 31 décembre 2022.

1.2 RÈGLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Méthode et périmètre de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise (dispositions de la norme IFRS 10). Les entités contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence ainsi que les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable conformément aux dispositions de l'IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Fleury Michon ne contrôle directement ou indirectement aucune entité *ad hoc*.

Les transactions réciproques (inter-compagnies) entre les sociétés intégrées sont éliminées, de même que les résultats internes significatifs à l'ensemble consolidé et notamment les dividendes, les provisions sur titres, les provisions sur créances, les plus-values de cession.

1.2.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise fonctionnelle d'une entité est la devise de son environnement économique et correspond à la devise locale pour toutes les entités du Groupe. À la clôture des comptes, les postes du bilan des sociétés en devises étrangères sont convertis en euros aux cours officiels de fin de la période. Les postes du compte de résultat sont convertis en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période.

1.2.3 Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui réalisent des activités susceptibles de faire percevoir à l'entité des produits et de supporter des charges, dont les performances sont suivies par l'organe décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

Le reporting interne reflète l'organisation de la structure décisionnelle qui propose une direction par axes stratégiques. Les résultats et éléments d'appréciation de la situation financière sont suivis selon 3 pôles ou secteurs opérationnels : GMS France, International et ventes avec services (incluant la restauration hors domicile et de voyage). Ce dernier pôle n'atteignant pas à ce stade les critères énoncés par la norme pour être présenté séparément, il est ainsi inclus dans la catégorie « autres secteurs » avec les activités de support aux filiales (société holding). Les résultats de ces secteurs opérationnels identifiés sont examinés régulièrement par la direction en s'appuyant sur un modèle de reporting interne Groupe standardisé qui constitue le référentiel pour l'évaluation des performances de l'entreprise par axes stratégiques et pour la validation de l'allocation des ressources budgétaires sur le court et moyen terme. Les facteurs déterminants ou structurants qui ont permis de valider la cohérence et la conformité du découpage des secteurs opérationnels tels que suivis par l'organe de direction, sont les suivants :

- modèle économique ayant des caractéristiques identiques avec une structure de prix de revient similaire ;
- nature des produits et services identiques ;
- nature des procédés de fabrication ;
- types ou catégories de clients ;
- méthodes de distribution des produits, logistique et pratiques commerciales ;
- environnement réglementaire.

Les éléments différenciant les secteurs retenus par le Groupe se présentent ainsi :

- **secteur GMS France** : produits frais emballés en libre-service (LS) aux rayons traiteur, traiteur ultra frais et charcuterie – sous marque Fleury Michon, marque Paso ou marque de distributeurs (MDD) – réglementation de production et de distribution France ;
- **secteur International** : produits surgelés (catering aérien) et frais emballés en libre-service – réglementation de production et de distribution hors France ;
- **autres secteurs** : secteur ventes avec services non présenté de manière distincte (restauration hors domicile et de voyage) et de l'activité de support et d'assistance aux filiales (prestations de services notamment de ressources humaines, système d'information, finance et de location de bâtiments).

Cette information sectorielle est présentée chapitre 5.5 note annexe 3.1.

1.2.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée. Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont les suivants :

- la possibilité d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'estimation du goodwill, soit à la juste valeur, soit en fonction de la quote-part d'actifs nets identifiables détenus dans l'entité acquise ;
- la comptabilisation des coûts d'acquisition, directement attribuables au regroupement d'entreprises, en charge de l'exercice ;
- l'inclusion dès la date d'acquisition de la juste valeur des compléments de prix conditionnels au prix payé (clause d'earn out) ;
- les effets de variation de pourcentage d'intérêts sans perte de contrôle n'ont d'effet que sur les capitaux propres (part du Groupe et intérêts ne donnant pas le contrôle). Le montant du goodwill est figé à la date initiale de prise de contrôle ;
- les pertes revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle leur sont attribuées pour la totalité de leur quote-part, même si cette affectation a pour effet de rendre négatif le montant des intérêts ne donnant pas le contrôle.

L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis, représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écart d'acquisition » pour les sociétés intégrées globalement et sous la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

1.2.5 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui vise à comparer la valeur comptable de l'UGT avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'ensemble des actifs comptables rattachés à l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité qui est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (méthode DCF) et la juste valeur. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen et long terme utilisés par le management du Groupe. Le taux d'actualisation utilisé pour l'ensemble des UGT correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe auquel se rajoute selon le contexte une prime de risque spécifique. Les dépréciations d'actifs éventuelles sont affectées prioritairement aux écarts d'acquisition, puis aux actifs des UGT concernées.

Le Groupe se compose de 4 UGT principales et rattachées à des secteurs opérationnels distincts (cf. 1.2.3), à savoir l'UGT LS (Libre-Service), l'UGT Canada surgelés & catering aérien et l'UGT Catering aérien Marfo à l'international, et enfin l'UGT Plateaux-repas.

GOODWILL : AFFECTATION DU GOODWILL AUX DIFFÉRENTES UGT (UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE)

UGT dénomination	Valeur de l'écart d'acquisition/devises	Description
UGT LS ⁽¹⁾	65 154 k€	Secteur : pôle GMS – activité historique de plats cuisinés, surimi et de charcuterie (jambons) en libre-service et activité nouvelle d'offre apéritive à marque Paso.
UGT Fleury Michon Amérique ⁽²⁾	8 020 k\$CAD	Secteur : pôle International – activité historique de surgelés et de catering aérien sur le continent Nord Américain.
UGT Marfo ⁽²⁾	37 242 k€	Secteur : pôle International – activité de catering aérien sur le continent Européen et activité de solutions repas pour la restauration hors domicile et la distribution.
UGT Plateaux-repas ⁽²⁾	12 742 k€	Autres secteurs – activité de livraison de plateaux-repas en France (incluse dans le pôle restauration – secteur non présenté séparément).

(1) UGT LS dont 31 601 k€ regroupant les activités historiques Charcuterie, Traiteur afin de tenir compte de la réorganisation du Groupe et du niveau auquel le management gère ces activités ; dont 33 553 k€ affectés provenant de l'acquisition de la société Paso.

(2) Les valeurs des UGT sont présentées en valeur brute d'origine avant prise en compte des tests d'impairment de l'exercice.

1.2.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, détenus en vue d'une utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives. Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Postérieurement à la comptabilisation

initiale, la méthode du coût historique est appliquée par la constatation d'amortissements linéaires sur la durée d'utilité estimée.

La marque Paso, identifiée lors de l'acquisition de cette société en avril 2018, est évaluée selon la capitalisation des redevances. Cette méthode s'appuie sur les projections de chiffre d'affaires et le taux de redevance observable pour une activité similaire. L'utilisation de cette méthode, basée sur des flux futurs actualisés, a été privilégiée pour faciliter le suivi de la valeur d'utilité dans le temps.

Les relations contractuelles « clients Marfo », identifiées lors de l'acquisition de cette société en juillet 2019, sont évaluées en tenant

compte du portefeuille clients catering aérien des trois précédents exercices. La durée d'amortissement de cet actif est établie à 5 ans.

Les dépenses de recherche, d'innovations produits, des marques et brevets générés en interne constatées au cours de l'exercice, sont directement comptabilisées en charge. Les frais de développement répondant aux critères d'immobilisation selon l'IAS 38 sont inscrits à l'actif ; ils correspondent à des projets nettement individualisés, non récurrents et générant des avantages économiques à long terme significatifs. Les coûts de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service.

1.2.7 Immobilisations corporelles

Un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé en actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable. Lorsque les différentes composantes

Catégories d'actifs	Durée d'utilisation
Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements de constructions	10 à 20 ans
Matériels et installations industrielles	6 à 15 ans
Mobilier & matériel de bureau et informatique	6 à 10 ans

COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de la construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'IAS 20, l'option de présentation dans les états financiers retenue par le Groupe est l'inscription des subventions liées à des actifs en produits différés (rubrique autres dettes). Par ailleurs, la différence de juste valeur lors de l'enregistrement initial des emprunts sans intérêts ou à taux faibles versés par une autorité publique est comptabilisée en tant que subvention.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16, sans distinction de la location financement ou de la location simple. Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation à l'actif et une dette de location pour la valeur actualisée des loyers à payer à la reconnaissance d'un actif identifié et du droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques ainsi que du droit de diriger l'utilisation de l'actif. Le Groupe utilise les mesures d'exemptions lorsque la valeur de l'actif est inférieure à 5 000 euros ou si la durée de location est inférieure à 12 mois. Par exception, les contrats qui contiennent une composante distincte (service) de la composante location et si la valeur de cette composante est difficilement mesurable, sont comptabilisés comme un seul contrat global.

significatives d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation se compose de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et des frais directement attribuables pour mettre l'actif en état de marche diminué des rabais et remises obtenus.

Un test de dépréciation est réalisé dès l'instant où un indice de perte de valeur est intervenu au cours de la période. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-après :

1.2.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les dispositions de la norme IFRS 9 applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe détermine la comptabilisation de ses actifs financiers selon les 3 catégories définies en fonction du modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques de flux de trésorerie de l'actif financier :

- actifs financiers classés en « coût amorti » : objectif de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (remboursement en principal et intérêts). En pratique, cette catégorie comprend les créances d'exploitation, les prêts et créances rattachées à des participations ainsi que certains placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs financiers classés en « juste valeur » par le biais des autres éléments du résultat global (OCI « other comprehensive income ») : objectif de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et des flux de cession. En pratique, il s'agit des actifs financiers anciennement classés en « titres disponibles à la vente » en IAS 39 et détenus à des fins de transaction. Les plus ou moins-values latentes sont inscrites directement dans les capitaux propres et recyclées ensuite dans le résultat lors de la cession ;
- actifs financiers classés en « juste valeur » par le biais du résultat : objectif de gestion est autre que ceux désignés ci-avant. En pratique, ce classement par défaut comprend les titres de participation non consolidés, les autres participations et les instruments financiers. Les titres dont l'activité se rapproche de celle du Groupe sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Par option irrévocable, disposition prise instrument par instrument, les variations de juste valeur peuvent néanmoins être enregistrées en OCI sans recyclage ultérieur en résultat.

La norme IFRS 13 définit également trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- niveau I valeurs cotées sur un marché actif ;
- niveau II valeurs observables ;
- niveau III valeurs non observables de marché.

Pour les dérivés actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les swaps de taux d'intérêts et achats et ventes à terme de devises (méthode niveau II).

En l'absence de marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Lorsqu'une estimation fiable de la juste valeur ne peut être retenue, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire le coût d'acquisition majoré des coûts de transaction directement attribuables à cet actif, déduction faite de toute perte de valeur éventuelle. Ces actifs financiers sont classés en courant ou non courant en fonction de l'échéance.

Les écarts de conversion des prêts et créances rattachés à des titres de participation consolidés en devises étrangères sont comptabilisés directement en contrepartie des capitaux propres.

Les créances (§ 1.2.10) comptabilisées au poste clients et autres créances sont des actifs courants classés dans la catégorie actifs financiers en « coût amorti ».

Les instruments de trésorerie et équivalents (§ 1.2.11) sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et à ce titre, comptabilisés à leur juste valeur.

Les actions propres et les mouvements d'achats et reventes sont directement déduits des capitaux propres.

1.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût initial. Ce coût comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode de détermination du coût est en général la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks non recouvrables (casses, obsolètes) sont dépréciés dans la limite de la valeur nette de réalisation. Les stocks de pièces détachées spécifiques à une immobilisation et d'un montant significatif sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

1.2.10 Créances

Les créances sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie donnée, en pratique pour le montant facturé, sans effet d'actualisation, dans la mesure où les créances ne sont pas assorties de conditions différées exceptionnelles de règlement. En application de la norme IFRS 9, une dépréciation est constatée selon les pertes attendues. L'analyse historique des pertes constatées ne révèle pas de risque de perte significatif nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

1.2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie regroupent les soldes de banques, les comptes rémunérés et les OPCVM monétaires ; placements liquides sans restriction (maturité inférieure à 3 mois) tels que définis par la norme IAS 7. Les variations de juste valeur, par définition négligeable, sont comptabilisées en résultat. Les découverts bancaires sont présentés en dettes financières courantes.

1.2.12 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre cette obligation dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable.

1.2.13 Avantages du personnel – engagements de retraite

Pour le Groupe, les avantages du personnel porteurs d'engagement futur concernent les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail. Ces engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses actuarielles revues annuellement. Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié ;
- l'âge prévisible moyen de départ à la retraite (64 ans) ;
- le taux de rotation du personnel (table de turnover faible) ;
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales et patronales ;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires applicable sur l'exercice est de 3,0 % à 3,5 % selon les catégories de personnel ;
- le taux d'actualisation (taux de référence : taux Iboxx € corporates AA 10 +, soit 3,50 % au 31 décembre 2023 et 3,77 % au 31 décembre 2022) ;
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (application de la table Insee 2022).

Les départs en retraite sont considérés à l'initiative des salariés justifiant ainsi l'application des charges sociales et fiscales. En cas de plafonnement du régime à prestations définies, la période de comptabilisation correspond à celle précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. La date début de comptabilisation est décalée et correspond à la première année retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

Le coût des services rendus sont comptabilisés en charges de personnel et la charge d'intérêts en autres produits et charges financières. Les écarts actuariels des indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (« gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

1.2.14 Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue et sont classés dans la catégorie des passifs financiers en « coût amorti » ou la catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les dettes financières en « coût amorti » sont constituées principalement des emprunts bancaires et dettes assimilées contractées auprès des banques et organismes financiers, de la contrepartie de la comptabilisation à l'actif des contrats de location de financement et des concours bancaires. Les intérêts des emprunts contractés sont comptabilisés en charge selon l'application du taux contractuel, assimilable selon les conditions bancaires consenties au Groupe à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes financières peuvent être soumises à des clauses de défaut qui en cas d'évolution défavorable entraîneraient une accélération de leur exigibilité (note 1 § 1.3 Risques financiers). Si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum de 12 mois après clôture, les passifs financiers sont considérés en non

courant (long terme). À défaut, les passifs financiers sont classés en passif courant (court terme).

Les dettes fournisseurs et les autres crédettes sont classés en passifs financiers en « coût amorti ».

Les instruments financiers (dérivés de change et dérivés de taux) sont évalués à la juste valeur selon la valorisation provenant des contreparties bancaires. Le traitement comptable est précisé ci-après.

1.2.15 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Afin de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur et à la variabilité de flux de trésorerie futurs, en termes de risque de change et de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments conclus de gré à gré. Les instruments dérivés existants et utilisés dans les relations de couverture sont désignés comme couverture de flux de trésorerie et sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur remplissant les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement en capitaux propres pour la part efficace, la part inefficace étant enregistrée en résultat. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions pour une comptabilité de couverture sont directement comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

Le Groupe n'intervient pas sur le marché à des fins spéculatives.

1.2.16 Impôts et impôts différés

Les différences existantes entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable constituent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé ou de passifs d'impôt différé :

- les impôts différés actifs, liés aux déficits fiscaux reportables, sont comptabilisés lorsque la période de consommation est déterminée avec une précision suffisante, selon les informations disponibles et hypothèses retenues à la clôture de chaque exercice ;
- les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Le Groupe calcule les impôts sur les bénéfices conformément aux législations en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables et selon les taux applicables à la date de clôture des comptes. Le taux d'impôt retenu, conformément aux dispositions fiscales françaises, est de 25 % depuis les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2022, auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux de 25,83 %.

1.2.17 Dettes

Les dettes sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie reçue, en pratique pour le montant facturé, sans effet d'actualisation, dans la mesure où les dettes ne sont pas assorties de conditions différées exceptionnelles de règlement.

1.2.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement composé de ventes de produits finis. Il est constaté dans le compte de résultat, au moment du transfert de propriété des produits. En l'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. À la clôture des comptes, certains montants sont estimés au regard des accords commerciaux et engagements auprès des clients.

1.2.19 Comptabilisation des écarts de change et des effets des opérations de couverture

Les effets de change ainsi que les effets des opérations de couverture qui sont directement rattachables à des activités opérationnelles du Groupe, et notamment les achats de matières premières, sont comptabilisés dans le résultat opérationnel, en charges ou produits d'exploitation.

1.2.20 Autres charges et produits opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels sont des éléments non récurrents, inhabituels et significatifs au regard de la performance de l'entreprise. Ces éléments sont présentés de manière distincte du résultat opérationnel courant. Ils comprennent un nombre limité de produits ou de charges tels que certaines plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels, certaines dépréciations d'actifs non courants corporels ou incorporels, les frais d'acquisition des titres de participation, certaines charges de restructuration ou provisions relatives à des litiges majeurs pour l'entreprise.

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

1.2.21 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en retenant :

- au numérateur, le résultat net part du Groupe ;
- au dénominateur, le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, avec et hors actions propres rachetées par la Société.

1.3 RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée la majeure partie des risques financiers de marché, de liquidité et de crédit liés à ses activités. La Direction financière et le département de trésorerie interviennent en étroite collaboration sur les marchés financiers afin :

- de proposer le financement dans les meilleures conditions et garantir le développement des activités opérationnelles ;
- d'identifier, évaluer et couvrir les risques financiers.

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

1.3.1 Risque de change

Le Groupe publie ses comptes consolidés en euro et réalise plus de 90 % de son activité en euro. La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimés en autres devises n'est donc pas significative au regard des comptes consolidés. Néanmoins, la stratégie de croissance à l'international expose le Groupe à différentes devises, comme le dollar canadien et le dollar US et ce principalement par l'intermédiaire de la filiale Fleury Michon Amérique.

Le Groupe a recours à des produits de couverture du risque de change, contrats de change à terme et options de change sur devise afin de réduire la volatilité des flux de trésorerie futurs uniquement en dollar (USD). Au 31 décembre 2023, les contrats à terme ou options venant à échéance entre janvier et décembre 2024 sont présentés ci-après :

	2023		2022	
	USD/EUR	USD/CAD	USD/EUR	USD/CAD
Ventes/achats de devises ⁽¹⁾				
Contrats de change à terme achats	5 830	-	7 220	-
Change à terme asymétrique ou terme participatif ⁽²⁾	6 100	-	10 900	-
Contrat de change à terme ventes	-	-	-	-
TOTAL	11 930	-	18 120	-

(1) Valeur nominale en milliers.

(2) Terme participatif 30 % ou 50 %.

Le traitement comptable de ces instruments est décrit dans la note 1 § 1.2.15. La part efficace est directement comptabilisée en capitaux propres, la part inefficace est inscrite en résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés de change non éligibles à la comptabilité de couverture est enregistrée en résultat. Au titre de l'exercice 2023, la part efficace comptabilisée en capitaux propres est de -218 milliers d'euros, la part inefficace ou non éligible à la comptabilité de couverture est négligeable.

1.3.2 Risque de taux

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt en dehors des OPCVM monétaires et placements liquides sans restriction comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts bancaires à long terme nets de ces placements financiers.

Les emprunts sont émis à taux variable ou à taux fixe. Le Groupe s'expose donc au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition nette, le Groupe gère son risque de taux d'intérêt en recourant à des instruments de gré à gré. Au 31 décembre 2023, le montant couvert est de 17 142 milliers d'euros versus 31 855 milliers d'euros en 2022. Le taux de couverture de la dette globale (fixe + variable) est néanmoins supérieur avec un taux de 83,8 % à la clôture de l'exercice (contre 75,0 % en 2022) dans une

logique de contractualisation principalement à taux fixe pour les nouveaux emprunts de l'exercice. Le traitement comptable de ces instruments est décrit dans la note 1 § 1.2.15. La part efficace directement comptabilisée en capitaux propres est de +665 milliers d'euros, aucune part inefficace n'a été comptabilisée en résultat sur cet exercice.

1.3.3 Risque sur titres

Les titres de participation non consolidés et les autres titres immobilisés sont composés de titres de sociétés non cotées. En l'absence de marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Lorsqu'une estimation fiable de la juste valeur ne peut être retenue, les actifs financiers sont évalués au coût historique amorti, déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité 216 099 actions propres pour une valeur totale de 5 227 milliers d'euros. Comme indiqué dans la note 1 paragraphe 1.2.8, les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés. Sur la base du cours de clôture de 19,90 euros au 31 décembre 2023, la valeur de marché des actions propres détenues à cette date s'élevait à 4 300 milliers d'euros.

1.3.4 Risque de liquidité

Le Groupe pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'être à même d'honorer ses engagements. Le programme de titrisation de créances est qualifié de déconsolidant avec transfert de la quasi-totalité des risques au FCT (Fonds Commun de Titrisation) ; ce programme permet de diversifier et sécuriser les capacités de financement à court terme du Groupe. Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette ressort à 164,2 millions d'euros (166,6 millions d'euros de trésorerie et équivalents - 2,4 millions d'euros de découvert bancaire) *versus* 107,7 millions d'euros en 2022, le montant de financement obtenu dans le cadre du programme de titrisation étant respectivement de 50,7 millions d'euros et de 53,7 millions d'euros à la clôture des comptes. L'endettement net financier atteint 74,9 millions d'euros contre 104,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les financements bancaires du Groupe réalisés en France ne contiennent pas de clauses imposant le respect de ratios financiers, dites clauses de « covenants » bancaires, à l'exception d'un contrat de prêt syndiqué contenant une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect du ratio suivant :

- ratio de dette financière nette consolidée/EBITDA maximum de 3,25.

Au 31 décembre 2023, la société Fleury Michon respecte ce ratio bancaire. Le montant restant dû de l'emprunt considéré est de 25,7 millions d'euros à la date de clôture des comptes.

Au 31 décembre 2023, la société canadienne (Fleury Michon Amérique) respectait l'ensemble des covenants décrits ci-après :

- ratio de fonds de roulement minimum 1,3 (Actif court terme/Passif court terme) ;
- ratio d'atteinte d'un BAIIA minimum sur une base trimestrielle cumulée.

Les passifs sont présentés en dettes financières à long terme comme l'exercice précédent pour lequel la Société avait obtenu des institutions bancaires une lettre de tolérance.

Le Groupe a procédé à une revue de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir (figurant en note annexe 3.11 chapitre 5.5) sur les 12 prochains mois à partir de l'enregistrement du présent document. Compte tenu des

très nombreuses incertitudes liées au contexte international et à l'environnement économique, le Groupe reste vigilant et pourra solliciter les établissements bancaires et partenaires financiers afin de mettre en place de nouvelles mesures financières spécifiques (*i.e.*, moratoire, ligne de crédit confirmée, programme de financement des investissements) pour garantir le niveau de liquidité élevé face aux imprévus et poursuivre le développement des activités.

1.3.5 Risque lié à la concentration de la distribution et risque de crédit

Bien que les clients finaux des produits du Groupe soient les consommateurs individuels, le Groupe vend ses produits principalement à des chaînes de distribution (Grandes et Moyennes Surfaces). Le secteur de la distribution est de plus en plus concentré avec en 2023 une accélération par le rachat des supermarchés Match et Hypermarchés Cora par Carrefour, et les accords entre le Groupe Casino, Auchan et Intermarché. Certains clients, pris individuellement, représentent ainsi plus de 20 % du CA consolidé (en lien avec les parts de marché des distributeurs). Le Groupe s'assure de la qualité financière de ses clients et suit régulièrement les soldes des créances. Compte tenu de la qualité des principales contreparties, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de contrepartie significatif.

Néanmoins, cette concentration de la distribution, qui se traduit par un nombre plus restreint de clients, pourrait affecter la marge opérationnelle du Groupe à moyen terme ou représenter un risque de contrepartie en cas de défaut de paiement d'un client majeur.

1.4 GESTION DU CAPITAL

La politique du Groupe consiste à maintenir une structure de capital suffisante afin de garantir la pérennité de l'entreprise et de préserver la confiance des investisseurs et créanciers.

Le Conseil d'administration veille ainsi à l'adéquation du niveau de dividendes et des capacités nécessaires au développement futur de l'activité. Le Groupe porte également une attention particulière au suivi de l'endettement et du gearing (ratio d'endettement net sur capitaux propres). Ce ratio s'améliore sur l'exercice et ressort à 47,0 % *versus* 67,2 % en 2022.

Note 2 Faits significatifs et informations relatives au périmètre de consolidation

La crise inflationniste et le pouvoir d'achat ont été au cœur des préoccupations des consommateurs tout au long de l'année 2023. Fleury Michon dans ce contexte a dû faire preuve d'agilité et a pris les décisions nécessaires assurant la pérennité du Groupe.

Fleury Michon a structuré sa dette en émettant des obligations Relance (OR) et en souscrivant un PGE résilience à hauteur respectivement de 30 millions d'euros et de 28,9 millions d'euros. Ces dispositifs garantis par l'état ont pour objectif de renforcer la situation financière de l'entreprise et de permettre également d'investir dans l'expansion de l'activité comme la transition alimentaire et l'atténuation du changement climatique.

Fleury Michon affiche au global une croissance de 5,2 % néanmoins avec des disparités entre les différents secteurs dans lesquels elle opère. Le pôle GMS progresse de 3,8 % avec des volumes en repli de 6,4 % du fait de l'arrêt de certaines activités de charcuterie et de la décroissance du marché du Surimi. Le site de Charcuteries cuisinées de Plélan a été fermé au cours du 1^{er} semestre avec la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'emploi afin d'accompagner les salariés et favoriser leur retour à l'emploi. L'accord de cession des actifs industriels a été signé le 15 septembre 2023. Le coût des activités abandonnées est enregistré pour un montant global de 4,7 millions d'euros.

Le catering aérien continue de progresser et accompagne la reprise du trafic aérien et l'accélération des liaisons internationales :

- le chiffre d'affaires généré par la filiale Fleury Michon Amérique (Canada) en 2023 progresse de 19,2 % (à taux de change constant) et revient ainsi au niveau de l'année 2019 avant crise ;
- le chiffre d'affaires généré par la filiale Marfo (Pays-Bas) est en croissance plus modeste sur l'exercice 2023 à + 5,70 %. Avec l'assouplissement des formalités des déplacements en Chine en 2023, le trafic international Chine et Asie devrait retrouver dès 2024 un trafic aérien soutenu.

Le résultat opérationnel de cette activité se redresse et redevient positif sur l'exercice 2023.

Le pôle autres secteurs évolue de + 22,3 % sur l'exercice 2023 avec une croissance soutenue en Restauration Hors Domicile (RHD)/Santé et pour l'activité de catering aérien au départ de la France. La livraison de plateaux-repas en Île-de-France progresse également de 8,8 % mais se révèle inférieure à l'attendu. Dans ce contexte les hypothèses

de marché ont été revues en intégrant également dans les tests d'impairment de nouveaux scénarios. Le résultat opérationnel non récurrent enregistre ainsi une charge de 8,2 millions sur l'exercice 2023 en lien avec la dépréciation de valeur des actifs dédiés (goodwill) à l'activité des plateaux-repas en entreprise.

En fin d'année, l'Autorité de la Concurrence a rendu sa décision et mis hors de cause Fleury Michon dans une possible entente dans le secteur de la fabrication et la vente de denrées alimentaires au contact avec des matériaux pouvant ou ayant pu contenir du Bisphénol A ou ses substituts. Cette décision favorable attendue par la Société est sans impact sur les comptes consolidés dans la mesure où aucune provision n'avait été comptabilisée au titre de cette notification sur les exercices antérieurs. Le 7 mars 2024, la Cour d'Appel de Paris a également rendu sa décision concernant l'entente dans le secteur des achats et ventes de pièces de porc et de produits Charcuterie. La sanction pécuniaire initiale est réduite pour être portée à 12,9 millions d'euros. Une reprise de provision de 1,8 millions d'euros est comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Le périmètre de consolidation a évolué sur l'exercice de la manière suivante :

- le 12 septembre 2023 le Conseil d'administration a décidé la dissolution sans liquidation de la société Très Bien Merci (transmission Universelle du Patrimoine), société sans activité depuis 2019 ;
- le 31 octobre 2023, la participation dans la société Frais Émincés a été cédée pour l'euro symbolique dans le cadre d'un accord de conciliation. Les titres mis en équivalence avaient été intégralement dépréciés en 2022.

Au cours de l'exercice certains actionnaires minoritaires de la société Marfo Group Holding B.V. ont exercé leur put sur intérêts minoritaires (option de vente concomitant au protocole d'achat de Marfo en juillet 2019) représentant 0,11 % des droits en capital pour un montant de 65 milliers d'euros. À la clôture des comptes, la société Fleury Michon SA détient désormais 97,87 % des titres de la société.

La liste des sociétés du périmètre de consolidation est présentée en chapitre 5.5 note 3.28.

Les effets sur les comptes consolidés sont mentionnés dans la rubrique « variation de périmètre » et/ou font l'objet d'un commentaire dans les notes annexes.

Note 3 Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1 SECTEURS OPÉRATIONNELS

INFORMATIONS SECTORIELLES AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Pôle GMS France		Pôle International		Autres secteurs		Éliminations intra-groupe		Total consolidé	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	705 679	679 566	83 913	77 122	46 629	38 142	-	-	836 221	794 830
CHIFFRE D'AFFAIRES PALIER SECTEUR	709 600	682 799	83 915	77 147	86 005	75 857	- 43 299	- 40 973	836 221	794 830
Ventes à des clients externes	705 679	679 566	83 913	77 122	46 629	38 142			836 221	794 830
Ventes entres secteurs Fleury Michon	3 921	3 233	2	25	39 376	37 715	- 43 299	- 40 973	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	23 774	16 993	4 459	- 4 024	- 12 847	- 4 032	-	-	15 385	8 937
ACTIFS SECTORIELS	557 381	512 214	91 464	87 045	63 118	76 233	- 226 717	- 193 185	485 246	482 307
Actifs non courants ⁽¹⁾	247 056	236 172	67 421	63 632	20 266	29 715			334 743	329 518
Actifs courants ⁽²⁾	310 325	276 042	24 042	23 414	42 852	46 518	- 226 717	- 193 185	150 502	152 789
PASSIFS SECTORIELS	237 292	209 908	14 035	15 627	226 942	196 403	- 226 717	- 193 185	251 553	228 652
Provisions pour risques & charges	35 339	35 322	404	2 751	2 021	2 102			37 764	40 175
Fournisseurs, comptes rattachés	109 273	95 770	6 711	6 075	6 428	5 188	- 8 017	- 7 692	114 395	99 340
Autres passifs ⁽²⁾	92 681	78 716	6 920	6 801	218 494	189 113	- 218 700	- 185 493	99 394	89 138
INVESTISSEMENTS	30 061	18 850	3 422	1 322	3 090	5 452	-	-	36 573	25 624
DOTATION AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	19 869	28 859	1 586	9 161	14 277	6 293	-	-	35 732	44 313

(1) L'activité de la société Fleury Michon, notamment financière, est incluse dans « autres secteurs », soit une valeur de 15 066 k€ en actifs courant ou non courant au 31/12/2023 contre 9 767 k€ au 31/12/2022.

(2) Hors impôt différé et impôt sur les sociétés.

Les secteurs retenus par le Groupe se présentent ainsi :

- **le pôle GMS France** : produits frais emballés en libre-service (LS) au rayon traiteur, traiteur ultra frais et charcuterie – sous marque Fleury Michon, marque Paso ou Marque de Distributeurs – réglementation de production et de distribution France ;
- **le pôle International** : produits surgelés (catering aérien) et frais emballés en libre-service – réglementation de production et de distribution hors France ;
- **le pôle Autres Secteurs** : secteur ventes avec services non présenté de manière distincte (restauration hors domicile et de voyage) et activité de support et d'assistance aux filiales (prestations de services notamment ressources humaines, systèmes d'information, finance et location de bâtiments).

3.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

31 décembre 2023	Écarts d'acquisition bruts	Dépréciation	Écarts d'acquisition nets
Pôle GMS – UGT LS	65 154	-	65 154
Pôle International – UGT Fleury Michon Amérique (CAN) ⁽¹⁾	5 478	5 478	0
Pôle International – UGT Marfo (NLD) ⁽¹⁾	37 242	17 965	19 277
Autres secteurs – Pôle Service UGT plateaux-repas ⁽²⁾	12 742	12 742	0
TOTAL	120 616	36 185	84 431

Variation des écarts d'acquisition	31 décembre 2022	Variation de l'exercice	31 décembre 2023
Pôle GMS – UGT LS	65 154	-	65 154
Pôle International – UGT Fleury Michon Amérique (CAN) ⁽¹⁾	0	-	0
Pôle International – UGT Marfo (NLD) ⁽¹⁾	19 277	-	19 277
Autres secteurs – Pôle Service UGT plateaux-repas ⁽²⁾	8 242	- 8 242	0
ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	92 674	- 8 242	84 431

(1) Dépréciation sur exercices antérieurs du goodwill des activités du catering aérien avec respectivement - 17 965 k€ (UGT Marfo – Pays-Bas) et - 5 478 k€ (UGT Fleury Michon Amérique – Canada).

(2) Dépréciation du goodwill rattaché à l'UGT plateaux-repas de - 8 242 k€ sur l'exercice. Le goodwill de cette UGT est intégralement déprécié à la clôture des comptes.

La Société a reconsidéré la valeur de ses actifs financiers en intégrant l'évolution des plans d'affaires de chacune des activités selon la meilleure compréhension de la direction. Les hypothèses intègrent d'une part les risques de marché et d'autre part tiennent compte de l'environnement économique et des tendances de consommation constatées et à venir.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an à la clôture des comptes annuels et au semestre en cas d'indices de perte de valeur. La détermination de la valeur actuelle est réalisée selon la méthode des discounted cash-flow avec valeur terminale (méthode des flux de trésorerie actualisés), à partir des plans prévisionnels validés par la direction du Groupe. Le calcul se base sur les principales hypothèses suivantes :

- utilisation d'un taux d'actualisation de référence à 7,0 % (coût moyen pondéré du capital du Groupe) en évolution de 30 bp ;
- la prise en compte d'une prime de risque selon les activités et la taille de l'entreprise sur son marché ;
- une hypothèse de croissance à l'infini de 1,5 % à 2 % selon les activités ;
- une période de projection des flux de trésorerie égale à 5 ans.

UGT Marfo catering aérien

Les actifs de la société Marfo sont intégrés au secteur opérationnel pôle international depuis 2019 et viennent enrichir l'activité catering aérien existante de Fleury Michon. La pandémie mondiale de la Covid-19 a stoppé brutalement la dynamique de cette activité en 2020. À l'établissement des comptes de l'exercice 2020 et en raison des indices de perte de valeur identifiés et des perspectives sur le catering aérien, l'écart d'acquisition d'un montant de 37 millions d'euros a été partiellement déprécié pour un montant proche de 18 millions d'euros.

Dans un contexte de reprise du trafic aérien au niveau mondial qui impacte favorablement les activités sur l'exercice, la direction du Groupe a testé de nouveau la valeur recouvrable de cette activité

selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Au 31 décembre 2023, le test d'impairment se base sur les hypothèses majeures suivantes :

- hypothèse de taux d'actualisation à 9,5 % intégrant une prime de risque (versus 7,0 % coût moyen pondéré du capital du Groupe) ;
- hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % ;
- les flux de trésorerie actualisés ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaires à 5 ans avec une projection de retour de l'activité du catering aérien au niveau constaté avant la crise sanitaire en 2024-2025.

La valeur d'utilité ainsi déterminée étant supérieure à la valeur des actifs dédiés à cette activité, la Société n'a pas comptabilisé de dépréciation complémentaire.

L'analyse de la sensibilité, basée sur les hypothèses clés, de la valeur d'utilité de cet UGT montre ainsi les variations suivantes :

- pour une augmentation du taux d'actualisation de 50 bp, la valeur d'utilité de l'UGT est réduite de 3 916 milliers d'euros, cependant la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur nette comptable des actifs ;
- pour une utilisation du taux de croissance à l'infini de 1 % (versus 1,5 %), la valeur d'utilité de l'UGT est réduite de 2 404 milliers d'euros, cependant la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur nette comptable des actifs.

UGT surgelés & catering Canada

La direction du Groupe a affecté l'écart d'acquisition du Canada à son activité historique de surgelés et de catering aérien et teste la valeur recouvrable de cette activité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Sur l'exercice 2020 et en raison des indices de pertes de valeur identifiés sur le catering aérien en lien avec la crise sanitaire et les restrictions associées, l'écart d'acquisition de 8 millions de dollars canadiens a été intégralement déprécié.

La direction du Groupe a testé de nouveau la valeur recouvrable de cette activité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Au

31 décembre 2023, le test de valeur se base sur les hypothèses majeures suivantes :

- hypothèse de taux d'actualisation à 9,5 % intégrant une prime de risque ;
- hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % ;
- les flux de trésorerie actualisés ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaires à 5 ans avec une projection tenant compte du niveau constaté de l'activité du catering aérien 2023 à un niveau d'avant la crise sanitaire et du trafic aérien attendu sur les années à venir.

La valeur d'utilité ainsi déterminée étant supérieure à la valeur des actifs dédiés à cette activité, la Société n'a pas comptabilisé de dépréciation complémentaire.

L'analyse de la sensibilité, basée sur les hypothèses clés de la valeur d'utilité de cet UGT montre ainsi les variations suivantes :

- pour une augmentation du taux d'actualisation de 50 bp, ayant pour effet une baisse de valeur de 4 189 milliers d'euros, la valeur recouvrable est nettement supérieure à la valeur comptable ;
- pour une utilisation du taux de croissance à l'infini de 1 % (versus 1,5 %), ayant pour effet une baisse de valeur de 2 381 milliers d'euros, la valeur recouvrable est nettement supérieure à la valeur comptable.

UGT plateaux-repas

En 2021 et 2022, l'activité plateaux-repas n'avait pas rencontré la performance attendue en raison de l'effet persistant de la pandémie sur la majeure partie de son offre (livraison plateaux-repas en entreprise et événementiels). Les restrictions sanitaires complétées par les mesures spécifiques incitant au télétravail ont contribué au maintien d'un faible niveau d'activité en deçà des projections. L'écart d'acquisition a ainsi été déprécié de 4 500 milliers d'euros sur les exercices antérieurs.

3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

31 décembre 2023	Immobilisations incorporelles brutes	Dotations aux amortissements et dépréciations	Immobilisations incorporelles nettes
Frais d'établissement	-	-	-
Frais de développement	159	159	0
Licences et marques ⁽¹⁾	7 557	341	7 216
Droit au bail et fonds commercial	2 601	40	2 562
Logiciels	21 914	16 110	5 804
Immobilisations en cours	4 728	-	4 728
Avances et acomptes			
TOTAL	36 958	16 650	20 308

(1) Dont valorisation pour 7 000 k€ de la marque Paso acquise en 2018.

En 2023, l'activité continue sa croissance et profite du retour de moments conviviaux en entreprise. La dynamique est encourageante, néanmoins à un rythme plus faible qu'attendu. La direction du Groupe a révisé les hypothèses de marché et a testé de nouveau la valeur recouvrable de cette activité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Au 31 décembre 2023, le test de valeur se base sur les hypothèses majeures suivantes :

- hypothèse de taux d'actualisation à 9,0 % intégrant une prime de risque et de taille (versus 7,0 % coût moyen pondéré du capital du Groupe) ;
- hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 2 % ;
- les flux de trésorerie actualisés ont été déterminés sur la base d'un plan d'affaires à 5 ans avec une projection de reprise de cette activité ajustée, tenant compte de l'effet économique défavorable et durable de la généralisation télétravail et de l'évolution du marché.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est devenue inférieure à la valeur des actifs dédiés à cette activité, la Société a ainsi comptabilisé une dépréciation complémentaire du goodwill dédié à cette activité pour un montant de 8 242 milliers d'euros.

Une variation de 50 points de base des hypothèses clés de la valeur d'utilité de cet UGT n'a pas d'impact significatif sur la valorisation de l'ensemble ; la valeur d'utilité étant similaire à la valeur comptable.

UGT LS

Au 31 décembre 2023, les analyses de la sensibilité relatives aux UGT comprenant les écarts d'acquisition majeurs du Groupe, à savoir l'UGT LS (incluant les activités charcuterie, traiteur et apéritive à marque Paso) illustrent des valeurs recouvrables très nettement supérieures aux valeurs comptables. La direction estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de ces UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Variation des immobilisations incorporelles	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde début de période	19 966	18 434
Dotations aux amortissements	- 2 057	- 2 268
Acquisitions/Augmentations	3 015	4 273
Cessions/Diminutions	- 616	- 474
Variation de périmètre	-	-
SOLDE FIN DE PÉRIODE	20 308	19 966

Aucun frais de recherche et de développement n'a été porté à l'actif au cours de l'exercice.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 décembre 2023	Immobilisations corporelles brutes	Dotations aux amortissements et dépréciations	Immobilisations corporelles nettes
Terrains & agencements	7 177	1 258	5 919
Constructions	323 534	218 047	105 487
Installations techniques	309 592	252 091	57 501
Autres immobilisations corporelles	12 610	10 032	2 578
Droits d'utilisation des actifs loués	26 572	13 764	12 808
Immobilisations en cours	7 425	-	7 425
Avances et acomptes	10 328	-	10 328
TOTAL	697 238	495 193	202 046

Variation des immobilisations corporelles	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde début de période	193 112	211 996
Dotations aux amortissements	- 22 204	- 35 824
Acquisitions/Augmentations	35 843	21 543
Cessions/Diminutions	- 7 358	- 920
Variation de périmètre	-	-
Écart de conversion	- 203	65
Variation des droits d'utilisation des actifs loués	6 020	3 939
Dotations/Reprises des droits d'utilisation des actifs loués	- 5 368	- 5 482
Élimination des variations des actifs cédés	2 204	-
Actifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	-	- 2 204
SOLDE FIN DE PÉRIODE	202 046	193 112

Les coûts des emprunts ne sont pas significatifs sur l'exercice 2023 et n'ont pas été incorporés au coût d'acquisition des constructions.

3.5 ACTIFS FINANCIERS COURANTS & NON COURANTS

31 décembre 2023	Actifs financiers bruts	Dépréciations	Actifs financiers nets
Actifs financiers non courants	5 271	630	4 641
Titres de participation non consolidés	813	578	235
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	101	52	49
Dépôts et cautionnements	1 339	-	1 339
Autres immobilisations financières	2 738	-	2 738
Instruments financiers dérivés	280	-	280
Actifs financiers courants	1 549	1 000	549
Instruments financiers dérivés	384	-	384
Autres immobilisations financières	1 165	1 000	165
TOTAL	6 820	1 630	5 190

31 décembre 2023	Catégories d'actifs financiers			Niveau Hiérarch. ⁽¹⁾
	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur	Total	
Actifs financiers non courants	4 076	565	4 641	
Titres de participation non consolidés	-	235	235	II
Créances rattachées à des participations	-	-	-	
Autres titres immobilisés	-	49	49	II
Dépôts et cautionnements	1 339	-	1 339	
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	2 738	-	2 738	
Instruments financiers dérivés	-	280	280	II
Actifs financiers courants	165	384	549	
Instruments financiers dérivés	-	384	384	II
Autres immobilisations financières	165	-	165	
TOTAL	4 241	949	5 190	

(1) Conformément à la norme IFRS 7 instruments financiers – informations à fournir, les niveaux hiérarchiques d'évaluation présentés dans le tableau ci-dessus se définissent ainsi :

- niveau I : on entend par données de niveau 1, les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau II : les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau III : les données de niveau 3 sont des données non observables de marché concernant l'actif ou le passif.

(2) Dont 1 950 k€ de nantissement de placements financiers en garantie d'un prêt bancaire auprès de la société Vallégrain Bio ; 750 k€ de gage espèces remis, dans le cadre du transfert des titres vers Euronext Growth et en garantie des engagements de liquidité du FCPE Fleury Michon actionnariat portée par le partenaire bancaire pour un montant global de 1 500 k€.

3.6 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Titres mis en équivalence	% d'intérêt	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Platos Tradicionales	50,00 %	22 787	18 313
Vallégrain Développement	50,00 %	529	486
Frais Émincés ⁽¹⁾	50,00 %	0	0
TOTAL		23 317	18 799

(1) Les titres de la société Frais Émincés ont été cédés le 31 octobre 2023. La transaction inclut la cession des titres au prix de 1 € et l'abandon des créances de 598 k€ que le Groupe détenait à l'égard de la société. L'impact de cette cession est une charge de 106 k€ comprise dans le résultat net des activités cédées ou abandonnées.

	Platos Tradicionales	Vallégrain Développement
Capitaux propres au 31/12/2022	36 626	972
Résultat net de l'exercice	16 949	87
Gains/pertes directement comptabilisés en capitaux	-	-
Distribution de dividendes	- 8 000	-
Augmentation de capital	-	-
Autres mouvements capitaux propres	-	-
Capitaux propres au 31/12/2023	45 574	1 059
% intérêt	50,00 %	50,00 %
TOTAL	22 787	529
Quote-part de mise en équivalence	8 474	43

Les agrégats (présentés ci-dessus) des entreprises associées sont établis selon le référentiel IFRS. Des retraitements d'homogénéité sont réalisés si nécessaire au niveau du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés.

Autres informations (normes IFRS)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Platos Tradicionales		
Actif	122 335	121 014
Passif (hors capitaux propres)	76 760	84 388
Chiffre d'affaires	182 068	160 608
Vallégrain Développement		
Actif	3 644	4 013
Passif (hors capitaux propres)	2 585	3 041
Chiffre d'affaires	1 715	1 662
Frais Émincés		
Actif	-	17 552
Passif (hors capitaux propres)	-	18 020
Chiffre d'affaires	-	15 398

3.7 STOCKS

31 décembre 2023	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Stocks matières premières	52 522	2 518	50 004
Stocks d'encours	5 611	-	5 611
Stocks de produits finis	17 650	487	17 162
Stocks de marchandises	109	6	104
TOTAL	75 892	3 011	72 881

Variation des stocks	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde début de période	82 265	67 273
Variation stocks	- 9 765	12 792
Mouvement de périmètre	-	-
Dépréciations	- 1 641	- 1 335
Reprise dépréciations	1 333	4 225
Élimination des variations des actifs cédés	689	-
Actifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	-	- 689
SOLDE FIN DE PÉRIODE	72 881	82 265

3.8 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs courants – Créances		
Créances clients ⁽¹⁾	27 454	19 987
Provisions créances douteuses	- 516	- 800
Actifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	- 583	- 19
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	26 355	19 167
Créances sociales	943	530
Créances fiscales (dont TVA)	27 558	21 404
Comptes courants débiteurs	401	401
Actif d'impôt courant	-	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	27 036	36 558
Charges constatées d'avance	1 017	1 328
Actifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	- 835	- 3 556
TOTAL AUTRES CRÉANCES	56 118	56 665
TOTAL	82 474	75 833

(1) Les créances clients GMS sont cédées sans recours dans le cadre du contrat de titrisation déconsolidant (transfert de la quasi-totalité des risques).

(2) Inclut le montant requis dans le cadre du contrat de dépôt au profit du FCT (couverture du risque de dilution uniquement) est de 17 096 k€ au 31 décembre 2023 vs. 25 534 k€ au 31 décembre 2022.

Les créances clients, autres débiteurs et comptes courants sont classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

3.9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	44 130	30 898
Valeurs mobilières de placement	122 499	77 513
Actifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	-	- 77
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	166 629	108 335
Découverts bancaires	2 416	754
TRÉSORERIE NETTE	164 213	107 657

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie, d'une valeur de 122 499 milliers d'euros, sont composés de parts d'OPCVM, de certificats de dépôt négociables et de comptes à terme avec des

options de sorties exerçables à tout moment ou au maximum tous les 3 mois, sans risque significatif de valeur (IAS 7).

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

3.10 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Provisions		
Avantages au personnel	20 056	19 063
Provisions litiges de nature sociale ou fiscale	19 143	21 111
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	- 1 435	-
TOTAL PROVISIONS	37 764	40 175
Provisions non courantes	32 231	35 842
Provisions courantes	5 532	4 332
TOTAL	37 764	40 175

La provision pour litige intègre la sanction de l'Autorité de la concurrence prononcée le 16 juillet 2020 à l'encontre de Fleury Michon et deux de ses filiales. En 2022, l'intégralité du risque était provisionnée pour un montant de 14 761 milliers d'euros. La Société a formé un appel devant la Cour d'Appel de Paris le 2 novembre 2020 qui a rendu sa décision le 7 mars 2024 et réduit la sanction pécuniaire à 12 917 milliers d'euros. La reprise de provision est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 1 003 milliers d'euros et de 841 milliers d'euros en résultat des activités cédées ou abandonnées.

Le Groupe a procédé par ailleurs à la revue des risques principaux sur les procédures judiciaires et administratives. Les charges probables sur les événements en cours ou passés sont comptabilisées sous forme de provisions dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable et dont la sortie de ressources est probable ou hautement probable. Après retraitement d'IFRS 5 (cf. note 3.20), le montant cumulé de la provision pour litiges a été revu à la baisse de 82 milliers d'euros afin de tenir compte des changements d'appréciation du risque selon les procédures en cours.

Variation des provisions	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde début de période	40 175	46 039
Dotations aux provisions ⁽¹⁾	5 760	5 612
Reprise de provisions (utilisées)	- 1 321	- 3 080
Reprise de provisions (non utilisées) ⁽²⁾	- 5 178	- 1 915
Autres mouvements ⁽³⁾	- 236	- 6 482
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	- 1 435	-
SOLDE FIN DE PÉRIODE	37 764	40 175

(1) La ligne dotation comprend principalement :

- la provision d'un risque fiscal pour un montant de 1 736 k€ ;
- la charge annuelle des indemnités de fin de carrière de 1 728 k€ ;
- le Plan de Sauvegarde de l'Emploi de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan pour 1 320 k€ (avant retraitement d'IFRS 5).

(2) Dont 1 844 k€ relatifs à la révision de la sanction pécuniaire de l'Autorité de la concurrence et 1 908 k€ liés au litige douanier au Canada.

(3) Les autres mouvements correspondent principalement à la comptabilisation des écarts actuariels des indemnités de fin de carrière de - 205 k€ en 2023 versus - 6 336 k€ au 31 décembre 2022.

La variation des avantages au personnel et indemnités de fin de carrière (y compris médaille du travail) sur l'exercice se décompose ainsi :

Avantages au personnel – engagement retraite	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde début de période	19 063	24 162
Coûts des services rendus	1 108	1 017
Coûts des services passés	- 452	
Coût financier	628	219
Prestations versées	- 948	- 1 544
Charge de l'exercice	337	- 308
Gains et pertes actuariels ⁽¹⁾	1 195	- 4 791
Reprise – Activités abandonnées	- 539	
SOLDE FIN DE PÉRIODE	20 056	19 063

(1) Le taux d'actualisation utilisé chaque année est le taux Iboxx € corporates AA 10+, ce taux ressort à 3,50 % à la fin de l'exercice 2023. Pour tenir compte des conséquences de la modification de l'âge légal de départ à la retraite en France, la provision d'engagement retraite a été ajustée au 1^{er} janvier 2023 en coûts des services passés pour un montant de 452 k€.

Le montant total des engagements IFC, soit 20 056 milliers d'euros (indemnités de fin de carrière) calculé selon les dispositions et interprétations (IFRS IC update mai 2021) se décompose ainsi :

- 1 043 milliers d'euros montant de la provision médaille du travail ;
- 19 013 milliers d'euros montant de la provision IFC comptabilisée.

3.11 DETTES FINANCIÈRES

Dettes financières	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts obligataires	30 000	-
Emprunts bancaires	183 821	185 470
Participation des salariés	1 753	1 736
Dettes crédit-bail et assimilés	3 947	5 491
Dettes de locations (norme IFRS 16)	12 585	11 922
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	427	1 084
Autres dettes financières	5 975	6 062
Autres opérations de financement ⁽²⁾	1 270	1 335
Concours bancaires	2 416	754
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées		- 4 252
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	242 194	209 601
Dettes financières à long terme	157 892	143 724
Dettes financières à court terme	84 302	70 129
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées		- 4 252
TOTAL	242 194	209 601

(1) La valorisation des contrats de change à terme est défavorable à la clôture des comptes et à ce titre, ils sont comptabilisés en dette pour un montant de 427 k€ versus 1 084 k€ au 31 décembre 2022. Les instruments financiers se composent également des contrats de Swap de taux fixe évalués à la juste valeur (couverture partielle de la dette conclue à taux variable) pour un montant en revanche favorable de 665 k€.

(2) L'option de vente (put minoritaires Marfo) consentie par la société mère a été exercée partiellement pour un montant de 65 k€ sur l'exercice 2023.

Variation dettes financières	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde début de période	209 601	231 085
Emprunts obligataires contractés sur l'exercice ⁽¹⁾	30 000	-
Emprunts contractés sur l'exercice ⁽¹⁾	58 961	36 280
Remboursements emprunts	- 60 610	- 46 969
Augmentation des dettes crédit-bail et locations IFRS 16	8 294	4 861
Diminution des dettes sur crédit-bail et locations IFRS 16	- 9 175	- 9 334
Augmentation participation des salariés	254	753
Diminution participation des salariés	- 237	- 287
Augmentation autres dettes financières	1 129	607
Diminution autres dettes financières	- 1 216	- 690
Variation instruments financiers dérivés	- 657	1 073
Variation des autres opérations de financement	- 65	- 630
Variation concours bancaires	1 662	- 2 896
Élimination des variations des passifs détenus en vue de la vente	4 252	-
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	-	- 4 252
SOLDE FIN DE PÉRIODE	242 194	209 601

(1) Au cours de l'exercice, Fleury Michon a structuré sa dette en émettant des obligations Relance (OR) et en souscrivant un PGE résilience à hauteur respectivement de 30 M€ et de 28,9 M€. Ces dispositifs garantis par l'état ont pour objectif de renforcer la situation financière de l'entreprise et de permettre également d'investir dans l'expansion de l'activité comme la transition alimentaire et l'atténuation du changement climatique.

Dettes financières répartition par échéances	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-	-	30 000
Emprunts bancaires	72 602	96 751	14 469
Participation des salariés	137	1 616	-
Dettes crédit-bail et assimilés	2 448	1 477	22
Dettes de locations (norme IFRS 16)	4 465	7 291	828
Instruments financiers dérivés	427	0	-
Autres dettes financières	1 808	2 155	2 012
Autres opérations de financement	-	1 270	-
Concours bancaires	2 416	-	-
TOTAL	84 302	110 561	47 331

Afin d'assurer le financement des programmes investissements, le Groupe contractualise des emprunts bancaires à taux fixe ou à taux variable selon les meilleures conditions de marché. Pour la gestion du risque de taux d'intérêt et réduire son exposition résiduelle aux variations de taux, le Groupe utilise également des instruments dérivés de taux (swap de taux). Le taux de couverture globale de la dette (fixe + variable) ressort à 83,8 % à la clôture de l'exercice *versus* 75,0 % en 2022.

S'agissant de l'exposition au taux d'intérêt, le périmètre retenu pour l'analyse de la sensibilité comprend les dettes bancaires euro, le crédit-bail et les instruments dérivés de couverture. La sensibilité de la dette euro à une variation de taux de plus ou moins 25 points de base (selon situation des taux à la date d'arrêt des comptes au 31 décembre 2023) est de plus ou moins 77 milliers d'euros pour l'exercice 2023 *versus* 150 milliers d'euros.

3.12 IMPÔT DIFFÉRÉ

Impôts différés par nature	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actif	856	282
Impôts différés passif	1 330	2 271
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	-	- 1 102
Impôts différés nets	474	887
Immobilisations	11 488	11 075
Provision engagement retraite	- 4 911	- 4 657
Autres	- 6 102	- 5 531
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	474	887

Le taux d'imposition utilisé pour les éléments différés est inchangé, soit un taux de 25,83 %.

Les actifs d'impôt activables, liés aux déficits reportables, sont comptabilisés lorsque la période de consommation est déterminée

avec une précision suffisante et sur la base des prévisions de résultat. Le montant des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables et non activés s'élève à 14 056 milliers d'euros *versus* 15 196 milliers d'euros.

3.13 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants correspondent aux subventions publiques comptabilisées conformément aux dispositions de l'IAS 20 (voir note 1.2.7 Règles et méthodes de consolidation).

Subventions	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Subventions département, région, POA	63	77
Fonds européen (FEOGA, IFOP, FEADER)	-	-
Fonds Province Québec	751	930
Divers (certificats énergie)	16 983	13 557
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	-	- 50
TOTAL	17 797	14 515

3.14 DETTES

Passifs courants – Dettes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs d'exploitation	114 931	102 242
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	- 536	- 2 902
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	114 395	99 340
Dettes sociales	62 667	54 000
Dettes fiscales	1 762	2 115
Fournisseurs d'immobilisations	7 157	6 568
Comptes courants créditeurs	37	79
Subventions	1 755	2 360
Passif d'impôt courant	-	-
Dettes diverses ⁽¹⁾	11 400	11 410
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	- 3 182	- 1 908
TOTAL AUTRES DETTES	81 598	74 623
TOTAL	195 992	173 963

(1) Les rabais, remises et ristournes clients sont présentés en autres dettes et non en déduction des créances clients du fait de la cession de l'encours brut des créances commerciales dans le cadre du contrat de titrisation avec transfert des risques.

3.15 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffres d'affaires	31 décembre 2023	% variation	31 décembre 2022
Pôle GMS	705 679	3,8 %	679 566
Pôle International	83 913	8,8 %	77 122
Autres secteurs	46 629	22,3 %	38 142
TOTAL	836 221	5,2 %	794 830

3.16 CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunération du personnel	125 920	124 198
Charges sociales	46 807	46 212
Intéressement et participations des salariés	4 518	1 801
TOTAL	177 245	172 212

3.17 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique comporte les événements majeurs et inhabituels intervenus au cours de la période et d'un montant significatif.

Autres produits et charges opérationnels	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AMORTISSEMENT RELATIONS CLIENTS – ACQUISITION MARFO ⁽¹⁾	- 799	- 799
Provision litige douanier Fleury Michon Amérique (CAN)	1 908	- 2 809
Dépréciation du goodwill & actifs incorporels UGT Plateaux Repas ⁽²⁾	- 8 444	- 1 900
Produits/charges opérationnels de nature commerciale		1 300
Prime exceptionnelle de reconnaissance – partage de valeur		- 1 415
Engagement Retraite – Report à 64 ans de l'âge légal de départ	439	
Provisions de nature sociale, litiges et charges à payer Urssaf	- 631	- 6
Provision risque & litige autorité administrative, économie & concurrence	- 124	- 389
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	- 6 853	- 5 219
TOTAL	- 7 652	- 6 018

(1) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et du caractère significatif de Marfo, les amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat sont présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant.

(2) Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, la Société a reconsidéré la valeur de ces actifs financiers en intégrant l'évolution des business plans (analyse des UGT cf. rubrique 3.2) et a ainsi déprécié l'activité plateaux-repas.

3.18 ENDETTEMENT FINANCIER NET

Coût de l'endettement net	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits financiers de gestion de trésorerie	4 291	917
Charges financières des emprunts	- 8 958	- 4 138
TOTAL	- 4 667	- 3 222

Autres charges et produits financiers	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pertes/profits de juste valeur des instruments financiers dérivés	-	-
Pertes/profits de change transactions en devises	0	- 1
Pertes/profits autres actifs et passifs financiers	- 723	- 282
TOTAL	- 723	- 283

3.19 CHARGE D'IMPÔT

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts sur les résultats		
Charge d'impôt courant	- 1 659	752
Charge d'impôt différé	- 1 797	513
TOTAL	- 3 456	1 265

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charge d'impôt théorique		
Résultat des activités avant impôts	10 676	5 225
Taux d'imposition applicable	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique	2 758	1 350
Incidences des différences permanentes		
<i>Crédit d'impôt et régularisation IS exercice antérieur</i>	- 1 092	- 2 522
<i>Impact crédit d'impôt recherche et CICE (reclass. en RO)</i>	- 212	- 320
<i>Différence de taux d'imposition</i>	- 178	- 129
<i>Différences permanentes</i>	2 179	2 328
Actif d'impôt différé de l'exercice – non comptabilisé	0	559
Reprise d'actif d'impôt différé – exercice antérieur	0	0
TOTAL	3 456	1 265

3.20 RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU ABANDONNÉES

En application de la norme IFRS 5 – actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées – les activités en cours de cession sont présentées de manière séparée et concernent les opérations suivantes :

Au titre de 2023 :

- cession des actifs et arrêt de l'activité de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan ;
- cession des titres de la société Frais Émincés (cession effective le 31 octobre 2023).

Au titre de 2022 :

- projet de cession de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net des activités abandonnées		
Plus ou moins-value de cession de la société Frais Émincés	- 106	-
Cession des actifs de la société Charcuteries Cuisinées de Plélan	- 4 653	- 3 100
TOTAL	- 4 758	- 3 100

Les actifs et passifs (courants et non courants) des activités en cours de cession ainsi que les flux de trésorerie de l'exercice se présentent ainsi :

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF NON COURANT	1	2 207
Écart d'acquisition	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	2 204
Actifs financiers non courants	1	3
Titres mis en équivalence	-	-
Actifs d'impôt différé	-	-
ACTIF COURANT	1 418	4 341
Stocks et en-cours	-	689
Créances clients	583	19
Autres créances	835	3 556
Actifs financiers courants	-	-
Trésorerie et équivalents	-	77
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE & ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 419	6 548

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		
Capital	-	-
Réserves et primes liées au capital consolidées	-	-
Résultat	-	-
PASSIF NON COURANT	-	1 702
Provisions non courantes	-	-
Dettes financières à long terme	-	2 755
Passif d'impôt différé	-	- 1 102
Autres passifs non courants	-	50
PASSIF COURANT	5 153	6 308
Provisions courantes	1 435	-
Dettes financières à court terme	-	1 497
Dettes fournisseurs	536	2 902
Autres dettes	3 182	1 908
PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE & ACTIVITÉS ABANDONNÉES	5 153	8 011

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	- 2 138	1 527
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	3 483	- 680
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 1 422	- 770
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 76	76

3.21 RÉSULTAT PAR ACTION

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net consolidé part du Groupe (<i>en milliers d'euros</i>)	7 816	2 412
Nombre d'actions	4 387 757	4 387 757
Résultat par action (<i>en euros</i>)	1,78	0,55
Nombre moyen d'actions hors actions propres	4 163 737	4 165 836
Résultat par action (<i>en euros</i>)	1,88	0,58

Le Groupe n'a pas émis d'instruments dilutifs au 31 décembre 2023.

3.22 NOTES COMPLÉMENTAIRES AU TABLEAU DE FLUX**A – Variation du besoin en fonds de roulement**

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Variation du besoin en fonds de roulement		
Variation des stocks	- 10 074	15 682
Variation des comptes clients	7 917	1 758
Variation des dettes fournisseurs	- 12 689	- 3 668
Autres créances et dettes liées à l'exploitation ⁽¹⁾	- 15 308	15 000
TOTAL	- 30 153	28 772

(1) Hors créances et dettes fiscales d'impôt des sociétés.

B – Impôt versé

Le montant versé au titre de l'impôt exigible sur l'exercice est de 5 915 milliers d'euros. En tenant compte du remboursement de l'impôt des sociétés sur exercice antérieur de 6 151 milliers d'euros, le montant net reçu s'élève à 236 milliers d'euros.

C – Opérations d'investissement

Sur l'exercice 2023, la ligne « décaissements » liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 35 394 milliers d'euros correspond :

- aux investissements incorporels : 1 270 milliers d'euros ;
- aux investissements corporels : 34 713 milliers d'euros ;
- à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations : - 589 milliers d'euros.

La Société a également comptabilisé les encaissements liés aux cessions d'immobilisations pour un montant de 3 205 milliers d'euros intégrant la cession du site de Plélan.

La participation dans la filiale Marfo Group Holding B.V. a légèrement évolué selon l'option de vente consentie aux actionnaires minoritaires :

- + 0,11 de pourcentage en capital et intérêt, ce qui porte la détention à 97,87 % ;
- une valeur de l'investissement financier de 65 milliers d'euros.

D – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie sont présentés en note 3.9.

3.23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2023 s'élèvent à 8 922 milliers d'euros :

- à hauteur de 6 356 milliers d'euros, pour sûreté des emprunts bancaires consentis à la société Platos Tradicionales en Espagne ;
- à hauteur de 1 069 milliers d'euros, pour sûreté des emprunts bancaires et facilités de crédit consentis à la société Vallégrain développement. La Société a par ailleurs nanti pour un montant de 1 950 milliers d'euros un compte à terme en garantie des emprunts bancaires de la société Vallégrain Bio dont le montant restant dû s'élève à la clôture à 1 486 milliers d'euros ;
- à hauteur de 11 milliers d'euros par nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts bancaires souscrits pour le financement de l'immobilier et les investissements matériels de la société PASO.

La société Fleury Michon a reçu un engagement sous forme de caution bancaire et solidaire de :

- 7 454 milliers d'euros en garantie de toutes sommes dues en faveur de la direction des créances spéciales du Trésor dans le cadre de la décision de l'Autorité de la concurrence du 16 juillet 2020 ;
- 4 097 milliers d'euros (6 000 milliers de dollars canadiens) en garantie d'un accord de découvert bancaire souscrit par la société Fleury Michon Amérique Inc. ;
- 3 500 milliers d'euros pour la mise en place d'un crédit d'opérations diverses (dettes douanières).

Programme de titrisation des créances commerciales

Le programme de titrisation est prorogé jusqu'au 30 novembre 2024. La société Fleury Michon intervient en qualité d'entité centralisatrice, de garant et de déposant :

- elle centralise les opérations liées à la titrisation pour le compte de la société Fleury Michon LS ;

- elle est caution solidaire au profit d'Ester Finance Titrisation pour un montant total (et dans la limite) de 97 millions d'euros. L'encours des créances cédées au 31 décembre 2023 est de 67,8 millions d'euros.

3.24 EFFECTIFS

Effectifs par catégorie socio-professionnelle en ETP	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cadres	443	433
Techniciens – agents de maîtrise	831	846
Employés – ouvriers	2 036	2 109
TOTAL	3 310	3 388

Effectifs par activité en équivalent temps plein (ETP)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pôle GMS	2 639	2 724
Pôle International	402	382
Autres secteurs	269	282
TOTAL	3 310	3 388

3.25 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont les entreprises associées et les dirigeants. Les sociétés associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence. Les transactions avec ces sociétés ne sont pas significatives.

Le montant global des rémunérations accordées aux dirigeants du Groupe s'élève à 1 185 milliers d'euros *versus* 1 206 milliers d'euros en 2022.

Aucun engagement de versement de prime de départ spécifique n'a été pris par le Groupe au bénéfice des dirigeants à raison d'un changement ou d'une cessation de leurs fonctions. Dans le cas d'une révocation dans les 12 mois suivant un changement de Président du Conseil d'administration ou d'un changement d'actionnariat majoritaire de l'entreprise, le Directeur général bénéficie d'une indemnité de départ de 12 mois maximum.

Convention de prestations de services avec l'actionnaire de référence

Le contrat de prestations de services avec la société SHCP SAS (Président : M. Grégoire Gonnord) a donné lieu à la prise en charge d'un montant de 1 033 milliers d'euros contre 917 milliers d'euros sur l'exercice 2022.

3.26 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES 2024

Le 7 mars 2024, la Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision concernant l'entente dans le secteur des achats et ventes de pièces de porc et de produits Charcuterie. La sanction pécuniaire initiale est réduite pour être portée à 12,9 millions d'euros. Une reprise de provision de 1,8 million d'euros est comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Aucun autre événement important ou ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes consolidés.

Le prochain exercice 2024 devrait être marqué par une conjoncture complexe accentuée par un maintien des postes de charges élevés malgré une inflation plus limitée.

Pour ce faire, Fleury Michon s'appuiera sur son savoir-faire et sa capacité d'innovation pour proposer aux consommateurs des produits sains en lien avec la stratégie du manger mieux. En 2024 Fleury Michon pérennisera la gamme Wok&Go qui allie une base de céréale (le riz) avec des saveurs asiatiques et un emballage plus respectueux en carton. Dans le même temps, Le Groupe lancera les Tranches Végé en proposant un produit simple et naturel à base de légumineuse. Cette stratégie sera soutenue par des opérations publicitaires et média à la marque Fleury Michon.

Les perspectives concernant le trafic aérien sont redevenues attractives et devraient bénéficier aux activités de catering aérien en France comme à l'international.

Conscient des enjeux sociétaux et préoccupations environnementales, Fleury Michon inscrit son développement autour des valeurs RSE en s'engageant sur des critères précis pour accompagner la transition

alimentaire, développer les équipes et diminuer son empreinte environnementale.

Au regard de la conjoncture européenne et internationale dans lequel il évolue et des changements non prévisibles du contexte sur la consommation alimentaire, le Groupe n'est pas en mesure d'apporter des indications chiffrées concernant ses performances 2024.

3.27 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des contrôleurs légaux correspondant aux prestations effectuées au titre de l'exercice 2023 :

En milliers d'euros	Ernst & Young Audit				RSM Ouest			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	85,6	83,6	28 %	21 %	75,6	74,1	38 %	41 %
• Filiales intégrées globalement	200,8	191,6	65 %	48 %	86,3	85,0	43 %	47 %
Services autres que la certification des comptes								
• Émetteur	15,1	5,0	5 %	1 %	3,3		2 %	
• Filiales intégrées globalement	6,8	118,5	2 %	30 %	34,6	20,6	17 %	11 %
SOUS-TOTAL	308,3	398,7	100 %	100 %	199,8	179,7	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Fiscalité								
• Autres	-	-	-	-				
TOTAL	308,3	398,7	100 %	100 %	199,8	179,7	100 %	100 %

Taux moyen dollar canadien en 2023 = 0.684543

3.28 LISTE DES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe est ainsi constitué :

Sociétés	Siège	N° SIREN	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
			% Intérêts et Contrôle	Méthode	% Intérêts et Contrôle	Méthode
Fleury Michon	La Gare 85700 Pouzauges	572 058 329		TOP		TOP
Fleury Michon LS	La Gare 85700 Pouzauges	340 545 441	100 %	IG	100 %	IG
Charcuteries Cuisinées de Plélan (CCP)	La Gare 85700 Pouzauges	444 525 240	100 %	IG	100 %	IG
Société d'Innovation Culinaires (SIC)	Zone Actipôle 261, avenue J.Jacques Segard 59554 Tilloy-lez-Cambrai	489 625 111	100 %	IG	100 %	IG
Paso	1, rue des Frères Lumière ZA des Fruchardières 85340 Olonne-sur-Mer	449 419 951	100 %	IG	100 %	IG
Société Civile Immobilière Gigaro	1 rue des Frères Lumière ZA des Fruchardières 85340 Olonne-sur-Mer	497 580 001	100 %	IG	100 %	IG
Frais Émincés	Rue Gustave Eiffel Zone de l'Abbaye 44160 Pontchâteau	431 612 829	-	-	50 %	MEE
Room Saveurs	198, avenue de France 75013 Paris	479 292 047	100 %	IG	100 %	IG
Très Bien Merci	198, avenue de France 75013 Paris	801 617 291	-	-	100 %	IG
Vallégrain Développement	ZA du Moulin de la Bourdinière 28330 Coudray-au-Perche	835 034 224	50 %	MEE	50 %	MEE
Société Immobilière et Financière d'Investissement	La Gare 85700 Pouzauges	612 036 657	100 %	IG	100 %	IG
Société Civile Immobilière des Saveurs	La Gare 85700 Pouzauges	811 012 368	100 %	IG	100 %	IG
ArôMetSaveurs (AMS)	ZAC des Épineaux10, rue Louis Blériot 95740 Frépillon	484 350 715	100 %	IG	100 %	IG
Fleury Michon Suisse	1226 Plan Les Ouates (Suisse)		51 %	IG	51 %	IG
Platos Tradicionales	Buñol (Valencia) (Espagne)		50 %	MEE	50,00 %	MEE
Fleury Michon Amérique Inc.	26, rue J.-Marc-Séguin, Rigaud JOP 1P0 Québec (Canada)		100 %	IG	100 %	IG
Marfo Food Group Holding B.V.	Koperstraat 25-31 8211AK Lelystad (Pays-Bas)		97,9 %	IG	97,8 %	IG

Les sociétés de droit français détenues à plus de 95 % sont intégrées fiscalement avec Fleury Michon.

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Fleury Michon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Fleury Michon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à K€ 84.431, ont fait l'objet de tests de dépréciation tels que décrits dans les notes 1.2.5 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et vérifié le caractère approprié des informations fournies dans ces notes de l'annexe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 1.2.18 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à l'appréciation des coûts liés aux accords de participation publicitaire, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS de ces méthodes comptables, les procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires et, sur un échantillon de tests, les données et hypothèses clés retenues par la direction pour déterminer les passifs pour engagements commerciaux à la clôture.

Provisions pour risques

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques sur les procédures judiciaires, administratives et relatifs à l'Autorité de la concurrence, tel que cela est décrit dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques ainsi que sur l'examen de l'analyse des risques effectuée par votre groupe et de la documentation correspondante.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Saint-Herblain et à Nantes, le 25 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

RSM OUEST
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de l'Ouest-Atlantique

Jean-Michel Picaud

Associé

ERNST & YOUNG Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Luc Derrien

Associé



FLEURY MICHON SA



Comptes sociaux

6.1	BILAN	192	6.7	TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	212
6.2	COMPTE DE RÉSULTAT	194	6.8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	213
6.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	195	6.9	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	216
6.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	196			
6.5	NOTES ANNEXES	197			
6.6	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	210			



6.1 BILAN

ACTIF

Actif	Notes	31 décembre 2023			31 décembre 2022
		Montant brut	Amortissements provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ	3-4	422 091	131 743	290 348	283 381
Immobilisations incorporelles		29 965	9 979	19 987	20 331
Concessions brevets marques		13 870	-	13 870	13 870
Autres immobilisations incorporelles		13 377	9 979	3 398	3 493
Immobilisations en cours		2 718	-	2 718	2 968
Immobilisations corporelles		82 083	50 085	31 997	33 227
Terrains		1 930	416	1 515	1 544
Constructions		75 845	47 586	28 259	28 495
Installations techniques		1 345	604	741	338
Autres immobilisations corporelles		2 801	1 480	1 321	1 355
Immobilisations en cours		58	-	58	1 334
Avances et acomptes sur immobilisations		103	-	103	161
Immobilisations financières	3-5-6	310 043	71 679	238 364	229 823
Participations		307 633	71 627	236 007	226 732
Créances rattachées					
Autres titres immobilisés		95	52	43	40
Prêts autres immobilisations financières		2 315	-	2 315	3 051
ACTIF CIRCULANT		214 370	340	214 030	153 293
Stocks et en cours					
Créances	5-6	46 886	340	46 546	53 263
Avances et acomptes		13	-	13	20
Clients et comptes rattachés		8 805	-	8 805	8 253
Autres créances		38 068	340	37 728	44 991
Divers		166 508	-	166 508	98 851
Valeurs mobilières de placement	8	127 953	-	127 953	82 675
Disponibilités		38 555	-	38 555	16 176
Charges constatées d'avance	10	891	-	891	1 105
Écart de conversion actif		84	-	84	74
TOTAL ACTIF		636 461	132 083	504 378	436 674

PASSIF

Passif	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES	9	167 987	161 711
Capital social		13 383	13 383
Prime d'émission, fusion et apports		61 343	61 343
Réserve légale		1 554	1 554
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		61 956	61 956
Report à nouveau		10 865,41	0
Résultat de l'exercice		11 117	15 872
Subventions d'investissements		100	122
Provisions réglementées	5	7 668	7 481
Provisions pour risques et charges	5	943	1 187
DETTES	6	335 304	273 748
Autres emprunts obligataires		30 020	
Emprunts auprès des établissements de crédit		82 019	85 731
Emprunts et dettes financières divers		208 663	174 391
Fournisseurs et comptes rattachés		4 320	3 321
Dettes fiscales et sociales		8 872	7 959
Dettes sur immobilisations		457	695
Autres dettes		953	1 651
COMPTES DE RÉGULARISATION		145	28
Produits constatés d'avance		145	28
Écart de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		504 378	436 674

6.2 COMPTE DE RÉSULTAT

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits d'exploitation		46 002	42 411
Chiffre d'affaires net		41 075	39 197
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissement et provisions – transfert de charges		314	309
Autres produits		4 613	2 905
Charges d'exploitation		44 915	42 686
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Autres charges et achats externes		21 832	20 140
Impôts et taxes		1 340	1 357
Salaires et traitements		12 010	11 750
Charges sociales		5 390	5 295
Dotations aux amortissements et provisions		4 069	3 858
Autres charges		274	286
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 087	- 275
Produits financiers		32 419	31 265
Charges financières		26 945	16 789
RÉSULTAT FINANCIER	11	5 474	14 476
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		6 561	14 201
Produits exceptionnels		8 719	2 855
Charges exceptionnelles		8 615	2 086
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12	104	770
Impôts sur les bénéfices	13	- 4 452	- 901
Participation des salariés		-	-
RÉSULTAT NET		11 117	15 872

6.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	11 117	15 872
Dotations/reprises aux amortissements et provisions	- 2 759	- 1 390
Plus ou moins-values de cession	5 494	2
Autres produits et charges calculés	38	- 204
Capacité d'autofinancement	13 891	14 280
Variations sur créances clients et autres ⁽¹⁾	6 792	- 5 227
Variations sur fournisseurs et autres dettes	1 237	- 785
Variations du besoin en fonds de roulement (BFR)	8 029	- 6 012
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	21 919	8 268
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 140	- 4 687
Acquisitions d'immobilisations financières	- 316	- 644
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 810	214
Cessions ou remboursements d'immobilisations financières	187	197
Variations des avances consenties aux filiales ⁽¹⁾	25 301	- 33 454
Subventions reçues au cours de l'exercice		
Variations du BFR liées aux immobilisations	- 238	- 426
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	22 604	- 38 800
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Émissions de bons de souscription d'actions		
Dividendes versés au cours de l'exercice	- 5 006	- 4 982
Acquisition/Cession d'actions propres	271	- 118
Encaissements de nouveaux emprunts	61 269	7 362
Remboursements d'emprunts	- 34 966	- 20 729
Variations d'intérêts courus non échus		
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	21 568	- 18 468
VARIATION DE TRÉSORERIE	66 092	- 48 999
Trésorerie d'ouverture	95 140	144 140
Trésorerie de clôture ⁽¹⁾	161 232	95 140

(1) Fleury Michon bénéficie d'un programme de titrisation de créances de sa filiale Fleury Michon LS. Fleury Michon intervient en qualité d'entité centralisatrice, de déposant junior et de garant. À la clôture de l'exercice 2023, elle a obtenu à ce titre un financement de 50 743 k€. Au 31 décembre 2023, le dépôt subordonné s'élève à 17 096 k€.

6.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions	Provisions réglementées	Total capitaux propres
AU 1^{ER} JANVIER 2022	13 383	61 343	64 824		3 669	316	6 975	150 509
Opérations sur le capital								
Affectation du résultat			3 669		- 3 669			
Dividendes versés au cours de l'exercice			- 4 982					- 4 982
Résultat de l'exercice					15 872			15 872
Quote-part de subventions versées au résultat						- 204		- 204
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice						10		10
Dotations/reprises sur les provisions réglementées							506	506
AU 31 DÉCEMBRE 2022	13 383	61 343	63 511		15 872	122	7 481	161 711
Opérations sur le capital								
Affectation du résultat				10 865	- 10 865			
Dividendes versés au cours de l'exercice					- 5 006			- 5 006
Résultat de l'exercice					11 117			11 117
Quote-part de subventions versées au résultat						- 22		- 22
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice								
Dotations/reprises sur les provisions réglementées							186	186
AU 31 DÉCEMBRE 2023	13 383	61 343	63 511	10 865	11 117	100	7 668	167 987

6.5 NOTES ANNEXES

SOMMAIRE DES NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	
NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 198
NOTE 2	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 198
2.1	Comparabilité des comptes 198
2.2	Estimations et jugements de la direction 198
2.3	Immobilisations incorporelles 198
2.4	Immobilisations corporelles 198
2.5	Immobilisations financières (participations, autres valeurs immobilisées) 199
2.7	Valeurs mobilières de placement 199
2.8	Provisions pour risques et charges 199
2.9	Amortissements dérogatoires 199
2.10	Impôts sur les bénéfices 199
2.11	Médailles du travail 199
NOTE 3	ACTIF IMMOBILISÉ 200
NOTE 4	ÉTAT DES AMORTISSEMENTS 200
NOTE 5	ÉTAT DES PROVISIONS 201
NOTE 6	ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DETTES 202
NOTE 7	CRÉANCES ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE 203
NOTE 8	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT 203
NOTE 9	CAPITAUX PROPRES 203
NOTE 10	CHARGES À PAYER, PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 204
NOTE 11	RÉSULTAT FINANCIER 204
NOTE 12	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 205
NOTE 13	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES 206
NOTE 14	INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES 206
NOTE 15	ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN 206
NOTE 16	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL 207
NOTE 17	EFFECTIFS MOYENS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN 207
NOTE 18	ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT 208
NOTE 19	RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 208
NOTE 20	INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES 209
NOTE 21	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 209

Note 1 Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice, Fleury Michon a structuré sa dette en émettant des obligations Relance (OR) et en souscrivant un PGE résilience à hauteur respectivement de 30 millions d'euros et de 28,9 millions d'euros. Ces dispositifs garantis par l'état ont pour objectif de renforcer la situation financière de l'entreprise et de permettre également d'investir dans l'expansion de l'activité des filiales de la Société comme la transition alimentaire et l'atténuation du changement climatique.

La Société a procédé à diverses opérations sur les titres des filiales et créances rattachées à ces participations :

- au cours de l'exercice certains actionnaires minoritaires de la société Marfo Group Holding B.V. ont exercé leur put sur intérêts minoritaires (option de vente concomitant au protocole d'achat de Marfo en juillet 2019) représentant 0,11 % des droits en capital pour un montant de 65 milliers d'euros. À la clôture des comptes, la société Fleury Michon SA détient désormais 97,87 % des titres de la société ;
- le 12 septembre 2023 le Conseil d'administration a décidé la dissolution sans liquidation de la société Très Bien Merci

(transmission Universelle du Patrimoine), société sans activité depuis 2019 ;

- le 1^{er} octobre 2023, la Société a reconstitué les capitaux propres de la filiale Room Saveurs. Le capital a été augmenté d'un montant de 7 867 milliers d'euros par compensation avec des créances liquides et exigibles. À cette même date, il a été également décidé de procéder à une réduction de capital à concurrence de ce montant ;
- le 31 octobre 2023, la participation dans la société Frais Émincés a été cédée pour l'euro symbolique dans le cadre d'un accord de conciliation. Les titres avaient été intégralement dépréciés en 2022 ;
- la Société a également reconsidéré la valeur de ses actifs financiers et a ainsi comptabilisé 1 148 milliers d'euros de reprise de dépréciation nette de dotation du portefeuille titres et 340 milliers d'euros de dotation de dépréciation des comptes courants associés.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment au règlement ANC n° 2016-07 (homologué par arrêté du 26 décembre 2016) modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

2.1 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement sur les principes et méthodes comptables qui sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des comptes de l'exercice précédent.

2.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS DE LA DIRECTION

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux normes comptables françaises et comprennent des montants qui se fondent sur les meilleures estimations et jugements de la direction. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs

peuvent naturellement diverger de ces estimations. Les estimations et hypothèses principales concernent les valeurs d'utilité des titres de participation, les provisions pour risques et les indemnités de fin de carrière mentionnées en hors bilan.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles du 31 décembre 2022.

2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les marques sont valorisées à leur valeur d'apport résultant de la fusion intervenue en 1998. La méthode d'évaluation retenue est celle couramment utilisée dans le secteur de la distribution alimentaire, à savoir deux ans de budget de dépenses publi-promotionnelles. La durée de consommation des avantages économiques attendus n'est pas déterminable et par conséquent ces marques ne sont pas amorties. Un test annuel de dépréciation est réalisé. Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilisation (logiciels de 3 à 10 ans).

2.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'apport résultant de la fusion intervenue en 1998. Les autres immobilisations acquises depuis cette date sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La Société n'a pas choisi l'option d'activation des coûts des emprunts.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Plan des amortissements	Durée
Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements de construction	10 à 15 ans
Matériels et installations industrielles	6 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans

2.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (PARTICIPATIONS, AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES)

Les titres de participation et autres titres sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de ces titres, au regard de la situation nette et des perspectives, est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au prix de revient des titres et suivent le traitement fiscal dérogatoire selon l'article 9 de la loi de Finances 2007. Au 31 décembre 2023, les frais d'acquisition des sociétés Marfo Groupe Holding B.V. et PASO sont incorporés au prix de revient des titres pour un montant brut de 3 639 milliers d'euros.

Les actions d'autocontrôle sont classées en « autres immobilisations financières » et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au cours moyen d'acquisition, à l'exception des titres rachetés en vue de les annuler par réduction de capital.

2.6 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont appréciées individuellement en fonction des litiges, contentieux, ou plus spécifiquement des risques de non-recouvrement résultant de retards de paiements excessifs. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours du change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ou au passif du bilan pour les différences correspondant à des gains latents. Les pertes de change latentes peuvent entraîner, à due concurrence, la constitution d'une provision pour risques.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Il s'agit de placements de trésorerie constitués essentiellement de certificats de dépôt négociables ou de comptes à terme. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la Société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

2.9 AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Sur le plan fiscal, la durée d'usage prévalant, la différence avec l'amortissement comptable est déduite par la constatation d'une provision exceptionnelle pour amortissement dérogatoire.

2.10 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société Fleury Michon est tête du groupe fiscal constitué en application du régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223 A du CGI et suivants. La convention d'intégration fiscale applicable pour l'exercice 2023 est la méthode dite de la « neutralité ». La charge d'impôt est déterminée comme en absence d'intégration fiscale et les économies d'impôt des sociétés réalisées par le groupe fiscal sont conservées chez la société mère.

2.11 MÉDAILLES DU TRAVAIL

La provision pour médailles du travail est constituée au fur et à mesure du temps de présence des salariés en fonction de la probabilité d'atteindre l'ancienneté requise pour l'octroi de la médaille (prise en compte de la rotation du personnel, des tables de survie, et d'un taux d'actualisation).

Note 3 Actif immobilisé

Postes	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	13 870	0	0	13 870
Autres immobilisations incorporelles	12 478	2 080	1 181	13 377
Immobilisation en cours	2 968	1 902	2 151	2 718
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 316	3 981	3 332	29 965
Terrains	1 930	0	0	1 930
Constructions	73 706	2 139	0	75 845
Installations techniques, matériel et outillage	916	527	97	1 345
Autres immobilisations	2 626	413	237	2 801
Immobilisation en cours	1 334	58	1 334	58
Avances et acomptes	161	94	152	103
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 673	3 230	1 821	82 083
Participations	305 196	8 167	5 730	307 633
Autres titres immobilisés	92	3	0	95
Prêts autres immobilisations financières	3 051	15	752	2 315
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	308 340	8 184	6 481	310 043
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	418 329	15 396	11 634	422 091

La Société a procédé au cours de l'exercice 2023 à différentes opérations sur les titres de participations notamment de recapitalisation et de cession de filiales dont le détail est repris dans les faits marquants de l'exercice note 1.

Les investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à un montant de 4 140 milliers d'euros

versus 4 687 milliers d'euros en 2022 et sont financés globalement par de nouveaux emprunts bancaires. Ces investissements correspondent principalement aux améliorations du système d'information (ERP) et aux divers investissements sur les bâtiments des unités de production (charcuterie, traiteur et traiteur de la mer).

Note 4 État des amortissements

Amortissements	Amortissement au début de l'exercice	Dotations	Diminutions	Amortissement à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 985	1 087	94	9 979
AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 985	1 087	94	9 979
Terrains	387	29	0	416
Constructions	45 211	2 375	0	47 586
Installations techniques, matériel et outillage	578	123	97	604
Autres immobilisations	1 271	447	237	1 480
AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 446	2 974	335	50 085
TOTAL AMORTISSEMENT	56 431	4 061	429	60 064

Note 5 État des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	7 481	722	535	7 668
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	7 481	722	535	7 668
Provisions pour pertes de change	74	9	0	84
Provisions pour médailles du travail	58	8	0	66
Autres provisions pour risques et charges	1 055	567	828	793
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ⁽¹⁾	1 187	584	828	943
Sur immobilisations	78 517	8 652	15 490	71 679
Comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	2 453	340	2 453	340
TOTAL PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	80 970	8 992	17 943	72 019
TOTAL PROVISIONS	89 638	10 298	19 306	80 629

(1) Dont montant des reprises de provisions utilisées 828 k€.

Les variations principales constatées sur l'exercice concernent les provisions pour dépréciation des titres :

- la dépréciation des titres de participation de l'activité B2B (société Room Saveurs et société ArôMetSaveurs) pour un montant de 8 652 milliers d'euros afin de tenir compte des hypothèses de marché et du plan d'affaires plus progressif qu'attendu ;
- la reprise de provision des titres de la société Frais Émincés pour un montant de 5 650 milliers d'euros (filiale détenue à 50 % et cédée le 31 octobre 2023) ;
- la reprise de provision des titres des filiales Marfo et Fleury Michon Amérique en lien avec la forte reprise des activités catering, soit une reprise de provision respectivement de 5 300 milliers d'euros et 2 500 milliers d'euros.

Note 6 État des échéances, des créances et dettes

Nature des créances	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Autres immobilisations financières	2 315	0	2 315
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 315	0	2 315
Créances clients et comptes rattachés	8 805	8 805	0
Personnel et comptes rattachés	13	13	0
Créances sociales et fiscales	5 909	5 909	0
Groupe et associés	14 669	14 669	0
Débiteurs divers	17 477	17 477	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	46 873	46 873	0
Charges constatées d'avance	891	891	0
TOTAL CRÉANCES	50 079	47 764	2 315

Nature des dettes	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	30 020	20	0	30 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	81 967	48 552	30 625	2 790
Emprunts et dettes financières divers	1 421	1 278	143	0
Concours bancaires courants	51	51	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 320	4 320	0	0
Personnel et comptes rattachés	5 195	5 195	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 677	3 677	0	0
Dettes sur immobilisations	457	457	0	0
Groupe et associés ⁽¹⁾	207 242	207 242	0	0
Autres dettes	953	953	0	0
Produits constatés d'avance	145	145	0	0
TOTAL DETTES	335 449	271 890	30 768	32 790

(1) Dans le cadre du programme de titrisation de créances de la filiale Fleury Michon LS, la société Fleury Michon intervient en qualité d'entité centralisatrice, de garant et de déposant. À la clôture des comptes, la Société a obtenu à ce titre un financement de 50 743 k€. Au 31 décembre 2023, le dépôt subordonné s'élève à 17 096 k€ et les avances consenties à la filiale en contrepartie de la cession de créances sont de 67 839 k€.

Note 7 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Créances clients et comptes rattachés	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-

Il n'existe pas de dettes ou de créances représentées par des effets de commerce à la clôture de l'exercice.

Note 8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de certificats de dépôt négociables et de comptes à terme et sont inscrites pour une valeur comptable de 123 950 milliers d'euros vs. 78 964 milliers d'euros.

Le montant de trésorerie immédiatement disponible ressort en clôture à 38 555 milliers d'euros versus 16 176 milliers d'euros.

Note 9 Capitaux propres

	31 décembre 2022	Affectation du résultat 2022	Variation	31 décembre 2023
Capital social	13 383			13 383
Prime d'émission, de fusion, d'apport...	61 343			61 343
Réserve légale	1 554			1 554
Autres réserves	61 956			61 956
Report à nouveau		10 865		10 865
Résultat de l'exercice 2022	15 872	- 15 872		
Résultat de l'exercice 2023			11 117	11 117
Subvention et provisions réglementées	7 603		164	7 767
CAPITAUX PROPRES	161 711	- 5 006	11 282	167 987

Au 31 décembre 2023, le capital est inchangé et se compose de 4 387 757 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros. Un dividende de 5 006 milliers d'euros a été versé au cours de l'exercice.

Par ailleurs au 31 décembre 2023, la Société détenait par autocontrôle 214 596 versus 218 516 actions du fait de l'attribution

définitive de 19 171 actions gratuites et du programme de rachat de 15 251 actions. Les actions propres sont comptabilisées pour une valeur nette comptable de 5 197 milliers d'euros, soit un prix moyen unitaire de 24,22 euros.

Note 10 Charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges à payer		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	712	376
Emprunts et dettes financières divers	3	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 644	1 821
Dettes fiscales et sociales	5 208	4 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134	231
Avoirs à établir	752	1 390
Autres dettes	200	200
TOTAL CHARGES À PAYER	8 653	8 418
Produits à recevoir		
Clients et comptes rattachés	1 455	1 524
Créances fiscales et sociales	2	0
Avoirs à recevoir	0	37
Disponibilités	3 418	1 743
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	4 875	3 303
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	891	1 105
Charges financières	0	0
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	891	1 105

Note 11 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à + 5 474 milliers d'euros *versus* + 14 476 milliers d'euros en 2022 et se décompose ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits financiers		
Produits Financiers de participations	11 611	12 671
Autres intérêts et produits assimilés	8 196	2 389
Reprises sur provisions et transfert de charges	12 611	16 204
TOTAL	32 419	31 265

Charges financières	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dotations financières aux amortissements et provisions	9 568	11 520
Intérêts et charges assimilées	17 377	5 269
TOTAL	26 945	16 789

Les provisions financières (dotations et reprises) se composent principalement des variations d'appréciation de la valeur des titres de participations et des créances rattachées à ces titres (cf. note annexe 5).

Note 12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à + 104 milliers d'euros *versus* + 770 milliers d'euros en 2022.

En 2023, Il intègre la cession des titres de la société Frais Émincés (valeur brute des titres 5 652 milliers d'euros et reprise de la provision pour dépréciation 5 650 milliers d'euros).

Produits exceptionnels	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sur opérations de gestion	26	4
Sur opérations en capital	1 715	465
Reprises sur amortissements dérogatoires	535	415
Reprises sur provisions	6 443	1 971
TOTAL	8 719	2 855

Charges exceptionnelles	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Sur opérations de gestion	24	241
Sur opérations en capital	7 869	670
Dotations aux amortissements dérogatoires	722	921
Dotations aux provisions (autres réglementées, risques et charges)	0	254
TOTAL	8 615	2 086

Note 13 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Montant net
Courant (y compris participation des salariés)	6 561	- 4 450	11 011
Exceptionnel	104	- 2	107
TOTAL	6 665	- 4 452	11 117

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévue à l'article 223 A du CGI. Le régime retenu est celui de droit commun, la société Fleury Michon étant tête de Groupe. Les dividendes reçus des

filiales pour un montant de 11 611 milliers d'euros ne sont pas soumis à l'impôt à l'exception de la quote-part pour frais et charges.

Note 14 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	11 117
Dotations provisions réglementées	722
Reprises provisions réglementées	- 535
Réduction d'impôt correspondant	- 186
Augmentation d'impôt correspondant	138
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	11 256

Note 15 Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés cautions ⁽¹⁾	8 911
Engagements reçus cautions ⁽²⁾	4 098
Indemnités de fin de carrière au 31/12/2023 ⁽³⁾	1 739

(1) Dont pour sûreté des emprunts bancaires et/ou garantie de contrat de location financement consentis :

- à la filiale Platos Tradicionales : 6 356 k€ ;
- aux filiales Vallégrain Développement et Vallégrain Bio : 1 069 k€ de caution et 1 486 k€ de nantissement de compte à terme.

(2) Dont engagements reçus de 6 M\$CAD soit 4 098 k€ à la clôture 2023.

(3) Les engagements de retraite sont évalués selon la recommandation ANC N° 2013-02 mise à jour le 5 novembre 2021. Les indemnités de retraite sont calculées à partir de la rémunération brute charges sociales comprises et tiennent compte d'un taux d'actualisation (3,50 %), de l'ancienneté, de l'âge prévisible moyen de départ en retraite (64 ans), de l'espérance de vie (INSEE 2022), de la rotation des effectifs, de l'évolution des salaires et charges sociales.

Les départs en retraite sont considérés à l'initiative des salariés justifiant ainsi l'application des charges sociales et fiscales. En cas de plafonnement du régime à prestations définies, la période de comptabilisation correspond à celle précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

En application de la CCN des industries charcutières, le montant total des engagements IFC (Indemnités de fin de carrière) calculé selon ces dispositions est de 1 739 k€.

À la clôture de l'exercice, le notionnel résiduel des swaps de taux d'intérêt est de 17 142 milliers d'euros *versus* 31 855 milliers d'euros ; il correspond à des options sur taux d'intérêt (CAP : taux plafond pour couverture à la hausse des taux d'intérêt). La valorisation totale MTM (Market to Market) est positive pour un montant de 664 milliers d'euros du fait de la forte hausse du taux de référence Euribor 3M (3,934 % en décembre 2023 *versus* 2,063 % en décembre 2022).

Par ailleurs, la société Fleury Michon est sanctionnée solidairement avec ses filiales charcuterie (Fleury Michon LS, Charcuteries Cuisinées de Plélan) pour un montant initial de 14 761 milliers d'euros par décision de l'Autorité de la concurrence du 16 juillet 2020. Dans ce cadre, une société d'assurance s'est portée caution solidaire de la

société Fleury Michon en faveur de la Direction des Créances spéciales du Trésor. L'engagement au 31 décembre 2023 est de 7 454 milliers d'euros.

Programme de titrisation des créances commerciales

Fleury Michon a mis en œuvre un programme de titrisation de créances de sa filiale Fleury Michon LS. La société Fleury Michon intervient en qualité d'entité centralisatrice, de garant et de déposant. La caution solidaire donnée au profit d'Ester Finance Titrisation s'élève à un montant maximal quatre-vingt-dix-sept millions d'euros (97 millions d'euros) ; à la clôture de l'exercice, elle atteint 67,9 millions d'euros.

Note 16 Engagements en matière de crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail (en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Immobilisations Incorporelles (logiciels)	1 810	151	151	1 659
Terrains	888			888
Constructions	25 096	1 321	14 803	10 293
Matériel et outillage	1 137	379	1 137	0
TOTAL	28 931	1 756	16 091	12 840

Engagements de crédit-bail (en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Immobilisations Incorporelles (logiciels)	171	171	333	1343		1 676
Terrains						
Constructions	2 520	25 340	1 940			1 940
Matériel et outillage	295	1 179				
TOTAL	2 986	26 690	2 272	1 343		3 616

Note 17 Effectifs moyens en équivalent temps plein

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cadres	102	101
Agents de Maîtrise, Techniciens	80	89
Ouvriers/Employés	1	1
TOTAL	183	191

Note 18 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Accroissements (en milliers d'euros)

Amortissements dérogatoires	7 668
Subventions d'investissements	100
TOTAL	7 767
IMPÔTS CORRESPONDANTS (25,83 %)	2 006

Allègements (en milliers d'euros)

Charges déductibles l'année suivante	44
TOTAL	44
IMPÔTS CORRESPONDANTS (25,83 %)	11

Note 19 Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations indiquées sont celles allouées au cours de l'exercice et comprennent la part fixe, la part variable, la rémunération des Administrateurs (jetons de présence) et les avantages de toute nature.

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	1 185
---	--------------

Les modalités et principes de détermination des rémunérations des dirigeants sont reprises dans le chapitre gouvernement d'entreprise rubrique 3.3 Informations sur les rémunérations du rapport annuel.

Note 20 Informations concernant les parties liées

Le contrat de prestations de services avec la société SHCP SAS – dont l'Administrateur concerné est M. Grégoire Gonnord – a donné lieu à la prise en charge d'un montant de 1 033 milliers d'euros sur l'exercice 2023.

Note 21 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important ou ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture des comptes au 31 décembre 2023 n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

6.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros	Capital de la Société	Capitaux propres avant affectation des résultats (autre que capital)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus
1) Filiales				
● Fleury Michon LS	46 578 708	121 185 485	100,00 %	80 624 432
● Société d'Innovation Culinaire	6 237 000	8 991 813	100,00 %	14 375 000
● Société Immobilière Financière d'Investissement	143 055	1 328 239	100,00 %	470 249
● Room Saveurs	7 800 000	- 4 271 242	100,00 %	15 667 000
● PASO	220 650	- 805 684	100,00 %	43 919 887
● SCI Gigaro	1 000	827 630	80,00 %	0
● Fleury Michon Amérique ⁽¹⁾	76 970 381	- 64 033 999	100,00 %	74 662 112
● Fleury Michon Suisse ⁽²⁾	107 991	176 837	51,00 %	34 753
● Marfo Group Holding B.V.	18 712 615	117 878	97,87 %	66 483 354
● Platos Traditionales	15 500 000	31 621 731	50,00 %	7 362 500
● Vallégrain Développement	2 000 000	- 789 133	50,00 %	1 000 000
● ArôMetSaveurs	323 000	- 663 535	100,00 %	2 221 020
2) Participations				
● L'Assiette Bleue	329 264	nc	12,97 %	77 975
● SCI immobilière des saveurs	10 000	- 410 227	1,00 %	100
● Le Perche Agricole	688 700	nc	25,00 %	500 241
● Assya Développement	559 353	nc	10,00 %	234 660
● Autres participations				66
TOTAL				307 633 349

(1) CAD taux de conversion clôture 0,682967 pour capital et taux de conversion moyen de 0,684543 pour résultat.

(2) CHF taux de conversion clôture 1,079914 pour capital et taux de conversion moyen de 1,026954 pour résultat.

nc: non communiqué

Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Renseignements financiers au
80 624 432		785 114 501	16 479 146	7 610 900	31/12/2023
10 775 000		79 198 195	1 992 019		31/12/2023
470 249	1 022 473	50 700	- 57 286		31/12/2023
3 467 000	345 071	13 514 953	- 4 952 528		31/12/2023
43 919 887	2 927 842	33 090 492	- 1 586 544		31/12/2023
0	351 365	620 374	168 593		31/12/2023
34 408 112	3 186 958	43 662 839	909 794		31/12/2023
753		1 938 372	62 361		31/12/2023
54 183 354		0	525		31/12/2023
7 362 500		182 067 561	16 908 577	4 000 000	31/12/2023
560 000	390 000	1 715 246	86 501		31/12/2023
20	1 353 975	4 412 074	- 685 216		31/12/2023
75	10 510	nc	nc		31/12/2023
100	8 096	192 462	- 129 429		31/12/2023
500		nc	nc		31/12/2023
234 660		nc	nc		31/12/2023
66					
236 006 708	9 596 290			11 610 900	

6.7 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
1 Situation financière en fin exercice					
a) Capital Social	13 382 659	13 382 659	13 382 659	13 382 659	13 382 659
b) Nombre d'actions émises	4 387 757	4 387 757	4 387 757	4 387 757	4 387 757
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
2 Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	38 323 270	39 783 084	41 793 381	39 196 577	41 075 149
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions et participations	15 486 171	- 26 550 765	- 14 949 782	13 129 984	1 757 390
c) Impôts sur les bénéfices	- 763 887	- 7 604 956	- 704 036	- 901 087	- 4 452 492
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions et participations	- 19 491 443	- 56 260 072	3 668 933	15 871 678	11 117 270
f) Montant des bénéfices distribués	3 510 206	4 387 757	5 265 308	5 265 308	5 704 084 ⁽¹⁾
3 Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant amortissements et provisions	3,70	- 4,32	- 3,25	3,20	1,42
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions et participations	- 4,44	- 12,82	0,84	3,62	2,53
c) Dividende versé à chaque action	0,80	1,00	1,20	1,20	1,30 ⁽¹⁾
4 Personnel					
a) Nombre de salariés (moyen)	199	184	184	191	183
b) Montant de la masse salariale	10 572 279	11 854 272	11 433 617	11 749 548	12 009 982
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 842 261	4 916 883	5 128 025	5 294 911	5 390 165

(1) sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale

6.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Fleury Michon,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fleury Michon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des titres de participation. Nous avons examiné la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la Convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain et à Nantes, le 25 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

RSM OUEST
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de l'Ouest-Atlantique

Jean-Michel PICAUD

Associé

ERNST & YOUNG Audit
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre

Luc DERRIEN

Associé

6.9 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de la société Fleury Michon,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

■ AVEC LA SOCIÉTÉ FLEURY MICHON LS, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ

Personne concernée

M. Billy Salha, directeur général de votre société et président de la société Fleury Michon LS.

Nature et objet

En date du 12 septembre 2023, votre conseil d'administration a autorisé la modification du programme de titrisation existant et la conclusion d'un avenant à la convention-cadre du 21 janvier 2016 de cession et de gestion de créances, conclue entre votre société, les sociétés Fleury Michon LS, Eurotitrisation et la banque CA-CIB.

Dans le cadre de ce programme de titrisation, votre société intervient en qualité d'entité centralisatrice, de garant et de déposant, pour le compte de la société Fleury Michon LS. Votre société est caution solidaire au profit de la société Ester Finance Titrisation pour un montant total et dans la limite de € 97 000 000.

Modalités

Au 31 décembre 2023, l'encours des créances cédées par la société Fleury Michon LS concerné par cette garantie s'élève à € 67 838 523.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : Votre société pourra (i) augmenter le montant de la franchise du programme, supportée par la société Ester et la banque Crédit Agricole CIB correspondant au risque de fongibilité des sommes entre celles dues par les débiteurs aux cédants et celles dues par ces derniers aux débiteurs, afin de diminuer de manière proportionnelle le montant du dépôt, (ii) mettre en place un mécanisme permettant une variation de la franchise et de la marge de financement sans nécessité de signer un avenant à la convention-cadre de cession et de gestion de créances et (iii) et réviser en conséquence la marge de financement.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ AVEC LA SOCIÉTÉ VALLEGRAIN DÉVELOPPEMENT, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ

a) Nature et objet

En date du 16 décembre 2020, votre conseil d'administration a consenti, au nom de votre société, l'octroi d'une caution solidaire à hauteur de la totalité du montant de deux emprunts contractés par la société Vallegrain Développement, dont votre société possède 50 % du capital. Les montants respectifs sont de € 330 000 (construction d'un bâtiment et acquisition de matériel à destination d'une activité d'alimentation de porcs bio) et € 150 000 (financement du besoin en fonds de roulement).

Modalités

Au 31 décembre 2023, les montants du capital restant dû des emprunts concernés par cette garantie et contractés par la société Vallegrain Développement sont respectivement de € 191 953 et de € 0.

b) Nature et objet

En date du 16 décembre 2020, votre conseil d'administration a consenti, au nom de votre société, l'octroi d'une caution gagiste adossée à un nantissement de placement financier ouvert dans les livres de la banque prêteuse, à hauteur de la totalité du montant d'un emprunt contracté par la société Vallegrain Bio, société contrôlée par la société Vallegrain Développement, soit un montant de € 1 950 000.

Modalités

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant dû de l'emprunt contracté par la société Vallegrain Développement concernée par cette garantie s'élève à € 1 486 483.

c) Nature et objet

En date du 20 décembre 2017, votre conseil d'administration a octroyé, au nom de votre société, toutes garanties pour sûreté de remboursement d'un emprunt de € 2 400 000 au profit de la banque consentant le prêt à la société Vallegrain Développement.

Modalités

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant dû de l'emprunt contracté par la société Vallegrain Développement concernée par cette garantie s'élève à € 877 113.

■ AVEC LA SOCIÉTÉ HOLDING DE CONTRÔLE ET DE PARTICIPATION (S.H.C.P.)

Personne concernée

M. Grégoire Gonnord, président du conseil d'administration de votre société et directeur général de la société S.H.C.P.

Nature et objet

En date du 21 avril 2021, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une nouvelle convention de prestations de services et d'animation stratégique ayant pour but de définir le champ de la mission confiée à la S.H.C.P. et les modalités de sa rémunération. Cette convention annule et remplace la précédente convention conclue en décembre 2007 et ses avenants n° 1 de décembre 2009 et n° 2 d'avril 2016.

Modalités

Votre société a pris en charge, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme de € 1 033 280.

■ AVEC LA SOCIÉTÉ PLATOS TRADICIONALES, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ**Personne concernée**

M. Billy Salha, directeur général de votre société et administrateur de la société Platos Tradicionales.

a) Nature et objet

En date du 15 mai 2018, votre conseil d'administration a octroyé, au nom de votre société, un engagement de caution en principal de € 4 000 000 ainsi qu'une contre-garantie à hauteur d'un maximum de € 4 000 000, pour sûreté complémentaire et accessoires de la garantie du même montant qui sera accordée par la société Torrent Fimer au profit de la banque consentant le prêt à la société Platos Tradicionales.

Modalités

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant dû de l'emprunt contracté par la société Platos Tradicionales concernée par cette garantie s'élève à € 971 661.

b) Nature et objet

En date du 21 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre directoire à donner toutes garanties au nom de votre société pour sûreté du remboursement des emprunts contractés par la société Platos Tradicionales dans la limite de € 30 000 000.

Modalités

Au 31 décembre 2023, le montant du capital restant dû des emprunts contractés par la société Platos Tradicionales concernée par ces garanties s'élève à € 1 164 015.

■ AVEC LA SOCIÉTÉ FLEURY MICHON LS, FILIALE DE VOTRE SOCIÉTÉ**Personne concernée**

M. Billy Salha, directeur général de votre société et président de la société Fleury Michon LS.

Nature et objet

En date du 9 septembre 2021, votre conseil d'administration a autorisé la modification et la prolongation du programme de titrisation conclu en date du 21 janvier 2016 et, en date du 6 avril 2022, la conclusion d'un avenant à la convention-cadre afin d'apporter des modifications aux modalités financières du programme, et notamment de permettre l'ajustement de la « Marge de financement » en fonction d'indicateurs de performance Extra-Financière (critères relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises).

Dans le cadre de ce programme de titrisation, votre société intervient en qualité d'entité centralisatrice, de garant et de déposant, pour le compte de la société Fleury Michon LS. Votre société est caution solidaire au profit d'Ester Finance Titrisation pour un montant total et dans la limite de € 97 000 000.

Modalités

Cette convention a fait l'objet d'un avenant, en date du 12 septembre 2023, mentionnée ci-dessus dans la rubrique « Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ».

Au 31 décembre 2023, l'encours des créances cédées par la société Fleury Michon LS concernée par cette garantie s'élève à € 67 838 523.

Saint-Herblain et Nantes, le 25 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de l'Ouest-Atlantique
Jean-Michel PICAUD
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Société de Commissariat aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre
Luc DERRIEN
Associé



FR 0000074759

EURONEXT GROWTH PARIS

30% 4,5%

FLOTTANT

DONT SALARIÉS



Informations sur la Société et le capital

7.1	RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ	222	7.3	ACTIONNARIAT	227
7.2	RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL	226	7.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	227
7.2.1	Capital social	226	7.3.2	Franchissements de seuils sur les 12 derniers mois	227
7.2.2	Historique du capital social	226	7.3.3	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions	228
			7.3.4	Actionnariat des salariés	228
			7.3.5	Autocontrôle	229
			7.3.6	Délégations et autorisations	230
			7.4	INFORMATIONS BOURSIÈRES	232



7.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

DÉNOMINATION SOCIALE

Fleury Michon

SIÈGE SOCIAL

La Gare, 85700 Pouzauges

Téléphone : 02 51 66 32 32

Courriel : infos.finances@fleurymichon.fr

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil d'administration, de nationalité française, régie notamment par le Code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Origine du fonds ou de l'activité : acquisition par fusion-absorption le 7 novembre 1998 avec la société Fleury Michon RCS 552 016 875 (commencement de la fabrication de produits alimentaires le 1^{er} avril 1921).

Durée : 99 années, qui viendront à expiration le 6 novembre 2097, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION

572 058 329 RCS La Roche-sur-Yon

LEI

96950009EM1D72NGCV27

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet :

- la fabrication et le commerce de tous produits alimentaires, et notamment à base de viande, de poisson, salaisons, légumes, fruits, etc. ;
- l'acquisition, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- la fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés, dans lesquelles est détenue une participation, que de tiers ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ainsi défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Sans préjudice des dispositions visées à l'article L. 233-7 du Nouveau Code de commerce.

- I. Toute personne qui viendrait à détenir, directement ou indirectement au sens des dispositions de la loi susvisée, au moins 2 % du total des droits de vote des actions ou du capital de la Société et qui franchirait, à la hausse ou à la baisse, une fraction de 2 % au moins des droits de vote ou du capital ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue dans les quinze jours de l'inscription en compte des titres, qui lui permet de franchir à la hausse ou à la baisse ces seuils, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total de droits de vote et le capital qu'elle détient.
- II. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du code précité, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote afférents aux actions émises par la Société.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

- I. Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux Assemblées d'actionnaires avec voix délibérative dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires. Le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les Assemblées générales.

Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles, il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès son émission, aux actions nominatives nouvelles, attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

- II. Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En cas de répartition ou de remboursement, chacune des actions donne droit au règlement de la même somme nette. Il sera en conséquence fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations fiscales susceptibles d'être prises en charge par la Société et auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu.

- III. Quand il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actionnaires devront faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires sans pouvoir rien prétendre de la Société.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE 19 DES STATUTS)

La Société peut acquérir en Bourse ses actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Nouveau Code de commerce.

IDENTIFICATION DES PORTEURS (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles sont inscrites en compte, tenu par la Société ou par un intermédiaire habilité, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour lui permettre d'identifier les titres au porteur qu'elle a émis, la Société se réserve le droit d'user à tout moment des dispositions prévues à l'article L. 228-2 du Code de commerce.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 23 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le solde dudit bénéfice, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi.

L'Assemblée générale peut aussi décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, conformément à la loi. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels le prélèvement interviendra. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ARTICLES 17-18 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur justification de leur identité, sous réserve que l'inscription en compte de leurs titres soit antérieure de trois jours à la date de l'Assemblée. Les titulaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité par la présentation d'un certificat émis par l'intermédiaire chargé de la tenue de leur compte constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée. Un actionnaire pourra se faire représenter non seulement par un autre actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais également par toute personne physique ou morale de son choix.

En l'absence du Président du Conseil d'administration, l'Assemblée est présidée par un membre du Conseil d'administration délégué à cet effet.

Les Assemblées sont tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements. Le vote à distance par voie électronique est expressément autorisé et peut être utilisé à l'occasion de toute Assemblée générale d'actionnaires, quel qu'en soit l'objet.

Les Assemblées pourront être tenues exclusivement par visioconférence ou par conférence téléphonique. Le droit reconnu à un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social de s'opposer à ce qu'une Assemblée générale extraordinaire soit tenue exclusivement par visioconférence ou par conférence téléphonique pourra s'exercer après les formalités de convocation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 11 DES STATUTS)

- I. Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Un salarié de la Société ne peut être nommé membre du Conseil d'administration que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Par ailleurs, un membre du Conseil d'administration ne peut jamais conclure de contrat de travail avec la Société. Le nombre des membres du Conseil d'administration liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-19 alinéa 2 du Code de commerce, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur à la moitié des membres du Conseil d'administration en fonction.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-19 alinéa 4 du Code de commerce, lorsque la limitation statutaire fixée sera dépassée, le membre le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office, cette démission ne prenant cependant effet, quelle que soit la date à laquelle la limite d'âge ci-avant instituée est atteinte, qu'à la date de la tenue de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

- II. Un ou deux salariés actionnaires sont nommés en qualité de membres du Conseil d'administration représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée générale des actionnaires. Les

candidats à la nomination sont désignés par les membres du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant des actions de la Société.

Par ailleurs, lorsque le nombre d'Administrateurs nommés en application du I. ci-dessus et calculé conformément à la loi (article L. 225-27-1-II du Code de commerce) est inférieur ou égal à 8, le Conseil d'administration comprend en outre un Administrateur représentant les salariés. Lorsque le nombre d'Administrateurs nommés en application du I. ci-dessus et calculé conformément à la loi est supérieur à 8, et sous réserve que ce critère soit toujours rempli au jour de sa désignation, un second Administrateur représentant les salariés est nommé. Si le nombre d'Administrateurs redevient inférieur ou égal à 8, le mandat du second Administrateur représentant les salariés sera maintenu jusqu'à son échéance. Le(s) candidat(s) au mandat d'Administrateur est (sont) désigné(s) par le Comité de Groupe de la Société.

Le ou les Administrateur(s) représentant les salariés ne sont pris en compte ni pour la détermination du nombre minimal et maximal d'Administrateurs, ni pour l'application des dispositions de l'article L. 225-18-1 al. 1^{er} du Code de commerce.

- III. Les membres du Conseil d'administration, quels que soient les modalités et le fondement juridique de leur désignation, sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans.

Les membres du Conseil d'administration sont rééligibles. Leur mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue la troisième année suivant celle de leur nomination.

Afin que l'ensemble des mandats des Administrateurs ne prenne pas fin au cours de la même année, le tiers des mandats des membres du Conseil d'administration vient à échéance chaque année (étant précisé que les membres du Conseil d'administration représentant les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour l'application de cette règle).

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 13 DES STATUTS)

- I. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à l'intérêt social, en considérant les enjeux sociétaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission.
- II. Le Conseil d'administration nomme et révoque le Directeur général ainsi que, s'il en est nommé, le ou les Directeurs généraux délégués.

- III. Le Directeur général devra préalablement solliciter l'accord du Conseil d'administration en vue de céder des immeubles appartenant à la Société, de céder partiellement ou totalement des participations détenues par la Société, ou de consentir des sûretés en garantie des engagements contractés par la Société elle-même.

Toutefois, le Conseil d'administration pourra, par anticipation, et dans la limite d'un montant qu'il fixera par opération, autoriser le Directeur général à réaliser de telles opérations, cette autorisation étant valable pendant une durée maximale de douze mois, prorogée automatiquement, le cas échéant, dans la limite de huit semaines dans l'attente de la tenue du prochain Conseil d'administration.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 14 DES STATUTS)

- I. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération de son Président.

- II. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Si le mandat d'Administrateur du Président, venant à échéance, est renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires, le mandat de Président sera automatiquement prorogé jusqu'au jour de la tenue de la prochaine séance du Conseil d'administration. Si le mandat d'Administrateur du Président n'est pas renouvelé, le Conseil d'administration devra se réunir à l'issue de l'Assemblée pour élire son nouveau Président.

Le Président du Conseil d'administration est rééligible.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment et sans indemnités.

DIRECTION GÉNÉRALE (ARTICLE 16 DES STATUTS)

- I. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration lors de la désignation de son Président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur général.

- II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, il procède à la nomination du Directeur général, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Lorsque le Directeur général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- III. Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

La rémunération des Directeurs généraux délégués est fixée par le Conseil d'administration.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués assistent le Directeur général dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, mais disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les dernières modifications des statuts en date du 27 juin 2023 intègrent les dispositions législatives et les dispositions internes suivantes :

- modification de l'article 11 des statuts (modalités de désignation du candidat Administrateur représentant les salariés) afin de tenir compte de l'arrêt du 23 novembre 2022. La Cour de cassation considère que s'il existe, le Comité de groupe doit être retenu dans les statuts comme organe de désignation des représentants des salariés au Conseil d'administration ou de surveillance de la société anonyme (SA) ;
- modification de l'article 12 des statuts (règles de convocation du Conseil d'administration), afin d'assurer la convocation du Conseil d'administration en toutes circonstances ;
- modification de l'article 13 des statuts (évolution législative des pouvoirs du Conseil d'administration) pour tenir compte de l'article L. 225-35 du Code de commerce en élargissant les missions du Conseil d'administration en considérant les enjeux culturels et sportifs de son activité ;
- modification de l'article 16 des statuts (durée du mandat du Directeur général), afin de laisser la durée du mandat à l'appréciation du conseil ;
- modification de l'article 17 des statuts (modalités de convocation et de présidence des Assemblées générales) afin d'assurer la convocation de l'Assemblée générale en toutes circonstances.

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

7.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 4 387 757 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros et entièrement libérées.

La Société n'a pas émis d'instruments dilutifs à la date d'établissement du présent document.

Il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de l'émetteur ni sur les actions des filiales de l'émetteur.

7.2.2 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Année	Opération sur le capital	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale	Montant du capital
1999	Situation au 01/01/1999	-	4 487 724	3,04898 ⁽¹⁾	13 682 982,27
2000	Introduction en Bourse, émissions d'actions	511 000	4 998 724	3,04898 ⁽¹⁾	15 241 011,22
2001	Incorporation au capital, conversion en euros	-	4 998 724	3,05	15 246 108,20
2002	Augmentation de capital, emprunt convertible en actions	97 200	5 095 924	3,05	15 542 568,20
2009	Réduction de capital, annulation d'actions propres	- 500 167	4 595 757	3,05	14 017 058,85
2011	Réduction de capital, annulation d'actions propres	- 208 000	4 387 757	3,05	13 382 658,85
	Situation au 31/12/2023	-	4 387 757	3,05	13 382 658,85

(1) Valeur nominale de 20 F (3,04898 €).

Aucun événement n'est venu modifier le capital social au cours de l'exercice.

7.3 ACTIONNARIAT

7.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital et des droits de vote	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022			Au 31 décembre 2021		
	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote
SHCP (Société Holding de Contrôle – Famille Gonnord)	2 136 577	48,69 %	58,15 %	2 136 577	48,69 %	58,19 %	2 117 033	48,25 %	57,57 %
Titres détenus à titre individuel (Famille Chartier – Gonnord)	442 419	10,08 %	12,27 %	445 419	10,15 %	12,33 %	461 963	10,53 %	12,82 %
SOUS-TOTAL CONCERT	2 578 996	58,78 %	70,42 %	2 581 996	58,85 %	70,52 %	2 578 996	58,78 %	70,39 %
Autres membres groupe familial (Magdelénat)	269 257	6,14 %	7,21 %	269 257	6,14 %	7,21 %	267 526	6,10 %	7,18 %
Public ⁽¹⁾	1 190 105	27,12 %	18,66 %	1 183 034	26,96 %	18,55 %	1 197 837	27,30 %	18,72 %
FCPE actionnariat salariés	133 300	3,04 %	3,71 %	133 400	3,04 %	3,72 %	133 400	3,04 %	3,71 %
Auto contrôle	216 099	4,93 %	-	220 070	5,02 %	-	209 998	4,79 %	-
TOTAL	4 387 757	100,00 %	100,00 %	4 387 757	100,00 %	100,00 %	4 387 757	100,00 %	100,00 %

(1) Les actions détenues par les salariés et inscrites au registre nominatif pur ou administré représentent 1,51% des droits en capital et 1,57% des droits de vote au 31 décembre 2023.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrite ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec :

- la présence d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration et des Comités d'audit et risques et rémunérations ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Le capital de la Société est détenu à plus de 50 % directement ou indirectement par les familles Gonnord et Chartier, lesquelles détiennent 70,42 % des droits de vote (68,37 % des droits de vote théoriques) au 31 décembre 2023.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières ; à l'exception des droits de vote double attribués (décision de l'Assemblée générale du 13 mai 2002), conformément à l'article 10 paragraphe 1 alinéa 3 des statuts, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire. Ce droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Les statuts ne comportent aucune clause qui restreint l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions, qui sont libres. Par ailleurs, il n'existe aucune convention ou promesse synallagmatique portant sur l'acquisition de titres de la Société représentant au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS SUR LES 12 DERNIERS MOIS

La Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuils au cours des 12 derniers mois.

7.3.3 ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS

Par lettre en date du 10 juin 2002, la société holding de contrôle et de participations, (FHC Holding ayant été absorbée au 30 décembre 2011), et les membres de la famille Gonnord, à savoir M. Yves Gonnord, M^{me} Geneviève Gonnord, M. François Chartier, ainsi que M. Grégoire Gonnord, M^{me} Claire Gonnord, M^{lle} Marie Gonnord,

M. Pierre Gonnord et M. Hervé Gonnord ont déclaré agir à compter du 3 septembre 2002 de concert dans le cadre de l'exercice des droits de vote de la société Fleury Michon SA.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

7.3.4 ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Lors de l'introduction en Bourse, 150 000 actions représentant 3 % du capital ont été souscrites par les salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, au travers du FCPE Fleury Michon Actionnariat. À la clôture de l'exercice, le nombre d'actions détenues par le FCPE est de 133 300, soit 100 actions de moins par rapport à 2022. La part du capital social détenue par les salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise est de 3,04 %. Il est rappelé qu'en application de l'article 11.II de nos statuts, un salarié actionnaire sur deux possibles est actuellement nommé en qualité de membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale des actionnaires. Les candidats à la nomination sont désignés par les membres du Conseil de surveillance de ce fonds commun de placement d'entreprise détenant des actions de la Société.

Le dispositif d'actionnariat des salariés, présenté ci-avant, a été complété par la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites. Au cours de l'exercice 2017, les salariés du Groupe des sociétés ayant leur siège en France ont ainsi bénéficié de l'attribution effective de 91 650 actions gratuites (30 actions par bénéficiaire) sous réserve d'une ancienneté suffisante. Ces actions ont été immédiatement disponibles, le conseil n'ayant pas fixé de période de conservation. Les actions sous condition de performance ont

également été livrées aux salariés bénéficiaires, à savoir 210 actions par bénéficiaires pour un total de 13 440 actions. Ces deux principaux plans d'attribution d'actions gratuites ont ainsi permis aux salariés de devenir directement actionnaire à hauteur de 2,40 % du capital, en complément du FCPE Fleury Michon Actionnariat. Ces actions de l'entreprise détenues individuellement par les salariés ne sont donc plus en actions propres disponibles (autocontrôle) et ne sont pas recensées dans l'actionnariat salariés.

Depuis cette opération initiale et sur délégation des Assemblées générales annuelles, le Conseil d'administration décide et renouvelle chaque année l'attribution de 30 actions gratuites à chaque nouveau salarié pour certaines sociétés contrôlées par la société mère et ayant leurs sièges sociaux en France. Les bénéficiaires ne sont titulaires des actions qu'au terme de la période d'attribution ou à l'issue de la période de conservation, sous réserve de satisfaire aux conditions d'ancienneté et de présence à la date effective d'attribution des actions gratuites.

114 salariés du Groupe ont pu bénéficier chacun de 30 actions Fleury Michon, soit un total de 3 420 actions propres qui ont été distribuées en janvier 2023.

7.3.5 AUTOCONTRÔLE

Les opérations récentes et significatives concernent :

- d'une part, la cession en juillet 2014 de 95 000 actions autodétenues par la Société (représentant 2,1 % du capital) et la cession concomitante de 60 238 actions complémentaires dans les mêmes conditions que l'opération principale par la société holding de contrôle et de participations (SHCP), le flottant a été élargi pour atteindre 26 % du capital ;
- d'autre part au cours de l'exercice 2017, l'attribution effective des actions gratuites réservées aux salariés du Groupe et actions gratuites sous condition de performance réservées aux Comités de direction et cadres de direction. Le nombre d'actions propres ainsi distribuées est respectivement de 91 650 actions et de 13 440 actions ;
- par ailleurs, 37 238 actions propres ont également été cédées, principalement en 2017, du fait de l'exercice de bons de souscription d'actions (BSAAR). La période d'exercice des BSAARs a débuté le 7 avril 2016 et s'est achevée le 22 mars 2020. Le nombre de bons de souscription n'ayant pas été exercé s'élève à 23 973 BSAARs ;
- en 2020, la Société a initié deux programmes de rachats d'actions clos respectivement en juillet et décembre 2020. Le rachat d'actions de la Société est autorisé dans la limite de 10 % du capital social conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, des dispositions du règlement 2273/2003 pris en application de la Directive « abus de marché » et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'AMF :
 - le premier programme a été autorisé par l'Assemblée générale annuelle du 28 mai 2019 pour une période de 18 mois. Dans le cadre de ce programme, la société Fleury Michon s'est portée acquéreur de 91 755 de ses propres actions,

- le deuxième programme a été autorisé par l'Assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020 pour une nouvelle période de 18 mois, la société Fleury Michon s'est alors portée acquéreur de 41 277 de ses propres actions ;

- en 2022, la Société a ouvert un programme de rachat d'action qui s'est achevé en mai 2022 avec l'acquisition de 25 798 actions de la Société. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée générale annuelle du 9 juin 2021 pour une période de 18 mois ;

- au cours de l'exercice, la Société a initié un programme de rachat d'action qui a conduit à l'acquisition de 15 251 actions de la Société. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée générale annuelle du 27 juin 2023 pour une période de 18 mois.

Les actions ainsi détenues sont affectées à la couverture des plans d'actions gratuites, de performance ou de plans d'options d'achat à destination des salariés ou dirigeants.

Au cours de l'exercice, 19 171 actions propres ont été cédées du fait de l'attribution définitive d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe.

Ainsi au 31 décembre 2023, la Société détenait par autocontrôle 214 596 *versus* 218 516 actions du fait de la distribution des actions gratuites et du programme de rachat d'action mentionnés ci-avant. Les actions propres sont comptabilisées pour une valeur nette comptable de 5 197 milliers d'euros *versus* 5 469 milliers d'euros, soit un prix moyen unitaire de 24,22 euros *versus* 25,03 euros.

Descriptif du programme de rachat d'actions	Nombre d'actions	Prix de revient unitaire	Valeur (en milliers d'euros)
Actions propres au 01/01/2022	208 117	25,71	5 351
Achats actions propres au cours de l'exercice	25 798	22,15	572
Ventes actions propres au cours de l'exercice	- 15 399	29,47	- 454
Actions propres annulées	-	-	-
TOTAL ACTIONS PROPRES AU 31/12/2022	218 516	25,03	5 469
Achats actions propres au cours de l'exercice	15 251	19,20	293
Ventes actions propres au cours de l'exercice	- 19 171	29,47	- 565
Actions propres annulées	-	-	-
TOTAL ACTIONS PROPRES AU 31/12/2023	214 596	24,22	5 197

En tenant compte des actions propres détenues par l'intermédiaire du contrat de liquidité, soit 1 503 actions (motif animation du cours de Bourse : achats 31 618 actions, ventes 31 669 actions au cours de l'exercice 2023, soit une part de capital de 0,03 %), la part du capital

social autodétenu s'élève à 4,93 % au 31 décembre 2023 *versus* 5,02 % au 31 décembre 2022. Le coût annuel du contrat d'animation du cours de Bourse s'élève à 24 211 euros.

Les mouvements sur les actions propres d'opération et d'utilisation au cours des deux derniers exercices et présentés par type d'objectifs poursuivis par la Société ont été les suivants :

En nombre d'actions	Situation au 31/12/2021	Rachats/ Cessions	Réaffectation	Annulation	Situation au 31/12/2022	% du capital
Opération de croissance externe					0	
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à attribution d'actions					0	
Plans d'options d'achat d'actions et/ou attribution d'actions aux salariés	208 217	10 399			218 516	4,98 %
Annulation d'actions					0	
TOTAL ACTIONS PROPRES	208 217	10 399	0	0	218 516	4,98 %

En nombre d'actions	Situation au 31/12/2022	Rachats/ Cessions	Réaffectation	Annulation	Situation au 31/12/2023	% du capital
Opération de croissance externe					0	
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à attribution d'actions					0	
Plans d'options d'achat d'actions et/ou attribution d'actions aux salariés	218 516	- 3 920			214 596	4,93 %
Annulation d'actions	0					
TOTAL ACTIONS PROPRES	218 516		0	0	214 596	4,93 %

Par suite du transfert des actions composant le capital de la Société sur le marché Euronext Growth en mai 2020, et connaissance prise des dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce, dans sa rédaction modifiée par la loi Soihili du 19 juillet 2019, l'Assemblée

générale ordinaire du 24 septembre 2020 a autorisé le Conseil d'administration à utiliser les actions rachetées et autodétenues pour une autre finalité, qu'il déterminera, que celle à laquelle elles auront initialement été affectées.

7.3.6 DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS

7.3.6.1 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS – POUVOIRS DU CONSEIL CONCERNANT LE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée délègue chaque année au conseil le pouvoir de procéder, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- soit d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- soit de les conserver en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- soit de couvrir l'exercice d'options de conversion, d'échange ou de tout autre mécanisme de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- soit de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants du Groupe ; soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales ;
- soit de les annuler, dans le cadre d'une réduction de capital et dans la limite de 10 % du capital, en vue d'optimiser le résultat par action, conformément à l'autorisation accordée pour une durée de 24 mois donnée par l'Assemblée générale du 28 juin 2022.

Le programme de rachat d'actions en cours, autorisé pour une nouvelle période de 18 mois, a été voté lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2023.

Programme de rachat d'actions :

- le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 85 euros ;
- le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme est de 10 000 000 d'euros ;
- Il n'existe pas de minimum de prix unitaire de revente.

7.3.6.2 AUTORISATIONS DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juin 2022 dans sa treizième résolution a autorisé pendant une durée de 24 mois à réduire le capital social par annulation des actions qui auraient pu être acquises en application de l'autorisation de procéder à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social conformément à l'article 225-209 du Code de commerce et en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

La société Fleury Michon n'a procédé à aucune réduction du capital social par annulation de ses propres actions au cours de l'exercice.

7.3.6.3 DÉLÉGATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DES OPÉRATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL

À ce jour, il n'y a pas de délégation donnée au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation de capital.

7.3.6.4 DÉLÉGATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 27 juin 2023 a délégué tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre l'autorisation de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Elle fixe à 18 mois, à compter du jour de l'AGE, la durée de validité de la délégation.

- Le Conseil d'administration en date du 7 décembre 2023 a décidé l'attribution d'actions gratuites en application de la délégation consentie par la dernière Assemblée générale annuelle. Le conseil a décidé l'attribution de 30 actions par bénéficiaire nouveau salarié engagé, dans la Société ou certaines filiales du Groupe, sous conditions de présence avec une ancienneté requise de 12 mois. Le montant maximal d'actions distribuables est de 5 000 actions et respecte la limite égale à 2 % du capital fixée par l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2023.
- Le Conseil d'administration en date du 27 juin 2023 a décidé de poursuivre le plan pluriannuel d'attribution d'actions de performance d'actions de Fleury Michon SA, initié par le conseil du 2 juillet 2020. Le plan favorise une approche long terme et est adossé à des critères de présence et de performance. Le critère financier retenu est l'atteinte de l'EBITDA cumulé sur deux exercices afin d'assurer la réussite du développement du Groupe sur le long terme. Le montant maximal d'actions distribuables est de 17 644 actions.

7.4 INFORMATIONS BOURSIÈRES

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Growth Paris.

Le titre Fleury Michon a changé de marché de cotation le 20 mai 2020 :

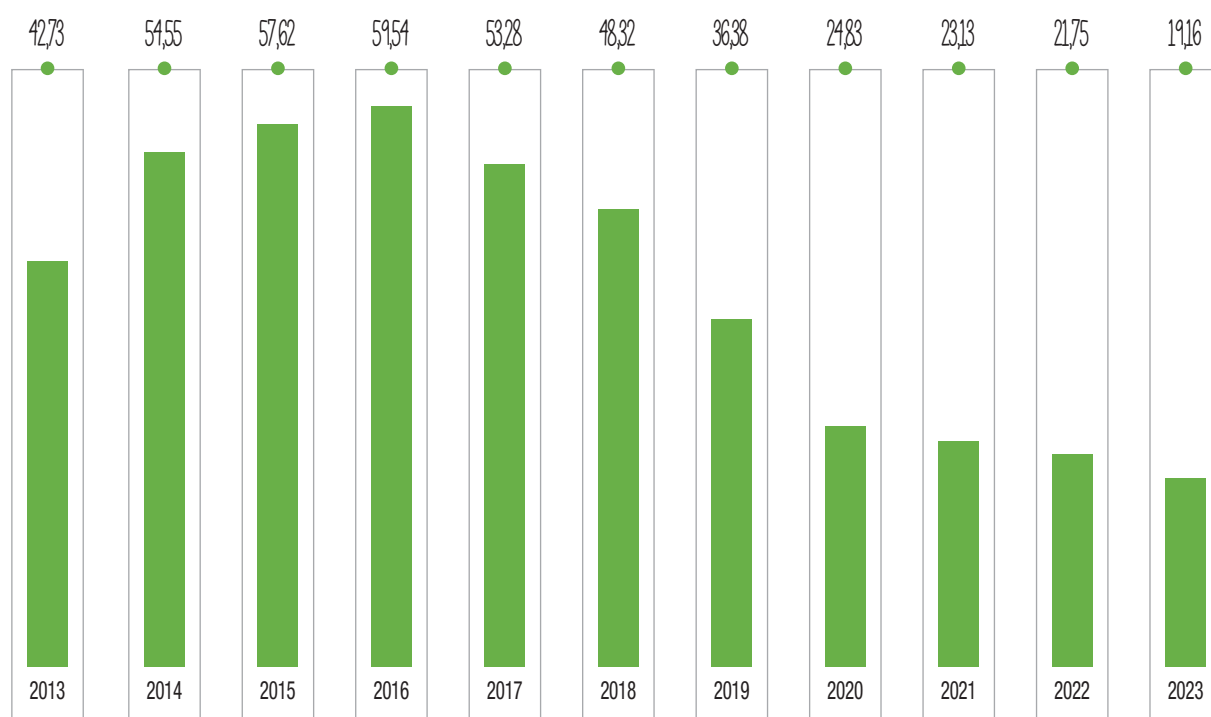
- radiation des actions sur Euronext Paris – compartiment C ;
- admission des actions sur Euronext Growth Paris (SMNO).

Les actions Fleury Michon sont éligibles aux PEA et PEA-PME.

Code ISIN : FR 0000074759.

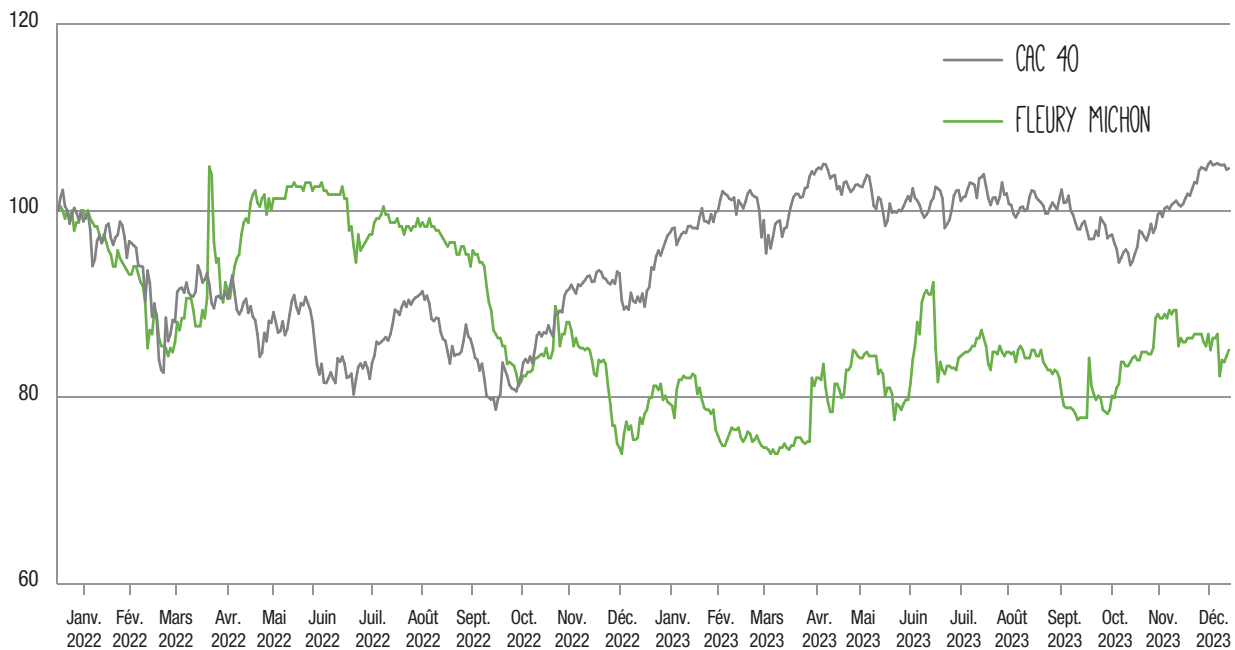
Code mnémonique ALFLE.

COURS MOYEN HISTORIQUE



Données sur le titre	2019	2020	2021	2022	2023
Plus haut cours de clôture (en euros)	47,00	32,20	27,90	24,50	21,60
Plus bas cours de clôture (en euros)	28,10	20,00	20,20	17,30	17,30
Dernier cours de l'exercice (en euros)	31,60	27,50	23,40	18,30	19,90
Moyenne quotidienne des échanges	1 218	1 722	1 622	839	705
Volume total des échanges	311 932	440 817	418 033	215 740	179 852

ÉVOLUTION DU TITRE DE LA SOCIÉTÉ SUR 2 ANS (RÉFÉRENCE CAC 40) BASE 100 AU 1^{ER} JANVIER 2022





PLUS D'INFORMATIONS

WWW.FLEURYMICHON.FR

VOS QUESTIONS

ÉCRIVEZ NOUS À
INFOS.FINANCES@FLEURYMICHON.FR



Assemblées générales

8.1	PROJET DE RÉOLUTIONS	236
8.1.1	Assemblée générale ordinaire	236
8.1.2	Assemblée générale extraordinaire	239



8.1 PROJET DE RÉSOLUTIONS

Texte des résolutions devant être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024.

8.1.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à ce rapport, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés.

Conformément à l'article 223 *quarter* du CGI, l'Assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ne font apparaître aucune somme au titre des dépenses non déductibles fiscalement.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide, conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'affectation suivante des résultats :

Le bénéfice de l'exercice 2023	11 117 270 €
Augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs :	10 865 409 €
Soit un bénéfice distribuable de	21 982 679 €
Qui sera réparti de la façon suivante :	
Versement d'un dividende de 1,30 € par action x 4 387 757 actions, soit	5 704 084 €
Affectation au compte réserves facultatives	0 €
Affectation au compte report à nouveau	16 278 595 €
TOTAL	21 982 679 €

Chaque action recevra un dividende de 1,30 euro. Ce dividende sera versé au plus tard le 25 juin 2024, soit dans un délai de cinq jours de Bourse suivant l'Assemblée générale mixte.

Les sommes dues au titre de la CSG (9,9 %), de la CRDS (0,5 %), du prélèvement social de 4,5 % et de sa contribution additionnelle (0,3 %), outre la contribution au titre du RSA (2 %), soit au total 17,2 % du montant brut des dividendes, seront directement prélevées par l'établissement payeur sur le dividende versé aux actionnaires personnes physiques, de sorte que le dividende versé aux actionnaires sera net de prélèvements sociaux.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués au titre des dividendes aux personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France sont soumis (i) soit à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU), (ii) soit, sur option expresse, annuelle et globale exercée dans la déclaration, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec bénéfice de l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de gestion du Groupe établi par le Conseil d'administration, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'établissement payeur versant des dividendes aux personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France est tenu de pratiquer un prélèvement à la source non libératoire de 12,8 %. Ce prélèvement est un acompte d'impôt sur le revenu, imputable sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. Si l'impôt finalement dû est inférieur au prélèvement de 12,8 % réalisé, la différence sera restituée.

Au final, l'établissement payeur prélèvera sur le dividende une somme égale à 12,8 % de son montant, outre les prélèvements sociaux visés ci-avant (17,2 %), soit une somme totale de 30 % du montant du dividende avant son versement à l'actionnaire, de sorte que le montant net du dividende distribué à l'actionnaire sera de 0,91 euro.

Par exception, les personnes appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur au seuil de 50 000 euros pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et de 75 000 euros pour les couples, peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 %. La demande de dispense doit être présentée à la Société ou à l'établissement payeur par le contribuable avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions existantes	Dividende brut par action
2020	4 387 757	1,00 €
2021	4 387 757	1,20 €
2022	4 387 757	1,20 €

Il est également rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que le dividende de 1,20 euro par action mis en distribution par l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 juin 2023, soit la somme totale de 5 006 269 euros, a été éligible en totalité à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques susceptibles d'en bénéficier.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Grégoire Gonnord, demeurant 15, rue du Grand Lebrun, 33200 Bordeaux, pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en 2027.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé Gonnord, demeurant 3817 Avenue Royal, Montréal H4A 2M3 (Canada), pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en 2027.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Jourdain, demeurant 44, rue des Aulnes, 92330 Sceaux, pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en 2027.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire constate que le mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires de Monsieur Vincent Roquebert arrive à son terme ; elle décide d'élire, en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, le salarié membre du conseil de surveillance du FCPE désigné par ledit conseil, pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en 2027.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire constate que le mandat d'administrateur représentant les salariés de Monsieur Olivier Fuzeau arrive à son terme ; elle décide d'élire, en qualité d'administrateur représentant les salariés, le salarié désigné par les membres du comité de groupe, pour une durée de trois ans qui prendra fin à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue en 2027.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 225-45 du Code de commerce, décide d'attribuer aux membres du Conseil d'administration, à titre de rémunération de l'activité d'Administrateur (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2024, une somme globale de 188 000 euros, ladite somme entrant dans les limites autorisées par la loi.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et du descriptif du programme de rachat d'actions, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois, avec faculté de subdélégation au Directeur général, à procéder, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- soit d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- soit de les conserver en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- soit de couvrir l'exercice d'options de conversion, d'échange ou de tout autre mécanisme de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- soit de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants du Groupe, soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales ;
- soit de les annuler, dans le cadre d'une réduction de capital et dans la limite de 10 % du capital, en vue d'optimiser le résultat par action, conformément à l'autorisation sollicitée, pour une durée de 24 mois, auprès de votre Assemblée générale mixte.

Étant précisé que le nombre d'actions rachetées par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 85 euros.

Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme est de 10 000 000 euros.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et notamment par voie d'achat de blocs de titres ou par applications hors marché.

Cette autorisation remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire dans sa séance du 27 juin 2023.

Il est précisé que si les titres acquis dans le cadre du présent programme de rachat d'actions devaient être annulés, cette réduction de capital aurait pour conséquence d'accroître le pourcentage de participation détenu par le concert Gonnord-Chartier qui détient 58,78 % des actions et 68,37 % des droits de vote.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, à l'effet de :

- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités, et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération ;
- modifier, dans les limites et conditions prévues par la loi, l'affectation des actions auto-détenues.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la modification du Programme de titrisation et conclusion d'un avenant à la convention-cadre de cession et de gestion de créances, conclue entre Fleury Michon LS, la Société, le cessionnaire, Eurotitrisation et CA-CIB le 21 janvier 2016 afin :

- d'augmenter le montant de la franchise du Programme, supportée par Ester et Crédit Agricole CIB correspondant au risque de fongibilité des sommes entre celles dues par les Débiteurs aux Cédants et celles dues par ces derniers aux Débiteurs, afin de diminuer de manière proportionnelle le montant du Dépôt ;
- de mettre en place un mécanisme permettant une variation de la franchise et de la marge de financement sans nécessité de signer un avenant à la Convention-Cadre de Cession et de Gestion de Créances ; et
- de réviser en conséquence la marge de financement.

Cette convention a été préalablement autorisée par notre Conseil d'administration dans sa séance du 12 septembre 2023.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont la conclusion ou la poursuite avait déjà été approuvée par l'Assemblée, la liste de ces conventions figurant dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes et mis à votre disposition préalablement à la tenue de l'Assemblée.

8.1.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites au profit des bénéficiaires appartenant aux nouveaux salariés, conformément aux critères qui seront fixés par le Conseil d'administration, et aux cadres dirigeants de la Société ou de certaines des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce que le Conseil d'administration désignera ou à des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce de la Société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce que le Conseil d'administration désignera ;
2. décide que le Conseil d'administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire ;
3. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 10 % du capital de la Société à ce jour, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 15 % du capital de la Société à ce jour ;
4. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition d'au moins deux (2) années, le Conseil d'administration étant libre d'allonger cette période d'acquisition et de fixer ou de ne pas fixer, au terme de ce délai, une obligation de conservation des actions par les bénéficiaires ;
5. décide que l'attribution gratuite d'actions en application de la présente décision sera réalisée, à l'issue de la période d'acquisition, par attribution aux bénéficiaires d'actions existantes auto-détenues par la Société et affectées ou susceptibles d'être affectées à cet usage.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre l'autorisation accordée dans le cadre de la première résolution ci-avant, et :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires,
 - déterminer la durée exacte de la période d'acquisition,

- décider s'il y a lieu de fixer une période de conservation, et dans l'affirmative en déterminer la durée,
 - déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire,
 - déterminer le nombre maximum global d'actions gratuites attribuées aux salariés et mandataires sociaux pouvant en bénéficier,
 - arrêter la date de l'attribution des actions gratuites,
 - déterminer toutes les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'Assemblée,
 - et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire et prendre toutes décisions permettant la mise en œuvre de cette opération, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition ;
2. fixe à dix-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, et pour une durée de vingt-quatre mois, à réduire le capital social par annulation des actions qui auraient pu être acquises en application de la onzième résolution ci-avant.

En conséquence, l'Assemblée générale extraordinaire confère au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réduction de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation au profit du Directeur général.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



TABLE

DE CONCORDANCE

ATTESTATION

DU RESPONSABLE



Informations complémentaires

9.1	PERSONNE RESPONSABLE	242	9.5	ORGANISME TIERS INDÉPENDANT DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	243
9.2	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	242	9.6	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION	244
9.3	CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	242	9.7	LEXIQUE	246
9.4	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES DE L'ÉMETTEUR	243			



9.1 PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document, dont une table de correspondance indique le contenu en chapitre 9.6, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pouzauges, le 25 avril 2024

Billy Salha

Directeur général

9.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations du Groupe sont disponibles sur le site internet <http://www.fleurymichon.fr>.

Les demandes d'informations financières sont à envoyer à infos.finances@fleurymichon.fr.

Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées générales, les rapports des Commissaires aux comptes, le rapport de l'organisme tiers

indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales ainsi que les autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Les informations historiques de la Société (comptes sociaux et comptes consolidés) sont disponibles sur le site internet <http://www.fleurymichon.fr>.

9.3 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

COMMUNIQUÉS PUBLIÉS ET AGENDA FINANCIERS EN 2023

13/04/2023	Communiqué résultats annuels 2022
27/04/2023	Rapport annuel 2022
27/06/2023	Assemblée générale des actionnaires
12/09/2023	Communiqués des résultats et du chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2023

COMMUNIQUÉS PUBLIÉS ET AGENDA FINANCIER 2024

09/04/2024	Communiqués résultats annuels 2023
26/04/2024	Rapport annuel 2023
18/06/2024	Assemblée générale des actionnaires
10/09/2024	Communiqués des résultats et du chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2024

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

Les informations financières et communiqués de la Société sont disponibles sur le site internet <http://www.fleurymichon.fr/>

Contact communauté financière :

Philippe Teisseire, Directeur administratif & financier

Tél. : 02 51 66 30 20 – infos.finances@fleurymichon.fr

9.4 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES DE L'ÉMETTEUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ERNST & YOUNG Audit 3, rue Émile-Masson 44019 Nantes	RSM OUEST 18, avenue Jacques-Cartier BP 30266 44818 Saint-Herblain CEDEX
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles Représentée par M. Luc Derrien	Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique Représentée par M. Jean Michel Picaud

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Néant	Néant
-------	-------

DATE DÉBUT DE MANDAT

9 juin 2021	27 juin 2023
-------------	--------------

DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
--	--

9.5 ORGANISME TIERS INDÉPENDANT DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Les informations sociales, environnementales et sociétales ont été vérifiées par :

FINEXFI

96, boulevard Marius-Vivier-Merle,
69003 Lyon 9
Représentée par M^{me} Isabelle Lhoste

9.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Les éléments du rapport de gestion sont repris intégralement au travers de différents chapitres du rapport annuel.

Textes de référence			N° de chapitres
Activité de la Société sur l'exercice			
Code de commerce	L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1, L. 233-6 et L. 233-26	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	4.2, 4.3 et 4.5
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	2
Code de commerce	L. 233-6	Prises de participations significatives durant l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	4.9
Code de commerce	L. 232-1 et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport	4.11
Code de commerce	L. 232-1 et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	4.4 et 4.6
Code général des impôts	Art. 243 bis	Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %	4.7
Code général des impôts	Art. 223 quater	Informations sur les charges non fiscalement déductibles	4.8
Code de commerce	L. 441-6-1, D. 441-4	Informations sur les délais de paiement	4.8
Code de commerce	L. 232-1, L. 233-26	Activités en matière de recherche et développement	4.10
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	1.4
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Utilisation des instruments financiers par l'entreprise : objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	1.4.5
Code de commerce	L. 225-100 et L. 225-100-2	Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	1.4.5
Déclaration de performance extra-financière			
Code de commerce	L. 225-102-1, R. 225-105	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et les conséquences environnementales de l'activité	2
Code de commerce	L. 225-102-1, R. 225-105	Modèle d'affaires et matrice de matérialité	2.1.4
Éléments relatifs au gouvernement d'entreprise			
Code de commerce	L. 225-37	Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	3
Code de commerce	L. 225-102-1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	3.2
Code de commerce	L. 225-102-1	Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social	3.3
Code de commerce	L. 225-102-1	Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	3.3.3
Code de commerce	L. 225-184	Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la Société non mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie	3.3.4
Code de commerce	L. 225-185	Conditions de levées et de conservation des options par les dirigeants mandataires sociaux	3.3.4
Code de commerce	L. 225-197-1	Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	3.3.4
Code monétaire et financier	L. 621-18-2	Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	3.3.5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Textes de référence			N° de chapitres
Informations sur la Société et le capital			
Code de commerce	L. 225-37-5	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	7.1
Code de commerce	L. 225-37-5	Pouvoirs du Conseil d'administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	7.1 et 7.3.6
Code de commerce	L. 225-211	Détail des achats et ventes d'actions propres au cours de l'exercice	7.3.5
Code de commerce	R. 228-90	Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n/a
Code de commerce	L. 225-100	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital	7.3.6
Code de commerce	L. 225-37-5 et L. 233-13	Structure et évolution du capital de la Société	7.2 et 7.3.1
Code de commerce	L. 225-37-5	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société	7.3.1 et 7.3.3
Code de commerce	L. 225-100-3	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance	7.3.1
Code de commerce	L. 225-102	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise	7.3.4
Code de commerce	L. 225-37-5	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	n/a
Code de commerce	L. 225-37-5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	n/a
Code de commerce	L. 225-37-5	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	7.3.3
Code de commerce	L. 225-37-5	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts	n/a
Code de commerce	L. 225-37-5	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	3.3.1, 3.3.3
Code de commerce	L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	1.4.3 et 5.5 (note 3.10)
Éléments relatifs aux états financiers			
Code de commerce	L. 225-100-1	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration du traitement de l'information comptable et financière	1.5
Code de commerce	L. 232-6	Modifications éventuelles intervenues dans la présentation des comptes comme dans les méthodes d'évaluation retenues	5.5 (note 1)
Code de commerce	R. 225-102	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.7

9.7 LEXIQUE

BAIIA

Bénéfice Avant Intérêts, Impôts et Amortissement.

BP

Point de base (basis point). Un bp correspond à un centième de point.

BSAAR

Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables.

Catering

Traiteur restauration de voyage aérien ou ferroviaire.

Covenant

Clause de sauvegarde ou de respect de ratios financiers.

Croissance organique

Est la croissance de l'activité propre à l'entreprise en l'absence de variation de périmètre. Appelée également croissance interne (s'oppose à la croissance externe).

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive.

DCF

Sigle qui signifie Discounted cash flow.

EBITDA

Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations des actifs et avant provisions pour risques et charges.

Effet taux de change

L'effet de variation du taux entre la devise de la filiale \$CAD et la devise euro (devise de consolidation). L'effet se calcule en appliquant au chiffre d'affaires de la période précédente le taux de change actuel (période en cours).

Effet périmètre

L'effet périmètre se calcule en éliminant le chiffre d'affaires et/ou le résultat des sociétés acquises sur la période en cours ; et en éliminant le chiffre d'affaires et/ou le résultat des sociétés cédées sur la période précédente.

Endettement net (ou dette financière nette)

Somme des dettes financières long terme et court terme (y compris instruments financiers swap) diminuées des disponibilités et des placements financiers.

ERP

Enterprise Resource Planning.

ETP

Équivalent Temps Plein.

FCT

Fonds commun de titrisation.

Free cash-flow

Flux de trésorerie disponible généré par l'exploitation et disponible après investissements nets des désinvestissements.

Gearing (ratio d'endettement)

Rapport endettement net/capitaux propres.

GMS

Grandes et moyennes surfaces.

IFC

Indemnités fin de carrière.

IFRS

International Financial Reporting Standards.

LS

Libre-service.

MDD

Marque des distributeurs.

MEE

Mise en équivalence. Méthode de consolidation utilisée dans le cas d'une influence notable.

N.D. (ou n.d.)

Sigle qui signifie non disponible.

OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

OR

Obligations Relance.

PNSS

Programme national nutrition santé.

RCMS

Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.

RHD

Restauration hors domicile.

RSE

Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

SHCP

Société holding de contrôle et de participations.

SMNO

Système multilatéral de négociation organisé. Euronext Growth a le statut de SMNO

SWAP

Contrat d'échange d'actif entre deux parties.

Titrisation

Opération consistant à transformer des créances (ex. créances clients) en titres négociables sur les marchés financiers.

UGT

Unité génératrice de trésorerie.

VaMPs

Valeurs moyennes et petites des marchés financiers.

Waiver

Lettre de tolérance.



Crédits photographiques :

Photothèque Fleury Michon, Alexandre Lamoureux/Vendée Expansion, Pascal Léopold.

Fondée en 1905,
notre entreprise de taille intermédiaire
est présente en France et à l'international.

Nous préparons des produits frais,
cuisinés pour le quotidien. Ces produits répondent aux
attentes de ceux qui veulent une alimentation saine,
pratique et accessible, sans transiger sur le plaisir.

Notre mission
« **Vous aider à manger mieux chaque jour** »
exprime notre raison d'être et notre mission d'entreprise.
Cette démarche officialise ce que nous réalisons depuis des
décennies.

Une démarche de coopération et d'écoute, celle d'une marque
entreprise ouverte et proche, qui valorise les femmes et les
hommes de son écosystème et qui privilégie la collaboration
avec ses parties prenantes.

Une démarche avec des résultats concrets,
qui va **dans le bon sens.**